



HAL
open science

**Aménager, habiter, contester dans les territoires
subalternes. Pour une géographie de l'ordinaire.
Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer**

Isabelle Berry-Chikhaoui

► **To cite this version:**

Isabelle Berry-Chikhaoui. Aménager, habiter, contester dans les territoires subalternes. Pour une géographie de l'ordinaire. Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer. Géographie. Université de Perpignan, 2019. tel-04078628

HAL Id: tel-04078628

<https://hal.science/tel-04078628>

Submitted on 23 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



MÉMOIRE D'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Volume 2

Position et projet scientifique

*Aménager, habiter, contester dans les territoires subalternes.
Pour une géographie de l'ordinaire.
Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer*

présenté le 10 juillet 2019 par

Isabelle Berry-Chikhaoui

Maîtresse de conférences à l'Université Paul Valéry - Montpellier 3.
UMR ART-Dev, 5281.

Garant : David GIBAND

Jury :

David Giband, Université de Perpignan Voie Domitienne, garant
Georges Gay, Université Jean Monnet Saint-Etienne, rapporteur
Marie-Christine Jaillet, LISST-UMR5193-Université Toulouse Le Mirail, rapporteure
Nora Semmoud, Université de Tours, rapporteure
Agnès Deboulet, Université Paris 8, examinatrice
Sylvie Fol, Université Paris 1, présidente du Jury
Valérie Lavaud-Letilleul, Université Paul Valéry Montpellier 3, examinatrice

MÉMOIRE D'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Volume 2. Position et projet scientifique

*Aménager, habiter, contester dans les territoires
subalternes. Pour une géographie de l'ordinaire
Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE. HABITER OU CONTESTER. DES APPROCHES CLOISONNÉES DANS LES SCIENCES SOCIALES	13
<i>CHAPITRE 1. HABITER SANS CONTESTER. LA FIGURE DE L'HABITANT DEPOLITISE DANS L'ANALYSE GEOGRAPHIQUE</i>	17
<i>CHAPITRE 2. CONTESTER SANS HABITER. LA FIGURE DU CITOYEN DETERRITORIALISE DANS L'APPROCHE DES MOUVEMENTS SOCIAUX</i>	33
<i>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE. INTERROGER LES LIENS ENTRE HABITER ET CONTESTER</i>	43
DEUXIEME PARTIE. HABITER ET CONTESTER. POUR UNE LECTURE CRITIQUE ET TERRITORIALISEE DES CONFLITS D'AMENAGEMENT	45
<i>CHAPITRE 3. UNE APPROCHE PAR LA GEOGRAPHIE RADICALE. L'AMENAGEMENT COMME RAPPORT DE DOMINATION</i>	49
<i>CHAPITRE 4. UNE APPROCHE PAR LA GEOGRAPHIE SOCIALE. LIRE L'AMENAGEMENT VECU DANS LES TERRITOIRES SUBALTERNES</i>	65
<i>CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE. L'HABITANT ENTRE DOMINATION, RESISTANCE ET INVENTION</i>	85
TROISIEME PARTIE. FIGURES DE VILLE ET MODELES D'AMENAGEMENT. DES DISJONCTIONS ENTRE ESPACE CONÇU ET ESPACE VECU	87
<i>CHAPITRE 5. ITINERAIRE D'UNE RECHERCHE. DES RESONNANCES ENTRE LES TERRAINS</i>	91
<i>CHAPITRE 6. L'AMENAGEMENT DES VILLES. ENTRE ANCRAGE DU CAPITALISME ET COMPETITION TERRITORIALE</i>	111
<i>CHAPITRE 7. L'EPREUVE DE L'AMENAGEMENT</i>	125
<i>CHAPITRE 8. L'HABITER ENTRE OCCULTATION, FANTASME ET IMPENSE</i>	149
<i>CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE. AMENAGER SANS LES HABITANTS ET CONTRE EUX</i> ..	159
QUATRIEME PARTIE. HABITER ET LUTTER DANS LES TERRITOIRES SUBALTERNES	161
<i>CHAPITRE 9. LUTTER POUR HABITER</i>	167
<i>CHAPITRE 10. HABITER POUR LUTTER</i>	193
<i>CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE. DES MOBILISATIONS IMPROBABLES AU NOM DE LA JUSTICE</i>	221
CONCLUSION GENERALE. ENTRER EN POLITIQUE POUR SORTIR D'UN ETAT DE SUBALTERNE	225
BIBLIOGRAPHIE	233
TABLE DES ENCADRES	251
TABLE DES MATIERES	255

INTRODUCTION

« Le monde moderne est dans une large mesure la réalisation du rêve (the dream come true), de la prophétie et de la prédication de la science économique. Jusqu'au cauchemar parfois. Et cela devient chaque jour plus vrai, à l'échelle de la planète, où plus rien d'autre ne semble doté de réalité que les contraintes économiques et financières, que la recherche de l'enrichissement personnel et matériel. Face à elles, tout – toute valeur, toute croyance, toute action menée pour elle-même, pour le plaisir, toute existence qui n'est pas vouée à la recherche de l'utilité –, tout semble désormais illusoire, inopérant, n'en valant pas la peine, superflu, irréel. »

CAILLE A, 2007, « Présentation », *Vers une autre science économique (et donc un autre monde) ?* Revue du MAUSS semestrielle n°30 second semestre, p. 7^[1]_{SÉP}

La relation aménageurs/aménagés est abordée à travers différentes approches de l'aménagement par les sciences sociales. Une première approche décrit une relation positive qui s'inscrit, en France, dans un « récit national autour de l'espace français » à travers l'idée que « les inégalités sociales et spatiales sont corrigées par l'action politique » (Alexandre, 2016, p. 34). Une seconde approche interroge la construction de la décision publique et sa mise en œuvre en centrant sur les acteurs institutionnels jusqu'aux acteurs constitués de la société civile mais sans attention pour l'acteur habitant. Une troisième approche questionne la dimension conflictuelle de l'aménagement. Dans ce champ, nombre de recherches convergent pour rendre compte d'une progression des conflits dans les années 1980 en Amérique du Nord et en Europe, et plus particulièrement dans les années 1990 pour la France (Subra, 2007). Cette progression est analysée notamment dans le champ de la géographie comme la généralisation de situations conflictuelles face à des aménagements de nature diverse où « la part des riverains potentiels et des collectivités locales affectées semble prépondérante » (Melé, 2013, p. 5). Les conflits contemporains auraient une portée localisée, soit dans une confrontation des habitants avec les pouvoirs locaux publics, soit dans une confrontation avec l'État à travers des alliances entre les collectivités locales et les habitants. Ce faisant, les géographes décryptent les rapports de force et les stratégies d'acteurs qui se jouent autour de pratiques et de représentations antagonistes de l'espace où les habitants sont considérés comme des riverains mobilisés (quand ils ne sont pas abordés à travers le syndrome nimby), capables d'alliances avec d'autres groupes (Subra, 2007) et où les conflits sont avant tout des conflits de proximité ou territoriaux. Or, ne peut-on pas voir dans la généralisation des conflits une portée plus globale et une convergence de significations, au-delà de la particularité des projets, des territoires et des acteurs en conflit, à travers une critique politique plus large et partagée d'un ordre économique et politique dominant, producteur d'inégalité et d'injustice sociale et environnementale, en portant atteinte aux espaces de vie des gens et à leurs existences ? Dans quelle mesure observe-t-on dans les conflits d'aménagement des rapports de pouvoir et des stratégies d'acteurs qui s'inscrivent dans des relations d'inégalité et de domination ? C'est la question que je pose dans le cadre de ce travail à partir de contextes qualifiés par de fortes inégalités socio-territoriales, des quartiers populaires de métropoles ou de ville moyenne d'une

part, un territoire industriel d'autre part, et en croisant une approche de géographe sociale et radicale.

UNE LECTURE CRITIQUE DE L'AMENAGEMENT

Je propose d'interroger la relation aménageur/aménagé dans des contextes marqués par de fortes inégalités socio-territoriales, d'une part, sous l'angle de l'exclusion, de la ségrégation, des discriminations, de la fragmentation urbaine (Navez-Bouchanine, 2012) ou encore des bouleversements de la vie quotidienne, et, d'autre part, sous celui des luttes pour la justice sociale et spatiale (Fraser, 2011 ; Gervais-Lambony & Dufaux, 2009). La question n'est pas nouvelle. Elle a été posée dans les années soixante et soixante-dix par les sociologues marxistes en France (Lefebvre, Castels, Coing...) et prolongée par les géographes critiques et radicaux anglo-saxons (Harvey, Marcuse, Brenner, Soja, Smith...). Au centre de cette interrogation se trouve la question du modèle économique, social et politique sous-jacent à la conception urbaine et au développement territorial. Les sociologues marxistes ont montré les effets socio-territoriaux déstructurant d'un aménagement surplombant au service de l'ancrage du capitalisme. Les chercheurs de la critique urbaine renouvellent la réflexion à travers la critique de la conception néolibérale de la ville et de l'aménagement contemporains au service d'un capitalisme globalisé avancé et producteur d'injustices, tandis que « la notion de justice spatiale permet d'ouvrir dans la géographie une réflexion de fond sur le sens des politiques territoriales » (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009, p. 11). La progression du référentiel de marché (Muller, 2010)¹ dans la conception de l'aménagement depuis les années 1980 se traduit par la mise en compétition des territoires pour capter de nouveaux clients, entreprises, investisseurs et habitants créatifs et s'incarne dans des projets qui contraignent et mettent à l'épreuve les habitants déjà fragilisés sur les plans économique, résidentiel et/ou environnemental tout en impulsant localement des contestations.

En me démarquant d'une géographie institutionnelle au service du pouvoir, de la géographie de l'action publique centrée sur la politique publique, ou encore d'une géographie qui considère « les forces du marché comme une évidence qu'il n'est pas nécessaire d'interroger sous un angle éthique » (Brennett, 2011, p. 129), je propose d'aborder l'aménagement dans un « entre-deux des dynamiques institutionnelles et sociales » (Navez-Bouchanine, 2012) en portant mon attention sur les effets socio-territoriaux de cet entre-deux. J'envisage ces effets sous trois angles : 1) un effet de domination sociale, les projets les plus impactant concernant davantage les populations déjà vulnérables ; 2) un effet de tension relatif aux bouleversements des espaces du quotidien qu'impliquent des projets à fort impact, combiné à un risque de renforcement des vulnérabilités sociales et environnementales ; 3) un effet de conflit, compte-tenu que, dans certains contextes, les tensions débouchent sur des contestations publiques et la formation de collectifs d'habitants. Ce faisant, je considère l'aménagement comme une réalité perçue et vécue, mais aussi analysée, mise en question et le cas échéant combattue.

¹ Au sens de Pierre Müller, c'est-à-dire comme cadre mental renvoyant à la fois à des intérêts, mais aussi plus profondément à des idées et un rapport au monde, et donc à des représentations, une idéologie qui sert de matrice pour la conception des politiques publiques, 2010.

UNE LECTURE COMPREHENSIVE DE L'AMENAGEMENT

L'hypothèse qui sous-tend mon questionnement est que l'aménagement est vécu à travers l'habiter et qu'en conséquence le déni d'habiter (Sivignon, 1993) dans l'aménagement induit des résistances (Giroud, 2007), voire des contestations dans l'espace public. Je combine des approches généralement distinctes : l'analyse des exclusions et leurs effets sur l'habiter, notamment en terme de dépossession et de dégradation des espaces de vie ; celle des pratiques quotidiennes, des représentations, des perceptions et des attentes, dans des territoires marqués par de fortes inégalités sociales, économiques et environnementales, de manière à comprendre comment les habitants en construisent l'habitabilité et, ce faisant, en quoi l'aménagement est potentiellement porteur de bouleversements ; et celle des mobilisations collectives à travers l'interrogation de la dialectique habiter/contester. Il s'agit ainsi de considérer l'habitant à la fois sous l'angle de la domination à travers les effets socio-territoriaux des politiques d'aménagement mais aussi comme un sujet qui invente son quotidien à travers sa « capacité créatrice » de pratiquant de l'ordinaire (Giard, 1990, p. II) et d'appropriation spatiale, et un sujet politique, capable de contester l'ordre de l'aménagement et de s'engager dans l'espace public. Au final, cette approche réhabilite l'habitant dans sa pratique, ses attentes et sa compétence d'habitant, comme acteur socio-spatial et comme citoyen ordinaire.

Habitant, habiter et lieu

Lorsque je parle d'*habitant*, je donne à cette notion une force théorique en (ré)introduisant dans l'analyse de la conception urbaine et de ses effets socio-territoriaux les acquis de la sociologie de l'habitat des années 1960-1970, de la géographie sociale ou encore de l'anthropologie de l'espace, à travers la notion de *l'habiter*. Expression primordiale constitutive de l'être humain, l'habiter comme relation au monde ne peut se réduire à des actes fonctionnels (résider, travailler, se déplacer, se récréer) (Paquot, Lussault, & Younès, 2007). Cette notion a depuis été largement investie par la géographie sociale dans son interrogation sur les pratiques, les représentations et la perception de l'espace, privé ou public, du domicile au monde, en explorant les multiples dimensions de l'habiter (sociales, matérielles, temporelles, identitaires, affectives, mémorielles ou encore sensibles). La géographie humaine anglo-saxonne interroge plus spécifiquement la dimension d'intériorité et d'intimité des rapports à l'espace à travers la notion de *lieu* mais souligne aussi « la capacité objective » des habitants à « observer un environnement comme étant externe et séparé de soi » (Entrikin, 2003, p. 556). Cette capacité objective se traduit par la capacité des habitants à construire des compromis en hiérarchisant et priorisant les avantages et les inconvénients à vivre sur un territoire, à produire des arrangements entre les différentes dimensions de leur vie, et, ainsi, à établir ce qu'on nomme « le compromis territorial de l'habitant » (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013), y compris dans les territoires perçus de l'extérieur comme inhabitable. Ils en construisent ainsi l'habitabilité. La capacité objective des individus à observer un environnement comme étant externe et séparé de soi constitue aussi une des conditions à l'émergence de la contestation dans une critique des disjonctions entre l'espace conçu des aménageurs et l'espace vécu des habitants (Lefebvre, 2000 ; Frémont, 1976). L'habitant est ainsi sujet (agissant) et « acteur géographique » combinant « les éléments du social, du moral et de l'esthétique ».

Habiter et contester

En quoi l'aménagement présente-t-il un risque de bouleversement de l'habiter et une menace dans l'existence des habitants, et en particulier des plus vulnérables ? Quelle forme prend cette menace ? En quoi l'habiter induit-il des résistances et des contestations individuelles, inscrites dans des pratiques ordinaires mais aussi à travers des mobilisations collectives ? En quoi les pratiques contestataires se traduisent ou s'incarnent dans l'habiter ? Pour y répondre, je propose de mettre en regard *habiter et contester* à travers une analyse dialectique (*contester pour habiter et habiter pour contester*). Il s'agit d'explorer : 1) en quoi l'habiter constitue un motif de contestation de l'aménagement et donc d'un ordre socio-spatial imposé, incarné dans l'espace et porteur de hiatus avec l'espace vécu ; 2) en quoi l'habiter est un moyen ou une ressource dans la contestation, à travers différentes formes d'appropriation spatiale : maintien, ajustement ou développement de pratiques individuelles ou collectives dans les lieux aménagés et transformés détournant les significations et les valeurs qui leur ont été conférées par les aménageurs (Giroud, 2007), comme on peut notamment l'observer dans les territoires industriels ; mobilisation des espaces du quotidien dans la construction et l'organisation de la lutte ; ou encore occupation et appropriation d'espaces familiers ou non, investis le temps d'une action collective pour publiciser un problème ou une revendication ou pour donner à voir autrement un espace stigmatisé... L'intérêt scientifique pour ces espaces des mobilisations s'ancre dans « une énigme » : « d'un côté, la forte visibilité des mobilisations par l'espace physique qu'elles occupent et, de l'autre, le faible intérêt des effets de ces espaces sur les mobilisations dans les ouvrages académiques » (Combes, Garibay & Goirand, 2015, p.10). Je m'inscris ainsi dans la perspective de travaux de géographes sociaux qui se sont intéressés à la dimension spatiale des mobilisations (Ripoll, 2005 & 2013) et des conflits, qu'il s'agisse d'interroger la part du « territoire vécu » dans la contestation et les mobilisations (Lecourt & Faburel, 2005), ou encore d'aborder « le conflit comme situation d'action » avec ses effets, sa productivité, notamment en terme de « territorialisation » (Melé, 2013) ou d'actualisation locale d'enjeux plus globaux de justice sociale et spatiale.

POUR UNE GEOGRAPHIE DE L'ORDINAIRE

Pour appréhender les effets socio-territoriaux de l'aménagement du point de vue du vécu des habitants, je prends au sérieux leur ordinaire et leur quotidien. En premier lieu, il s'agit de s'inscrire dans la perspective développée par Michel de Certeau sur « l'homme ordinaire », pour lequel les pratiques ou les « manières de faire » quotidiennes doivent cesser d'être « le fond nocturne de l'activité sociale ». En second lieu, il s'agit de « départiculariser le regard » (Blondel & al., 2015) dans des contextes de territoires marqués par de fortes inégalités sociales. Il importe non seulement de sortir de visions qui stigmatisent mais aussi de prendre de la distance vis-à-vis d'une perspective fonctionnelle qui réduit ces lieux aux problématiques de l'emploi, du chômage, de la pauvreté, de la délinquance ou des risques, et, de ce fait, leur confèrent avant tout un caractère extraordinaire (*i.e.* s'écartant de l'ordinaire) ayant trait à des dysfonctionnements. On considère ainsi les hommes et les femmes de ces territoires disqualifiés comme des gens ordinaires, inscrits dans un quotidien, pour les appréhender dans leur habiter. En troisième lieu, toujours dans la perspective de Michel de Certeau, il s'agit de se défaire de l'idée selon laquelle les habitants des territoires disqualifiés seraient passifs et subiraient leur cadre de vie. En quatrième lieu, cette

approche nous permet d'interroger les « légitimités ordinaires » (Habsfeld, 2011) dans les contestations de l'aménagement et, en l'occurrence, le déni de l'habiter. Elle permet aussi d'interroger la part des temps et des lieux de l'ordinaire et du quotidien dans la construction des mobilisations collectives et de ne pas se focaliser sur les seuls temps forts de l'action collective. Enfin, elle cible la figure du *citoyen ordinaire* en questionnant la citoyenneté comme une construction en dehors des dispositifs institutionnels, à travers des pratiques individuelles et collectives qui réinterrogent l'ordre des politiques publiques et participent à repenser les rapports sociaux de domination (Carrel, Neveu & Ion, 2009).

POURQUOI PARLER DE TERRITOIRES SUBALTERNES ?

Cette HDR met en perspective les différentes études que j'ai réalisées depuis le début des années 2000 sur les effets socio-territoriaux de l'aménagement dans divers contextes institutionnels, politiques, sociaux et de projets. Ma recherche porte sur deux pays au sud et au nord de la Méditerranée, le Maroc et la France, sur des quartiers populaires anciens et centraux dans des métropoles (Casablanca et Marseille) et sur un quartier populaire issu de l'urbanisme des années 1960 dans une ville moyenne (Montpellier). Ces quartiers font l'objet de politiques de rénovation urbaine (Casablanca et Montpellier) ou de réhabilitation (Marseille). Pour finir, elle porte sur un territoire productif (une petite ville de 15 000 habitants adossée à une zone industrialo-portuaire conçue par l'État français dans les années 1960) concerné par des politiques de redéveloppement économique (Fos-sur-Mer). Dans chacun de ces territoires, on observe des conflits liés aux projets mis en œuvre dans les années 2000 et 2010, et ce malgré ce qui les différencie : projet de reconquête des quartiers centraux dans les deux métropoles, redéveloppement industrialo-portuaire à Fos-sur-Mer et projets à visée correctrice dans le cadre de la politique de la ville à Montpellier ou de la gestion des risques industriels à Fos-sur-Mer, visant l'amélioration des conditions de vie des habitants ou leur protection face aux dangers technologiques. Mais plutôt qu'à une approche comparative, ces études de cas servent à monter en généralité à travers l'élaboration d'un cadre d'analyse commun, alors que le plus souvent les territoires urbains et les territoires industriels sont abordés de manière distincte comme le sont les territoires nord et sud ou encore l'analyse des politiques urbaines dans des métropoles ou des villes moyennes. Il s'agit donc de dépasser des dichotomies qui empêchent de saisir dans un même mouvement de pensée des réalités *a priori* éloignées, et en partie divergentes, relatives aux villes du nord et du sud, à des métropoles et à des villes moyennes, entre territoires urbains et territoires industriels. Pour cela, il est nécessaire d'exhumer « les causes profondes par-delà les apparences », d'« aller à la racine (...) aller chercher ce qui est à l'origine d'un phénomène mais qui reste invisible » comme le propose la géographie radicale (Ginrac, 2012, p. 23).

Démarche déductive, démarche inductive et « unité théorique »

Si ma démarche a été déductive pour chaque terrain, avec des hypothèses spécifiques bien que proches pour les terrains « urbains », elle est inductive dans le cadre de l'HDR. Ce sont les observations empiriques sur les différents terrains et leur mise en perspective ainsi que leur confrontation à d'autres travaux scientifiques qui ont conduit à élaborer le cadre d'analyse commun. Ce cadre repose sur un outillage conceptuel pensé pour « reconnecter » (Giroud, 2015,

citant Brenner) ce que des traditions de recherche tiennent éloigné : parce que les contextes socio-territoriaux divergent (urbain/industriel ; nord/sud), parce que les objets aussi, relatifs à des politiques publiques relevant de l'urbanisme, de la planification spatiale ou du développement territorial et économique, et parce que les approches elles-mêmes (radicale, sociale) se rencontrent finalement assez peu : les géographes radicaux interrogeant les processus capitalistes de la production de l'espace ou leurs effets sociaux en termes d'exploitation, d'exclusion, de discrimination, etc. dans une perspective structuraliste ; les géographes sociaux explorent davantage l'espace dans sa dimension d'expérience, d'intimité et de vécu dans une perspective phénoménologique. L'unité proposée ici est donc une « unité théorique » (la « théorie unitaire » proposée par Henri Lefebvre, 2000, p. 18) qui permet de croiser les regards entre des réalités davantage appréhendées pour leurs différences qu'à travers leurs mécanismes communs. Cette unité théorique, face à un « savoir en miettes » (Lefebvre, 2000, p. 18), repose en partie sur la notion de territoire subalterne.

Des territoires subalternes

En mettant en perspective des situations d'aménagement et des territoires apparemment éloignés, j'adhère à la thèse soutenue par Henri Lefebvre et reprise par les tenants de « la critique urbaine comme discipline fondamentale » (Brenner, Marcuse & Mayer, 2011) de considérer les territoires sous l'angle d'une urbanisation « planétaire », « globale », « généralisée », « complète » et impliquant des processus de « destruction créative » en lien avec l'ancrage spatial du capital (Harvey, 2011)². Les territoires étudiés ont en commun d'être des *territoires subalternes servants du capitalisme* (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, à paraître), subordonnés et dominés, notion sur laquelle je reviendrai. L'aménagement participe de cette domination. Les habitants sont à la fois écartés de la décision, dépossédés et vulnérabilisés. La domination qui caractérise ces territoires est certes d'ordre économique mais peut relever aussi de modèles de valeurs culturelles socialement établis. Les habitants de ces territoires sont invisibilisés et constitués en « être inférieurs », et en « exclus ». Leur participation à la conception territoriale passe d'une part par des résistances silencieuses, mais aussi par des luttes qui font advenir ainsi des « contre-publics subalternes » et ouvrent des « espaces publics subalternes » (Fraser, 2011).

METHODOLOGIE

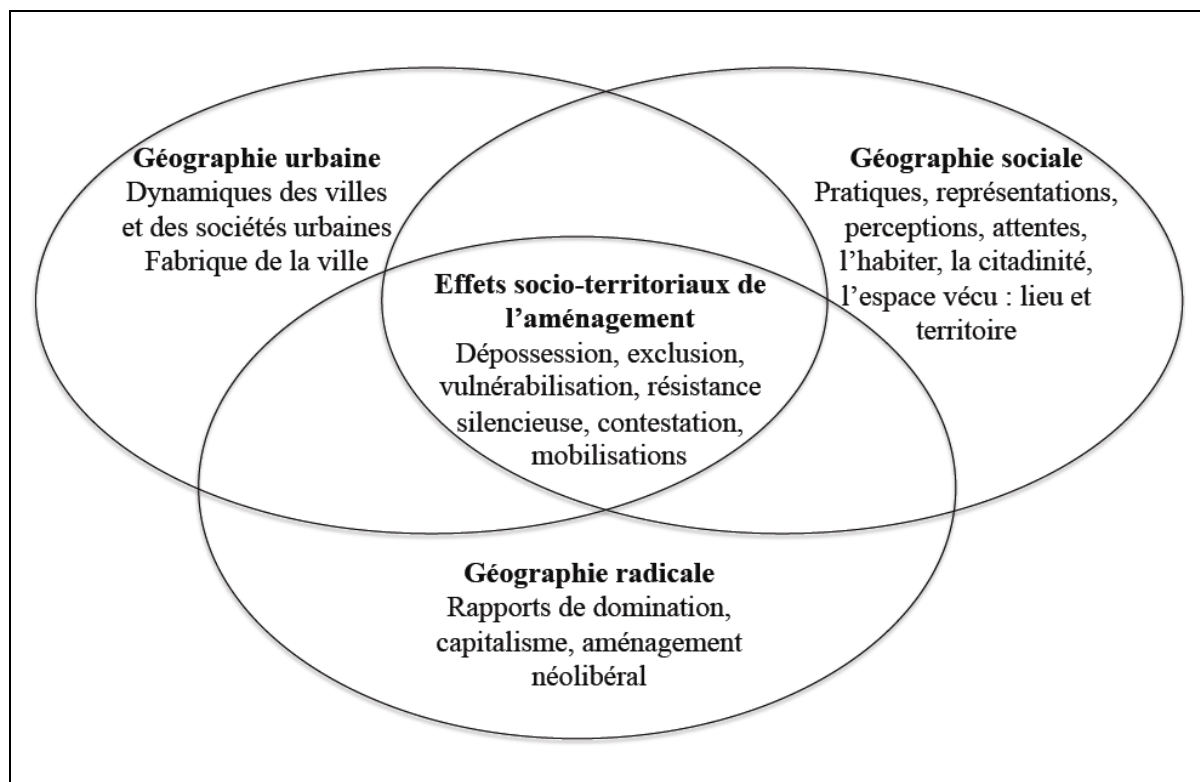
La réflexion que je propose ici repose donc sur un va et vient entre théorie et empirie qui s'est construit au cours des cinq dernières années, notamment à travers les échanges riches avec Valérie Lavaud-Letilleul, mais qui s'enracine plus profondément dans les différentes étapes de mon parcours scientifique et ses collaborations (avec Agnès Deboulet en particulier et Sinda Haoues-Jouve)³. Je partage l'idée avec Matthieu Giroud (2015, p.3) que si « théoriser, c'est convaincre par la démonstration, c'est [aussi] entretenir une relation – qui peut être dialectique ou non – avec les faits, qui peut être médiatisée par des postures d'observation ». Le cadre théorique est construit à

² Plus précisément « processus de destruction et de création spatiales (ce que traduit le concept de « destruction créatrice » que David Harvey a repris à l'économiste Joseph Schumpeter)» (Giroud, 2015).

³ Cf. le volume 1 de l'HDR sur mon parcours scientifique.

travers les résultats empiriques de mes travaux et leur mise en perspective ainsi que leur confrontation à la littérature scientifique principalement dans les champs des études urbaines, de la géographie sociale et radicale et celui de l'analyse des mouvements sociaux (Encadré 1). Sur le plan empirique, la réflexion repose sur un bilan du vécu des politiques publiques par les habitants dans les territoires étudiés, principalement à partir d'une analyse de la littérature grise, d'observations (concertation, actions associatives, occupations de locaux, manifestations...) et d'enquêtes de terrain combinant des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs politiques, d'aménageurs, d'acteurs associatifs et d'habitants. Ces enquêtes ont été réalisées dans le cadre de divers programmes de recherche et en collaboration avec différentes collègues (Agnès Deboulet pour Marseille, Lucile Medina pour Montpellier et Valérie Lavaud-Letilleul pour Fos-sur-Mer)⁴.

Encadré 1 : Un questionnement à l'interface de la géographie urbaine, sociale et radicale



STRUCTURATION DU VOLUME

Le volume est structuré en quatre parties et dix chapitres.

Les deux premières parties présentent mon positionnement scientifique et mon cadre d'analyse. La première propose une lecture croisée de travaux dans le champ des études urbaines et de la géographie et dans celui des études sur les mouvements sociaux de manière à identifier les exclusions et les croisements entre des approches donnant la prévalence à l'habiter et d'autres ciblant les mobilisations collectives (chapitres 1 et 2). La deuxième explicite un cadre d'analyse des effets socio-territoriaux de l'aménagement au croisement d'approches structurale et

⁴ Se reporter au volume 1 de l'HDR *Parcours et CV*.

phénoménologique à l'interface de la géographie radicale et de la géographie sociale, et précise les notions clés (espace conflictuel, territoire subalterne, lutte, l'habiter sous l'angle du lieu, le compromis territorial de l'habitant) (chapitres 3 et 4).

La troisième et la quatrième partie abordent le volet empirique de la réflexion à travers un retour sur les terrains que j'ai investis depuis les années 2000. La troisième partie identifie des « figures de ville » associées à des modèles d'aménagement fondés sur une conception néolibérale du territoire performant, sur des stratégies de compétition territoriale et d'ancrage du capital : la « ville internationale » (Casablanca et Marseille), la « ville socialement mixte » adossée à la « métropole créative » (Montpellier) et la « ville productive » (Fos-sur-Mer). Elle est structurée en quatre chapitres. Le chapitre 5 revient sur les terrains, le chapitre 6 explicite les trois figures de ville, le chapitre 7 montre dans quelle mesure les modèles d'aménagement sous-jacents génèrent dans les faits des territoires subalternes à travers des formes différenciées de dépossession et la mise en œuvre de projets autoritaires, le chapitre 8 propose une réflexion sur les dimensions d'occultation, de fantasme et d'impensé de l'habiter dans l'aménagement.

La quatrième partie aborde les effets socio-territoriaux de l'aménagement du point de vue des contestations et des luttes collectives à travers une analyse dialectique entre *habiter et lutter* (*lutter pour habiter* et *habiter pour lutter*). Le chapitre 9 (*lutter pour habiter*) montre comment émergent des mobilisations improbables dans les territoires subalternes entre déni de l'habiter, demande de justice et reconnaissance de citoyenneté. Le chapitre 10 (*habiter pour lutter*) explore la territorialisation des mobilisations comme mode d'action pour construire un problème public et ouvrir des espaces publics subalternes. Cette territorialisation prend plusieurs formes, matérielle et symbolique, dans les espaces du quotidien et dans les espaces publics, selon des modalités et des finalités différenciées.

Première partie

HABITER OU CONTESTER

DES APPROCHES CLOISONNEES DANS LES SCIENCES SOCIALES

INTRODUCTION

Au sein des sciences sociales françaises, on observe des approches généralement segmentées entre celles qui portent sur *l'habiter* et celles qui interrogent les mobilisations collectives. Comment expliquer cette segmentation ? Peut-on, en premier lieu, y voir des raisons disciplinaires ? Sans doute en partie, mais la ligne de partage s'établit davantage entre : 1) des travaux qui ont pour objet d'analyser *l'habiter*, c'est-à-dire la relation des hommes au monde qui les entoure, leurs relations multidimensionnelles à l'espace et leur inscription dans la vie quotidienne, en géographie sociale (Frémont, 1976 ; Chevalier & al., 1984 ; Séchet & Veschambre, 2006), en sociologie urbaine et en anthropologie de l'espace (Paul-Lévy & Segaud, 1983 ; Depaule, 1995), ou encore en philosophie de l'espace (Paquot & al., 2007) ; 2) et des travaux qui abordent les contestations du point de vue de l'action collective, des luttes ou de l'engagement citoyen en sociologie des mouvements sociaux, en sciences politique et juridique (Fillieule, Mathieu & Péchu, 2009). La dimension spatiale des mouvements sociaux ou de l'action collective n'y est généralement pas posée en tant que telle.

En explorant les relations à l'espace (logiques d'appropriation, pratiques de mobilités, construction des identités et des lieux, etc.), les disciplines qui s'intéressent à *l'habiter* tendent à dessiner la figure d'un *habitant* souvent *dépolitisé*, et en particulier dans la géographie sociale française, où l'effet des géographies critique et radicale est assez tardif (Ginrac, 2012a), davantage encline à développer une géographie de la quotidienneté. Inversement, la sociologie des mouvements sociaux et les sciences politique et juridique tendent à dessiner la figure d'un *citoyen* souvent *dé-territorialisé*, en privilégiant les figures du militant ou du citoyen généralement appréhendé hors-sol, ou encore en recourant à la notion de « public » des politiques publiques. Du côté de la géographie et de l'aménagement, les mobilisations d'habitants concernent souvent les *conflits d'aménagement ou environnementaux*. La question spatiale y est traitée en particulier à travers les enjeux d'environnement (Cadoret, 2006) et, pour certains travaux, elle se départit difficilement d'une analyse qui recourt à l'explication par le syndrome nimby (Subra, 2007) qui masque *l'habitant* derrière le *riverain*, et réduit celui-ci à la figure de l'habitant utilitaire et égoïste, qui réside à côté.

Toutefois, depuis le milieu des années 2000 et surtout dans la décennie 2010, de plus en plus de travaux visent à décloisonner les approches ; côté géographie à partir d'une réflexion sur l'articulation entre « conflits et territoires » (Melé & *al.*, 2003 ; Lecourt & Faburel, 2005) et sur « la dimension spatiale des mouvements sociaux » (Ripoll, 2005 ; 2013). Du côté de la sociologie urbaine le décloisonnement opère notamment pour des mobilisations qui portent sur la défense du quartier comme lieu signifiant pour les habitants (Renaud, 2002) et, dans le champ de la science politique, à travers l'investigation de la notion « d'espace géographique » (Hmed, 2009). L'approche croisée s'est renforcée récemment à travers des notions comme celle de « citoyenneté urbaine » (Carrel & Neveu, 2014), de « citoyenneté insurgée » (*Insurgent citizenship*) (Holston, 2008), de « ville contestée » (Gintrac & Giroud, 2014), de « ville conflictuelle » (Desponds & Auclair, 2016), ou encore de « lieux de la colère » (Combes, Garibay & Goirand, 2015), de « conflits de proximité » (Mélé, 2013), de « conflits de lieux » et de « lieux de conflits » (Dechézelles & Olive, 2015 & 2016). Elle s'est développée aussi dans le champ de la géographie anglo-saxonne à travers l'analyse articulée des lieux emblématiques de la contestation et des réseaux sociaux (Nichols, 2009 ; Fahmi, 2009).

Chapitre 1. HABITER SANS CONTESTER

LA FIGURE DE L'HABITANT DEPOLITISE DANS L'ANALYSE GEOGRAPHIQUE

La question de l'habiter connaît au tournant du XXI^e siècle un regain d'intérêt, un « engouement » dans la géographie sociale française et au sein d'autres disciplines (Frelat-Kahn & Lazzarotti, 2012). En attestent des publications, des dossiers thématiques de revue⁵, des séminaires, des colloques interdisciplinaires⁶ et des programmes de recherche⁷ de plus en plus nombreux sur ce thème. En 2007, suite à un colloque, Thierry Paquot, Michel Lussault et Chris Younès font paraître un ouvrage collectif qui propose des lectures disciplinaires de ce qu'habiter veut dire (philosophes, géographes, anthropologues, sociologues, architectes, urbanistes...), bien au-delà de la « confection d'un chez soi ». Il vise « une mise au point conceptuelle entre les disciplines qui de près ou de loin s'interrogent sur la géographie existentielle des citoyens, sur les territoires du quotidien urbain » (p.6). A l'université de Picardie Jules Verne, c'est une équipe de recherche « *Habiter le Monde* » dirigée par Olivier Lazzarotti qui est créée en 2012 : elle met « au cœur de son approche interdisciplinaire (géographie, sociologie, anthropologie, philosophie et communication) le concept d'habiter » et propose une bibliographie *habiter* sur son site. Le thème est également à l'honneur dans l'enseignement primaire et secondaire où il fait l'objet d'une large déclinaison thématique (Dorier dans le cadre du FIG, 2014 ; Lazzarotti, 2013⁸). Mon propos n'est certes pas ici de faire l'épistémologie d'une géographie interrogeant *l'habiter*, entreprise par ailleurs par d'autres géographes sur lesquels nous nous appuyons (Claval, 1998 ; Hoyaux, 2002 ; Lussault, 2007 ; Stock, 2007), mais de souligner la diversité des enjeux heuristiques revendiqués par les auteurs et plus précisément de voir la place qu'ils attribuent (ou pas) au fait de contester.

⁵ Morel-Brochet Annabelle et Ortal Nathalie, 2014, « Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité », dossier thématique *Noroi*, n°231, 2014/2.

⁶ « *Habiter l'espace post-yougoslave* », séminaire en 2012 (Tours) et en 2013 (Aix-en-Provence) organisé par le Réseau de jeunes chercheurs en sciences sociales sur les sociétés et les territoires post-yougoslaves (Projet PY) ; *Festival International de Géographie : Habiter la terre* (2014) ; « Michel de Certeau et les problématiques de l'habiter. Langages, communications, espaces, quotidiennetés » (2015) ; « Habiter les natures : dynamiques contemporaines », séminaire 2017-2018 de l'équipe de recherche Habiter le monde EA4287, Université de Picardie-Jules Verne ; « Habiter la transition. Des pratiques existantes aux politiques de transition : circulation et ambiguïtés », atelier thématique commun aux réseaux ACDD et ReHaL.

⁷ EhEA (2008), « Espaces Habités et espaces anticipés : qualification de l'espace », Rapport de recherche ANR Tours, UMR CITERES, Université de Tours.

⁸ Table Ronde de l'inspection générale, animée par Catherine BIAGGI, IGEN, dans le cadre du FIG, 2014 : « Habiter dans les enseignements de la géographie au primaire, au collège et au lycée », https://www.reseau-canope.fr/fig-st-die/.../FIG2014_compte_rendu_table_ronde.doc. Lazzarotti, 2013, « Habiter, habitant, Géoconfluences, Ressources de géographie pour les enseignants pour les profs du secondaire : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/habiter-habitant>

1. DIVERSITE DES QUESTIONNEMENTS ET DES OBJETS AUTOUR DE L'HABITER

S'il n'existe pas de formulation unanime de l'habiter entre les différentes disciplines (Paquot & *al.*, 2007 ; Hérouard, 2007) et au sein même de la géographie, on peut relever des résonnances, des proximités ou des références prégnantes – en particulier la phénoménologie de l'espace (Heidegger, Bachelard) ou encore les travaux d'Henri Lefebvre qui, dans les années soixante, s'est fait le passeur de la notion de l'habiter de la philosophie vers les sciences sociales et, en premier lieu, dans ses propres travaux de sociologie urbaine, à partir d'une réflexion sur la vie quotidienne (1958). Il a également suscité des recherches nouvelles sur l'habitat qui mettent en évidence la valeur d'usage de l'espace et la nécessité de dépasser la simple approche fonctionnelle de la relation à l'espace : habiter ne peut se réduire à se loger (Raymond & *al.*, 1966). Depuis les années soixante-dix, la géographie sociale et culturelle française et la « géographie humaine » anglo-saxonne (Entrikin, 2003) qui correspond à la « branche phénoménologique de la géographie anglo-saxonne » (Lussault, 2007, 44 ; Staszak, 2001) explorent « ce que les hommes pensent du monde alentour, de la manière dont ils le vivent et de la manière dont ils le rêvent, l'acceptent, le refusent ou essaient de le modeler à l'image de leurs aspirations. [Les travaux] prennent en compte le poids des religions et des idéologies, et celui des options philosophiques et des conceptions ontologiques de l'univers et de la société » (Claval, 1998, p.46). Les géographes interrogent ainsi « le sens que les gens donnent à ce qui constitue leur environnement physique et social : de là la montée d'approches phénoménologiques qui rapprochent leur discipline des humanités, et de courants idéalistes, humanistes qui commencent à se manifester vers 1972 ou 1973 » (*ibid.*, p.47).

Depuis les travaux précurseurs et fondateurs sur l'espace vécu (Fremont, 1976), ou encore ceux plus anciens d'Eric Dardel (1952), ou d'Augustin Berque (1995) qui explorent plus particulièrement le rapport à « l'espace du naturel » et le sens du paysage à travers une orientation cosmologique et écologique, nourrie par la phénoménologie de la perception et de l'espace (Lussault, 2007.), les questionnements sur les relations des individus et des groupes à l'espace (Chevalier & *al.*, 1984) se sont diversifiés. Mathis Stock (2004, p.1) distingue deux manières d'aborder *l'habiter* dans la géographie : par « les valeurs ou significations assignées aux lieux géographiques » « avec l'importation d'approches phénoménologiques et sociologiques dans la discipline » ou par les « pratiques des lieux géographiques ». De même, Serge Schmitz (2012) « analysant l'usage d'une notion émergente en géographie, le "mode d'habiter", rend parfaitement clair au lecteur les deux postures théoriques qui séparent les auteurs quelle que soit leur discipline d'appartenance ou leur spécialité thématique » (Mathieu N., 2013, p.307) : pour certains, « le sens donné à "habiter" renvoie à "demeure terrestre", "monde", "maison", en référence au "rapport heideggérien de l'homme avec sa terre" qui est "le propre de l'humain" » ; d'autres partent de « l'hypothèse selon laquelle l'étude des modes d'habiter enrichirait notre intelligence des lieux et des territoires » (Schmitz, 2012, p. 44). Pour certains auteurs, les questionnements sur l'habiter ne sauraient se réduire « au lien humanité/Terre, la demeure ou la proximité » de manière à prendre en compte le « contexte de mobilité géographique accrue » et, ce faisant, un « mode d'habiter polytopique » (Stock, 2004, p.103). Au-delà de ces positionnements théoriques et des controverses qui les animent, les travaux abordent une grande diversité d'objets, de thèmes et d'espaces. Cette diversité rend compte du « caractère très général, inévitablement multidimensionnel, du terme [habiter qui] correspond bien à ce que peut inclure une relation à l'espace » (Lussault, 2007, p. 45).

On notera que depuis les années 2000 les travaux se multiplient en affichant une entrée par l'habiter ou, plus généralement, par l'acte d'habiter⁹ ou les modes d'habiter, renvoyant à des pratiques et représentations *de* l'espace ou, dans une approche plus sociologique, à des pratiques *dans* l'espace, et cela à travers une large déclinaison : *habiter le Monde et ses lieux* (Lazzarotti, 2014), *habiter le péri-urbain* ou encore les modes d'habiter péri-urbain (Morel-Brochet, 2007 ; Cailly & Dodier, 2007 ; Dodier, 2013 ; Geslin & al., 2013) ; *habiter dans les campagnes* de faible densité (Barthe, 2007), *habiter le littoral* (Robert & Melin, 2016), *habiter le désert* (Donnadiou & Didillon, 1995 ; Seddik, 2007), *habiter l'espace post-yougoslave* (Blondel & al., 2015), *habiter l'espace touristique* (Michel, 2014), *habiter le patrimoine* (Gravari-Barbas, 2005), *habiter la haute mer* (Baron, 2012) ou encore les *modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité* (urbaine) (Morel-Brochet & Ortar, 2014), *habiter les éco-quartiers* (Faburel & Girault, 2015 ; Valegeas, 2014), *habiter, avoisiner, vivre-ensemble*¹⁰ qui interroge les formes de cohabitation... (Encadré 2). Quand l'entrée affichée ne se fait pas par l'espace et les lieux ou à travers une thématique spécifique, l'habiter est abordé à partir de figures singulières : *les touristes* ou les *multi-résidents* dont l'habiter est temporaire (Stock, 2004 ; Lussault, 2007 ; Espaces et sociétés 2012 ; Peyvel, 2012 ; Xavier, 2014, Crozat & Alves, 2018...), *l'habiter en migration* (Poulet, 2012 ; Niang, 2014) ; *l'habiter des personnes vieillissantes* qui progressivement perdent leur capacité à se déplacer et voient leur espace de vie se restreindre (Membrado & Rouyer, 2013 ; Bigo & Depeau, 2014), *l'habiter des habitants précaires* confrontés à l'incertitude du quotidien (Hérouard, 2003 ; Giglia, 2012 ; Lion, 2015)... La recension pourrait être bien plus longue, en intégrant notamment les travaux qui n'affichent pas directement une entrée par l'habiter mais interrogent des pratiques, des représentations et leurs (inter)actions à l'espace, notamment de la ville, à travers des interrogations en terme d'urbanité, de citadinité ou de « vies citadines » pour reprendre l'intitulé d'un ouvrage dirigé par Elisabeth Dorier et Philippe Gervais-Lambony (2007). Dans cet ouvrage qui rassemble des spécialistes des villes des nords et des suds, les auteurs proposent d'éclairer différentes manières d'être « en et de la » ville, avec toutefois un chapitre portant sur « se mobiliser » (p.39-58). Mathilde Bigo et Sandrine Depeau (2014) rappellent bien que parce que la définition de la citadinité évoque la relation entre l'individu et l'objet urbain « la citadinité se rapproche des notions d'habiter et de territorialité et met en jeu les questions de sentiment d'appartenance, d'appropriation, d'intégration, d'identité » (p.14).

2. UNE QUASI-ABSENCE : CONTESTER

Dans cet ensemble large et diversifié des études géographiques centrées sur l'habiter, force est de constater une quasi-absence. Habiter ne se conjugue guère avec contester ou se mobiliser. Certains travaux abordent certes l'articulation entre habiter et contester mais davantage dans une approche de la « résistance » par les pratiques de détournement et d'invention de l'espace dans une remise en cause de l'ordre dominant, souvent en référence à « l'invention du quotidien » de Michel de Certeau (1990), ou comme « construction infrapolitique d'un habiter » (Faburel, 2015 ; et pour

⁹ Il semblerait que le verbe habiter plus que le substantif (l'habiter) soit utilisé.

¹⁰ Une journée d'étude y est consacrée en octobre 2017 dans le cadre du séminaire « Proximités » de l'équipe Discontinuités, organisée par Claire Tollis et Anne Volvey, à l'Université d'Artois.

la notion de résistance infrapolitique des populations subalternes, cf. Scott, 2009/1990 pour l'édition originale). La résistance se réalise alors au niveau individuel, elle est discrète et silencieuse, elle ne prend pas toujours la forme intentionnelle de la contestation (Erdi Lelandais & Florin, 2016) et ne s'inscrit aucunement dans une stratégie de publicisation, nous y reviendrons dans le chapitre 4. L'habiter se fait « résistant » à travers les appropriations spatiales dans les espaces d'habitat précaire (Petonnet, 1972) ou les espaces urbains rénovés (Giroud, 2005, 2007, 2011), pour « prendre place » dans des contextes de précarité (Lion, 2015). Il prend la forme aussi de styles ou de modes de vie qui se veulent alternatifs comme dans le cas des éco-quartiers d'initiatives habitantes à travers des « engagements discrets, enchâssés dans l'action ordinaire » (Faburel & Girault, 2015 ; Valegeas, 2014 et 2017).

Encadré 2 : Diversité des objets dans les approches par l'habiter

Habiter le monde et ses lieux	Lazzarotti, 2014
Habiter le périurbain	Morel-Brochet, 2007 ; Cailly & Dodier, 2007 ; Dodier, 2013 ; Vincent-Geslin & al., 2013
Habiter les campagnes	Barthe, 2007
Habiter le littoral	Robert & Melin, 2016
Habiter le désert	Donnadieu & Didillon, 1995 ; Seddik, 2007 ;
Habiter le patrimoine	Gravari-Barbas, 2005
Habiter les navires	Baron, 2012
Habiter la durabilité	Morel-Brochet & Ortar Nathalie, 2014
Habiter en vieillissant	Membrado & Rouyer, 2013 ; Bigo & Depeau, 2016
Habiter dans la migration	Niang, 2014
Habiter en touriste	Stock, 2004 ; Lussault, 2007 ; Espaces et sociétés 2012 ; Peyvel, 2012 ; Xavier Michel, 2014, Crozat et Alves, 2018
Habiter la précarité	Giglia, 2012 ; Lion, 2015
Habiter et résister	Giroud, 2007 ; Faburel, 2015 ; Erdi Lelandais & Florin, 2016

Les raisons d'une quasi-absence de travaux en géographie qui abordent la relation habiter/contester à travers l'étude de mobilisations collectives peuvent être recherchées au sein même de la discipline. Je soutiens l'hypothèse d'un **double tropisme** au sein de la géographie à l'origine de ce déficit d'attention pour *habiter et contester* : d'une part autour de la mobilité géographique abordée comme qualité principale de l'habiter et, d'autre part, autour du débat sur la « fin de la ville », la « ville émergente » et l'affirmation d'une « urbanité métropolitaine » et simultanément « la fin des quartiers » (Ascher, 1998). Dans les deux cas, les habitants sont appréhendés avant toute chose comme des individus mobiles et la mobilité valorisée (survalorisée ?) aux échelles métropolitaine, voire mondiale. La focalisation légitime sur la mobilité géographique pour penser les transformations contemporaines des sociétés et de leurs relations à l'espace, et notamment l'urbanité, tend simultanément à souvent occulter les ancrages de proximité comme pratiques et valeur, voire les stigmatise, alors qu'ils peuvent être au cœur des formes de l'engagement collectif dans les conflits d'aménagement. Le « mouvement » est considéré dans sa dimension de déplacement plus que de contestation.

2.1. L'habiter au prisme de la mobilité géographique

Au cours des dernières années, l'un des enjeux heuristiques de la géographie centrée sur l'habiter est de saisir les changements contemporains du monde en cours depuis les années soixante. L'attention porte sur trois phénomènes consubstantiels : 1) l'accroissement, la diffusion et la diversification des mobilités géographiques, résidentielles et quotidiennes ; 2) la diffusion de l'urbanisation et la transformation des campagnes ; 3) la mondialisation. Dans cette approche, ces changements impliquent - autant qu'ils la manifestent - la transformation des « relations contemporaines aux espaces, aux temps, aux autres » (Lazzarotti, 2014, 06) (Stock, 2006 ; Lussault, 2007). Les notions ne manquent pas pour penser ces transformations du monde contemporain et les nouvelles relations à l'espace. Elles accordent une place majeure à la mobilité géographique « comme clé de lecture principale pour analyser les sociétés et leurs transformations contemporaines » (Ripoll, 2015, p. 105) : « la planète nomade » (Knafou, 1998), un « monde en mouvement » ou le « Monde » comme « liaison de lieux » (Lazzarotti, *op. cit.*)¹¹ « l'avènement du Monde » (Lussault, 2013), la « mondialité » (Lazzarotti, *op. cit.*) comme « nouvelles manières d'habiter collectivement la terre » (Lussault, *op. cit.*), « l'espace mobile » (Rétaillé, 2005) ou encore la « métropole » pavillonnaire et automobilisée grâce à la mobilité et aux réseaux (matériels et immatériels) (Ascher, 1995). Du côté des habitants, de l'habitat et de l'habiter, les géographes évoquent le passage de sociétés sédentaires à une « société à individus mobiles » (Stock, 2004), qui le sont de plus en plus au quotidien mais aussi durant leur vie. Les auteurs centrent simultanément leur attention sur l'élargissement des espaces de vie à l'échelle certes de villes et métropoles de plus en plus vastes mais aussi à celle du monde. Le « mode d'habiter » est devenu « poly-topique » et « l'individu géographiquement pluriel » (Stock, 2004 & 2006). Il se caractérise « par l'existence de plusieurs lieux de résidence -plus ou moins permanente- et de nombreux espaces de pratiques électives, choisis et assumés comme tels, ou de fréquentation imposée, emblématique des sociétés contemporaines mobilitaires » (Lussault, 2007, p. 38). « La mobilité est un vecteur de la construction du sens que les individus donnent au monde qu'ils habitent » (Bailleul & Feildel, 2011, cités par Blondel & *al.*, 2015). Les principales figures mises en avant sont celles du touriste, de l'homme d'affaire, de l'artiste, de l'universitaire, du migrant ou encore des « multirésidents du Monde ». On notera que c'est autour de ces figures de la mobilité que se fait le renouveau de l'approche par l'habiter et, en particulier, du touriste souvent présenté comme la figure la plus emblématique des sociétés mobiles. Il n'est donc pas étonnant que ce renouveau vienne en partie de la géographie du tourisme à travers un « renversement » qui pose la question de la mobilité comme désormais centrale : il s'agit « de passer d'une géographie du tourisme à l'approche géographique du tourisme » à partir de la figure du touriste habitant¹². L'enjeu de remettre en cause le primat de la sédentarité apparaît majeur : cela « permettraient de reconsidérer les

¹¹ « Pendant bien longtemps, le monde a été pensé et vécu comme la somme des lieux (...) Compris comme dimension géographique unique et originale, le Monde, doté d'une majuscule pour en marquer la singularité, se présente comme liaison de lieux » (Lazzarotti, 2014, p.05).

¹² « [...] considérer que c'est prioritairement la présence des touristes, davantage que les équipements à proprement parler, qui qualifie touristiquement un lieu. Autrement dit ce n'est pas un hôtel qui fait le tourisme, mais la présence de touristes dans cet hôtel [...] Au cœur de cette approche, se trouve l'invitation générale à considérer le point de vue des habitants, et plus seulement celui des lieux » (Lazzarotti, 2014, 09).

fondements des organisations géographiques des sociétés » (Lazzarotti, 2014, 08). Michel Lussault va jusqu'à réfuter l'idée d'un changement du monde, il soutient la thèse d'un « avènement » :

« Il ne s'agit pas de dire que le monde a changé puisqu'il n'existait pas en tant que tel (l'espace social d'échelle terrestre) il y a peu de temps encore ! Il est apparu, subvertissant les ordres anciens - ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas en lien(s) avec ce qui préexistait. Mais le Monde (avec une majuscule) diffère de toutes les situations précédentes, en termes d'organisation des sociétés humaines. Dans cette perspective, la mondialisation est bien plus qu'une simple accentuation de l'internationalisation des fonctionnements des sociétés. Elle bouleverse tout sur son passage et elle construit de nouveaux cadres de vie »¹³.

2.2. La mobilité géographique vs les ancrages dans les territoires de proximité

Dans cette lecture de la « société à individus mobiles », les ancrages et leurs lieux sont minimisés, si ce n'est occultés, et lorsqu'ils sont évoqués ils sont souvent stigmatisés. On y voit le risque d'une vision binaire et réductrice de la société exprimant les rapports de classe (Ripoll, 2015) : les riches et les classes moyennes (supérieures) mobiles, développant des expériences spatiales multiples et positives comme ouverture au monde, expérimentant l'altérité, et les pauvres ancrés et simultanément enfermés (s'enfermant) dans leur quartier et repliés sur une communauté, souvent suspectée – et cela quand bien même ils s'inscrivent dans des histoires migratoires et donc dans des mobilités fondatrices de leur habiter (Tarrus, 1992 & 2000). Cette vision transparait fortement dans le numéro de la documentation photographique « Habiter le Monde » à l'attention des professeurs d'histoire et géographie du secondaire, qui ont à traiter cette question dans le cadre du programme de la 6ème dont l'habiter est le fil rouge. L'objectif de transfert des savoirs scientifiques vers l'enseignement secondaire d'une telle publication vaut bien que l'on s'y arrête. Les habitants y sont appréhendés comme « mobiles et pluriels », ce qui leur permettrait d'accéder « à un degré de liberté augmenté dans le choix de leurs destinations. Rompant avec des siècles de localisation imposée, la géographie du Monde est bouleversée par ces nouvelles libertés et connaît une véritable révolution » (Lazzarotti, 2014, p. 5). En revanche l'attachement au lieu de résidence comme forme d'ancrage manifesterait à la fois un « enfermement », un déficit de ressources et d'urbanité. C'est ainsi qu'est interprété l'extrait d'un entretien avec une habitante d'Amiens¹⁴, née dans un quartier classé en ZUS, où elle revient s'établir après avoir vécu dans d'autres quartiers de la ville (p.46). Elle évoque positivement son retour dans son quartier de naissance où elle a développé des ancrages : « je m'y suis sentie bien tout de suite, j'y ai retrouvé tous les gens que je connaissais ». Pour autant, l'analyse qui est faite du « cas d'Audrey l'Amiénoise » évoque avant tout un enfermement et une incapacité à être mobile :

« Assurément elle vit dans une ville, dans des conditions difficiles [celle d'une ZUS d'Amiens]. **Pourtant, cette habitante est attachée à tel point à son quartier qu'elle semble y être enfermée**, ce qui la prive des possibilités offertes par les autres quartiers d'Amiens.

¹³ Présentation de la conférence de Michel Lussault, *M comme monde, l'habitation humaine de la terre*, 12 février 2014, Agora des savoirs, Montpellier, http://www.cultureetsportsolidaires34.fr/Les_Sorties/_M-comme-monde-par-Michel-Lussault.

¹⁴ Entretien réalisé par l'association La Forge, avec Audrey, en 2012.

Comment qualifier, donc, des groupes sociaux qui demeurent ‘**enfermés**’ dans ces parties de ville ? Dans certains cas, **la peur de l’ailleurs**, alimentée par des **difficultés à se déplacer** dans des endroits mal connus, entretient une **immobilité socialement pénalisante** (souligné par nous)» (Lazzarotti, 2014, p. 46).

Une telle analyse rend bien compte d’un processus conjoint de survalorisation de la « mobilité », de stigmatisation de « l’immobilité » ainsi que des mobilités des pauvres (ici la mobilité résidentielle d’ « Audrey l’Amiénoise ») et de dénigrement de l’ancrage comme manière d’habiter dans les quartiers populaires (Ripoll, 2015). Elle fait peu de cas en effet des pratiques de mobilité des pauvres¹⁵ et de « la mondialisation par le bas » (Tarius, 1991 et 2010) ainsi que des ressources sociales, économiques, symboliques, affectives que peuvent procurer les ancrages dans la proximité résidentielle (Fol, 2010 ; Fol & al., 2014), sous la forme en particulier d’un capital d’autochtonie, c’est-à-dire de ressources permettant d’avoir une place valorisante sur une scène locale mais sans efficacité en dehors de cette scène (Retière, 2003). Au-delà, elle ignore le potentiel de ressources politiques, qui dans certains cas, mêmes minoritaires, se construisent localement dans la résistance et les luttes collectives contre la domination (Deboulet, 2010 ; Berry-Chikhaoui & Medina, 2010 ; Bérout & al., 2011). Ce faisant, elle fait peu de cas des rationalités qui expliquent l’ancrage des populations pauvres (Ripoll, 2015, p. 163). A la figure emblématique du quartier populaire qui stigmatise les ancrages de proximité (le « ghetto » et le « communautarisme »), on peut ajouter la construction d’un autre idéal-type faisant également figure de repoussoir : la fermeture résidentielle (essentialisée à travers la notion de gated community) considérée avant toute chose comme une manifestation de « la peur de l’autre, renforcée par la ferme volonté de vivre entre soi »¹⁶, alors qu’elle renvoie à des réalités du rapport à autrui et des enjeux autrement plus complexes et multidimensionnels (Charmes, 2005 ; Dorier & al., 2010). Dans les approches stigmatisant les ancrages, l’envers de la mobilité est « l’immobilité ». Les mobilités « deviennent structurantes en lieu et place des immobilités, ce qui passe aussi par des moments de stationnement, comme autant de pauses dans le mouvement » (p. 39). Mais l’immobilité vaut-elle ancrage ? La pause est présentée en creux ou en négatif par rapport au mouvement, en marge du mouvement, comme une condition d’effectuation du mouvement. Elle ne vaut pas pour elle-même. Quand à la proximité, elle est surtout abordée en terme de cohabitation dans des espaces publics, une place, une rue, un site touristique..., entre des habitants mobiles (touriste, résident, promeneur, travailleur).

2.3. Se mobiliser collectivement pour défendre des ancrages

Si le « mode d’habiter » tend à devenir « poly-topique », il nous semble primordial d’interroger la construction socio-politique de ce modèle dominant. Il s’agit, d’une part, d’interroger l’affirmation et la diffusion de la mobilité comme rapport de pouvoir et de classe et,

¹⁵ « La mobilité n’est ni un nouveau capital ou critère d’inégalité sociale, ni un capital cumulé uniquement par les riches/dominants quand les pauvres /dominés seraient immobiles (Ripoll, *op. cit.*, p. 124, se référant au travail d’E. Le Breton en 2004).

¹⁶ « La peur de l’autre, renforcée par la ferme volonté de vivre entre soi, produit ces lieux réservés que sont les communautés sécurisées (gated communities). [...] Les fonctionnements [de ces] habitants renvoient bien davantage à d’autres sociabilités [qu’urbaines], que l’on pourrait même qualifier de rurales » (Lazzarotti, 2014).

d'autre part, le rôle conféré à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire dans la fabrication de ce « nouvel habiter le monde »¹⁷. Simultanément, il convient d'interroger la dimension conflictuelle de ce modèle à travers les « résistances aux déplacements » (Ripoll, 2015, p. 175). A partir du moment où l'habiter s'inscrit en contre et défend une autre vision du rapport des hommes et des femmes au monde, l'habiter revêt une dimension contestataire. Il peut susciter des mobilisations collectives qui visent la défense des ancrages dans les lieux de la vie ordinaire et/ou plus spécifiquement s'opposent aux mobilités forcées.

2.3.1. Les ancrages dans les lieux de la vie ordinaire

A travers sa lecture critique du couple mobilités/immobilités, Fabrice Ripoll met en avant l'idée qu'« être mobile » est une « valeur qui monte » mais dont « il faut se méfier ». Je partage avec lui cette idée. Associée à la liberté et à une plus grande autonomie des individus, la mobilité serait la manifestation de qualités nombreuses fortement valorisées aujourd'hui, la curiosité, l'esprit d'ouverture, la capacité d'initiative, de changement et inversement l'immobilité serait un problème social ou individuel, elle signifierait le repli sur soi, l'immobilisme, l'inaptitude au changement, l'échec attribué à celui qui ne ferait pas la preuve d'une capacité à la mobilité ou qui ne voudrait pas se déplacer. *A contrario*, l'entrée par les contestations fait valoir l'intérêt et la valeur des ancrages dans la proximité au sein des espaces du quotidien, en particulier ceux de la résidence (domicile, quartier). Les conflits d'aménagement mettent en évidence la réalité de voisinages qui s'actualisent face à des projets impactant fortement les lieux de la vie ordinaire (Lehman-Frisch & al., 2007). Ils révèlent que la qualité de vie est pour partie associée aux espaces de résidence, qu'elle passe en premier lieu par être bien chez soi, dans son logement mais aussi dans son environnement proche. La conflictualité dans l'aménagement, se généralisant en France depuis les années 80, est souvent le fait de « riverains » en colère (Subra, 2007). Les habitants manifestent de plus en plus des comportements défensifs face à ce qu'ils perçoivent comme une menace dans leur vie résidentielle et leur existence. Ils se mobilisent collectivement contre tout projet suscitant des inquiétudes face aux pertes et nuisances induites à travers l'atteinte aux lieux de vie : inquiétudes pour un cadre de vie, un paysage, un environnement, inquiétudes par rapport à des pratiques remises en cause par la dégradation, la destruction d'un lieu ou l'interdiction de son accès, inquiétudes pour sa santé¹⁸... Ces préoccupations révèlent un ancrage local à partir du logement, « un rapport affectif et matériel extrêmement fort avec le territoire » (Subra, 2007, p.129 ; Lecourt & Faburel G., 2005). Malgré l'augmentation des mobilités quotidiennes, l'affranchissement plus ou moins avéré (et surtout inégalitaire) des distances spatiales, le développement de pratiques vers des espaces de plus en plus lointains (mais pas pour tous), la qualité de vie semble entre autres impartie aux espaces de la vie ordinaire : logement, voisinage ou quartier mais plus largement tous les lieux qui comptent au quotidien, ces « hauts-lieux de la vie ordinaire » (de La Soudière, 1991) associés à des pratiques de sociabilité, récréatives ou de ressourcement, qui peuvent être des espaces publics ou à usage public (un espace de « nature », un

¹⁷ On pourrait tout également s'interroger sur le caractère performatif ou peut-être plus justement sur la mobilisation des discours scientifiques comme justification à la survalorisation de la mobilité dans le monde de l'aménagement et de l'urbanisme.

¹⁸ Pour une illustration de ces mobilisations, se reporter à la quatrième partie *Habiter et lutter dans les territoires subalternes*.

équipement collectif...), et qui font proximité d'un point de vue affectif. Cette relation aux espaces de la proximité définit ainsi une urbanité ou un habiter potentiellement contestataire.

De fait, mobilité et ancrage ne sauraient s'exclure dans l'analyse de l'habiter, et exigent un examen minutieux des dimensions voulue ou subie et forcée de la mobilité comme de l'immobilité (Dorier & Gervais-Lambony, 2007 ; Ripoll, 2015). Tout en considérant la mobilité comme instituante de l'habiter contemporain, Michel Lussault rappelle l'importance des ancrages de proximité à partir desquelles les mobilités se déploient : « [...] l'habitat des humains est fondé sur la résidence, point de la sédentarisation, se déploie à partir d'elle et « informe » par elle ». Et d'ajouter « il importe donc de conserver une place éminente à la résidence, sans toutefois rabattre toute l'analyse sur elle » (2007, 39). L'inverse est tout aussi vrai : ne pas rabattre toute l'analyse sur les mobilités et, ce faisant, questionner l'habiter dans sa dimension d'ancrage. « Comme le soulignait Radkowski, le logement ne doit pas être confondu avec l'habitat, mais il s'y inscrit, souvent en une position essentielle : il est une unité résidentielle qui autorise l'action d'habiter – *l'habitation* » (à la fois comme processus et résultat de l'habiter) (Lussault, 2007, p. 38).

2.3.2. La contestation des « mobilités subies »

On observe également des contestations et des résistances collectives face à des programmes ou des projets qui fondent leur légitimité sur des enjeux de mobilité pensée comme l'un des moyens de la mise en compétition des territoires. Les politiques d'aménagement à visée néolibérale, sur lesquelles je reviendrai dans le cadre de l'analyse de projets à Marseille et à Casablanca¹⁹, entendent faciliter, renforcer et orchestrer les déplacements des hommes et des choses à travers une déclinaison de projets : réalisation d'infrastructures de transport (axes ou contournements (auto)routiers, infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, portuaires) ; projets urbains visant à rendre les villes toujours plus attractives pour les entreprises et les « classes créatives » ; protection du patrimoine pour favoriser le tourisme ; déplacement contraint des habitants pauvres dans le cadre de politiques de mobilité (rénovation urbaine dans les grands ensembles d'habitat collectif ou réhabilitation des centres et péri-centres anciens visant la reconquête de localisations (re)devenues stratégiques et la revalorisation sociale de certains quartiers populaires en les gentrifiant, Bidou-Zachariassen, 2003)... Plusieurs travaux relatent des oppositions aux grands projets d'infrastructure de transport (Lecourt, 2003 ; Faburel, 2003) qui articulent souvent des enjeux d'ancrages au territoire et de protection des lieux de vie à « une critique proprement écologiste de la mobilité » (Ripoll, 2015.). D'autres travaux rendent compte d'habitants de quartiers populaires centraux qui font le « choix de l'immobilité résidentielle » « préférant rester locataires d'un appartement vétuste ou de taille inadaptée plutôt que de répondre aux propositions de logements sociaux situés dans les quartiers périphériques et les grands ensembles de la ville » (Giroud, 2005, p.54) ou qui manifestent leur mécontentement (Gilbert, 2014). Dans certains cas, certes peu nombreux, ces contestations prennent la forme de mobilisations collectives qui, en s'opposant aux déplacements subis et à l'imposition de nouveaux lieux de vie, défendent un « droit au lieu », comme l'une des déclinaisons du « droit à la ville » (Deboulet, 2010 ; Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007). Dans de tels cas, les oppositions

¹⁹ Cf. troisième partie.

contiennent une critique en terme d'injustice (Berry-Chikhaoui & Medina, 2010)²⁰. On pourrait ajouter à la liste les contestations et les mobilisations collectives en France face à l'« aménagement menacé », que Philippe Subra qualifie de conflits de « déménagement du territoire » (2007). Les élus locaux et les habitants réagissent à des décisions extérieures, celles d'un groupe industriel ou de l'État, impliquant des restructurations ou fermetures de l'industrie française ou la suppression des services publics dans les territoires de faible densité, et ce faisant obligeant à la mobilité. Ces contestations révèlent ainsi une formulation de l'habiter qui va à l'encontre d'un modèle qui valorise la mobilité dans un rapport au monde globalisé.

2.4. Urbains ou citoyens mais pas citoyens ? Le débat autour des notions d'urbanité et de citoyenneté

En offrant trois termes, citoyen, urbain et citadin, la langue française invite à approfondir les questionnements, d'une part, sur la complexité des relations que les habitants d'une ville construisent aux espaces urbains (leur « citoyenneté » ou leur « urbanité » selon les auteurs) et, d'autre part, sur leurs droits civils et politiques (leur « citoyenneté »). Toutefois, on peut faire l'hypothèse qu'au-delà de cette richesse la dissociation des termes dans le langage courant et, dans un registre savant, des notions de citoyenneté, urbanité et citoyenneté, contribue à dissocier les figures du « citoyen » ou de « l'urbain » et celle du « citoyen » dans les sciences sociales en langue française. Par ailleurs, dans l'analyse des villes françaises, la qualification savante des habitants par le terme d'« urbain » (ou de « périurbain ») et de leurs modes de vie par celui d'« urbanité » a sans doute participé à éclipser le terme de citoyen et contribué ainsi à l'effacement de la dimension politique de la citoyenneté, ce qui est sans doute moins vrai pour la notion anglo-saxonne de citizenship qui intègre davantage l'idée de citoyenneté (la citoyenneté ou la citoyenneté insurgée de Holston, 2008). La dissociation des termes dans la langue française et l'effacement du « citoyen » semblent se traduire par un impensé de l'articulation et des interactions entre vie citoyenne (ou vie urbaine) et vie citoyenne et, ce faisant, par l'occultation de la dialectique habiter/contester. Dans la géographie française, l'attention s'est largement portée dans les années 1990 et 2000 sur les définitions, les contenus et la distinction de l'urbanité et de la citoyenneté (Lussault & Signoles, 1996 ; Lévy & Lussault, 2003 ; Berry-Chikhaoui, 2009) tandis que la citoyenneté est abordée par les sciences politiques et juridiques ou encore par la géographie électorale dans sa dimension institutionnelle et juridique (Carrel, 2007), en lien avec l'appartenance à l'État-Nation, la nationalité, le droit de vote et les élections. On observe toutefois un renouvellement de la réflexion à partir d'une lecture anthropologique de la citoyenneté qui dépasse la stricte définition juridique associant citoyenneté et nationalité (Neveu, 2004), à travers les notions de « citoyenneté urbaine » (Jouve, 2005 ; Donzelot, 2009 ; Giband & Siino, 2013 ; Deboulet, 2014) et de « citoyenneté ordinaire » (Carrel & Neveu, 2014). Ces notions permettent d'une part de prendre en compte dans les analyses les exclus et les non-nationaux et d'autre part de considérer les formes d'engagement et la légitimité d'une représentation « par le bas » des droits et des enjeux de justice. Il s'agit ainsi de prendre au sérieux les revendications de reconnaissance de la légitimité de la présence en ville de ceux qui sont généralement considérés par les institutions comme des « citoyens de deuxième

²⁰ Je développe cette dimension dans la quatrième partie.

classe », ou encore d'interroger leur exigence d'« inscription positive et socialement reconnue dans un espace social et politique » comme manifestation de leur citoyenneté (Neveu, 1992).

2.4.1. Définir la ville, l'urbanité et la cidadinité à l'aune de l'étalement urbain

Alors que la périurbanisation progressait partout en France et que certains auteurs considéraient que ce processus marquait « le règne de l'urbain et la mort de la ville », sa « désagrégation » en lien avec la dispersion, l'étalement, la déconcentration, le développement des transports et des communications à distance (Choay, 1994) ou sa « fragmentation » (Donzelot, 1999), le débat au sein de la géographie urbaine française s'est particulièrement focalisé dans les années 1990 et 2000 sur les définitions et les contenus de l'urbanité, de la cidadinité et de la ville. L'enjeu a rarement été celui de questionner l'articulation avec la citoyenneté, certains auteurs allant même jusqu'à suspecter la citoyenneté des habitants du périurbain. Il n'existe d'ailleurs pas de rubrique relative à la *ciyoyenneté* ou au *ciyoyen* dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2003). Une rubrique est consacrée à la *ciyé* (*Polis*) au sens de « société politique, société en tant qu'elle est politique » (p. 161) mais à travers une brève approche étymologique, sans évocation du ciyoyen, entre les rubriques « cidadinité » et « civilité ».

Ville et urbanité

Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2003), c'est « le couple densité/diversité » qui retient l'attention pour caractériser la ville : « densité d'habitants, mais aussi de toutes les autres réalités matérielles (bâti, objets mobiles) et immatérielles (information, culture, communication). [La ville] implique une diversité maximale, car elle suppose une altérité forte ». Dans cette conception, le « caractère proprement urbain d'un espace », ou autrement dit « l'urbanité procède du couplage de la densité et de la diversité des objets de société dans l'espace », ainsi que de la « configuration spatiale » de ce couplage (p. 966). Selon l'intensité plus ou moins forte du couplage, les auteurs distinguent des niveaux d'urbanité correspondant à des « géotypes qui discriminent des sous-espaces urbains du « géotype central » (qui n'est pas forcément en position de centre géographique) jusqu'au « non-urbain ». Dans cette conception, le périurbain est caractérisé par un faible gradient d'urbanité. Selon cette analyse, l'urbanité est donc d'autant plus grande que la densité et la diversité « des objets de société » sont fortes et leurs interactions importantes.

Cidadinité

Face à cet enjeu de théorisation de la ville et du « caractère proprement urbain d'un espace », la notion de cidadinité, qui émerge dans les années 1990 dans des travaux sur les villes des suds (Gervais-Lambony, 2001), fait son entrée dans un dictionnaire de géographie française pour rendre compte des pratiques et des représentations des individus et des groupes dans leurs relations aux espaces urbains et en tant qu'acteurs sociaux (Lévy & Lussault, 2003). Jusque-là, le dictionnaire de référence de la géographie française, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, coordonné par Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry (1992), ignorait la « cidadinité », tandis qu'une petite vingtaine de lignes étaient consacrées à l'« urbanité » comme « caractère de ce qui est urbain » ou encore, reprenant le sens commun de « civilité » : « ensemble de traits de comportements positifs, impliquant courtoisie, respect de l'autre, bonnes mœurs et

usages » « que l'on assurait être le propre des citadins par opposition aux habitants de la campagne » (p. 498-499). Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2003), la citoyenneté est définie comme « [...] une relation dynamique entre un acteur individuel (individuel au premier chef mais aussi collectif) et l'objet urbain. [...] La citoyenneté constitue un ensemble — très complexe et évolutif — de représentations nourrissant des pratiques spatiales, celles-ci en retour, par réflexivité, contribuant à modifier celles-là » (Lussault, 2003, p. 160). Cette définition présente l'intérêt d'aborder la citoyenneté dans sa dimension dynamique et plurielle et de rejeter ainsi une conception datée de la citoyenneté associée, pour l'Europe, au modèle de la « ville dense ». Mais la dimension politique de la citoyenneté pourtant incluse dans l'idée de la cité antique, comme société politique, est absente.

2.4.2. Urbanité des périurbains, urbanité métropolitaine

Dans d'autres travaux, l'*urbanité*, en référence à *l'habiter*, est abordée à partir du mode de vie périurbain, de manière à saisir les transformations de la ville et des sociétés ainsi que les processus de métropolisation. La conception prédominante cible les mobilités résidentielles et quotidiennes des « périurbains ».

Depuis le milieu des années 1990, la géographie urbaine française s'intéresse en effet à la « ville émergente » (Chalas & Dubois-Taine, 1997 ; Chalas, 2000) caractérisée par un renouvellement des formes, celle d'une urbanisation diffuse et étalée, ainsi que par de nouveaux rapports à la ville considérée comme une « ville à la carte », une « ville au choix » ou une « ville mobile » dans laquelle les habitants s'affranchissent des distances. L'urbanité, comme nouvelle manière d'habiter la ville, est, pour d'aucuns, avant tout métropolitaine, voire « métropolitaine²¹ » (Ascher, 1995), elle condamne les ancrages de proximité et sanctionne la « fin des quartiers » ou du « territoire » (Ascher, 1998) : au-delà du logement, seule forme d'ancrage dans la ville, l'habitant mobile développe des sociabilités en réseau et déploie plus généralement des pratiques aux échelles métropolitaine ou « métropolitaine ». Cette définition prégnante d'une *urbanité mobile* continue d'alimenter la conception dominante de l'habiter au prisme de la mobilité, ainsi que je l'ai souligné, et ce malgré la discussion de ce modèle par les études urbaines qui réhabilitent le quartier comme objet d'étude et montrent qu'il n'y a pas d'exclusive entre pratiques de mobilité et pratique de proximité, et que ces pratiques s'articulent plutôt qu'elles ne s'excluent (Lévy J.P., 2000²²). Si les travaux qui s'inscrivent dans le sillon de la « ville émergente » entendent réhabiliter le périurbain comme partie prenante de la ville contemporaine en se distanciant de l'idée de « dilution de la ville dans l'urbain » ainsi que d'une perception du périurbain comme « sous espaces urbains » ou « espaces sous urbanisés » (Jaillet, 2004, 42), l'appréhension des modes d'habiter des

²¹ François Ascher définit la « métropole » de la manière suivante : « Une métropole est l'ensemble des espaces dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire) d'une métropole. Une métropole constitue également un seul bassin d'emploi, d'habitat et d'activités. Les espaces qui composent une métropole sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une métropole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants (Ascher, 1995, p.34).

²² Jean-Pierre Lévy remet en cause l'idée de la « fin du quartier ». Pour lui, « l'émergence de nouveaux types d'espaces résidentiels, l'extension urbaine associée à l'allongement des navettes et à celle des pratiques de réseaux ne signifient pas forcément que les pratiques de proximité s'amenuisent ou que le milieu local n'existe plus, comme on peut l'entendre ici ou là » (2000, 140).

périurbains, définis comme « l'ensemble des dispositions et des pratiques qui régissent les rapports à l'espace, la façon d'être mobile ou les identités spatiales afférentes » (Cailly & Dodier, 2007, p. 68), passe de plus en plus par une catégorisation des habitants en fonction de leur plus ou moins grande *compétence* à se déplacer, à déployer des sociabilités et des activités à une large échelle, les moins compétents étant aussi les « repliés ». Dans une conception de la ville mobile, « pour délimiter l'urbain », il faudrait y ajouter « la mobilité » : « être urbain », ce serait « se déplacer, y compris à l'intérieur d'une même ville » (Lazzarotti, 2014, 05), la mobilité venant ainsi compléter la définition de la ville par la densité et la diversité.

2.4.3. Une citoyenneté suspectée

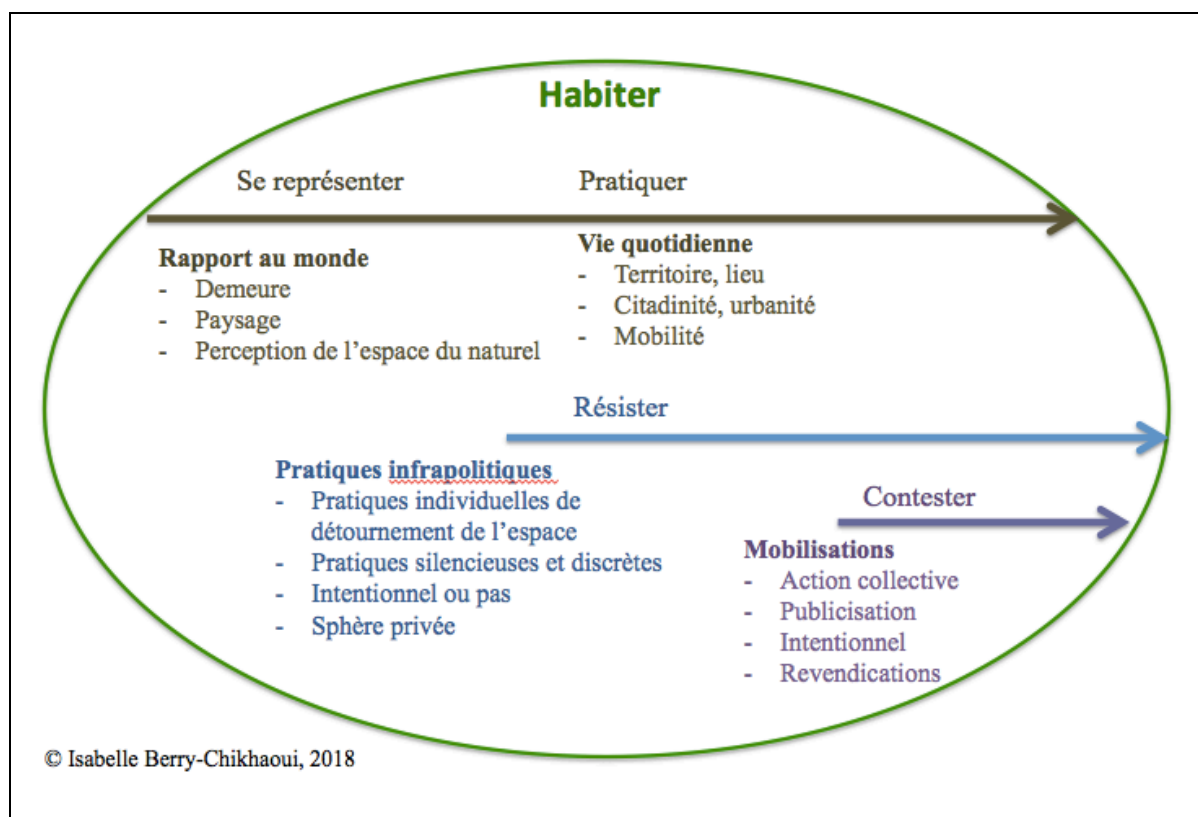
C'est souvent en filigrane que la citoyenneté des périurbains est abordée dans les travaux relatifs à leurs modes de vie, et généralement de manière suspecte. Certains auteurs soulignent que les modes de vie périurbains abordés sous l'angle de la mobilité et de l'automobile sont disqualifiés (Jaillet, 2004) parce qu'ils ne correspondraient pas à un mode d'urbanisation économe des ressources. Le coût est financier non seulement pour les ménages qui doivent se déplacer mais pour les collectivités locales qui doivent construire des infrastructures et des équipements collectifs ; économique du point de vue de l'agriculture dont les surfaces utiles sont consommées par l'urbanisation, environnemental avec la pollution de l'air, l'artificialisation des sols et les risques d'inondation, ou encore la contribution au réchauffement climatique. Dans le champ de l'aménagement, cette disqualification se renforce depuis les années 2000 à travers l'affirmation des paradigmes de « développement durable », de « renouvellement urbain » et de « densité » et leur entrée dans la législation. Parmi les approches qui stigmatisent les habitants du périurbain, on peut ajouter celles qui, en interrogeant leur rapport à l'altérité, mettent en avant la figure d'un habitant égoïste et insécurisé. En choisissant le périurbain comme lieu de résidence, les classes moyennes feraient avant tout le choix d'un « urbanisme affinitaire » favorisant l'entre-soi et se désolidarisant des pauvres (Donzelot, 1999 & 2004). La forme la plus achevée de cet urbanisme « affinitaire » correspondrait aux enclaves résidentielles marquées par des murs, grilles et autres barrières... symbolisant de manière systématique une fragmentation urbaine. Les habitants du périurbain, non pas des citoyens, seraient ainsi des « urbains » détachés des affaires de la cité, mobiles et égoïstes, préoccupés avant toute chose de la liberté que leur octroierait cette mobilité. Cette citoyenneté suspectée a son pendant dans l'analyse des conflits d'aménagement : celle de l'habitant préoccupé par son backyard (NIMBY). Quant aux périurbains déclassés socialement, emprisonnés dans le « rêve pavillonnaire », « captifs » à cause des augmentations des prix du carburant, ils sont considérés à travers leur vote front national comme appartenant à une « France du repli », dans une vision qui oppose une « France contre l'autre » (Charmes, 2014 ; Charmes, Launay & Vermeersch S., 2013) ou encore dans une vision culturaliste et essentialisée des classes populaires (Ginrac & Mekdjian, 2014).

CONCLUSION DU CHAPITRE 1. L'HABITER, ENTRE GEOGRAPHIE EXISTENTIELLE, GEOGRAPHIE DE LA QUOTIDIENNETE ET GEOGRAPHIE DE LA MOBILITE

L'entrée qui domine dans les travaux sur l'habiter se réfère soit aux représentations du monde dans une approche phénoménologique de l'espace (le rapport au monde, la construction

d'un chez soi, la perception de « l'espace du naturel »...) soit aux pratiques de la vie quotidienne et des lieux dans une géographie de la quotidienneté et des mobilités (Encadré 3).

Encadré 3 : Contester, une quasi-absence dans les approches par l'habiter



L'approche par les pratiques accorde une importance toute particulière à la compréhension des évolutions des sociétés et de leur relation à l'espace à travers un questionnement sur les transformations du fait urbain et l'affirmation des mobilités à des échelles de plus en plus vastes. Le double enjeu scientifique et légitime de définition de la ville contemporaine et de prise en compte des mobilités nourrit les questionnements sur l'habiter mais a tendance à éclipser les approches de l'habiter par la résistance et par la contestation. Toutefois, de plus en plus de travaux explorent la dimension de résistance de l'habiter en inscrivant cette dimension de manière explicite dans leur cadre d'analyse. Si « l'habiter résistant » (Giroud, 2009) inclue des formes intentionnelles et de contestation (lorsqu'il y a énonciation de problèmes dans la sphère privée), il se définit avant tout par des pratiques individuelles et discrètes de détournement, d'appropriation et d'invention de l'espace (les « arts de faire » chers à Michel de Certeau et sur lesquels je reviendrai dans la deuxième partie) et se situe ainsi davantage dans le champ de l'infrapolitique ; il constitue un moyen pour les habitants dominés de se faire une place, voire de survivre (Scott, 1990) ou de vivre (mieux) là où ils sont, ou pour des habitants appartenant aux classes moyennes de résister à un modèle économique qui porte atteinte à la planète. Mais la résistance peut prendre aussi la forme d'une contestation dans l'espace public et se traduire par des luttes collectives.

Les deux notions de résister et de contester sont donc proches mais pas équivalentes. La résistance est plus englobante que la contestation, elle réfère non seulement aux luttes, armées ou

non, intègre les mouvements sociaux et l'action collective mais elle peut prendre aussi la forme d'une résistance à pas feutrés, peu visible, à travers des pratiques individuelles et ordinaires, ne pas être toujours consciente et intentionnelle. En revanche, la contestation comporte la formulation d'une controverse, d'un différend, elle est donc forcément une manifestation de la conscience et la traduction d'une intentionnalité. Elle constitue une mise en doute ou en cause, et peut aller jusqu'au refus de reconnaître : 1) « le droit ou la prétention de quelqu'un à quelque chose » ; 2) « la qualité, la valeur ou la validité, la pertinence de quelque chose, d'un jugement, d'un raisonnement » ou encore 3) « le contenu et/ou la vérité [...] d'un fait » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales). La contestation contient également l'idée d'une remise en cause de *l'ordre établi*, d'une opposition à cet ordre. « L'ancien français ne connaît pas le verbe « contester » (que l'on retrouve en provençal, espagnol, italien ou en latin) mais a en place « contrestre » (de contre et ester) » qui évoque la contradiction, la contestation, l'opposition à, la résistance. Contester c'est ainsi s'inscrire en contre. La contestation peut aller jusqu'à la critique systématique des institutions, des idées reçues et le refus de l'ordre social, économique, politique, établi²³. Elle prend dans tous les cas une forme discursive et peut se traduire en actes : elle s'incarne alors dans des pratiques individuelles et ordinaires et, dans certains cas, prend la forme du conflit et de la lutte revêtant une forme collective explicite qui publicise une opposition. Les contestations qui nous intéressent ici remettent en cause l'aménagement et la production urbaine lorsque ceux-ci manifestent un ordre imposé qui produit des exclusions, et qui est perçu comme inégalitaire ou injuste.

Si la géographie sociale française accorde une place moindre à l'habiter contestataire au regard des nombreux travaux sur l'habiter qui se sont développés depuis les années 1990, qu'en est-il de la recherche sur les mouvements sociaux dont l'objet sont les luttes collectives abordées sous l'angle du politique ? Il s'agit donc de voir à présent quelle place cette recherche accorde à l'habiter et plus largement à la dimension spatiale des mobilisations collectives (Ripoll, 2005).

²³ « Action de remettre en cause l'ordre social, politique, économique établi et de critiquer systématiquement les institutions existantes et l'idéologie dominante. »
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/contestation/18588#WVKdQfXPVGrRRLrH.99>.

Chapitre 2. CONTESTER SANS HABITER

LA FIGURE DU CITOYEN DETERRITORIALISE DANS L'APPROCHE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

En 2009, paraît sous la direction d'Olivier Fillieule, de Lilian Mathieu et de Cécile Péchu un *Dictionnaire des mouvements sociaux* qui rend compte des avancées dans un domaine de recherche qui s'est constitué en France dans les années 1990 et, depuis les années 1970 aux États-Unis. Les auteurs présentent ce domaine comme « un sous-champ bien distinct des sciences sociales, à l'intersection des sciences politiques, de la sociologie, et de l'histoire moderne et contemporaine, avec ses grandes études classiques, ses manuels et ses recueils de textes, ses revues, ses sections spécialisées au sein des associations professionnelles de science politique et de sociologie » (p.13). On notera l'absence de mention de l'approche géographique. Dans quelle mesure cette absence manifeste-t-elle une faiblesse de l'entrée par l'espace, le territoire ou le lieu dans l'étude des mouvements sociaux ? Dans quelle mesure dessine-t-elle un citoyen déterritorialisé ? Mon argumentation se fera ici en deux temps : je montrerai d'abord que la sociologie, les sciences politiques et l'histoire proposent une lecture de la conflictualité sociale sous l'angle de la contestation politique et du citoyen - particulièrement intéressante pour l'approche géographique et de l'aménagement ; je montrerai ensuite que ces disciplines situent souvent l'espace comme un arrière-fond des mouvements sociaux et dessinent la figure d'un citoyen qui tend à être déterritorialisé.

1. UNE LECTURE POLITIQUE DE LA CONFLICTUALITE SOCIALE

La sociologie, les sciences politiques et l'histoire abordent les mouvements sociaux sous l'angle de l'action collective et de sa transformation²⁴ et sous celui de la contestation, de la « lutte », de la « participation politique » (Mathieu, 2012, citant Tilly), à travers la figure du « militant » et sous l'angle du citoyen. Elles mettent l'accent sur les conditions politiques et sociologiques de l'émergence des mouvements sociaux, de leur renforcement, leur renouvellement ou leur affaiblissement. Les travaux s'intéressent aux motifs et argumentaires de la contestation et aux trajectoires de ces argumentaires (Chateauraynaud, 2011), aux trajectoires, aux ressources et aux compétences des militants ainsi qu'à leur capacité à les mobiliser, aux modalités organisationnelles des mouvements²⁵, aux « répertoires » de l'action collective, aux différences et aux interactions entre les mouvements sociaux et les autres champs de l'action collective

²⁴ Se reporter à l'appel à communication du colloque sur « Les mobilisations des précaires » de 2006. <http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/diversafsp/collprecaires05.pdf>.

²⁵ Exploration des liens préétablis ou en construction entre les personnes mobilisées, développement d'activités récréatives pendant les mobilisations, formes d'apprentissages militants, mobilisations de compétences dans le cours de l'action...

(notamment partisan et syndical) (Hazfeld, 2005 ; Mathieu, 2012), aux relations avec les pouvoirs publics et, en particulier, à la question de l'autonomisation ou de l'institutionnalisation des mouvements sociaux (Péchu, 2006). Certaines études interrogent plus particulièrement les conditions économiques de leur émergence. C'est le cas de Luc Boltanski et Eve Chiapello qui expliquent « l'esprit contestataire des années 1970 [par] un double mouvement de critique et de redéfinition du capitalisme » (cités par Mathieu, 2009, p. 95). Une autre entrée se fait par l'historicité des mouvements sociaux : il s'agit alors d'identifier des continuités ou des ruptures dans les formes et les enjeux de la contestation. En France, un des débats entre spécialistes des mouvements sociaux a ainsi porté sur les continuités historiques des luttes des années 1970 et notamment sur leur rupture ou pas avec l' « ancien » mouvement ouvrier. Cette idée d'une rupture a été défendue à travers la notion de « nouveaux mouvements sociaux » (les NMS) notamment par Alain Touraine. Une autre « rupture » fait l'objet de controverses : elle correspondrait aux années 1980 interprétées par certains chercheurs comme une période marquant la fin de l'esprit contestataire tandis que d'autres contestent l'idée d'un « effondrement durable de l'activité contestataire après 1981 » (Fillieule, 1997, cité par Mathieu, 2012, note 3 p. 139) et insistent sur la progression dans les années 1990 et 2000 de mouvements de précaires revendiquant une plus grande justice sociale (Boumaza et *al.*, 2002).

La lecture politique des mobilisations collectives oriente la réflexion sur l'enjeu de renversement de l'ordre établi et la sortie de situations de domination et d'injustice, incarnées par le quotidien ou par des politiques publiques considérées comme menaçantes et autoritaires²⁶. Cette lecture fait porter l'analyse sur la capacité critique et d'expertise des acteurs mobilisés, pleinement considérés comme des « acteurs politiques » qui défendent « une cause », témoignent « d'une insatisfaction devant l'état actuel du monde » et engagent « une revendication de transformation de ce monde dans un sens meilleur – ou a minima, de préservation de celui-ci devant ce qui menace de le dégrader » (Mathieu, 2012, p.14). Cette « lecture politique de la conflictualité sociale » interroge également les inégalités entre ceux qui luttent et les représentants de l'ordre établi et ausculte les rapports de force qui se manifestent, y compris au sein même des mouvements (c'est le cas par exemple des rapports de domination de genre au sein des mouvements ouvriers). Les travaux renouvelés au cours de la dernière décennie sur les luttes des années 1970 en France soulignent ainsi que si les mouvements sociaux qui suivent Mai 68 participent de la dynamique impulsée par les « événements », ils s'alimentent aussi à une double critique des rapports de domination, ceux qui « trament l'ordinaire de la vie sociale (au travail, à l'école, dans la famille, le couple, le syndicat, le parti, l'Eglise, etc.) » (Mathieu, 2009, p.16) et ceux que révèlent des politiques publiques autoritaires (lutte antimilitariste contre l'extension du camp militaire du Larzac, luttes anti-nucléaires, luttes contre des projets autoroutiers...). Dans la même veine, depuis les années 2000, plusieurs chercheurs français s'intéressent aux « luttes pour la reconnaissance » (Fillieule &

²⁶ Les travaux sur les luttes des années 1970 en France le montrent bien (Mathieu, 2009) : luttes « contre les réaménagements urbains destructeurs d'anciennes sociabilités (et de mixité sociale) comme de patrimoine (dénonciation du « bétonnage » et de la priorité accordée à l'automobile) » (p.56), « les politiques d'encouragement du tourisme » dans le cas par exemple des mouvements régionalistes dont « les militants refusent de voir leurs régions devenir des « réserves d'indiens » folkloriques, leurs territoires soumis à la spéculation et leurs paysages défigurées par les promoteurs immobiliers » ; luttes contre l'extension du camp militaire du Larzac (1971-1981) ou encore contre la politique nucléaire qui constitue une cause centrale des luttes environnementales dans les années 1970.

al., 2009). Ils mettent en lumière des mobilisations de précaires qui font valoir des droits face à des politiques du laisser-faire ou face à des décisions politiques qui les fragilisent davantage : luttes des « sans papiers » (Siméant, 1994), des prostituées (Mathieu, 2001), des chômeurs (Maurer, 2001), des « sans logis » (Péchu, 2006) (Boumaza & *al.*, 2006)²⁷.

2. L'ESPACE DANS LES MOUVEMENTS SOCIAUX, UN ARRIERE-FOND DES LUTTES

L'espace comme partie prenante de l'action collective et des dynamiques de mobilisation (de leur émergence, renforcement, renouvellement ou affaiblissement) est rarement une dimension pleine et entière du cadre d'analyse. Il apparaît davantage comme « un arrière-fond des luttes » (Dechézelle et Olive, 2015). Dans sa définition de « l'unité contestataire » (« des mobilisations, une cause, des organisations et des personnalités »), Lilian Mathieu retient principalement trois dimensions : temporelle, organisationnelle et individuelle (2012). En effet, le terme de *mobilisation* désigne « une séquence **temporellement limitée** » « des **phases de mobilisation** qui se distinguent de **périodes plus routinières d'activité** » (je souligne). Celui d'*organisation* fait référence aux « **instances** » dotées « d'une identité collective et d'une **stabilité temporelle** minimale » qui donnent « forme et visibilité à des opinions individuelles autrement dispersées ou isolées » (une association, une ONG internationale, un collectif sans existence légale, un comité local d'une grande fédération nationale, p. 26). Celui de *personnalités* souligne que les contestations s'appuient aussi sur des « **figures** » (p. 27-28) et ainsi sur des individus qui les portent en partie. L'espace, quant à lui, est souvent dématérialisé ou désincarné dans les analyses et se situe entre impensé et implicite quand il s'agit d'aborder les ressorts des luttes (leurs motifs et leurs moyens).

2.1. L'espace dématérialisé

Considéré comme un espace d'interactions sociales et politiques, l'espace des luttes est généralement dématérialisé dans la sociologie des mouvements sociaux et la science politique. Il est appréhendé principalement sous trois angles : l'espace est public, il est un champ et une échelle.

2.1.1. L'espace est public.

La sociologie ou la philosophie politique s'intéressent aux articulations entre espace public et espace de lutte mais l'espace public est généralement considéré dans sa stricte dimension politique, comme une arène de délibération qui permet de faire reconnaître des « besoins » et de les construire en problème public. L'arène de délibération n'est pas incarnée spatialement (du double point de vue matériel et symbolique). Dans sa théorie de la justice et de la reconnaissance, la philosophe étatsunienne Nancy Fraser entend ainsi les espaces publics comme des espaces non

²⁷ « Concernant précisément les groupes à faibles ressources, il s'est agi de comprendre comment des populations démunies parviennent à se mobiliser alors même que toute mobilisation est coûteuse et donc de rendre compte également de la mobilisation des soutiens de ces groupes. Cette démarche initiée par Johanna Siméant sur les sans papiers, a été éprouvée par d'autres chercheurs sur d'autres terrains, ainsi Lilian Mathieu a testé ses hypothèses sur les mobilisations de prostituées, Daniel Mouchard a contribué à une meilleure connaissance des mouvements des « sans », plus récemment Cécile Péchu d'est intéressée aux mobilisations des sans logis (DAL) et invite à réfléchir sur le processus d'autonomisation du champ militant par rapport au champ partisan. Sophie Maurer donne à voir dans une approche comparée de populations mobilisées et non mobilisées, les ressorts de la mobilisations des chômeurs durant l'hiver 1997-1998 » (Boumaza et *al.*, 2006).

reconnus « de lutte pour l'interprétation des besoins » (Fraser, 1989) et comme des « lieux » mais qui sont dématérialisés, « dans lesquels les identités sociales se construisent, se déconstruisent et se reconstruisent » (Fraser, 2011, p. 129 en note). En France, l'approche pragmatiste insiste depuis les années 2000 sur l'idée « d'arène publique » constituée de scènes et de coulisses où se construisent du sens, des apprentissages, et éventuellement des manières renouvelées de penser et de mettre en œuvre l'action. (Cefaï, 2002). Des acteurs divers et diversement mobilisés se confrontent et interagissent ainsi sur plusieurs *scènes*, y compris celles que constituent les dispositifs institutionnalisés et réglementaires de la concertation et les instances de débat où les individus sont davantage appréhendés comme public ou militants que comme des individus *habitant*. Les acteurs mobilisés se confrontent aussi de manière moins visible dans des *coulisses*. Les notions de « scène » et de « coulisse » qui renvoient à des lieux ne sont pas pour autant incarnées spatialement y compris lorsque des géographes s'en saisissent dans l'analyse des « conflits de proximité » (Melé, 2013). Or ces notions suggèrent une distinction de lieux qui pourrait être mobilisée pour appréhender la dimension spatiale des mouvements sociaux. Elles indiquent des statuts différents de l'espace : la scène évoque un statut public qui rend possible la publicisation des problèmes et l'expression des conflits ; les coulisses renvoient à des interactions discrètes dans des espaces privés ou semi-publics.

2.1.2. L'espace est un champ

L'idée d'espace est également convoquée dans l'analyse des mouvements sociaux pour insister sur les interactions sociales et politiques qui se jouent au sein des mouvements, aborder les convergences des luttes mais aussi les relations conflictuelles entre elles. « L'espace des mouvements sociaux » désigne ainsi « l'univers des pratiques et des sens que forme l'ensemble des mobilisations protestataires d'une société donnée » (Mathieu, 2012). Cette notion est « inspirée du concept de champ forgé par Pierre Bourdieu, elle pointe le fait que les divers mouvements des années 1970 entretiennent les uns avec les autres des rapports d'interdépendance variés, qui confèrent de relatives densités et unité à l'ensemble qu'ils forment » (Mathieu, 2009, 103). Au sein de l'espace des mouvements sociaux, les luttes se croisent autour de revendications et d'enjeux communs, à travers la circulation des militants, la diffusion ou le transfert des « savoirs et savoir-faire protestataires », le partage de référentiels communs. Mais c'est aussi un espace de relations concurrentielles, voire conflictuelles, entre différentes causes et organisations. Si la notion d'espace des mouvements sociaux permet d'éclairer les dynamiques internes, elle permet aussi d'interroger les interférences avec d'autres domaines sociaux, et notamment le champ politique ou le champ syndical. Mais elle n'est aucunement incarnée dans l'espace physique.

2.1.3. L'espace est une échelle

L'espace des mouvements sociaux est une échelle à travers l'intérêt porté dès le milieu des années 1970 aux « propriétés relationnelles » de l'action collective et ce faisant à l'analyse de réseaux. Les mouvements sociaux sont abordés « comme une multiplicité de liens connectant entre eux une multiplicité d'individus, de groupes et d'organisations formels » (Cinalli, 2009, p. 33) se traduisant par la circulation de militants et permettant la diffusion ou le transfert des savoirs et savoir-faire et des modes d'actions. Étudiés d'abord aux échelles locales et nationales, les liens et les réseaux sont abordés dans leur dimension internationale ou « transnationale » depuis le milieu

des années 1990 à travers l'examen « des phénomènes à l'intersection de la thématique de la 'mondialisation', de l'augmentation, depuis la fin de la guerre froide, du nombre des organisations non gouvernementales (ONG) et de l'émergence [...] des mouvements altermondialistes » (Siméant, 2009, p. 554). L'espace comme échelle est également présent dans les travaux qui placent au centre de leur analyse le travail argumentatif des acteurs en interrogeant la portée des arguments et la trajectoire des causes (Chateauraynaud, 2011). La relecture de tels travaux sous l'angle de la dimension spatiale des conflits (Melé, 2013) souligne les jeux d'échelle d'affaires nationales qui peuvent être « étudiées à partir d'alertes localisées et d'événements locaux » et à travers la capacité des acteurs mobilisés à jouer avec différentes échelles. « Ce cadre d'interprétation conduit à penser certains conflits de proximité comme des occurrences locales de causes en cours de constitution au niveau national ou international, ou dans certains cas comme une nouvelle occurrence de situations dont les termes du débat, les arguments, ont déjà été éprouvés dans d'autres situations locales » (Melé, 2013, p. 38).

2.2. L'espace comme motif de lutte : entre impensé et implicite

L'espace se situe entre impensé et implicite quand il s'agit d'aborder les motifs de la lutte. D'un côté, les luttes dont les causes sont territoriales restent souvent un angle mort des travaux ; de l'autre, les recherches ont tendance à laisser dans l'implicite la question de l'habiter lorsque l'espace est en jeu.

L'espace est souvent un angle mort des mouvements sociaux, la tendance étant de cibler des luttes qui défendent des causes non territorialisées autour d'identités et d'enjeux professionnels, sociaux, de genre, ou encore de mœurs. L'entrée se fait par les groupes mobilisés : luttes des OS, des sidérurgistes lorrains (Vigna, 2007), des chômeurs, des « travailleurs précaires », des prostituées ; ou encore lutte des immigrés, « des sans », des « sans-logis » ; lutte féministe, des homosexuels, de personnes partageant une même maladie (les malades du Sida...)... Les causes étudiées n'affichent pas d'emblée de dimension spatiale là où la géographie s'intéresse quasi-exclusivement à des conflits autour d'enjeux territoriaux explicites - conflits d'aménagement, d'usage ou territoriaux (Subra, 2007 ; Melé, 2013)²⁸. Les politistes Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive ont rendu compte récemment, dans un appel à communication (2015), de cette « tendance croissante à ne considérer que les **formes déterritorialisées ou transnationales de l'action collective** (je souligne) » (2015).

Lorsque l'espace est considéré comme un enjeu ou un motif des mobilisations, la question de l'habiter relève souvent de l'implicite. On peut y voir trois raisons principales. 1) Les luttes urbaines ou les luttes ayant pour objet le « cadre de vie » ou le territoire sont généralement des figures mineures dans l'analyse des mouvements sociaux, et sont abordées à l'échelle résidentielle (l'analyse par exemple des associations de défense de quartier, Renaud, 2002). En outre, elles sont souvent abordées à travers la question de l'habitat (et non de l'habiter) et en particulier à travers la

²⁸ Cette focalisation de la géographie sur des conflits autour d'enjeux d'espace produit *a contrario* un délaissement des luttes pour lesquelles la question spatiale ne s'impose pas d'emblée. Du reste, si le rôle de l'espace est interrogé dans l'analyse des motifs de la lutte, il est souvent ignoré quand il s'agit d'aborder les moyens, les ressources ou les modalités de la lutte. Sur cette question, on se référera en particulier à Fabrice Ripoll qui s'est intéressé à des luttes dont la dimension spatiale ne s'imposait pas d'emblée (luttes des chômeurs) (2009).

problématique du « droit au logement » (luttons de locataires, de squatters...). 2) Les figures majeures de l'analyse des mouvements sociaux autour d'enjeux socio-territoriaux sont les mouvements régionalistes et écologistes ou environnementaux (Mathieu, 2012). Or, là aussi l'entrée par les enjeux politiques pour les premiers et par les enjeux environnementaux pour les seconds tend d'une certaine manière à estomper les enjeux de l'habiter. Les luttes qualifiées « d'anti » (anti-nucléaire, anti-militariste mais aussi contre un grand équipement, contre un grand projet d'infrastructure...) sont aussi et sans doute d'abord aux yeux des habitants des luttes « pour » l'habiter et la préservation des lieux de vie (impliquant les questions environnementales mais pas seulement) que l'on ne peut aucunement réduire au « syndrome » nimby (Lolive, 1997 ; Trom, 1999 ; Melé, 2013 ; Torre & Beuret, 2012). 3) Dans ces luttes, la question de l'habitant est davantage travaillée pour en saisir la place dans l'organisation des mouvements. Plus que les significations multidimensionnelles et complexes des relations à l'espace des habitants contestataires, la sociologie des mouvements sociaux explore « la conjonction » entre « écologistes » et « habitants », généralement « moins dotés en compétences militantes et en expertise environnementale, mais soucieux de ne pas être dépossédés du sens et des enjeux de leur lutte » (Mathieu, 2009, p. 55). La figure de « l'habitant » est ainsi convoquée pour souligner les différentiels de capital militant, les interdépendances, les concurrences et les tensions avec les « écologistes ». On retrouve cette même approche chez certains géographes spécialistes de la question des conflits d'aménagement (Subra, 2007).

2.3. L'espace comme moyen de lutte : « toile de fond » et affleurements

Rarement abordé comme un moyen dans la lutte, l'espace est généralement appréhendé comme une « toile de fond » (Hmed, 2009) ou un « arrière-fond » (Dechézelles & Olive, 2015). Il est là mais rarement comme une dimension explicitée et majeure de la constitution et des modalités de la lutte. Il affleure de quatre manières au moins : à travers l'analyse des répertoires de l'action collective ; à travers l'approche temporelle des mouvements sociaux ; à travers l'étude du rôle des sociabilités dans la constitution de l'action collective et, enfin, à travers l'observation du rôle des réseaux sociaux dans les rassemblements collectifs.

L'étude classique des « répertoires de l'action collective » dans la sociologie des mouvements sociaux, c'est-à-dire de « l'ensemble des formes de protestation dont dispose un groupe donné » (Tilly, 1984, cité par Mathieu, 2012), permet d'aborder les modalités de l'action collective, l'historicité de ses formes et leur circulation entre des luttes contemporaines. Mais derrière les répertoires de l'action affleure la question spatiale qu'il importerait de creuser dans une analyse géographique des mouvements sociaux. Les répertoires de l'action collective soulignent des modes opératoires et des « savoirs et savoir-faire protestataires » (Mathieu, 2009) territorialisés, associés à des espaces²⁹. Les visées stratégiques, les enjeux et les choix sous-jacents aux espaces investis mériteraient d'être davantage décryptés : les manifestations, dans leur grande

²⁹ « Nous nous intéressons aux temporalités et aux espaces qui voient des groupes adresser des revendications collectives aux autorités et fréquemment former pour cela des associations ou des coalitions spécifiques, tenir des réunions publiques, diffuser leurs programmes dans les médias existants, organiser des processions, des marches ou des manifestations et, à travers toutes ces activités, délivrer des démonstrations publiques et coordonnées de dignité, d'unité, de force et d'engagement » (Tilly, 2004, p. 29, cité par Mathieu, 2012, p. 16). Tilly Ch., 2004, *Social Movements, 1768-2004*, Boulder, Paradigm.

diversité de formes, se font dans la rue (Fillieule, 1997³⁰) ; des lieux ouverts ou des bâtiments, publics ou privés, sont occupés (places, usines, administrations, églises...) ; les associations, collectifs et comités en lutte se territorialisent à travers leur siège (Céfaï & Lafaye, 2001) ; l'information et les idées sont diffusées dans les espaces du quotidien (voisinage, quartier...) ou sur l'espace virtuel du net, etc.

La dimension temporelle des mobilisations est évoquée par certains chercheurs à travers l'alternance de séquences limitées dans le temps où la « concentration des activités et des ressources des agents » est forte et des « périodes plus routinières d'activités » (Mathieu, 2009). Elle suggère deux types d'espaces engagés dans la lutte : 1) *des espaces occasionnels*, parcourus ou occupés plus ou moins longuement lors de manifestations, de grèves, de sit-in, de meetings, de la distribution de tracts... ; 2) *des espaces routiniers*, appartenant à la vie ordinaire et quotidienne, correspondant à une multiplicité d'actions plus discrètes dans les lieux familiers de l'espace résidentiel (domicile, voisinage, quartier) ou sur tout autre lieu de côtoiement routinier, et notamment les lieux de travail (bureau, couloir, machine à café...).

L'étude des sociabilités dans les mobilisations collectives évoque également cette inscription des « à côtés de l'action collective » (Renou, 2009) dans des espaces routiniers et « partagés » (Hmed, 2009). Elle montre que l'engagement est autant un « engagement avec » qu'un « engagement pour » : en s'engageant on s'inscrit dans un « groupe humain de référence » qui offre en retour « une affiliation sociale ». « [...] Le seul partage d'objectifs n'est pas suffisant pour *faire groupe* ». Les « moments de sociabilité » renforcent l'appartenance au groupe (Renou, 2009, p. 503-504). L'espace affleure ainsi de deux manières : 1) les engagements se renforcent à travers des moments de sociabilités « militantes » et leurs lieux (dans des espaces d'interstice où se déroulent les « conversations militantes », les échanges « informels », les pauses, les repas, etc.) ; 2) ils s'appuient également sur « un tissu social » et des réseaux d'interconnaissance préexistant (Renou, 2009, p. 506) qui s'inscrivent dans des espaces : ceux de l'espace résidentiel, professionnel ou correspondant à une socialisation associative antérieure. Les réseaux sociaux confèrent ainsi une assise territorialisée à la mobilisation et à l'action collectives en actualisant ou en renouvelant des sociabilités déjà-là.

Un dernier affleurement de l'espace dans l'analyse des mouvements sociaux peut être observé dans des travaux qui interrogent **les effets du numérique et des réseaux sociaux** sur la possibilité de rassemblement et de mobilisation dans des lieux emblématiques (Occupy wall street, le parc Taksim Gezi à Istanbul...) et leur socialisation aux échelles nationales qui se traduisent par des occupations en réseau (Nichols, 2009 ; Castaneda, 2012 ; Fahmi, 2009).

CONCLUSION DU CHAPITRE 2. ÉMERGENCE DE L'ESPACE DANS LA COMPREHENSION DES MOUVEMENTS SOCIAUX

L'espace est généralement considéré comme un arrière-fond des luttes et n'entre pas dans le cadre d'analyse des mouvements sociaux. Il est généralement dématérialisé (l'espace public est

³⁰ Olivier Fillieule interroge la place du recours à la rue parmi les formes classiques de la participation politique et son intensification après 1981 comme mode contestataire majeur.

politique, l'espace des mouvements sociaux est un champ, l'espace est une échelle) et oscille entre impensé et implicite qu'il s'agisse d'interroger les causes ou les moyens des mobilisations collectives. Toutefois, depuis une décennie environ, on observe son émergence, dans la lignée de travaux majoritairement nord-américains, à partir de l'investigation de la notion « d'espace géographique » dans le champ de la science politique (Hmed, 2009) ou à partir de la prise en compte de l'espace comme « un construit social » (Dechézelles & Olive, 2015). Le dictionnaire des mouvements sociaux y consacre d'ailleurs en 2009 une rubrique sous la plume de Choukri Hmed qui, en se référant notamment aux travaux de Charles Tilly, insiste sur l'enjeu de « **traiter les lieux** (*places*) en étudiant les interactions entre la localisation, l'espace-temps et les représentations de l'espace comme des **causes explicites et des effets de la protestation** (je souligne) (Tilly, 2000) » (Hmed, 2009, p. 224). Récemment encore, les politistes Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive se sont fait l'écho de cet enjeu scientifique (2015). Ils invitent les chercheurs à s'intéresser davantage aux « ressorts territorialisés des luttes », à la « politisation du proche » et ainsi aux « mobilisations politiques qui s'inscrivent dans un « lieu », dont il est, tout à la fois, le support, le mobile et le principal enjeu »³¹. Ce faisant, ils ont offert une tribune aux travaux qui s'inscrivent dans cette perspective à travers un colloque (2015) et des publications autour de la notion de « conflits de lieu » (2016 ; 2019). La question spatiale revêt un double enjeu scientifique. Il s'agit d'abord de mieux appréhender la « multiplication des situations conflictuelles liées aux interventions publiques visant à requalifier les espaces, à leur prescrire une vocation ou à encadrer leurs usages » (Dechézelles & Olive, 2015) ; mais il s'agit aussi de réinvestir l'analyse des luttes passées, comme la mobilisation du Larzac, à travers leur dimension « socio-territoriale » (Franquemagne, 2009 ; 2010).

Des pistes particulièrement intéressantes sont également ouvertes par des approches anthropologiques portant sur la diffusion et l'organisation de l'action collective dans les lieux du quotidien, comme par exemple dans les espaces collectifs des foyers de travailleurs migrants dans la « grève des loyers » dans les années 1970 en France (Hmed, 2008), ou dans le « quartier étudiant » (résidences et lieux d'étude) dans le contexte des mouvements étudiants à Pékin en 1989 (Zhao, cité par Hmed, 2009, p. 225). Les travaux portant sur des occupations de bâtiments ou de propriétés, privés ou publics (Pénissat, 2009), dans des contextes variés d'engagement et pour la défense de différentes causes, nourrissent également la réflexion. Tout en interrogeant l'historicité de l'occupation comme mode d'action collective et sa réinvention, les recherches insistent généralement sur la visée stratégique de l'occupation (tactique de désordre, interpellation de l'Etat,

³¹ « L'hypothèse générale soumise à la discussion étant que l'espace, en tant que construit social, n'est pas simplement un arrière-fond contextuel des luttes, mais participe pleinement de la dynamique constitutive des mobilisations, autant qu'il se constitue à travers elles. Un privilège sera accordé aux luttes qui naissent d'un hiatus entre les prétentions des pouvoirs publics ou du secteur marchand à maîtriser la destinée d'un espace et les revendications de ses habitants, usagers ou défenseurs. Le parti pris de ce colloque consiste à prendre au sérieux les ressorts territorialisés des luttes et leur prégnance dans nombre de mobilisations, à rebours de la tendance croissante à ne considérer que les formes déterritorialisées ou transnationales de l'action collective. L'attachement au proche et les logiques de politisation qui lui sont liées semblent constituer à la fois des cadres d'interprétation heuristiques et le moyen de porter le regard à des échelles d'analyse pertinentes du point de vue des acteurs comme celui du chercheur », Dechézelles S., Olive M., 2015, Conflits de lieux, Lieux de conflits. L'espace des mobilisations territoriales, Appel à colloque, CHERPA - Sciences Po Aix - 29-30 janvier 2015.

diffusion médiatique), rapportée aux conditions socio-culturelles et de ressources des acteurs protestataires, à la crise économique, aux reconfigurations de l'espace médiatique et aux enjeux propres à la mobilisation (Pénissat, 2005 & 2009). En revanche, les études sont moins enclines à traiter des modalités de l'occupation dans une approche davantage anthropologique ou micro-sociologique que de science politique et donc à traiter de l'articulation entre *occuper* et *habiter*. Cette question est prise en charge par des travaux qui soulignent que l'occupation passe par une présence en continu se traduisant par une politisation des gestes du quotidien ou « du moindre geste » (Pruvost, 2015). Elle prend la forme d'appropriations matérielles : par exemple, sur le plateau du Larzac lors de son occupation dans les années 1970, l'ouverture d'une école, l'ensemencement des terrains de l'armée et la construction d'une bergerie peuvent être analysés sous cet angle, comme la construction d'une bergerie lors de la lutte anti-nucléaire à Plogoff ; ou, plus récemment, l'occupation d'églises par les sans-papiers ou par les prostituées (Mathieu, 2009 & 2012) ; les chantiers participatifs à Notre-Dame-des-Landes (Pruvost, 2015) ; l'organisation de la vie militante et domestique dans les squats appréhendée à travers « l'anthropologie d'un lieu occupé » (Bouillon, 2009). L'occupation prend aussi la forme d'appropriations immatérielles comme l'organisation de manifestations festives, d'activités récréatives... Ces appropriations ont toujours une dimension symbolique forte : démontrer par exemple que le plateau du Larzac n'est pas un désert (Mathieu, 2009).

Conclusion de la première partie

INTERROGER LES LIENS ENTRE HABITER ET CONTESTER

On observe donc un cloisonnement entre les approches sur l'habiter d'un côté et sur les mouvements sociaux de l'autre qui ne permet pas d'interroger l'articulation dialectique habiter/contester. Les premières tendent à dessiner la figure d'un habitant dépolitisé et les secondes celle d'un citoyen déterritorialisé. Mais au terme de l'état de l'art, on note une tendance relativement récente au décloisonnement, qui nous permet d'élargir la perspective. En effet, le croisement des travaux sur l'habiter et sur les mobilisations collectives, comme le recours aux études mettant au centre de leur réflexion le décloisonnement des approches, permettent de relever des points d'entrée intéressants pour élaborer un cadre d'analyse.

En premier lieu, on retiendra le double enjeu d'appréhender l'habitant dans sa dimension citoyenne dans une lecture politique des contestations qui les opposent aux pouvoirs publics et de le considérer à la fois comme sachant et doté d'une capacité critique, y compris quand il s'agit d'habitants précaires. On s'inscrira ainsi dans une approche attentive aux rapports de domination et aux luttes qui font valoir d'autres points de vue que les points de vue portés par les institutions.

En second lieu, le décloisonnement des approches permet d'interroger la place de l'espace et de l'habiter dans la compréhension même des luttes, et ce sous trois angles : l'analyse de leur engendrement (leurs causes ou motifs), de leur effectuation (leurs moyens) et de leur portée (Encadré 4). L'approche par l'espace *dans l'analyse des causes* passe par l'exploration des « conflits de lieu », l'approfondissement de l'habiter comme enjeu des luttes et l'élargissement spatial de causes défendues localement à des échelles supra-locales. *Dans l'analyse des moyens de la lutte*, il s'agit d'aborder la dimension spatiale des répertoires de l'action collective, d'identifier les espaces investis et mobilisés dans les temps forts et routiniers de la lutte, ceux relatifs aux sociabilités ordinaires et militantes, d'interroger la capacité des militants à faire sortir la lutte de l'espace local à travers une organisation en réseau pour accroître ses moyens, ou encore la capacité des réseaux sociaux à organiser du regroupement dans des lieux emblématiques et à sociabiliser la lutte aux échelles nationales, voire internationales. *L'analyse spatiale de la portée des luttes* introduit un questionnement sur les effets socio-territoriaux de l'action collective, notamment la transformation matérielle et symbolique des lieux et, pour ceux qui se mobilisent, une plus grande légitimité de présence dans l'espace géographique et politique. Elle peut être également abordée du point de vue des effets rétroactifs sur les politiques publiques contestées, en termes de résultats sur le territoire. L'actualité des mouvements sociaux en France et dans le monde donne raison à cette investigation sur la dimension spatiale des luttes dans une approche des mouvements sociaux croisant sociologie, science politique et géographie.

Pour aller plus avant dans la réflexion, je propose d'approfondir cette question de l'articulation entre habiter et contester dans la deuxième partie de ce volume à partir d'un cadre d'analyse portant sur *les conflits d'aménagement* et croisant géographie radicale et géographie sociale. Il s'agira d'une part de resituer les luttes dans des contextes de domination politique,

économique et sociale, et d'explorer les enjeux de l'habiter du point de vue des habitants ainsi que la dimension contestataire qu'il revêt. L'analyse s'ancrera ainsi dans une géographie sociale attentive à l'habiter, mais en lui ajoutant la figure de l'habitant politisé, engagé dans des résistances, des contestations et des mobilisations collectives. En d'autres termes, le recours à la géographie sociale permet de se défaire de la notion de « public » des politiques publiques pour s'emparer de la notion de « citoyenneté » en lien avec la question de l'habiter autour de l'idée de citoyen ordinaire. L'habitant est citoyen au sens de son engagement dans l'espace public et de sa contestation d'un ordre dominant inégalitaire, et le citoyen habite, au sens de l'habiter.

Encadré 4 : Une approche des mouvements sociaux qui ouvre sur l'espace

Luttes	L'approche par les mouvements sociaux	L'approche par l'espace et l'habiter
Causes	-Identités et enjeux sociaux, professionnels, de genre, mœurs...	-Causes territorialisées
	-Luttes anti (nucléaire, militaire, grands projets d'infrastructure...)	-Lutter pour habiter
	Trajectoires des causes	-Elargissement spatial des causes (échelles surpa-locales)
Moyens	-Répertoire de l'action collective	-Inscription des luttes dans l'espace et territorialisation -Habiter pour lutter -Mobilisation de la dimension symbolique de l'espace
	-Temps forts et temps routinier	-Mobilisation des espaces publics et des espaces routiniers
	-Sociabilités routinières et sociabilités militantes	-Espaces du quotidien
	-Réseaux, réseaux sociaux	-Élargissement spatial de l'action et possibilité de regroupement dans des lieux
Portée	-Contre-pouvoir, apprentissages militants, gains de causes	-Résultats territoriaux en lien avec la révision de la politique publique contestée -Transformation symbolique des lieux (ex. du Larzac ou Plogoff symboles de luttes)
	-Enjeu de reconnaissance politique et sociale	-Plus grande légitimité de présence dans l'espace géographique -Reconnaissance de l'habitant-citoyen

Source : I. Berry-Chikhaoui, 2018

Deuxième partie

HABITER ET CONTESTER

POUR UNE LECTURE CRITIQUE ET TERRITORIALISEE DES CONFLITS
D'AMENAGEMENT

INTRODUCTION

L'objectif de cette deuxième partie est de proposer un cadre d'analyse qui questionne les effets socio-territoriaux de l'aménagement dans des contextes de domination en considérant le fait de contester et le fait d'habiter comme des faits imbriqués. Je m'inscris ainsi dans une perspective de décloisonnement des approches sur l'habiter et sur les mobilisations collectives pour interroger « la réception sociale » de l'aménagement (Semmoud, 2007), sous l'angle *de son vécu*. Je situe cette approche au croisement de la géographie radicale et de la géographie sociale de manière à réinvestir le sens politique de l'habiter et relire « l'aménagement contesté » (Subra, 2007) du point de vue des habitants. Il s'agit d'articuler une approche de géographie sociale attentive aux relations multidimensionnelles que les habitants construisent à l'espace et attentive à leurs lieux, avec une approche radicale qui considère l'aménagement dans sa dimension d'idéologie et met en exergue les rapports de domination³² qui s'y jouent, au cœur du capitalisme (Lefebvre, Castells) et du néolibéralisme (Harvey, Smith, Brenner, Marcus). Je développe la thèse que ces rapports de domination s'expriment dans la mise en œuvre de politiques d'aménagement qui entérinent de fortes disjonctions entre *espace conçu* des *aménageurs* et *espace vécu* des *aménagés*. Cette double lecture par la géographie radicale et par la géographie sociale permet, d'une part, d'interroger les effets socio-territoriaux de l'aménagement en termes d'exclusion sociale mais aussi *d'injustice sociale et spatiale* et de *déni de l'habiter*, elle permet, d'autre part, de repolitiser des mobilisations souvent dénigrées ou stigmatisées dans les conflits d'aménagement et, enfin, de prendre au sérieux *l'habiter* comme *motif* et *moyen* de leur engendrement et de leur affirmation, ou autrement dit d'aborder les conflits et les mobilisations dans leur dimension territorialisée. Ce cadre d'analyse correspond à une montée en généralité à partir de mes résultats de recherche depuis une quinzaine d'années (simplement évoqués dans cette partie – ils seront développés dans les parties suivantes) et à partir de (re)lectures croisant plusieurs champs de recherche et disciplinaires.

³² Interrogeant les relations entre « géographie critique » et « géographie radicale », Cécile Gintrac (2012 a) souligne que la géographie critique est plus large que la géographie radicale car elle explore la question des rapports de domination sous plusieurs angles : rapports sociaux de genre, rapports raciaux dans des analyses postcoloniales..., les rapports de classe chers à la géographie radicale anglo-saxonne étant « conçus comme une forme de domination parmi d'autres » (p. 8).

UNE APPROCHE PAR LA GEOGRAPHIE RADICALE.

L'AMENAGEMENT COMME RAPPORT DE DOMINATION

La géographie radicale (Harvey, 2008) et le renouveau de « la critique urbaine » (Brenner, Marcuse & Mayer, 2011) situent les politiques publiques d'aménagement au coeur des rapports de domination dans un mode de production capitaliste. Cette lecture de l'aménagement s'inscrit dans le prolongement des travaux de la sociologie française d'inspiration marxiste des années 1960 et 1970 (Lefebvre, Castells, Coing, Godard, Paillard). Le recours à la pensée critique marxiste et « subversive » des années 1960 et 1970, et tout particulièrement à la pensée d'Henri Lefebvre, présente un double intérêt : alimenter une lecture critique de l'aménagement et de l'urbanisation mais aussi interroger les effets de ces politiques d'aménagement sur *l'habiter*. Il ne s'agit certes pas de proposer ici une nouvelle exégèse d'Henri Lefebvre³³, mais d'insister sur le fait que ses travaux nourrissent aussi bien la géographie radicale que la géographie sociale. En proposant une lecture à la fois politique, économique, sociale, anthropologique et phénoménologique de l'espace, sa pensée invite de fait au croisement entre ces deux géographies : elle met en exergue les relations de pouvoir et de domination de classe dont les politiques d'aménagement sont porteuses, les disjonctions entre *l'aménagement conçu* et *l'aménagement vécu*, leurs effets déstructurant sur *l'habiter* et les résistances à l'œuvre, aux échelles individuelle ou collective, dans l'espace privé ou public ; elle pose utilement la question de la légitimité des contestations et des mobilisations collectives pour un « droit à la ville » et, ce faisant, de *l'habiter* comme « légitimité ordinaire » (Hatzfeld, 2011), de la justice sociale et spatiale (Fraser, 2011 ; Gervais-Lambony & Duffaux, 2009 ; Soja, 2014) et de la reconnaissance d'une citoyenneté urbaine (Deboulet, 2014) et ordinaire (Carrel & Neveu, 2014).

Dans un premier temps, j'évoquerai dans ce troisième chapitre les travaux des sociologues urbains français des années 1960 et 1970, et notamment la pensée d'Henri Lefebvre, pour montrer que *leur lecture critique de l'aménagement est consubstantielle à la notion de l'habiter* et parce qu'ils posent la question des *disjonctions* entre *aménagement conçu* et *aménagement vécu*. Je revisiterai notamment la notion d'« espace conflictuel » développée par Henri Lefebvre. Dans un second temps, je reviendrai sur la lecture critique des géographes radicaux contemporains dénonçant sous l'angle de la dépossession, de la justice et du droit les effets socio-territoriaux des politiques urbaines néolibérales contemporaines au service de l'expansion du capitalisme, du marché et de l'urbanisation. Dans un quatrième temps, j'explicitai l'enjeu heuristique d'aborder

³³ Depuis une dizaine d'années, les thèses d'Henri Lefebvre, après un certain ostracisme (Martin, 2006) ou une éclipse au tournant des années 1990 (Hess, 2000), ont fait l'objet de nombreuses relectures par des chercheurs français, notamment par des géographes qui ont redécouvert cet auteur à travers son détour par la géographie radicale anglo-saxonne (Harvey, Soja, Marcuse) (Martin, 2006 ; Costes, 2010, Gintrac & Giroud, 2014).

les effets socio-territoriaux de l'ancrage spatial du capitalisme et de l'affirmation de la compétition territoriale sous l'angle du territoire subalterne. Enfin, j'envisagerai le conflit d'aménagement sous l'angle de la lutte à la conquête du droit.

1. UNE LECTURE CRITIQUE DE L'AMENAGEMENT CONSUBSTANTIELLE A LA NOTION DE L'HABITER

La notion de *l'habiter ne peut être dissociée d'une lecture critique des politiques d'aménagement* conduites dans les années 1960 par l'État français (Lefebvre, Castells, Godard, Coing). Elle lui est consubstantielle. Rappelons simplement ici qu'en se faisant le passeur de cette notion de la philosophie (Heidegger, Bachelard) vers les sciences sociales (Paquot, Lussault & Younès, 2007), Henri Lefebvre l'a revisitée dans une critique de l'urbanisme fonctionnaliste des « Trente glorieuses » mise en œuvre par l'État français. Il conçoit cet urbanisme comme un instrument de l'État (« le jouet d'un pouvoir centralisateur ») au service d'intérêts capitalistes et « aux dépens de la vie quotidienne transformant les paysages, dissociant les lieux de vie et privant les citoyens des possibilités de rencontres et d'échanges qui font l'essence de la ville » (Gintrac, 2012 b).

Avec le « droit à la ville » qui paraît en mars 1968, « le philosophe constate que, partout, il y a une dégradation de la ville. Alors que la ville et l'urbain devraient relever de la valeur d'usage, la généralisation de la marchandise par l'industrialisation a entraîné la destruction de la ville vécue. La valeur d'échange justifie la dégradation du vivre social dans l'habiter. Depuis de nombreuses années, l'idéologie dominante est de construire pour "loger". On ne prend plus en compte le social, la socialité qui caractérisait la vie urbaine. Des conflits émergent entre les rationalités économiques et financières d'une part, l'investissement improductif dans la ville d'autre part » (Hesse, 2000, p. IX³⁴). Michel Lussault (2007) rappelle ce lien intrinsèque entre la notion de l'habiter et une pensée critique de l'urbanisme : « lorsque Lefebvre entend avec de jeunes chercheurs dont Henri Raymond examiner la conscience habitante et les pratiques spatiales de résidents des pavillons (type de logement alors totalement méprisé par les spécialistes et en contradiction avec le développement du standard normatif du grand ensemble collectif), il s'agit d'un terrain destiné à appuyer l'hypothèse que l'État bureaucratique et le marché mettent en place conjointement – en particulier via les grandes procédures et opérations de l'urbanisme opérationnel – un espace étranger aux formes de la vie quotidienne « spontanée » et vécue » (p. 40). De même, pour Manuel Castells (1973), la logique capitaliste s'incarne dans une production urbaine peu attentive aux « désirs du peuple » mais fondée sur un enjeu de reproduction de la force de travail et « un fonctionnement efficace de l'appareil productif [...]. L'État joue le rôle de véritable "aménageur" de la vie quotidienne des masses et, sous couverture de "l'organisation de l'espace", c'est vraiment de la prédétermination du temps vécu qu'il s'agit » (p. 17).

Les différentes politiques d'aménagement emblématiques des années 1960 sont porteuses de ce *hiatus entre la conception d'un espace « instrumental »* (Lefebvre, 2000, p.18) et fonctionnel par l'État au service du capitalisme urbain et industriel et *l'habiter*. En milieu urbain, l'édification

³⁴ Avant-propos de la 4^e édition de « La production de la ville ».

des grands ensembles (les « faux ‘ensembles ‘ », tels que qualifiés par Henri Lefebvre, 2000) accompagne les opérations de rénovation urbaine dans les centres anciens, entraînant le déplacement contraint des populations et une rupture socio-territoriale avec leurs anciens lieux et modes de vie. Paris (Coing, 1966 ; Castells, 1973) et Londres dès les années 1950 (Young et Willmott, 1983 – 1957 pour l’édition originale) en sont des exemples emblématiques. En milieu rural, l’État lance et soutient les grandes opérations d’industrialisation et d’équipement du territoire (ZIP de Fos-sur-Mer, barrage hydro-électrique à Tignes, centrale nucléaire projetée à Plogoff...) impliquant une violence à la fois physique et symbolique à travers le dénigrement des modes d’habiter vernaculaires au nom d’une « modernité triomphante » porteuse d’un progrès assis sur la productivité et le développement d’une société de consommation, impliquant le « déguerpissement » des populations (Pessis & al., 2013) ou encore la destruction ou la « damnation » de leurs lieux de vie dont l’environnement est fortement impacté (Paillard, 1981).

Rémi Hess (2000) rappelle que « la survenance soudaine » à partir de 1968 du thème de l’urbain chez Henri Lefebvre (sociologue rural dans les années cinquante), avec « le droit à la ville », s’enracine « dans son observation de la dégradation du rural, constatée déjà dans les années cinquante à Mourenx, à l’époque du surgissement du complexe pétrolier des Landes » (p. IX)³⁵. Par ailleurs, dès le début des années 1970, cet auteur soutient la thèse que le mode de production capitaliste s’étend au-delà des villes et connaît une expansion planétaire. Il écrit en 1985, dans sa préface à la 4^{ème} réédition de « La production de l’espace » que « c’est un espace nouveau qui s’est constitué, au XXe siècle, à l’échelle mondiale ; sa production, non terminée, continue. Le nouveau mode de production (la société nouvelle) s’approprie, c’est-à-dire aménage à ses fins, l’espace préexistant, modelé antérieurement. Modifications lentes, pénétrant une spatialité déjà consolidée, mais la bouleversant parfois avec brutalité (cas des paysages ruraux au XXe siècle) » (p. XXV-XXVI), utilisant d’abord l’espace existant, produisant ensuite de nouveaux espaces.

2. « L’ESPACE CONFLICTUEL »

La thèse d’Henri Lefebvre sur *la production de l’espace* (1974) permet de poser la question des *disjonctions* entre *aménagement conçu* et *aménagement vécu* sur un plan théorique en lien avec une idée forte et transversale dans sa réflexion : celle de « la conflictualité de l’espace » (Martin, 2006), observée sur les terrains que j’ai étudiés dans des contextes où les politiques de réhabilitation et de rénovation urbaine (Marseille, Casablanca et Montpellier) ainsi que les politiques de redéveloppement industrialo-portuaire (Fos-sur-Mer), pensées sans les habitants, mettent à mal les espaces de la vie quotidienne et les ancrages³⁶. « L’espace conflictuel » (Lefebvre, réédition de 2000) résulte d’une tension entre *l’espace conçu*, « l’espace dominant dans une société », pensé par les « savants » (ceux qui détiennent le pouvoir politique et économique et la compétence institutionnelle de penser l’espace et de le produire à la fois matériellement et symboliquement), *l’espace perçu* (qui renvoie à la perception du monde extérieur au sens des psychologues, p. 50), et *l’espace vécu* (ou *espace de représentation*) « à travers les images et

³⁵ Dans le chapitre sur « la classe ouvrière et l’espace » de l’ouvrage *Espace et politique* (1973), Henri Lefebvre analyse le programme de Fos-sur-Mer (cité par Hess).

³⁶ Se reporter aux troisième et quatrième parties.

symboles qui l'accompagnent, donc espace des 'habitants', des 'usagers', mais aussi de certains artistes [...] » (p.49). « Que le vécu, le conçu, le perçu se rejoigne, de sorte que le « sujet », le membre de tel groupe social, puisse passer de l'un à l'autre sans s'y perdre, cela s'impose. Constituent-ils une cohérence ? Peut-être, dans des circonstances favorables. Sans doute y a-t-il alors un langage commun, un consensus, un code » (p. 51). Si cette cohérence a pu exister (Henri Lefebvre en fait l'hypothèse avec la ville occidentale de la renaissance italienne au XIXe siècle, p. 51), le « néo-capitalisme 'moderne' » l'a fait éclater. Mais, quoiqu'il en soit, une telle cohérence n'a rien d'évident : « peut-être faudrait-il aller plus loin et admettre que les producteurs d'espace ont toujours agi selon une représentation tandis que les 'usagers' subissaient ce qu'on leur imposait, plus ou moins inséré ou justifié dans leur espace de représentation » (p. 54).

La conflictualité de l'espace (de *la production de l'espace*) réside dans le rôle que les groupes sociaux dominants lui font jouer (son instrumentalisation) pour asseoir leur domination (« l'hégémonie d'une classe », p. 17). « Comment l'hégémonie laisserait-elle de côté l'espace ? Celui-ci ne serait-il que le lieu passif des rapports sociaux, le milieu de leur réunification ayant pris consistance, ou la somme des procédés de leur reproduction ? Non » (p. 18). Henri Lefebvre insiste sur « le côté actif (opérateur, instrumental) de l'espace, savoir et action, dans le mode de production existant [...]. L'espace **sert et l'hégémonie s'exerce par le moyen de l'espace** (slg par ns) en constituant par une logique sous-jacente, par l'emploi du savoir et des techniques, un 'système' » (p. 18). *L'espace conçu* prend le dessus sur *l'espace perçu et vécu*, selon des stratégies qui lui sont propres, il en fait abstraction tout en se faisant abstraction. « L'espace abstrait » (p.60-62), cet « espace formel et quantifié » (p. 61) est avec le « néo-capitalisme 'moderne' », celui « des planificateurs, des urbanistes, des technocrates 'découpeurs' et 'agenceurs', de certains artistes proches de la scientificité, identifiant le vécu et le perçu au conçu » (p.48). « Il nie les différences, celles en provenance de la nature et du temps (historique) comme celles qui viennent des corps, âges, sexes, ethnies » (p.61). Pourtant « les différences n'ont jamais dit leur dernier mot. Vaincues, elles survivent. Elles se battent parfois féroce­ment pour s'affirmer et se transformer à travers l'épreuve ». L'espace conflictuel est aussi espace d'affrontements, comme je le montrerai dans les parties suivantes à partir des situations que j'ai étudiées qui opposent pouvoirs publics et habitants de quartiers populaires ou d'un territoire industrialo-portuaire. La question de la domination par l'aménagement pose celle des résistances et des luttes. « Les forces bouillonnent » (p.32), s'affrontent là où les concepteurs d'espace nient l'habiter en niant l'espace vécu (celui des symboles, de l'imaginaire des habitants) et perçu et en contraignant les pratiques. « La violence subversive réplique à la violence du pouvoir », l'espace, au cœur des rapports de domination, se trouve au cœur de la lutte des classes.

Plus de deux décennies après, Paul Ricoeur (1998) réaffirme le risque de décalages entre la conception de l'espace et son vécu, entre *acte de construire* (que nous pouvons élargir à *l'acte d'aménager*) et *acte d'habiter*. Alors qu'il souligne la dimension configurante de l'acte de construire parce qu'« il projette de nouvelles manières d'habiter », il souligne que le « risque » de cette configuration est triple parce que : 1) « les préoccupations idéologiques du bâtisseur [et par extension du planificateur ou de l'aménageur] [peuvent l'emporter] sur les attentes et les besoins issus de l'acte d'habiter » (p.12, version en ligne) ; 2) la pensée des théoriciens de l'architecture et de l'aménagement est surplombante, elle suit les représentations que ces théoriciens se font des besoins de ceux pour qui ils construisent ; 3) les bâtisseurs à travers l'acte architectural, et plus

largement l'acte d'aménagement, ne reconnaissent et ne considèrent que les besoins et les attentes des catégories dominantes ainsi que les besoins « de visibilité glorieuse des institutions dominantes ». Le terme de « besoin » ne rend certes pas compte de la complexité de l'habiter, il tend à le réduire à une dimension utilitaire et découpe l'activité sociale en fonctions distinctes. Il est fortement connoté et renvoie au discours sur 'les besoins' forgé dans les années soixante par « les 'bétonneurs' de la région parisienne [...] qui a contribué pour partie à occulter les usages sociaux préexistants aux espaces à aménager » (Pessis et *al.*, 2013, p. 118)³⁷. Pour autant, la proposition de Paul Ricoeur attire l'attention sur le risque que représente un aménagement peu soucieux des hommes et de leurs relations matérielle et symbolique à l'espace. Ce risque prend forme dans un *déni de l'habiter* au profit d'idéologies ou de représentations qui lui sont extérieures, renvoyant à une *difficulté de décentrement* de la part de ceux qui détiennent la compétence et le pouvoir de décision et de conception (les aménageurs, qu'ils soient politiques, idéologues ou techniciens).

3. AMENAGEMENT, EXPANSION DU CAPITALISME ET NEOLIBERALISME : LE REGARD DES GEOGRAPHES RADICAUX

Les géographes radicaux anglo-saxons montrent que la thèse d'Henri Lefebvre sur *la production de l'espace* et *l'espace conflictuel* est toujours d'une grande actualité. Ils mettent à jour : 1) les intersections systémiques [...] entre capitalisme et mécanismes d'urbanisation » renforcées dans un contexte d'affirmation du néolibéralisme (Brenner, Marcuse & Mayer, 2011) ; 2) le rôle joué par les politiques publiques néolibérales notamment d'aménagement et de « développement territorial » dans l'expansion du capital ; 3) les bouleversements sur la vie quotidienne et les lieux de vie ; 4) le cadre spatial élargi des politiques d'aménagement néolibéral.

En premier lieu, David Harvey (2011, pour la publication française) souligne avec d'autres que la stratégie capitaliste n'a cessé d'opérer dans la production urbaine (et plus largement de l'espace) - l'urbanisation absorbant pour une part importante la suraccumulation de capital comme tout au long de l'histoire du capitalisme - permettant non seulement la survie de celui-ci face au « problème chronique d'écoulement des surplus de capital » mais aussi son expansion. Plus encore, cette stratégie d'un « réinvestissement perpétuel » dont la ville constitue un des débouchés principaux est confortée par l'affirmation du néolibéralisme³⁸. En suivant Peck, Theodore et Brenner (2009), on considère que le néolibéralisme - davantage qu'une « nouvelle » forme de politique économique - est un élément constitutif du capitalisme globalisé avancé qui trouve dans les villes son lieu privilégié d'expression (Rousseau, 2008 ; Béal & Rousseau, 2008). Le

³⁷ On peut citer ici aussi Michel de Certeau (1990, p. 293) : « Toute "rénovation urbaine" n'en préfère pas moins la table rase sur laquelle écrire en ciment la composition faite en labo sur la base de "besoins" distincts auxquels donner des réponses fonctionnelles. Le besoin "substance" première de cette composition, le système le produit aussi en le découpant ».

³⁸ Dans sa géohistoire des relations entre le capital et l'urbanisation, dont il rappelle les moments et les lieux emblématiques (la politique d'Hausmann à Paris dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les grands projets d'infrastructures autoroutières et la suburbanisation aux lendemains de la seconde guerre mondiale à New York, les politiques de grands travaux à Paris dans les années 1960), David Harvey identifie un « tournant néolibéral » suite à la crise mondiale au début des années soixante-dix affectant l'ensemble du système capitaliste (2011, p. 22).

renforcement de la concurrence, dans un système globalisé, incite les capitalistes à trouver toujours plus de débouchés pour les surplus de capitaux afin d'éviter que ne stagne l'accumulation du capital ou qu'elle ne s'arrête et que le capital soit « dévalué (perdu) et parfois physiquement détruit » (Harvey, 2011, p.11). David Harvey insiste sur le double élargissement de ces débouchés depuis le milieu du XXe siècle. D'une part dans l'espace, avec la diffusion mondiale de l'urbanisation, déjà appréhendée par Henri Lefebvre dans ses travaux. De l'autre, le capital pénètre l'ensemble des sphères de la vie urbaine avec la production d'espaces marchands et la marchandisation de secteurs de plus en plus larges de la société (éducation, santé, logement, transports, mais aussi loisirs, culture, connaissance, y compris la qualité de vie urbaine).

En second lieu, il faut noter que cette production urbaine est non seulement renforcée par la financiarisation du capital, au nord comme au sud (Cattaneo Pineda, 2012), mais aussi par une intensification des politiques néolibérales (urbaines, financières) visant à rendre les villes compétitives et attractives dans une stratégie de mondialisation ou d'internationalisation (compter sur la scène internationale) (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007). Les politiques urbaines néolibérales, qualifiées de politiques entrepreneuriales (Rousseau, 2013), se réfèrent positivement au marché et au monde de l'entreprise (Bourdin, 2010) ; elles tentent de créer des opportunités de débouchés à la circulation mondialisée des capitaux et aux opérations de rentabilité financière (financiarisation de l'aménagement au Maroc - Barthel, 2008), comme je l'ai observé pour le projet d'une artère prestigieuse à travers les quartiers populaires du centre-ville de Casablanca, ou dans le contexte des politiques de renouvellement urbain du centre-ville de Marseille³⁹. Ces politiques promeuvent, accompagnent ou renforcent des projets de nature et d'envergure variable : création d'infrastructures de transports, grands équipements, quartiers d'affaires, centres commerciaux, hôtellerie de luxe, immobilier de luxe ou de loisirs, ou encore renouvellement ou « régénération urbaine » des quartiers existants (Smith, 2003), jusqu'à des formes paroxysmales d'urbanisation (Davis, 2008) à travers des « mégaprojets » financés « grâce à l'incroyable intégration globale des marchés financiers qui jouent de leur flexibilité » (Harvey, 2011, p.19) et soutenus par les pouvoirs en place (pour le Maghreb, Cattedra, 2010). Ainsi, « les villes capitalistes ne sont pas seulement le théâtre de la marchandisation ; elles font elles-mêmes l'objet d'une marchandisation intense, dans le sens où leur structure socio-spatiale (de l'environnement bâti aux systèmes d'occupation du sol, en passant par les réseaux de production et d'échange et les aménagements infrastructurels à l'échelle métropolitaine) est modelée et réorganisée en permanence afin d'optimiser la rentabilité du capital » (Brenner, Marcuse & Mayer, 2011).

En troisième lieu, on soulignera que, dans la continuité des travaux précurseurs des sociologues urbains des années 1960-1970 en France, la « critique urbaine » actuelle questionne les espaces urbains comme « la projection sur le sol des rapports sociaux » (Lehman-Frisch, 2009, p. 98, citant Henri Lefebvre) et, ce faisant, en interroge les effets sociaux-territoriaux en termes d'inégalités socio-spatiales, d'exclusion et d'injustice : « les marginalisations, les exclusions et les injustices (qu'elles concernent la classe, l'ethnie, la « race », le genre, la sexualité, la nationalité ou autres) inscrites et banalisées dans les configurations urbaines existantes » (Brenner, Marcuse, Mayer, 2011). Les travaux mettent notamment en évidence que l'oeuvre conjointe des pouvoirs

³⁹ Cf. troisième partie du volume.

publics (État, collectivités territoriales) et des acteurs capitalistes privés dans des opérations d'aménagement se traduit par des effets déstructurant pour les habitants pauvres des villes et leurs espace de vie, accroît les inégalités dans l'accès au « droit à la ville » et renforce le sentiment d'injustice.

Enfin, il importe d'avoir à l'esprit que si les politiques d'aménagement néolibéral se déploient largement dans le cadre référentiel élargi des métropoles, des mégapoles, du « réseau de villes » et de la « ville réseau » (Costes, 2010), elles se déploient aussi dans d'autres territoires d' ancrage du capitalisme (Harvey, 2011), tels que les territoires productifs industriels, ou encore soutiennent l'investissement privé international dans des territoires ruraux offrant de nouvelles opportunités d'extraction ou d'exploitation de matières premières et impliquant un « accaparement du foncier » (Sassen, 2016). La mise en perspective de ces stratégies d'investissement dans des territoires pourtant différenciés et de leurs effets socio-territoriaux est fondamentale ; elle constitue une des dimensions du cadre d'analyse que je propose ici, dans le prolongement de travaux antérieurs sur les tensions et réactions des habitants dans le contexte des « villes internationales » (Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2007) et à travers le croisement des exemples relatifs à Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer⁴⁰.

4. PENSER CONJOINTEMENT LES EFFETS SOCIAUX DE L'ANCRAGE SPATIAL DU CAPITALISME DANS LES TERRITOIRES SUBALTERNES

Face à l'ancrage du capitalisme dans des territoires pourtant inscrits dans des historicités particulières, et face aux bouleversements socio-territoriaux que cela provoque, Neil Brenner propose de « reconnecter [à travers la notion d'« urbanisation planétaire »], du double point de vue analytique et stratégique, les différentes formes de 'dépossession' que le capitalisme produit à travers sa quête effrénée d'accumulation ; ce qui ouvre dès lors la voie à la possibilité de penser de manière conjointe et articulée les différentes forces qui contestent de telles dynamiques de prédation capitalistes » (cité par Giroud, 2015, p. 3). Ce faisant, il invite à dépasser le vocabulaire classique de la ville et à faire un effort d'outillage conceptuel. Dans cette optique, je propose de penser conjointement les ancrages du capitalisme au-delà des différences et spécificités territoriales en m'appuyant sur la notion de *territoire subalterne servant du capitalisme* (Berry-Chikhaoui, Lavaud-Letilleul, à paraître)⁴¹. Cette notion nous permet d'assoir la comparaison entre des contextes territoriaux qui sont généralement abordés de manière séparée dans le champ scientifique : nord/sud, urbain/rural, agricole/industriel/minier. Par ailleurs, nous le préférons à la

⁴⁰ Se reporter à la troisième partie *Figures de ville et modèles d'aménagement. Des disjonctions entre espace conçu et espace vécu*.

⁴¹ Berry-Chikhaoui I., Lavaud-Letilleul V. (à paraître), « Les politiques publiques contre le territoire. Lire la zone industrialo-portuaire de Fos au croisement de la géographie sociale et de la géographie radicale » in P. Bonnal, G. Cortes, *Territorialisation du social, territorialisation de l'action publique. Regards pluridisciplinaires* », Université de Montpellier, PULM. Du reste, nous travaillons à un article qui se centre sur la notion de territoire subalterne en croisant dans le contexte français des territoires industrialo-portuaires et des grands ensembles, issus du modèle de l'aménagement fonctionnaliste des années soixante et faisant depuis l'objet de politiques qui entendent concilier des enjeux de redéveloppement et de « réparation » (prévention des risques technologiques et dé-ségrégation).

notion de *périphérie* souvent mobilisée⁴² ou encore au terme de *marge* (qui sont des notions généralement prisées par la géographie), parce qu'il dépasse la seule référence à l'espace en la combinant de manière explicite à une dimension politique critique qui rapporte la production de ces espaces aux rapports de domination et d'exploitation capitaliste. La notion de *territoire subalterne* fait directement écho aux « espaces subordonnés » « dominés et exploités » évoqués par Henri Lefebvre dans son ouvrage « Espace et politique » (p. 143, 1973), à l'idée d'un espace instrumental au service des classes dominantes et à celle du contrôle de l'espace comme moyen de domination par assignation et subordination. « L'espace dominant, celui des centres de richesse et de pouvoir, s'efforce de façonner les espaces dominés, ceux des périphéries. Il y réduit par une action souvent violente les obstacles et résistances » (Lefebvre, réédition, 2000, p. 62).

4.1. Émergence de la notion de territoire subalterne servant du capitalisme

La notion de territoire subalterne a émergé de nos échanges avec Valérie Lavaud-Letilleul, spécialiste des territoires portuaires, alors que nous considérons la pertinence de mettre en perspective son travail sur les territoires portuaires français et européens, notre travail commun sur la réception sociale des politiques de redéveloppement industrialo-portuaire de la ZIP de Fos-sur-Mer et les travaux que j'ai développés dans d'autres contextes scientifiques portant sur le vécu des politiques de réhabilitation et de rénovation urbaine à Casablanca, Marseille et Montpellier. Il nous est apparu nécessaire de construire une catégorie analytique permettant le croisement de contextes d'aménagement et de développement des territoires n'ayant *a priori* rien en commun (territoires industrialo-portuaires et quartiers populaires) mais qui pourtant produisaient des contestations et des luttes d'habitants autour de différentes formes d'oppressions relatives à la « dépossession » (déplacement contraint d'habitants, confiscation de lieux de la vie ordinaire (l'éloignement des lieux de vie pour les habitants déplacés des quartiers en rénovation ou, par exemple, la perte de la plage qui constitue à Fos-sur-Mer un lieu emblématique de la vie sociale), dégradation environnementale et nuisances sanitaires dans le contexte industrialo-portuaire du golfe de Fos...) ⁴³.

Les territoires subalternes sont des lieux stratégiques pour le capitalisme, dans sa grande diversité (foncier, immobilier, urbain, industriel, agricole, minier, financier...), car ils servent de débouchés pour les surplus de capitaux dans les domaines de la production industrielle, agricole, minière, comme dans celui de la production urbaine. Ils sont aussi des lieux de concentration et de mise à disposition d'une force de travail locale ou transplantée, dans certains cas affaiblie par le chômage et la précarité, à la fois résultante de l'exploitation capitaliste (exemple du chômage créé par l'innovation technologique) et nécessaire à la reproduction du capital en exerçant une pression à la baisse sur le coût du travail et donc sur les salaires (Harvey, 2011). Les relations dominantes de production se traduisent en outre par une déconnexion entre les lieux de la décision politique et économique, dotés des richesses, et les territoires subalternes, marqués par des dégradations, pour lesquelles les décisions, prises de l'extérieur, s'imposent avec ou sans négociations (on peut

⁴² Les rapports de domination capitaliste, reproduits « dans une spatialité concrétisée et créée », se traduisent au niveau territorial dans « la différenciation entre centres et périphéries à de multiples échelles » (Soja cité par Martin, 2006).

⁴³ Cette « dépossession » et les mobilisations induites sont illustrées dans les troisième et quatrième parties de ce volume.

considérer la négociation comme un rapport de force inégalitaire et donc, dans un tel cas, comme un instrument de reproduction de la domination), tandis qu'elles impactent fortement les existences.

La domination qui caractérise les territoires subalternes est certes d'ordre économique mais peut relever aussi de modèles de valeurs culturelles socialement établis. Je me réfère ici aux travaux sur la justice sociale qui permettent d'alimenter la réflexion. Dans les sociétés capitalistes, les territoires subalternes sont les lieux où s'exercent de manière généralement croisée deux formes de *subordination* (Fraser, 2011) : l'une économique, « produit des caractéristiques structurelles du système économique » (p. 83), l'autre culturelle, « lorsque les modèles institutionnalisés de valeurs culturelles constituent certains **acteurs en être inférieurs, en exclus**, en tout autres, ou les rendent simplement **invisibles** (souligné par nous), c'est-à-dire **en font quelque chose de moins que des partenaires à part entière de l'interaction sociale**, [définissant] une relation institutionnalisée de 'subordination sociale' ou de 'subordination statutaire' » (p. 79). L'injustice sociale y est forte et s'exerce généralement sous deux formes : la « redistribution inique » des biens et des ressources (dimension économique) et le « déni de reconnaissance » (dimension culturelle) (Fraser, 2011) ; elle se traduit par différentes formes d'épreuves : « l'exploitation », la « marginalisation économique », le « dénuement » dans le champ de l'injustice économique ; la « domination culturelle » (imposition de représentations), la « non-reconnaissance » (de spécificités culturelles, d'une légitimité et des compétences politiques) et le « mépris » (stigmatisation...) dans le champ de l'injustice culturelle, pour reprendre les catégories identifiées par Nancy Fraser. D'autres catégories analytiques proches ont été travaillées par Iris Marion Young (citée par Gervais-Lambony & Duffaux, 2009) : l'« Exploitation », la « Marginalisation », l'« Absence de pouvoir », l'« Impérialisme culturel » et la « Violence », auxquelles les chercheurs qui travaillent sur l'injustice environnementale ajoutent la répartition inégale des aménités et des nuisances environnementales, ou encore la « dégradation définitive de l'environnement » par le capitalisme agressif (Harvey cité par Gervais-Lambony & Duffaux, 2009) reposant sur une croissance infinie dans un monde fini (Azam, 2010).

4.2. Territoires productifs et quartiers populaires ségrégués

Alors que les villes et plus généralement les métropoles sont généralement auscultées comme des hauts-lieux de l'exploitation capitaliste et de l'injustice sociale, nous distinguons deux grandes catégories de *territoires subalternes* :

- *les territoires productifs*. La notion de « *territoire productif* » est construite autour de l'idée que l'activité économique est structurante (ou le devient) pour l'organisation et le fonctionnement d'un territoire donné, ainsi que nous l'observons à travers l'exemple fosséen (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013). C'est le lieu de production industrielle, agricole intensive ou d'extraction de ressources naturelles et minières (usine, mine, terres agricoles, barrage...). On inclut dans cette catégorie les territoires accaparés pour la construction des grandes infrastructures de transport (autoroutes, aéroports...) ou touristiques, notamment les littoraux, fortement impactés.

- *les quartiers populaires ségrégués*, centraux ou périphériques, dans des villes dynamiques ou en déclin (Fol & Cunningham-Sabot, 2010), moyennes ou grandes. On considère

ici la ségrégation « comme élément structurel de la production capitaliste de l'espace » (Lehman-Frisch, 2009, 98) et comme résultante de représentations culturelles dominantes incarnées dans des politiques de peuplement (Desage & al., 2014) et un discours médiatique visant la mise à distance des pauvres et des minorités ethnicisées, les stigmatisant comme « parias urbains » (Wacquant, 2006), alors qu'ils sont présentés comme une menace pour la société et la cohésion sociale (Roman, 2011). Ces quartiers sont servants du capitalisme pour au moins deux raisons : 1) ils constituent des réservoirs de main d'œuvre corvéable, une « armée de réserve des chômeurs et des personnes en sous-emploi » (Fraser, 2011, p. 33) ; 2) ils offrent aussi un foncier et un immobilier dépréciés et constituent ainsi des lieux de (ré)investissement potentiel de capitaux dès lors qu'ils deviennent stratégiques pour leur stock de logements, le potentiel architectural de ces logements, le foncier libre ou réutilisable, leur localisation, leurs aménités environnementales (front d'eau, colline, proximité d'un parc...) et urbaines (accessibilité...). C'est le cas typique des quartiers populaires, centraux ou péri-centraux, ou ceux à fortes aménités environnementales et urbaines, soumis à des dynamiques de gentrification souvent confortées par des politiques de renouvellement urbain ou de « régénération » (rénovation, réhabilitation...) dans une « stratégie urbaine globale » (Smith, 2003).

4.3. De l'oppression au bouleversement des espaces de vie

La pensée aménagiste au nom de la compétition territoriale sur la scène mondiale participe à l'exploitation et plus largement à l'oppression (Young, Fraser) des habitants dans les territoires subalternes : 1) dans la sphère du travail et des revenus (« servitude » au travail, comme le montre Mike Davis pour les Pakistanais à Dubaï, ces « serfs invisibles » entassés dans des caravanes alors qu'ils construisent le « Dubaï du capitalisme » (Davis, 2007) ; 2) à travers la marchandisation de la vie quotidienne et des loisirs avec la création de nouveaux styles de vie davantage consuméristes et aliénant (Lefebvre 1969, Harvey, 2011) ; 3) en niant les droits les plus élémentaires par la marchandisation du logement, de l'éducation, des services de santé, des aménités culturelles et urbaines... ; 4) le rapport d'exploitation se traduit aussi en terme d'injustice spatiale (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009) à travers le « bouleversement » des espaces de vie des habitants lors des phases brutales « d'accumulation par dépossession » (p. 26) ou de restructuration (urbaine) par « destruction créative » pour reprendre les expressions particulièrement justes utilisées par David Harvey et qui font écho aux propos d'Henri Lefebvre lorsqu'il évoque la « puissance destructrice et constructrice » liée au bond en avant des forces productives et à la capacité technique et scientifique des transformations territoriales (2000, p. 79).

Ces processus sont abordés par la géographie radicale contemporaine comme présentant « toujours une dimension de classe puisque ce sont habituellement les pauvres, les défavorisés et tous ceux qui sont tenus en marge du pouvoir politique qui [en] pâtissent le plus » (Harvey, 2011, 23). Ils se réalisent au détriment des espaces des habitants des territoires subalternes et de leur territorialités et se traduisent simultanément par un renforcement des inégalités et disparités territoriales et environnementales à différentes échelles : au sein même de la métropole ou entre ville « créative » (capitalisme urbain), fondée sur une économie de la culture et de la connaissance (Gerard, Hoelscher & Wilson, 2016), et ville « productive » (capitalisme industriel). Les relations dominantes de production capitaliste, et les politiques publiques qui les induisent, les confortent ou les soutiennent, dessinent un *habitant éprouvé*. À travers les études de cas abordées dans les

troisième et quatrième parties de ce volume, on verra que cet habitant éprouvé peut être défini simultanément comme un *habitant écarté de la décision, dépossédé et vulnérabilisé*.

L'habitant écarté de la décision : les habitants des territoires subalternes sont tenus éloignés de la décision quand il s'agit d'aménager leurs espaces de vie. La domination s'y exerce ainsi par restriction de la démocratie. Les habitants sont tenus dans une double illégitimité : urbaine (ou territoriale) et politique (Vairel & Zaki, 2007).

L'habitant dépossédé : la dépossession se fait par *éviction*, par *confiscation* et/ou par *dévastation* des espaces de vie dans leurs multiples dimensions (résidence, travail, sociabilités, environnement, etc.). Sous la pression des processus de gentrification, impulsés, soutenus ou confortés par des politiques publiques (Bidou-Zachariassen, 2003 ; Fijalkow & Prêteceille, 2006), comme je l'ai observé à Marseille et à Casablanca⁴⁴, des habitants pauvres dans les centres anciens en cours de revalorisation sont fortement soumis à un risque d'*éviction* soit en raison de l'augmentation du prix de leur logement soit plus directement et rapidement par la mise en œuvre de dispositifs d'aménagement les contraignant à se déplacer (politiques de réhabilitation ou de rénovation urbaine). Dans d'autres quartiers, en apparence moins stratégiques, la visée des politiques publiques peut être aussi le déplacement des habitants (cas des projets de rénovation urbaine dans le cadre de la politique de la ville en France, comme je l'illustre dans les parties suivantes à travers le quartier du Petit Bard à Montpellier). Pour les « petits » propriétaires occupants, de tels projets ont aussi une dimension confiscatoire quand ils combinent l'expropriation au déplacement (comme à Casablanca, Marseille ou à Montpellier). Certes, tous les habitants des quartiers populaires concernés par des processus de gentrification ou de renouvellement urbain ne sont pas systématiquement confrontés au déplacement, certains d'entre eux restés sur place « savent [même] tirer profit de ces nouvelles situations » (Giroud, 2007, p. 38). Mais il importe toutefois d'interroger les processus d'éviction en cours dans les grandes villes et les villes moyennes. L'éviction est parfois massive et visible lorsque les quartiers font l'objet d'opérations de démolition/reconstruction, dans des villes au nord comme au sud, là où les localisations des quartiers populaires illégaux deviennent stratégiques au regard des enjeux de métropolisation (centres-villes, péricentres, front urbain et lieux à fortes aménités). L'éviction peut être d'une grande brutalité (bidonvilles, habitat précaire en dur, barrios, favelas), être réalisée avec relogement mais généralement dans des périphéries lointaines, avec une indemnisation insuffisante ou sans indemnisation pour les propriétaires, voire sans relogement. Mais « le processus de déplacement au cœur du processus urbain capitaliste » (Harvey, 2011, p. 26) caractérise aussi les territoires subalternes productifs, dans les zones de développement industriel, d'extraction minière ou agricole (réf silva). L'exploitation s'y traduit en effet par le déplacement des populations locales pour faire place nette à la production ou par la transplantation de nouvelles populations quand la main d'œuvre locale est insuffisante (comme à Fos-sur-Mer pour la construction de la Zone industrialo-portuaire dans les années 1960-1970). Elle peut également se traduire par la *confiscation* de lieux emblématiques ou par la *dévastation* de l'environnement, comme on l'observe également à Fos-sur-Mer dans les premiers temps de l'ancrage du capital lors de la construction de la ZIP et lors de son redéveloppement depuis les années 2000.

⁴⁴ Se reporter à la troisième partie, chapitres 6 et 7.

L'habitant vulnérabilisé : Les processus de « destruction créative » à l'œuvre dans les territoires subalternes, qu'ils résultent de mécanismes économiques, financiers (Sassen, 2016) ou de politiques publiques, et généralement de leur action conjointe, sont porteurs d'un risque de renforcement de la vulnérabilité des habitants (vulnérabilisation économique, sociale, affective, psychologique ou sanitaire) (**deboulet l'habitant vulnérable**). Les déplacements contraints dans de nouveaux lieux de vie peuvent se traduire par une rupture socio-territoriale induisant une précarisation économique (perte du travail), sociale (perte des solidarités, destruction des communautés), affective (perte des repères notamment pour les personnes âgées) ou psychologique (perte d'un milieu sécurisant) ; l'accueil de nouvelles populations dans les territoires productifs reste souvent un impensé des politiques d'aménagement, impliquant des conditions de vie précaires (c'est le cas de la main d'oeuvre pakistanaise employée pour construire le « Dubaï du capitalisme » (Davis, 2007), ou encore des lorrains et travailleurs algériens arrivés à Fos au moment de la construction de la ZIP...); le redéveloppement industriel d'une zone productive s'accompagne généralement d'un surcroît de pollutions et ce faisant d'une plus grande précarité sanitaire. La vulnérabilisation des habitants peut également s'observer avec la mise en œuvre de politiques publiques qui entendent réparer les effets négatifs produits par les processus de « destruction créative » alors qu'elles aggravent les périls tels que les habitants les vivent, ainsi que nous l'observerons dans les parties suivantes à travers les craintes des habitants en cours de déplacement à Casablanca, Marseille ou Montpellier, ou encore à Fos-sur-Mer où la politique de prévention des risques technologiques est perçue comme injuste⁴⁵.

5. DES LUTTES A LA CONQUETE DU DROIT

Les effets sociaux des politiques d'aménagement se déclinent certes sous la forme de la « dépossession », de bouleversements des lieux de vie et des existences, du renforcement de la vulnérabilité des habitants mais ils prennent aussi comme dimension la contestation publiquement muette ou la *lutte* à la conquête du droit. Le géographe radical américain Don Mitchell (2014) insiste sur la dimension éminemment politique des luttes sous l'angle du droit : « l'abrogation des droits devient le centre de l'action politique, de la lutte sociale [...]. L'établissement des droits, Marx l'a noté, repose sur une force ; c'est le résultat d'une action politique » (p. 324). Cette notion de *lutte*, évoquée précédemment à propos de la sociologie des mouvements sociaux, est particulièrement opérante dans le cadre de la géographie radicale pour deux raisons principales : d'une part elle situe *l'habitant* « *dominé* » comme un acteur social capable de résistance collective et organisée, d'autre part elle le réhabilite comme acteur contestataire. En accordant ainsi du crédit aux habitants qui publicisent des tensions et entrent en conflit, elle engage le chercheur dans la compréhension des enjeux politiques des mobilisations collectives face aux politiques publiques (ou à leur absence) et notamment face à des aménagements impactant fortement l'espace vécu. Elle oriente simultanément le projecteur sur les rapports de pouvoir, de force et de domination et donc sur les inégalités et les asymétries qui se jouent dans l'aménagement mais n'enferment pas pour autant les habitants des territoires subalternes dans le rôle de la victime passive et dominée. De ce point de vue, le conflit plutôt qu'un *conflit d'aménagement* est avant tout un *conflit social*, les

⁴⁵ Ces aspects seront développés dans les troisième et quatrième parties.

luttres sont politiques et le territoire de vie en est souvent la scène et l'enjeu. L'entrée par la *lutte* et *l'accès aux droits* peut être définie sous plusieurs angles : celui des « luttres urbaines » et du « droit à la ville » (Lefebvre, Castells) ; celui de la « lutte des classes » (Harvey) ; celui des luttres dans les territoires subalternes.

5.1. Les « luttres urbaines » et « le droit à la ville »

Dans les années 1960-1970, les sociologues français d'inspiration marxiste (Lefebvre, Castells notamment) établissent clairement la *nature urbaine et populaire* des luttres qui se multiplient face à la remise en cause de la vie quotidienne par le fonctionnalisme urbain avec comme revendication le « droit à la ville ». En 1971, Manuel Castells identifie une « nouvelle forme de conflit social » : « en tout état de cause, quand de jour en jour, dans tous les pays, on voit augmenter le nombre, la dimension et l'intensité de ces mobilisations populaires portant sur le « cadre de vie », sur les formes et les rythmes de la vie quotidienne, il semble logique de conclure à l'émergence d'une nouvelle forme de conflit social directement lié à l'organisation du mode de vie » (Castells, 1973, p.12). Plusieurs historiens revisitant l'histoire des « Trente glorieuses » en France formulent à plus de cinquante ans un constat similaire : « Les usages sociaux forment la trame d'une résistance, plus réactive et plus efficace qu'on ne l'a dit, aux grands projets d'aménagement de la fin des "Trente Glorieuses". Si la connaissance fine de ces formes de résistance est encore insuffisante, c'est aussi et d'abord parce que cette époque souffre d'une amnésie collective qui dépasse largement le seul monde des aménageurs » (Pessis, 2013, p.118).

On peut retenir de la lecture d'Henri Lefebvre et de Manuel Castells que le « droit à la ville » exprime trois grandes catégories de revendications qui sous-tendent « les luttres urbaines » : 1) l'accès à « une série de droits à la vie (logement, équipement, santé) » (Castells, 1973) que l'on peut également qualifier de droits à la subsistance (Mitchell, 2014) ; 2) l'accès à la vie urbaine et à ses lieux, souvent agressés par les politiques d'aménagement ou autrement dit un droit à la « valeur d'usage » de la ville (Ginrac & Giroud, 2014)⁴⁶, impliquant la reconnaissance par les aménageurs des pratiques et des représentations socio-spatiales liées à la vie quotidienne et le respect de l'espace vécu ; et 3) le droit à l'autogestion (Lefebvre, 1968), entendu comme une « participation réelle et active » s'appuyant sur la capacité des habitants à décider collectivement des formes, du contenu et de l'organisation de l'espace (Clerval, 2011).

Le « droit à la ville » englobe ainsi les droits fondamentaux à la vie, mais il ne peut s'y limiter : il est à la fois un *droit à l'habiter* et un *droit politique* (entendu ici comme participation directe à la décision). L'accès aux droits fondamentaux constitue une condition certes nécessaire mais non suffisante pour garantir le « droit à la ville ». Au sens d'Henri Lefebvre, le droit à la ville s'inscrit à *l'articulation d'une approche structurale et phénoménologique* de « la production de l'espace » et de la ville. Le « droit à la ville » réhabilite les habitants dans leur humanité, et en cela il a une dimension universelle : il est « besoin d'activité créatrice, d'œuvre (pas seulement de produits et de biens consommables), des besoins d'information, de symbolisme, d'imaginaire, d'activités ludiques ». Aussi « le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits :

⁴⁶ Le droit à la ville défini comme droit « à la vie urbaine, à la centralité renouvelée, aux lieux de rencontres et d'échanges, aux rythmes de vie et emplois du temps permettant l'usage plein et entier de ces moments et lieux » (Lefebvre, 1968, p. 161).

droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à *l'œuvre* (à l'activité participante) et le droit à *l'appropriation* (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville » (Lefebvre, 1968, cité par Gintrac, 2012b).

5.2. L'approche par « la lutte des classes »

Dans le prolongement des sociologues français d'inspiration marxiste des années 1960-1970, la question du « droit à la ville » et des « luttes urbaines » alimente aujourd'hui une approche critique de la production de la ville à travers la géographie radicale, notamment anglo-saxonne – mais pas seulement (Gintrac & Giroud, 2014). En premier lieu, ces géographes attestent pour la période contemporaine du développement et de la diffusion à une échelle mondiale des luttes urbaines, dans les pays des « Suds » comme dans ceux des « Nords ». Pour David Harvey, on est bien face à une « multitude de mouvements sociaux se concentrant sur la question urbaine – de l'Inde et du Brésil à la Chine, en passant par l'Espagne, l'Argentine et les Etats-Unis » (Harvey, 2011, p.32). Selon lui, l'actualité du « droit à la ville » ne devrait pas tant à l'héritage d'Henri Lefebvre, aussi important soit-il, mais à l'importance de ces mouvements sociaux urbains, aux mouvements de rue, en particulier autour des questions de logement. La lecture du « droit à la ville » et des « luttes urbaines » de David Harvey s'ancre dans une lecture structurale de la ville, alors que l'approche d'Henri Lefebvre se situe davantage à l'interface du structuralisme et de la phénoménologie, à travers l'utilisation qu'il fait de la notion d'espace vécu, j'y reviendrai dans le chapitre suivant. David Harvey insiste sur les rapports de classes. Les luttes sont des « luttes anticapitalistes pour la ville » face à l'ancrage spatial du capitalisme et la recherche incessante de profits ; ce faisant, elles sont au cœur de la « lutte des classes ». La ville, nous dit-il, est le « lieu naturel de réinvestissement du surproduit » du capital et, en conséquence, elle est « le premier terrain des luttes politiques entre le capital et les classes laborieuses » (Harvey, cité par Costes, 2010, p.189).

5.3. Luttes, espaces publics subalternes et démocratie

Les approches en termes de justice sociale, développées dans le champ de la philosophie politique et entre autres diffusées par la géographie radicale, permettent d'approfondir la notion de territoire subalterne à travers la question des luttes. Le territoire subalterne comme espace où s'exercent et se croisent des formes de domination économique et culturelle peut être aussi un espace de luttes « pour venir à bout de la subordination » et au nom de la justice. Les luttes y font émerger des « contre-publics subalternes » qui s'expriment et publicisent leurs revendications dans des « espaces publics subalternes » (Fraser, 2011, p. 127). La notion d'« espaces publics subalternes » s'inscrit « contre la perspective défendue par Habermas d'un espace public unique, coextensif à la société, elle introduit l'idée d'une multitude de contre-publics subalternes, arènes de délibération des groupes en position de subordination, qui 'obligent en principe à ce que les hypothèses qui ne faisaient l'objet d'aucune contestation soient publiquement débattues' ». Cette notion permet à la philosophe de distinguer « publics forts » et « publics faibles » (Estelle Ferrarese commentant Nancy Fraser, 2011, p. 8), en l'occurrence les habitants des territoires subalternes écartés de la décision. Le géographe radical Don Mitchell défend aussi l'idée que l'espace public – qu'il considère dans une double dimension politique et spatiale - est au fondement de la justice sociale. Celle-ci ne saurait être que distributive – bien que la redistribution des biens soit une

« nécessité vitale ». Elle implique également *la représentation populaire* et doit permettre sa pleine expression dans l'espace public, y compris par la lutte. La justice sociale doit « établir un cadre permettant la **participation pleine et effective des groupes opprimés aux processus décisionnels** [slg par ns] et l'attaque frontale des différentes formes d'oppression » (p. 329). Elle doit pour cela être sous-tendue par « **une logique de la représentation** [slg par ns], axée sur le droit des groupes et des individus à faire connaître leurs désirs et leurs besoins, à se représenter, face aux autres et à l'État – fût-ce par la lutte-, comme des prétendants légitimes à l'attention publique » (p. 330)⁴⁷. Une telle logique nécessite l'acceptation d'un *droit* de représentation positif et (quasi) universel » (p. 330). Pour s'exercer, ce droit de représentation exige « **la construction – ou mieux, la production sociale – de certains types d'espaces publics** [slg par ns] (qui ne sont pas nécessairement donnés d'avance) » (p. 331). L'atteinte portée à ces « espaces publics », qui correspondent aux « espaces publics subalternes » définis par Nancy Fraser, par restriction de l'accès à des lieux et par la répression des manifestations qui s'y déroulent, équivaut à une atteinte à la démocratie.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3. QUAND L'AMENAGEMENT PRODUIT UN ESPACE CONFLICTUEL

A travers une relecture du capitalisme sous l'angle de son ancrage spatial et de *la production de l'espace* (Lefebvre, 1974), les sociologues urbains des années 1960 proposent une lecture critique des politiques d'aménagement, en France mais aussi dans d'autres contextes nationaux, au service de l'exploitation capitaliste et des classes dominantes. Ce faisant, ils établissent le lien entre mode de production capitaliste et aménagement de l'espace et dénoncent les effets déstructurant d'une conception aménagiste instrumentale et fonctionnaliste qui se réalise aux dépens de la vie quotidienne et de ses lieux. C'est donc bien *au regard de l'habiter qu'ils interrogent les politiques d'aménagement et leurs effets socio-territoriaux* en mettant en lumière les *disjonctions* entre l'aménagement et sa réception sociale ou autrement dit entre *aménagement conçu* et *aménagement vécu*. Ce binôme permet d'interroger l'aménagement dans sa dimension d'idéologie dominante et occultante (Pessis et al. 2013), il met en exergue les rapports de domination qui s'y jouent, les intérêts particuliers sous-jacents, notamment économiques et financiers, et permet d'en interroger les effets sociaux et territoriaux.

C'est sous cet angle que je propose de lire *l'espace conflictuel* produit par l'aménagement contemporain porté par des visées néolibérales à travers les notions de dépossession et de vulnérabilisation des habitants, de justice sociale et spatiale et de luttes à la conquête du droit pour la reconnaissance d'une légitimité à être dans l'espace géographique et politique, questions notamment abordées par les géographes radicaux. Il s'agit de relire les conflits d'aménagement sous l'angle de la contestation et des luttes politiques au nom du droit et de la justice, et cela

⁴⁷ Pour construire son raisonnement, Don Mitchell s'appuie sur un courant de philosophie politique qui interroge les limites de la justice distributive, et notamment sur le travail critique d'Iris Marion Young, Il la cite en se référant à un ouvrage de 1990 « Les actuelles théories philosophiques de la justice tendent à limiter le sens de la justice à la répartition moralement acceptable des avantages et des désavantages entre les membres de la société ». Young Marion Iris, 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

quelque soit la nature de l'aménagement, ses commanditaires ou encore les territoires ou les États dans lesquels ils se produisent. Pour penser conjointement les ancrages du capitalisme au-delà des différences et spécificités territoriales et comprendre les luttes induites, la notion de *territoire subalterne* nous est utile. Elle permet d'appréhender des territoires et les politiques d'aménagement qui y sont à l'oeuvre dans un même mouvement de pensée et de reconnecter ainsi des processus de dépossession et des luttes habituellement observées de manière segmentée ou davantage analysées dans les territoires urbains.

UNE APPROCHE PAR LA GEOGRAPHIE SOCIALE

LIRE L'AMENAGEMENT VECU DANS LES TERRITOIRES SUBALTERNES

A travers la géographie sociale, j'entends ré-ancrer les effets d'exclusions, les bouleversements, les résistances et les luttes relatives à l'aménagement dans la complexité de l'espace vécu et de l'habiter des habitants des territoires subalternes. Il s'agit de compléter le regard du géographe radical, voire de le décentrer, pour intégrer la dimension vécue de l'aménagement en lien avec les expériences ordinaires et quotidiennes, les pratiques, les représentations et les attentes des habitants (Di Méo & Buléon, 2006). Je considère les politiques publiques d'aménagement dans une approche compréhensive des habitants des territoires subalternes en portant l'attention sur les légitimités ordinaires qui s'ancrent dans des lieux, dans le familier et la vie quotidienne et plus généralement sur des légitimités référées à des expériences de vie (Faburel, 2003). Je considère aussi les habitants de ces territoires dans leur capacité à « être acteur de leur propre existence » (Roman, 2011, p. 220), comme citoyen à part entière, au-delà de la question du statut juridique et du droit de vote et bien qu'ils subissent des formes diverses de domination. Quelles significations confèrent-ils à leurs espaces de vie ? Quelles pratiques en ont-ils ? Quelles sont leurs revendications pour ces espaces de vie et plus globalement pour leur existence ? Pour quelles raisons entrent-ils en lutte ? Quelle est la place de l'habiter dans ces luttes ? Dans quelle mesure ces luttes interrogent-elles les effets de domination de l'aménagement dans un système capitaliste néolibéral ? Quels sens et contenus confèrent-elles au « droit à la ville », ou à la justice sociale et spatiale ?

Pour interroger l'aménagement dans sa dimension vécue, je reviendrai en premier lieu sur l'enjeu d'une approche par *l'espace vécu* et par *l'habiter* pour comprendre les résistances et les contestations, qu'elles s'inscrivent dans des pratiques d'appropriation de l'espace ou dans des mobilisations collectives (1.). Je développerai ensuite mon approche sous l'angle du *lieu* (2), puis du *compromis territorial de l'habitant* (les arrangements que l'habitant fait entre les différentes dimensions de son habiter) (3) tout en soulignant les tensions autour d'un tel compromis dans les territoires subalternes qui sont plus qu'ailleurs marqués par « l'épreuve de l'espace » (Lefebvre, 2000, 4^{ème} édition, p. 478) (4). Enfin, je terminerai cette exploration par un essai de théorisation de *la citoyenneté en acte des habitants des territoires subalternes*, qui luttent pour leur habiter et pour accéder aux droits urbains.

1. LES ENJEUX D'UNE APPROCHE PAR L'ESPACE VECU ET L'HABITER

Je commencerai par préciser la teneur d'une approche par *l'espace vécu* et *l'habiter* au cœur de la géographie sociale pour lire l'aménagement vécu. Ma proposition tient en six points.

1) Tenir en tension le binôme espace conçu/espace vécu pour saisir « la production de l'espace » tout en dissociant ces deux dimensions d'un point de vue conceptuel. Si je considère

l'espace comme « une projection, un effet, un élément de la superstructure s'identifiant aux mécanismes qui le produisent et aux stratégies dont il est le support » (Depaule, 1995, 18), je l'aborde aussi dans sa dimension *vécue, ordinaire* et *quotidienne* et donc de « production » ou de « création/invention » par les habitants et usagers, à travers leurs pratiques et leurs représentations socio-spatiales, à travers la manière dont il l'investissent matériellement et symboliquement, à travers le sens qu'ils assignent aux lieux et les relations qu'ils y construisent à autrui (Frémont, 1976 ; Frémont & *al.*, 1984). L'espace matériel et symbolique est une construction conjointe de l'ensemble des acteurs qui le conçoivent et le qualifient, tout autant conçu, aménagé que pratiqué, approprié et transformé en retour, dans un va-et-vient entre conception et appropriation (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2000), jamais définitivement stabilisé dans le contexte capitaliste (Brenner, Marcuse & Mayer, 2011). Le binôme conceptuel *espace conçu/espace vécu* permet toutefois de dissocier d'un point de vue théorique ce qui relève de la production économique et de la conception de l'espace par les aménageurs (*l'espace conçu* d'Henri Lefebvre) et ce qui relève de son vécu et de sa « création » par les habitants et les usagers (les *espaces de représentation ou l'espace vécu* d'Henri Lefebvre⁴⁸ ou encore l'espace inventé de Michel de Certeau).

A travers le couple notionnel *espace conçu/espace vécu*, il s'agit d'identifier la nature des écarts, hiatus ou disjonctions – et la perception qu'en ont les habitants - entre *l'espace vécu* et *l'espace* tel qu'il est *conçu* à l'intersection des politiques publiques et du mode de production capitaliste ; entre sa « valeur d'usage » (impliquant le sensible, le symbolique, l'affectif, l'imaginaire...) et sa « valeur d'échange » (Lefebvre, 1974), entre l'espace « produit » par les usagers et l'espace de la production urbaine et architecturale. Il s'agit aussi de « passer des structures aux actions » (de Certeau, 1990, p. 172) c'est-à-dire d'analyser les pratiques que les habitants mettent en œuvre pour réduire ces écarts, selon leurs propres usages et représentations de l'espace, allant des formes de résistances « à bas bruit » à la contestation à travers les luttes collectives qui transforment les tensions en conflit dans l'espace public. Usages et appropriations de l'espace font aussi des habitants et des usagers des concepteurs ou des inventeurs de l'espace, j'y reviendrai plus précisément ci-dessous. Je propose ainsi pour interroger les conséquences de l'aménagement de « tenir en tension [...] les transformations structurelles globales (celles du capitalisme contemporain) et leur "réception" (dont le sens est très large) par les populations, et donc d'articuler deux traditions théoriques dont l'opposition apparaît souvent stérile, à savoir structuralisme et phénoménologie (ce qu'a d'ailleurs tenté de faire Henri Lefebvre il y a plus de

⁴⁸ L'espace est « vécu à travers les images et symboles qui l'accompagnent, donc espace des 'habitants', des 'usagers', mais aussi de certains artistes et peut-être de ceux qui décrivent et croient seulement décrire : les écrivains, les philosophes. C'est l'espace dominé, donc subi, que tente de modifier et d'approprier l'imagination. Il recouvre l'espace physique en utilisant symboliquement ses objets. De sorte que ces espaces tendraient [...] vers des systèmes plus ou moins cohérents de symboles et de signes non verbaux » (Lefebvre, 1974, p.48-49). « Les espaces de représentations, vécus plus que conçus » « pénétrés d'imaginaires et de symbolisme, [...] ont pour origine l'histoire d'un peuple et celle de chaque individu appartenant à ce peuple » p.52). « L'espace de représentation se vit, se parle ; il a un noyau ou centre affectif, l'Ego, le lit, la chambre, le logement ou la maison ; - la place, l'église, le cimetière. Il contient les lieux de la passion et de l'action, ceux des situations vécues, donc implique immédiatement le temps. De sorte qu'il peut recevoir diverses qualifications : le directionnel, le situationnel, le relationnel parce qu'il est essentiellement qualitatif, fluide, dynamisé » (p. 52).

soixante ans avec son concept de "vie quotidienne"), comme l'y a invité récemment Matthieu Giroud (2015, p. 4).

2) Tenir en tension le binôme représentations/pratiques spatiales

Il s'agit d'inclure dans l'analyse des effets sociaux de l'aménagement, et notamment des résistances et des luttes, la question de « l'habiter comme pratique des lieux géographiques » (Stock, 2004) d'une part et, d'autre part, « le domaine subjectif, celui des valeurs, croyances, émotions et appartenances » (Entrikin, 2003) ou autrement dit tout « ce qui fait de l'être humain un être humain : la conscience, la liberté, les émotions, les sentiments, les idées... (autant d'éléments que la géographie néopositiviste ne prenait pas en compte) » (Staszak, 2001, 250). Je partage avec Mathis Stock la nécessité de travailler la notion de l'habiter à travers « l'articulation entre pratique des lieux et signification des lieux » parce que la question de l'habiter est « fondamentalement une question de pratiques, associées aux représentations, valeurs, symboles, imaginaires qui ont pour référent des lieux géographiques » (2004, p. 1-2). Cet auteur défend, après d'autres, l'idée que « le rapport aux lieux n'existe pas en lui-même, indépendamment d'un projet de vie, des pratiques d'un grand nombre ou d'un petit nombre de lieux [...] ou d'une pratique particulière »⁴⁹. Et pourrait-on ajouter indépendamment des lieux pratiqués au cours d'une trajectoire singulière individuelle et sociale à partir de laquelle les lieux sont réinventés par les individus. L'espace est ainsi « qualifié » (Depaule, 1995) et (ré)inventé par les pratiques, elles mêmes inscrites dans des représentations, imaginaires, perceptions, affects, mémoires et trajectoires. Une telle approche est au cœur de mes travaux, depuis la thèse inscrite dans une géographie des pratiques et des représentations socio-spatiales et interrogeant les appropriations des habitants issus de l'exode rural et établis dans un faubourg ancien de la médina de Tunis, mais dont la présence dans l'espace urbain était considérée comme illégitime dans les champs scientifiques et de l'aménagement. Ce travail a montré que ces habitants étaient pleinement des citoyens à travers leur engagement social dans leur quartier et leurs appropriations matérielles, pratiques, symboliques et affectives à différentes échelles de la ville, participant à l'invention de la métropole contemporaine.

3) Tenir en tension le binôme mobilités/ancrages

Si les pratiques se déploient dans un contexte de mobilité géographique accrue (Stock, 2004), on ne peut ignorer la prégnance des ancrages dans des lieux, qui constituent une autre dimension de la relation à l'espace. En effet, il s'agit de prendre en compte dans l'approche de l'habiter les apports premiers de la phénoménologie (Heidegger ; Bachelard, 1957), relatifs à la dimension ontologique de *l'être-là* et donc de l'« habiter comme fonction essentielle de l'être, un être toujours là, localisé spatialement et temporellement, impliqué dans une situation et un contexte » (Bailleul & al., 2012, p. 246, cités par Blondel & al., 2015, p.16), et donc un être-là ancré dans des lieux. Cette dimension de l'ancrage dans l'espace est généralement la plus incomprise dans l'aménagement quand elle n'est pas niée voire occultée⁵⁰. Il s'agit aussi d'aborder l'habiter dans sa dimension de relation au *milieu* géographique (Mathieu, 2014), à la « nature » ou

⁴⁹ « L'étude de la géographicit  [les repr sentations, imaginaires, significations assign es aux lieux] doit, pour  tre efficace, s'ins rer dans une  tude centr e sur les pratiques dans lesquelles les significations des lieux sont mobilis es par les individus en actes, en situation, dans un *projet* ».

⁵⁰ Se reporter *infra*   la conclusion de la troisi me partie.

à l'environnement. Cette perspective est particulièrement intéressante pour appréhender des territoires où le monde biophysique demeure prégnant, comme c'est le cas des espaces littoraux, y compris quand ceux-ci sont largement artificialisés, à l'instar du territoire industrialo-portuaire comme à Fos-sur-Mer (*cf.* troisième et quatrième parties de ce volume). Toutefois j'élargis la définition de l'habiter aux dimensions plus historique, sociologique, géographique de l'habiter, à l'instar d'autres géographes (Blondel & *al.*, 2015) de manière à explorer les différentes formes de la relation à l'espace et leur inscription temporelle : les ancrages sont multi-natures (économiques, sociaux - en référence aux rapports sociaux et aux sociabilités -), plurifonctionnels, matériels et symboliques, affectifs, sensibles, identitaires, et s'inscrivent dans des trajectoires individuelles et collectives et dans des histoires de territoire.

4) Tenir en tension la double dimension de la relation à l'espace : ontologique/inventive

Au-delà de la question de la dimension constituante et existentielle de l'espace (Entrikin, 2003) à travers notamment les ancrages, la « connivence » (Sivignon, 1993) avec le lieu et les identités socio-territoriales, il s'agit d'examiner les compétences de l'habitant à inventer l'espace au quotidien en sa qualité « d'homme ordinaire » (de Certeau, 1990). Il s'agit ainsi de s'intéresser « à la manière dont l'individu agit dans, et fait avec, l'espace et la société – pas seulement à la manière dont il est là » (Blondel & *al.*, 2015, p. 17), ou autrement dit de s'intéresser à ses « arts de faire » et à leur dimension de résistance.

L'invention de l'espace peut-être appréhendée sous l'angle de la résistance dans une relecture notamment de l'habitat pavillonnaire (Raymond & *al.*, 1966). Habiter ne se réduit pas à se loger (et donc à des fonctions) tandis que l'habitant fait valoir des compétences pratiques, sociales, cognitives, techniques et projectuelles à rendre son habitat conforme à *son habiter*, à travers *l'appropriation*, ou pour reprendre l'expression d'Henri Lefebvre dans « *une poétique* », c'est-à-dire une capacité de création (Raymond, 1998). En *habitant* son logement, et donc en se l'appropriant, l'habitant conteste et résiste à un ordre architectural établi selon des rationalités qui lui sont extérieures et imposées⁵¹. Il participe en seconde main à sa conception et ce faisant à sa « création » ou à son « invention », à travers une forme de « braconnage culturel » avec l'ordre dominant (de Certeau). Ainsi, l'habitant se révèle actif face aux tensions introduites par le hiatus entre la conception architecturale du pavillon, ses pratiques et ses représentations. Si dans ce contexte, les habitants n'entrent pas en conflit avec les acteurs de la production urbaine, ils apportent à ces disjonctions des réponses qui s'énoncent à l'échelle privée et révèlent leur compétence à s'approprier leur logement, entre schèmes socialement incorporés et arts de faire.

⁵¹ *L'habiter contestataire* s'exprime non seulement dans la réécriture du pavillon à travers les appropriations socio-spatiales mais aussi à travers le rejet des appartements HLM saturés fonctionnellement, sans « réserve de temps » pour y projeter des transformations, tandis que le modèle du « grand ensemble » est valorisé par les élites, pensé, imposé et médiatisé comme porteur de modernité. La propriété privée, quant à elle, décriée et stigmatisée par ces mêmes élites comme la traduction d'un comportement « petit-bourgeois » (Fourcaut, 2002), a constitué pour les habitants une des conditions de l'appropriation spatiale, sociale et symbolique de leur pavillon plus qu'une fin utilitariste. Elle ne signifie pas tant l'acte de posséder matériellement que la possibilité de rendre son logement *habitable*, de se l'approprier, c'est-à-dire de *l'adapter à son habiter et de pouvoir s'y réaliser*. Annie Fourcaut, invitée de la revue *Urbanisme*, janv-fév 2002, n° 322, *Le grand ensemble, histoire et devenir*.

Dans le domaine de l'aménagement et à l'échelle de la ville, l'interrogation porte sur les écarts entre l'espace planifié ou aménagé et les pratiques quotidiennes et ordinaires, « transformantes » (Giard, 1994, p. IX) et « organisatrices » (de Certeau) de l'habitant⁵². C'est dans cette perspective que j'ai codirigé dans les années 1990, avec Agnès Deboulet, un programme de recherche sur les compétences des citoyens à « penser, faire et transformer la ville » dans le monde arabe (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2000). J'y ai analysé plus précisément la « co-construction de la ville » à l'interface de la programmation urbaine et de ses déficits, d'une organisation politique fortement encadrée (parti unique et comités de quartier) et des mobilisations individuelles et collectives des habitants pour améliorer leurs conditions de vie dans des cités d'habitat social livrées clé en main en front d'urbanisation dans une périphérie de Tunis, lointaine et mal équipée.

Parmi les travaux de géographes abordant la question de l'habiter dans les années 2000, Matthieu Giroud interroge précisément cette dimension de résistance de l'habiter dans des contextes de reconquête contemporaine de quartiers populaires, en France et au Portugal, à partir de l'hypothèse centrale selon laquelle on *résiste en habitant* (2005 & 2007). La résistance quotidienne, silencieuse, pas toujours intentionnelle, est saisie à travers *les discours et pratiques concrètes* « des habitants des lieux et usagers », ou autrement dit à travers leurs pratiques d'appropriation de l'espace aménagé. « Ces pratiques [prises isolément ou collectivement] ne se contentent pas de suivre les changements formels brutaux : elles contribuent à les recomposer, déjouer, subvertir, détourner... » (Giroud, 2005, p. 50).

5) Tenir en tension le binôme individu/collectif

Si l'habiter peut être abordé du point de vue des pratiques et des représentations, des ancrages et des mobilités, des identités et des compétences des individus, il s'agit aussi de le considérer sous l'angle du politique et des luttes et d'examiner ainsi la dimension intentionnelle, collective et publicisée de la résistance. L'habitant est un sujet politique, c'est-à-dire qu'il incarne une vision et une conception du monde et de sa transformation, de soi dans le monde et de l'altérité, de la justice et du droit. D'où il est, il peut en faire une lecture critique qui se traduit par un habiter tendant à réduire les écarts entre espace conçu et espace vécu, ainsi que je l'ai souligné à l'échelle individuelle. Mais cette résistance peut revêtir aussi une dimension collective et cela de deux manières : 1) les pratiques de « braconnage » - et donc l'habiter résistant - bien qu'individuelles et discrètes peuvent à travers leur « multitude » produire des appropriations et des significations collectives (Giroud, 2007)⁵³ ; 2) un habiter contestataire impliquant une conscience et l'énonciation dans la sphère publique de revendications, produisant de la mobilisation collective.

⁵² « Les pratiques de l'espace [étrangères à l'espace 'géométrique' ou 'géographique' des constructions visuelles, panoptiques ou théoriques] renvoient à une forme spécifique d'*opérations* (des « manières de faire »), à « une autre spatialité » (une expérience « anthropologique », poétique et mythique de l'espace), et à une mouvance *opaque et aveugle* de la ville habitée. Une ville *transhumante*, ou métaphorique, s'insinue ainsi dans le texte clair de la ville planifiée et lisible. » p. 142. Cette ville s'écrit au quotidien par « l'homme ordinaire ».

⁵³ Bien qu'individuelles, micro-spatiales, temporaires, et parfois non intentionnelles, ces pratiques ont, selon Matthieu Giroud, une certaine efficacité car, par leur répétition et leur régularité, elles comportent une dimension collective, et recomposent ainsi l'espace aménagé et imposé en y produisant leurs propres lieux à travers l'appropriation. Matthieu Giroud se réfère au « concept de multitude proposé par A. Negri et M. Hardt (2000), par opposition à la notion de dispersion. Les pratiques individuelles peuvent un jour au sein de

2. L'HABITER SOUS L'ANGLE DU LIEU

Pourquoi une approche par le lieu ? En quoi la notion de *lieu* nous permet-elle d'aborder l'aménagement vécu ? Dans quelle mesure cette notion vient-elle compléter ou approfondir celle d'*espace vécu* et celle de *l'habiter* ? J'y répondrai en quatre points.

1) La notion de lieu fait porter l'attention sur les relations de l'homme à l'espace, dans leurs multiples dimensions, fonctionnelles et économiques certes, mais aussi sociale et politique, affective et sensible. Elle permet d'explorer **le point de vue intérieur** et d'identifier *les lieux de l'habiter*, ceux qui comptent pour les habitants, ces « hauts-lieux de la vie ordinaire » évoqués par de la Soudière (1991), mais aussi d'appréhender de quelle manière ils comptent, à travers quels ancrages (pratique, fonctionnel, identitaire, symbolique, affectif, sensible, esthétique, mémoriel...). Une approche par le lieu, inscrite dans une phénoménologie de l'espace, met notamment l'accent sur les dimensions ontologique et d'intimité de la relation à l'espace. « Le rapport de l'Être au monde, l'expérience géographique de l'être humain passent d'abord par le lieu » (Staszak, 2011, 250). La géographie humaniste anglo-saxonne confère au *lieu* une force théorique en le définissant comme « une condition existentielle de l'expérience humaine » (Entrikin, 2003, 556) tout en insistant sur la dimension d'intimité de la relation au lieu : le lieu est « homologue et constitutif de soi ». La relation homme/espace est ainsi non seulement constituante du sens de l'espace mais elle est aussi constitutive de l'être.

Cette approche par le lieu permet ainsi de réhabiliter et d'interroger la place de ces dimensions dans l'espace vécu, alors qu'elles sont le plus souvent impensées, fantasmées ou occultées par l'aménagement conçu⁵⁴. Elle « permet de prendre en compte la subjectivité et la spécificité de l'expérience de l'espace » (Staszak, 2001, 250) tout en faisant valoir l'universalité du lieu comme « condition existentielle de l'expérience humaine », là où les aménageurs tendent à réduire les *habitants* à des êtres fonctionnels et économiques. D'une manière plus générale, elle réhabilite les existences et la diversité des ancrages socio-territoriaux. Reste ouverte la question pour les sciences sociales d'« approcher l'indicible, l'ineffable de l'expérience » de l'espace (Depaule, 1995, 25), tant l'intime et le sensible se traduisent difficilement par des mots. Pour le chercheur certes mais aussi pour l'habitant qui conteste un projet et qui doit trouver les mots et à travers eux les rationalités audibles pour ses interlocuteurs. C'est généralement cette recherche de rationalité audible que font les habitants lorsque, pour contester un projet, ils produisent des arguments en montant en généralité, dans un registre relevant par exemple de la justification écologique notamment dans le contexte français (Lafaye & Thevenot, 1993). Dans les sociétés occidentales, les dimensions de l'intime et du sensible ont peu droit de cité et restent circonscrites au domaine de l'art fondé sur le sensible et l'émotion. La raison ne les entend généralement pas.

2) Une approche par le lieu implique par ailleurs la prise en compte de l'histoire des lieux, de leur épaisseur temporelle, et donc de la diachronie. L'espace peut être considéré comme du « temps cristallisé » (Depaule, 1995) et en cela il fait lieu. « Le passé a laissé ses traces, ses

la multitude se rejoindre pour agir dans le même sens. A l'opposé, dans la dispersion, ces pratiques sont isolées et ne possèdent pas d'horizons collectifs ». Hardt M., Negri A., 2000, *Empire*, Paris, Exils éditeurs, 559 p.

⁵⁴ Se reporter *infra* troisième partie chapitre 8 : *L'habiter entre occultation, fantasme et impensé*.

inscriptions, écriture du temps. Mais cet espace est toujours, aujourd'hui comme jadis, un espace présent, donné comme un tout actuel, avec ses liaisons et connexions en acte » (Lefebvre, 2000, 4^{ème} éd., p. 47). Des chercheurs soulignent *le présent de l'histoire*, son actualisation au présent (Lepetit, 1995), à travers les cadres sociaux de la mémoire (Halbwachs, 1925) ou à travers des traces matérielles auxquelles les individus, les familles, les groupes sociaux donnent sens selon les enjeux du présent (Choay, 1992 ; Didier & al., 2007 ; Veschambres, 2008). L'intégration de la dimension temporelle dans l'approche conduit à se demander comment l'histoire au présent joue dans le vécu de l'aménagement ? Comment s'articulent l'histoire de l'espace conçu et celle de l'espace vécu ? Dans quelle mesure l'espace conçu fait-il l'objet d'appropriations au cours du temps et inversement dans quelle mesure configure-t-il l'habiter (Ricoeur, 1998) ?

3) Une approche par le lieu conduit à interroger la double dimension d'intériorité et d'extériorité de l'espace. Le lieu est d'abord un espace signifiant pour ceux qui le pratiquent, et au premier chef pour ses habitants⁵⁵. A travers le lieu, l'habiter « prend corps concrètement et s'ancre localement » (Renaud, 2002, p. 4) dans ses différentes formes et dimensions, matériellement et symboliquement. En cela, le lieu manifeste l'appropriation de l'espace, il est « une condition de réalisation du territoire » au sens de la géographie sociale française (Debarbieux, 1995) : le territoire comme espace approprié. Il s'attache aux différentes sphères de la vie (résidentielle, travail, loisirs, consommation...), renvoie à des situations et à des temporalités différentes, quotidienne ou pas (le temps des vacances par exemple et ses lieux), il est un lieu proche ou lointain, tout en étant, dans ce dernier cas, un espace familial (Stock, 2004)⁵⁶. Le *lieu* est ainsi un espace d'ancrages, d'appartenance et d'appropriations.

Cependant, *le lieu est aussi un espace construit par les regards extérieurs*. Il prend sens non seulement à travers les pratiques et les représentations des acteurs de l'ordinaire et de la vie quotidienne, résidents ou usagers du lieu, mais aussi dans les représentations d'observateurs extérieurs : ceux qui n'en n'ont pas d'expérience directe et concrète (ou qui en ont une expérience faible). Ces représentations se construisent dans une relation d'extériorité au lieu, hors-sol, et par le biais de médiations diverses - en particulier celles des acteurs politiques et des médias qui sont déterminantes dans la formation d'images et d'opinions (publiques) dans une société de plus en plus médiatisée. Les significations construites hors du lieu par des regards extérieurs mais le constituant pleinement (Lussault, 2003) sont loin d'être anodines : elles le qualifient tout en interagissant avec celles des hommes et les femmes qui y vivent : elles le valorisent ou le dévalorisent, l'idéalisent ou le stigmatisent, elles lui prêtent des valeurs qui peuvent être en

55 Olivier Lazarotti (2015) souligne à juste titre que les lieux sont qualifiés, signifiés par les différentes dimensions et formes de l'habiter qui les traversent, dont l'habiter des habitants mobiles : multi-résidents, touristes ou migrants. Il ajoute que les lieux eux-mêmes peuvent être mobiles : le cirque, le train, le bateau de croisière... On peut également se reporter à Mathis Stock qui distingue les pratiques du quotidien et du hors-quotidien associés à des lieux du quotidien et du hors-quotidien (2004).

56 Mathis Stock évoque un mode d'habiter fondé sur la mobilité qui « semble avoir pour corolaire la capacité des individus à affronter les lieux étrangers et à rendre ceux-ci familiers » (2004, p.5).

décalage avec les valeurs, les représentations, les attentes et les pratiques ordinaires qui lui donnent sens au quotidien⁵⁷.

Une approche par le lieu a donc le mérite de renouer avec une « théorie unitaire de l'espace » (Lefebvre, 2000) puisqu'il s'agit de regarder et de tenir ensemble les différentes facettes et les principaux acteurs sociaux d'une « fabrique » conjointe de l'espace sur les plans matériel et symbolique⁵⁸ : côté acteurs institutionnels, les producteurs économiques, les pouvoirs publics, les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, les producteurs d'images (médias) ; côté habitants et usagers, les individus et les groupes (famille, groupes sociaux, collectifs, associations...) qui y vivent, qui en ont une pratique régulière, qui y interagissent, ou qui en sont des observateurs extérieurs. Un lieu est ainsi produit matériellement et signifié symboliquement par plusieurs acteurs sociaux, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, sans qu'il y ait forcément de convergences des regards. Il a une dimension plurielle. Sans décentrement, le regard extérieur sur les territoires subalternes risque fortement d'être surplombant et stigmatisant.

4) Une approche par le lieu oriente aussi la réflexion sur « l'épreuve de l'espace » et sa « conflictualité » (Lefebvre, 2000, 478). En tenant ensemble les différentes pratiques, représentations et actions qui traversent et construisent un lieu, on peut envisager de se pencher sur les décalages potentiellement conflictuels entre les points de vue interne et externe, entre le lieu tel qu'il est vécu par ceux qui *l'habitent* et tel que le conçoivent des observateurs extérieurs. Ce faisant, on peut considérer les effets de ces décalages et leur nature. Dans quelle mesure manifestent-ils des rapports de domination où s'affrontent des stratégies, des logiques et des forces contraires : économiques, politiques et sociales ? Quel rôle joue l'aménagement dans la fabrique de ces écarts ? En quoi les projets incarnent-ils une vision extérieure au lieu fortement en décalage avec le vécu et les attentes des habitants et produisent un espace en tension ? De quelle nature sont les hiatus entre espace vécu et espace conçu ? Quelle puissance de transformation du lieu incarne l'aménagement ? Quels sentiments de perte pour les habitants, quelle sensibilité éprouvée ? Quelle menace ressentie ? Et dans quelle mesure les tensions induites se meuvent-elles en conflit ?

L'approche par le lieu décentre ainsi le regard du *conflit d'aménagement* vers le *conflit de lieu*. Le conflit de lieu prend deux formes principales ; 1) il résulte d'un hiatus entre différents points de vue tous internes au lieu mais qui s'opposent ou impliquent des appropriations spatiales exclusives ou contradictoires et conflictuelles (« les conflits d'usage ») ; 2) il découle de disjonctions entre points de vue interne et externe au lieu, incarnées par une politique d'aménagement. L'aménagement se fait alors menaçant, il tend à procéder par *déni de l'habiter et de ses lieux* (Sivignon, 1993), ou autrement dit par « répudiation du vécu ». Il tend vers une pensée proche du « degré zéro de l'espace, qui se définit par la tendance à neutraliser les contenus vécus de la vie sociale, les qualités sensibles, les contradictions et différences » (Martin, 2006, p. 7) au profit des enjeux politiques, fonctionnels, matériels et économiques dominants. Les politiques

⁵⁷ On pourrait considérer une catégorie particulière de lieu : les lieux à forte charge symbolique sans pour autant être des lieux occupés (Retraillé). Ils sont alors habités non pas matériellement mais par l'imaginaire et peuvent de ce fait être également menacés par un aménagement qui en occulte la signification intérieure.

⁵⁸ Jean-Charles Depaule rappelle « la nécessité de ne pas disjoindre le matériel et le symbolique, qui sont toujours co-présents et solidaires » (1995, p. 26) dans la fabrique de l'espace, qu'il s'agisse de la conception et de la pratique des acteurs institutionnels ou des acteurs ordinaires.

d'aménagement qui nient la réalité du lieu comme une réalité « polarisée » c'est-à-dire subjective (Entrikin, 2001) et complexe, sont potentiellement conflictuelles. La menace peut prendre la forme d'une *intrusion existentielle*, comme nous l'illustrerons dans les parties suivantes de ce volume, dans les trois acceptions du terme : 1) l'existence matérielle, renvoyant aux moyens d'existence, à une existence matérielle décente ou, dans certains cas, à la survie ; 2) l'existence sociale, renvoyant aux liens que l'on établit avec des personnes (Martouzet, 2007, 183) ; et 3) l'existence dans sa dimension ontologique : le fait d'être d'un lieu, d'y avoir une réalité et d'y avoir développé des relations d'intimité ainsi qu'une manière de vivre. L'intrusion n'est donc pas seulement matérielle, elle relève aussi du symbolique et de l'intime. Elle revêt par ailleurs une double dimension spatiale et temporelle. Intrusion et bouleversement dans l'ordinaire, le présent et le quotidien qui sont enracinés dans une histoire de vie coïncidant parfois avec l'histoire d'un lieu, et intrusion dans un devenir, un projet de vie, parfois bouleversé. On peut s'appuyer ici sur les travaux de la psychologie sociale allemande qui s'est « attachée à comprendre les mécanismes à l'oeuvre dans l'acceptation ou le refus d'une structure introduite dans un groupe social déterminé » à travers le concept d'*akzeptanz*⁵⁹. Samuel Depraz (2005) s'en fait le passeur dans la géographie sociale française et exporte la notion dans le domaine de l'aménagement. Il interroge ainsi la signification de la création d'un parc national sur un plan affectif, et ses conséquences sociales, pour les communautés riveraines dans l'ex-RDA. La force de l'intrusion vient du changement (du bouleversement), souvent brusque, que l'aménagement (ou l'objet technique nouveau) impose dans le quotidien et l'intimité des gens, dans l'intimité des relations qu'ils ont construites à l'espace et aux autres à travers cet espace. Ce « changement (est) souvent plus déstructurant qu'on ne le voudrait et (...) on (n'en) perçoit pas l'ampleur » (p. 7). La pertinence du projet peut dès lors être interrogée à l'aune des conditions de « son incorporation effective au quotidien » des habitants, des conditions de son « assimilation à la sphère du connu, voire de l'intime » (p.7).

3. L'HABITER SOUS L'ANGLE DU COMPROMIS TERRITORIAL DE L'HABITANT

La notion de compromis territorial est traditionnellement utilisée pour parler des arrangements entre acteurs sur un territoire dans une approche institutionnelle de l'aménagement et du développement territorial (Torre & Beuret, 2012). J'envisage ici le compromis territorial du point de vue d'un seul acteur : l'habitant (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013). La notion de *compromis territorial de l'habitant*, comme celle de territoire subalterne, a été construite à partir d'une réflexion conjointe avec Valérie Lavaud-Letilleul croisant notre travail commun sur « habiter l'inhabitable » dans le contexte du territoire productif industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer⁶⁰, et d'autres contextes territoriaux, celui des quartiers populaires sur lesquels j'avais travaillé⁶¹. On

⁵⁹ A ne pas confondre avec la notion d'« acceptation sociale », qui dans le champs de l'aménagement revient à faire accepter socialement un projet non concerté malgré les oppositions.

⁶⁰ Un article est en cours de rédaction dans lequel nous développons les différents paramètres du compromis territorial des habitants à Fos-sur-Mer et sa remise en cause par les projets de redéveloppement industrialo-portuaire. Cf. sur ce point la quatrième partie de ce volume.

⁶¹ A Casablanca, Marseille, et Montpellier, mais aussi à Toulouse dans le cadre de l'ANR Eurequa (*Evaluation multidisciplinaire et Requalification Environnementale des Quartiers*) (coordination Sinda Haouès-Jouve, LISST-CIEU, Université de Toulouse, 2012-2017) où nous avons abordé la qualité

verra dans la quatrième partie de ce volume que cette approche de l'habiter sous l'angle du compromis territorial de l'habitant peut être utilement mobilisée dans la compréhension de l'émergence des luttes dans les territoires subalternes⁶².

Pour appréhender l'habiter, il s'agit de comprendre les arrangements socio-spatiaux, matériels et symboliques, pratiques et idéels, que l'habitant construit sur son territoire pour *faire avec l'espace et avec les autres*. Nous qualifions ces arrangements de « *compromis territorial de l'habitant* » qui en ce sens est une expression des « arts de faire » des habitants ordinaires et implique une capacité à hiérarchiser ou à prioriser les avantages et les inconvénients à vivre sur un territoire, et à composer avec eux. Pour le saisir, il importe de développer une approche de l'habiter à la fois **globale** (on prend en compte l'ensemble des espaces de vie et des sphères de l'activité humaine : domicile, quartier, travail, sociabilité, consommation, loisirs...), **multidimensionnelle** (on prend en compte les dimensions fonctionnelle, sociale, affective, sensible, symbolique, ontologique... de la relation à l'espace), **systémique** (on regarde les liens entre l'ensemble de ces espaces et de ces dimensions) et **dynamique** (on regarde les évolutions de ces relations dans le temps de manière à ne pas essentialiser ou naturaliser le compromis que nous concevons comme un processus). Nous nous inscrivons ainsi dans une approche holiste qui vise à saisir la « réalité composite » en acceptant « de se confronter à la pluralité comme donnée de base de la réalité à étudier et à comprendre » (Godard, 2004, p. 305) et en considérant les différentes composantes du quotidien sans quoi on risque « d'aboutir à une compréhension tronquée, voire erronée » et d'occulter les manières de composer avec les contraintes inhérentes au quotidien (Morel-Brochet & Ortar, 2014, p. 8). Sur le plan méthodologique, cela implique d'aborder la relation à l'espace d'une manière ouverte, sans focaliser *a priori* sur un aspect qui paraîtrait primordial de l'extérieur.

Il existe deux types de compromis territorial pour l'habitant : les *compromis en amont* de l'installation sur un territoire, qui participent des stratégies résidentielles et sont largement étudiés (dans la décision liée au choix du lieu de résidence en lien avec l'organisation sociale de la famille) et le *compromis en aval* de l'installation, pour ceux qui vivent dans un territoire, qu'ils y soient nés ou qu'ils s'y soient établis par choix ou contrainte. Le compromis territorial de l'habitant est ce compromis en aval que l'habitant doit construire pour « faire avec » les espaces de sa vie quotidienne et pour « faire cohabiter [en lui] la multiplicité territoriale, spatiale, sensible » (Luxembourg, 2014, p. 18), les satisfactions à être sur un territoire mais aussi les insatisfactions.

Nous définissons donc le compromis territorial de l'habitant comme la somme des arrangements qu'un habitant fait pour rendre, de son point de vue, son territoire habitable. Ces arrangements portent sur : 1) *son vécu de l'espace*, qui comprend l'ensemble des relations qu'il construit avec l'espace à travers ses pratiques, ses représentations, ses perceptions, et dans des dimensions multiples ; 2) *ses attentes de l'espace*, en lien avec non seulement ses besoins, dans la sphère de la consommation et de la reproduction, mais aussi dans leur dimension existentielle, sous la forme de besoin d'« *espace, d'aménagement, d'appropriation, de repos, de bien-être, d'intimité* » (Chombart de Lauwe, 1959, cité par Léger, 1990, p. 22) mettant en jeu à la fois

environnementale notamment du point de vue des habitants de quartiers populaires, et les compromis qu'ils faisaient pour construire l'habitabilité de leur quartier malgré les nuisances.

⁶² Cf. *infra*, chapitre 9 *Lutter pour habiter*, 1. *La défense du compromis territorial de l'habitant*.

l'identité socio-culturelle et le parcours de vie de l'habitant ainsi que la possibilité de son inscription dans le territoire ; 3) et, finalement, *sa qualification de l'espace* (Depaule, 1995, p. 27), en termes d'avantages et d'inconvénients territoriaux (physiques, sociaux, symboliques...), vécus ou attendus, tels que l'habitant les perçoit et les formule.

Au final, le compromis territorial de l'habitant prend la forme d'une équation socio-spatiale dont les paramètres constituent les satisfactions et les insatisfactions que l'habitant trouve à être là où il est et à investir les lieux où il vit (lieux de résidence, travail, formation, loisir...) au sein de son système de contraintes. La notion « d'équation socio-spatiale » a été utilisée dans plusieurs contextes scientifiques : *équation de couple* (pour le choix du lieu de résidence) ; *équation familiale* (en fonction des contingences quotidiennes spatiales liées à la diversification des sphères d'activité du travail, de l'école, des loisirs...) et *équations spatio-temporelles* (liées à l'individualisation des emplois du temps des membres de la famille). Dans *le compromis territorial de l'habitant*, l'équation socio-spatiale porte certes, comme dans les cas précédents, sur les arrangements qui s'élaborent entre différents individus au sein d'un groupe social (famille, amis, voisinage, quartier...), mais, au-delà, entre les différentes dimensions du vécu de l'espace pour un même individu (de son habiter).

Le compromis territorial de l'habitant prend des formes différentes selon les caractéristiques propres aux territoires, matérielles ou symboliques (centre-ville, ville dense, périurbain, quartier populaire, campagne...). La construction de ce compromis est plus ou moins facile pour l'habitant selon, d'une part, ses ressources propres, d'autre part l'intensité de la tension entre les satisfactions et insatisfactions du territoire qu'il perçoit et, enfin, le niveau de disjonction entre le regard intérieur (habitant) et le regard extérieur porté sur ce territoire, plus ou moins forte selon les lieux. Pour prendre l'exemple de l'espace périurbain des classes moyennes qui a été plus particulièrement étudié, l'équation socio-spatiale met en exergue d'un côté la qualité de vie (maison individuelle, environnement social, « naturel »...) et, de l'autre, les « mobilités subies » et leurs coûts (financier, fatigue, familial) engendrés par la dissociation des lieux de vie et des rythmes urbains pour les membres d'une même famille. Le compromis territorial de l'habitant varie aussi selon le parcours de vie des habitants et le moment dans ce parcours de vie, les attentes de l'espace et les pratiques se modifiant selon que l'on est né ou pas dans le territoire, que l'on y vit depuis longtemps ou pas, que l'on est un homme ou une femme, selon l'activité et l'âge et notamment que l'on est ou pas de jeunes enfants, leur condition de vie et leur devenir constituant souvent un enjeu primordial pour les parents (autour de l'éducation, de la santé, face aux nuisances environnementales, au risque de délinquance comme j'ai pu l'observer à Fos-sur-Mer ou dans le quartier populaire du Petit Bard à Montpellier).

4. LES TERRITOIRES SUBALTERNES : DES LIEUX SOUS TENSION

Plus qu'ailleurs, les territoires subalternes sont des lieux sous tension marqués par une forte disjonction entre regard intérieur et regard extérieur. « L'épreuve de l'espace » y est une composante de la vie quotidienne pour trois raisons principales.

1- Ce sont des lieux parcourus de manière intense par des forces sociales qui s'affrontent : la dissociation entre l'espace qui résulte des forces économiques, l'espace conçu par les

aménagement et l'espace vécu des habitants y est particulièrement forte. Les territoires subalternes subissent donc des formes d'imposition de l'extérieur, qui peuvent être discordantes par rapport au vécu et aux attentes des habitants.

2 - Ce sont des lieux dégradés et généralement stigmatisés, résultant de leur condition subalterne, considérés de l'extérieur comme « inhabitable ». Or, la dégradation n'est qu'une des dimensions du territoire, et cette dimension ne prend pas forcément le dessus sur toutes les autres. Le vécu réduit à cette seule dimension est souvent un présumé construit de l'extérieur.

3 - Ce sont des lieux où le compromis territorial de l'habitant prend une signification particulière, il est à la fois difficile et fragile, lui-même objet de tension. Les habitants sont davantage contraints dans ces territoires d'élaborer des compromis. Plus qu'ailleurs ils *inventent* leur quotidien en mettant en balance leurs satisfactions et leurs insatisfactions à vivre là où ils sont, en devant les hiérarchiser. L'aménagement, dès lors qu'il est conçu de manière surplombante, comporte ainsi le risque de mettre à l'épreuve ce compromis, ainsi que je l'aborderai dans la quatrième partie de ce volume.

Les territoires subalternes se distinguent ainsi par un niveau de tension élevé dans l'équation socio-spatiale : le regard extérieur est stigmatisant, il survalorise les inconvénients et invisibilise les avantages, conduisant aux idées d'inhabitabilité du territoire et d'un habitant paradoxal vivant dans des lieux inhabitables. L'approche par l'habiter et le compromis territorial de l'habitant permet de comprendre comment un même lieu, qui offre à la fois des satisfactions – invisibilisées de l'extérieur- et des insatisfactions – supposées et survalorisées de l'extérieur-, peut être investi par un individu et comment l'habitant construit son habitabilité en pondérant, de façon globale et systémique, entre les différents sens de l'espace vécu. Il ne s'agit donc pas de poser a priori l'inhabitabilité du territoire subalterne mais bien de comprendre comment les habitants s'arrangent dans un contexte territorial particulièrement éprouvé, et ainsi comment ils en construisent l'habitabilité. Vue de l'intérieur l'idée de paradoxe ne tient pas, un territoire éprouvé peut être aussi un territoire aimé. La notion de compromis territorial permet donc non seulement au chercheur de se défaire d'un regard extérieur et surplombant au territoire subalterne mais permet de définir aussi leurs habitants comme des habitants actifs inventant des arts de faire dans des contextes difficiles et tendus. Sa compréhension est ainsi un préalable à un aménagement compréhensif.

5. L'HABITER COMME ENJEU D'UNE CITOYENNETE EN ACTE

Evoquer une citoyenneté en acte permet de sortir d'une définition institutionnelle et juridique de la citoyenneté en terme de statut en lien avec l'appartenance à l'État-Nation et la nationalité. Je m'inscris ainsi dans la perspective des travaux sur la « citoyenneté ordinaire » (Carrel & Neveu, 2014) ou la « citoyenneté urbaine » (Deboulet, 2014) évoqués dans la première partie. La citoyenneté se manifeste à travers des actes en lien avec des enjeux de justice (re)distributive, de reconnaissance dans l'espace physique et d'accès à l'espace public (au sens politique). Dans les territoires subalternes, elle s'enracine plus précisément dans un système de résistance et/ou de contestation d'un ordre inégalitaire produisant des exclusions. L'habiter est au coeur de ces enjeux, qu'il s'agisse de l'accès à des droits « élémentaires » ou fondamentaux

(Deboulet, 1996) relatifs au logement, à un quartier équipé, au travail, à l'éducation, à la santé, qu'il s'agisse de la reconnaissance institutionnelle d'un droit à l'habiter (la reconnaissance des manières d'être dans et d'un lieu et ainsi la reconnaissance de la vie ordinaire) et d'un droit à la participation politique. L'ensemble de ces enjeux interroge la place qui est faite aux habitants des territoires subalternes dans l'espace physique et dans l'espace politique et la reconnaissance sociale de la pleine légitimité de cette place.

5.1. Citadinité et citoyenneté en acte dans les régimes démocratiques ou autoritaires

La citoyenneté en acte pour « le droit à la ville » pris dans sa signification large n'a pas besoin d'un système démocratique pour s'exprimer. Son expression est moins déterminée par la nature du régime, démocratique ou autoritaire, que par les rapports de domination qui s'exercent sur les habitants subalternes, cantonnés dans une double « illégitimité urbaine et politique » (Vairel & Zaki, 2007), dans des contextes institutionnels et politiques différenciés.

Dans les régimes autoritaires, la citoyenneté peine certes à s'exprimer dans l'espace public à travers le débat ou l'action collective parce qu'ils sont sanctionnés par la répression, et doit prendre pour cela la forme virulente des mouvements révolutionnaires. Pour autant on ne peut dire que cela annihile de manière systématique toutes actions individuelles ou collectives pour l'accès aux droits. « La politisation ne suppose pas nécessairement une opposition frontale au pouvoir » : la « déconflictualisation » constitue en effet un dispositif politique non seulement utilisé par les gouvernants « pour désamorcer les revendications protestataires » mais aussi par les individus dominés « cherchant à composer avec les contraintes de l'ordre imposé », équivalant à une forme de « politisation » (Vairel & Zaki, 2007, p. 12 et 13).

A contrario, dans des contextes démocratiques, l'expression citoyenne semble légitime dès lors qu'elle passe par les canaux d'une citoyenneté institutionnelle prônant la représentation politique, la « participation » réglementaire, la canalisation des contestations dans des partis, des syndicats, voire à travers certains registres de l'action collective (manifestation autorisée, grève). Pour autant, ces canaux ne garantissent pas l'expression pleine et entière d'une citoyenneté pour tous. D'une part certains groupes en sont écartés parce qu'ils ne bénéficient pas de la nationalité de l'État-Nation dans lequel ils vivent, d'autre part la dite participation réglementaire prend souvent une forme davantage incantatoire qu'effective ou encore celle de la sélection (Blondiaux, 2007). Certains auteurs vont jusqu'à voir une forme d'adocratie dans la conception des politiques et de l'action publiques quand elles sont l'apanage de cercles fermés d'élites politiques et économiques (Dabène, Geisser & Massardier, 2008). En suivant John Holston (2008), on pourrait ajouter que la « citoyenneté institutionnelle » définie par rapport à l'appartenance à l'Etat Nation reste inégalitaire dans la distribution des droits parce qu'elle est fondée sur une institutionnalisation des différences et des inégalités sociales, elle les entérine, les conforte et les reproduit en déniaut aux habitants dominés certains droits et en ne les protégeant pas (Encadré 5).

Quelque soit le régime politique, les rapports de domination politique et économique et le déni de justice sociale et spatiale impliquent une autre forme d'expression citoyenne que celle liée à l'appartenance à un État-Nation. Je considère la citoyenneté dans une dimension élargie qui englobe les luttes ainsi que des formes d'expression plus discrètes, ou moins contestataires, du système en place. Ces formes intériorisent la contrainte politique et le risque de répression et

associent « la réussite » à « l'aptitude à progresser "à pas feutrés" et le plus souvent individuellement » (Vairel & Zaki, 2007) ou offrent « une résistance non pas pour renverser un système politico-économique et changer le monde demain, mais [...] pour transformer des mondes de la vie urbaine et quotidienne, aujourd'hui » (Giroud, 2005, p. 57). Dans le champ de l'urbain, la citoyenneté en acte prend la forme d'une *citadinité active* qui ne peut se contenter de l'ordre établi et des injustices qu'il engendre : la citadinité entendue à la fois comme mode de vie en ville et comme mode d'appropriation ou « d'invention » de l'espace urbain, et ce faisant, comme forme d'accès et d'ancrage à la ville, est un motif majeur de l'engagement des citoyens dominés, souvent pauvres, dans des actions multiformes, individuelles, interindividuelles ou collectives (Navez-Bouchanine, XXX), des plus discrètes aux « luttes urbaines », elles mêmes d'une plus ou moins grande ampleur.

Il s'agit donc d'aborder la citadinité en lien avec le politique, de reconnecter la citadinité et la citoyenneté que la langue française dissocie et, avec elle, certains travaux de géographie urbaine⁶³. A l'instar de ce que Philippe Gervais-Lambony observait déjà en 2001 pour des villes dans les « suds », les revendications des citoyens dominés, leurs initiatives et leurs luttes pour s'ancrer en ville peuvent être considérées comme « une forme de participation politique à la vie de la cité. Le lien entre citadinité et citoyenneté est certain, ou plutôt le pas de l'une à l'autre est facile à franchir. Dans ce sens la citadinité peut même être définie comme une forme de citoyenneté qui n'a d'ailleurs (...) pas besoin d'un système politique démocratique pour se développer (...) » (p. 102).

J'identifie quatre formes de citoyenneté en acte associées à une citadinité active et/ou contestataire : 1. *les pratiques individuelles de résistance quotidienne* ; 2. *les pratiques sociales de solidarité et d'entraide* ; 3. *les collectifs en lutte* ; 4. *les mouvements sociaux ou les révolutions* qui entérinent une convergence des luttes. La citoyenneté en acte se décline en fonction de trois paramètres : 1) l'objet de la résistance ; 2) les modalités de la résistance (individuel/collectif ; niveau d'intentionnalité ; plus ou moins « stratégique » ou « tactique » ; niveau de visibilité ; temporalité) ; 3) le rapport à l'État, pris dans le sens élargi de puissance publique (contexte politique et institutionnel plus ou moins contraint et répressif ; attentes par rapport à l'État). On peut observer des similitudes entre les différentes formes de la citoyenneté en acte, en particulier du point de vue des objets dans la mesure où l'accès aux droits urbains est un enjeu commun à chacune de ces quatre formes, tandis que les mêmes individus peuvent combiner de manière synchronique ou diachronique ces différentes formes de l'engagement citoyen (Encadré 5).

5.2. Les pratiques individuelles de résistance quotidienne

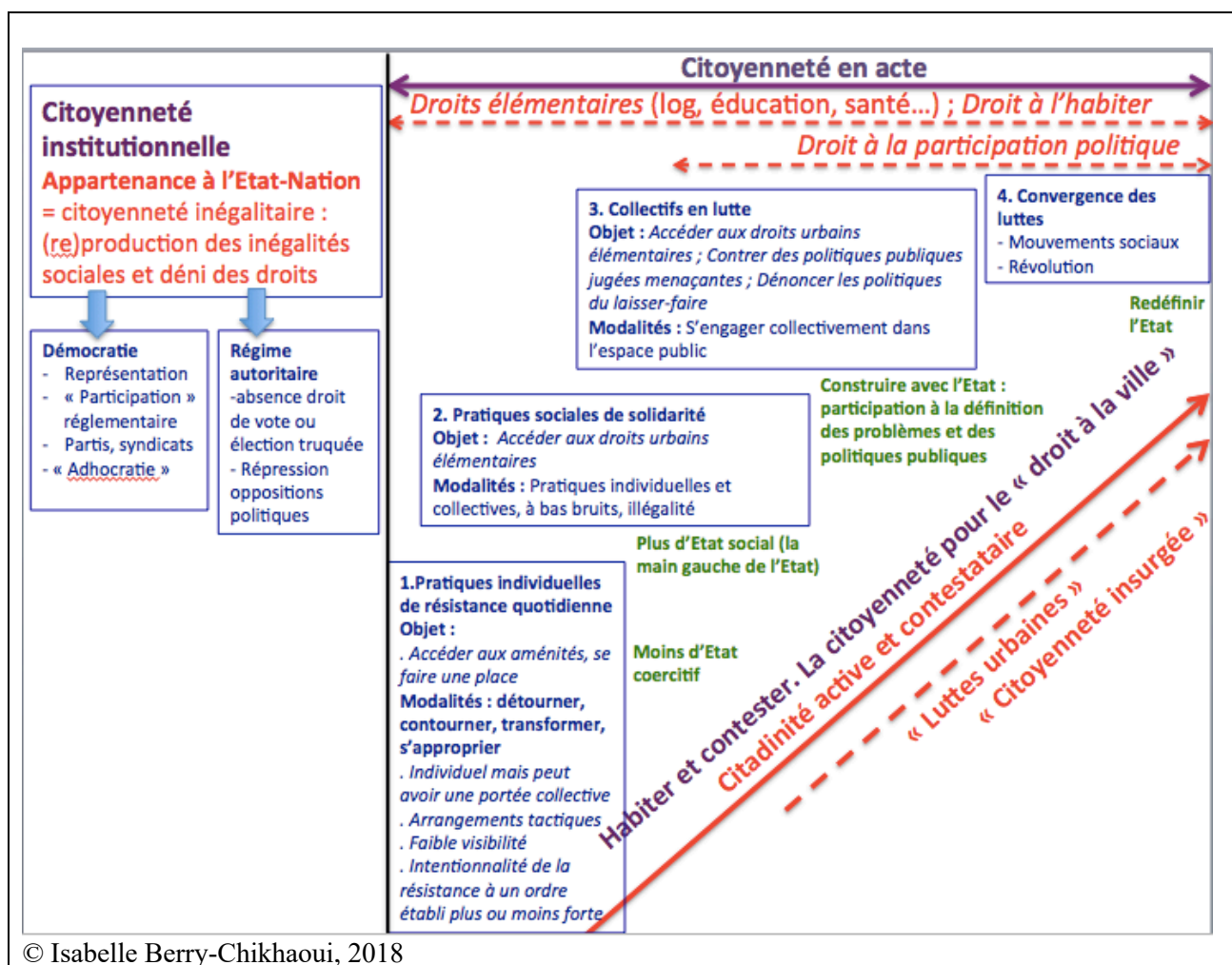
Les pratiques individuelles de résistance quotidienne renvoient à la pensée de Michel de Certeau sur « l'invention du quotidien » et « les arts de faire », ainsi que je l'ai souligné précédemment. Rappelons simplement ici que ce sont des pratiques individuelles de résistance à l'ordre établi, qui correspondent non pas à des stratégies de contestation mais au déploiement de tactiques d'arrangement, de braconnage, comme « ruse du faible ». Cette forme de résistance n'est

⁶³ Cf. *supra* chapitre 1 sur : *Urbains et/ou citoyens mais pas citoyens ?*

donc pas forcément perçue comme telle, elle est individuelle et ne revêt pas toujours une forme intentionnelle ou consciente, et elle est généralement « silencieuse ».

A l’instar de Matthieu Giroud, je considère que l’objet de ces pratiques dans le domaine de l’urbain est d’accéder aux droits élémentaires et « *aux ressources* urbaines (équipements, services, espaces publics, mais aussi réseaux sociaux, familiaux, amicaux) et/ou idéelles (la charge affective accolée par l’individu au lieu, en fonction de son histoire, de sa mémoire, de l’histoire du lieu, de la mémoire collective) [...]» (2005, p. 54). Ou autrement dit, il s’agit d’accéder à des droits parce qu’on les juge fondamentaux et, notamment, le droit à l’habiter.

Encadré 5 : La citoyenneté en acte à la conquête des droits



© Isabelle Berry-Chikhaoui, 2018

A travers les pratiques individuelles de résistance quotidienne, l’accès aux ressources et aménités urbaines se manifeste principalement selon deux modes :

1) dans certains cas, il s’agit pour les habitants de *composer un accès à des ressources inexistantes pour soi*. Ces ressources peuvent exister dans l’espace public : c’est notamment le cas des individus pauvres qui pratiquent des espaces socialement sélectifs et en détournent ainsi le sens : espaces publics créés dans le cadre de grands projets de reconquête urbaine (Giroud, 2007), centres commerciaux et de loisirs (Harroud, 2016), centralité urbaine symboliquement interdite

(c'est le cas, par exemple, des formes d'appropriation spatiale des jeunes des quartiers populaires dans le centre-ville à Perpignan décrites par Alain Tarrus), ou encore centralité physiquement interdite à travers la mise en œuvre de réglementations « anti-SDF » et la multiplication banalisée d'un mobilier urbain anti-squat détourné par ceux qui vivent dans la rue et qui sont contraints de se transformer en « fakir » pour pouvoir se poser et se reposer⁶⁴. La citoyenneté en acte s'exprime ici à travers l'opposition à une conception sélective, voire répressive, de l'espace public, souvent révélatrice de sa marchandisation et de sa privatisation, de son contrôle et de sa reconquête par les institutions. Elle s'exprime à travers la résistance, plus ou moins marquée et visible, aux processus d'exclusion socio-spatiale, et ce faisant à travers le refus d'un aménagement inégalitaire, producteur d'injustice socio-spatiale. L'engagement citoyen peut également s'exprimer dans le contournement de mesures institutionnelles jugées inadaptées. C'est le cas des sans abris lorsqu'ils tentent d'accéder à « une demeure » à travers la construction d'habitations de plein air, en dehors de toute prise en charge institutionnelle, pour se construire un chez soi au milieu des arbres préféré à des conditions de logement d'urgence où l'appropriation est difficile (Lion, 2015).

2) Dans d'autres cas, il s'agit de *préserver un accès à des ressources dont on dispose jusque-là mais qui sont menacées*. Pour des habitants soumis à la transformation et/ou à la dégradation de leurs lieux de vie (lieux de résidence, espaces de travail, de sociabilités, de loisirs...), résister à travers des pratiques quotidiennes de braconnage, c'est refuser la résignation, c'est « le refus de l'abandon d'un espace investi dans le temps. Résister, c'est donc entre autres refuser de faire que "ce lieu ne soit plus le mien, qu'il ne soit plus le nôtre !" » (Giroud, 2007, p. 79). C'est s'y maintenir à travers sa pratique quotidienne, c'est continuer d'y vivre au mieux malgré les changements en cours, c'est s'aménager un « mieux vivre » à travers des pratiques qui permettent de maintenir un compromis territorial et donc l'habitabilité du territoire.

Dans leur rapport à l'État, ces formes de résistance citoyenne ne s'inscrivent généralement pas dans une stratégie de remise en cause formalisée, explicitée et organisée, du système politique et économique, ni même consciente, elles s'y insèrent plutôt en jouant sur les failles, les opportunités ou les interstices du système. Elles peuvent être aussi associées à une demande de *moins d'Etat* (au sens large de l'autorité publique) quand celui-ci contraint ou occulte *l'habiter* et notamment l'expression d'une « liberté intérieure », celle de donner libre cours à son imagination et à une poétique de l'espace, celles de l'« homme sans qualité » (Giard, 1994, p. X), dont la première condition est celle d'un espace souple et appropriable (Bachelard, 1957 ; Lefebvre, 1966)⁶⁵.

⁶⁴ « Le repos du Fakir », court-métrage de Gilles Pathé, 2003 : *Le Repos du Fakir esquisse une typologie de mobiliers urbains anti-sans-abri à Paris*.

⁶⁵ Plus l'espace est souple et plastique, ou autrement dit moins un espace est saturé fonctionnellement, plus facile - ou moins contrainte - en est *l'appropriation*. « Que veulent les êtres humains, par essence êtres sociaux, dans l'habiter ? » « Ils veulent un espace souple, appropriable, aussi bien à l'échelle de la vie privée qu'à celle de la vie publique, de l'agglomération et du paysage. Une telle appropriation fait partie du concept d'espace social comme de celui du temps social. L'espace social ne coïncide pas avec l'espace géométrique et sa qualité spécifique lui vient d'une appropriation. Lorsque cette appropriation disparaît, l'espace social et l'espace géométrique coïncident, de même que le temps social et celui des horloges » (Lefebvre, préface à Raymond & al., 1966 : réédition 2001, p. 22).

5.3. Les pratiques sociales de solidarité et d'entraide

Par pratiques sociales de solidarité et d'entraide, j'entends les solidarités mises en œuvre par des habitants dominés pour essayer d'accéder aux droits urbains élémentaires, défendre leur habiter et améliorer ainsi leur existence. Ces pratiques prennent plusieurs formes : elles peuvent dans certains cas s'organiser à travers des collectifs ou des associations ; plus généralement, elles s'appuient sur les réseaux familiaux et sociaux, notamment à l'échelle du voisinage ou du quartier dans les quartiers populaires, dans les villes des « nords » et des « suds » (Lehman-Frisch & al., 2007) ; elles sont alors faiblement visibles dans l'espace public, et ont tendance à prendre une forme atomisée et silencieuse lorsqu'elles sortent de la légalité, évitant ainsi la répression.

Ces pratiques de solidarités sont en effet particulièrement actives dans la production de l'habitat illégal et dans l'accès au travail. Elles le sont dans les villes « des suds » en raison des insuffisances et des conditions particulièrement inégalitaires de la production urbaine réglementaire et du marché officiel de l'emploi. Exclues du travail, de l'habitat mais aussi des services urbains, les habitants pauvres de ces villes doivent trouver des solutions alternatives pour survivre et/ou améliorer leurs conditions de vie, produisant ainsi une urbanisation majoritaire « d'émanation populaire » (Deboulet, 1994). Ces pratiques illégales d'accès à l'habitat ou au travail ont longtemps été considérées par la recherche scientifique comme un dysfonctionnement majeur des villes des « suds » tandis qu'on attribuait aux habitants pauvres et issus des exodes ruraux la responsabilité de tout dysfonctionnement urbain, à travers les notions stigmatisantes et occultantes « d'urbanisation anarchique », « spontanée », voire « informelle », ou d'économie « souterraine » ou « clandestine », comme c'est le cas des études des villes dans le Monde arabe où les pratiques de solidarité dans l'accès au logement, aux services urbains ou au travail, ont longtemps été considérées comme « insignifiantes » et « politiquement anecdotiques » (Vairel & Zaki, 2007).

Le rapport à l'État se caractérise doublement ici. Il s'agit de contourner l'interdit pour s'ancrer dans la ville en évitant une confrontation avec les autorités, qui risque de faire échouer les actions, voire entraîner la répression. Mais ces actions à travers leur objectif d'accès aux droits élémentaires urbains manifestent en creux une revendication de *plus d'État* ou plus précisément d'un État *social*, garant de justice sociale et spatiale.

5.4. Les collectifs en lutte

Les *collectifs en lutte* renvoient davantage à la notion de « mobilisation » ou « d'action collective » de la sociologie ou des sciences politiques ou encore à l'idée de « luttes urbaines » dont nombre d'observateurs attestent la progression dans les villes des « nords », de plus en plus marquées par l'exclusion socio-spatiale, et des « suds », ainsi que je l'ai souligné dans le chapitre précédent. Des collectifs se battent d'une part pour accéder aux droits urbains élémentaires, d'autre part pour contrer des politiques d'aménagement perçues comme menaçantes (grands projets urbains, infrastructures de transport, démolition de bidonvilles, projets de développement industriel...) dans les territoires subalternes, ou encore pour dénoncer le laisser-faire, en s'engageant dans l'espace public.

Nombre de ces luttes sont associées à la question du droit au logement (Péchu, 2006, pour la France), elles s'observent aussi dans la production d'un habitat illégal, les « squats » des villes du « nord » ou les quartiers « d'émanation populaire » dans les villes au « sud » : c'est notamment

le cas, pour reprendre l'exemple des villes du monde arabe, des habitants des bidonvilles au Maroc étudiés par Lamia Zaki dans le contexte de la libéralisation électorale des années 1990 qui permet des mobilisations collectives et plus frontales. Pour le Caire, Agnès Deboulet et Bénédicte Florin (2014) l'ont montré à travers le cas de « mobilisations pré-révolutionnaires » dans plusieurs quartiers populaires, centraux ou excentrés, autour des questions de justice et d'injustice dans l'accès au logement et pour le droit au travail des chiffonniers, pour lesquels la vie urbaine constitue une ressource nécessaire. Du côté des exclus, la citoyenneté est donc bien active et prend, dans certains cas, une dimension explicitement contestataire à travers des mobilisations collectives et organisées, sur lesquelles je reviendrai de manière plus détaillée et illustrée dans les chapitres suivants à travers mes propres terrains dans les quartiers populaires à Casablanca, Marseille, Montpellier, et à travers les mobilisations contre des projets de redéveloppement industrialoportuaires à Fos-sur-Mer. Dans leur rapport à l'État, ces formes d'engagement soulignent un enjeu de participation citoyenne à la définition des problèmes publics et la conception des territoires et donc de co-construction avec la puissance publique.

5.5. Les « mouvements sociaux » et les « révolutions »

Certains chercheurs posent la question de l'efficacité des luttes à remettre en cause les pouvoirs établis et leurs ordres inégalitaires à travers l'idée d'une « convergence » des luttes (Harvey, 2011) ou à travers une réflexion sur leur ambition et leur capacité critique, lorsque les luttes sont porteuses de « valeurs et objectifs éthiques plus généraux, voire "universels" » (Lopes de Souza, 2014, p. 375). Dans le contexte particulier du Brésil, il considère que les luttes pour le « droit à la ville » prennent la forme d'importants « mouvements sociaux » en jouant le rôle d'« agents d'un urbanisme critique ». Quant à James Holston (2008), il montre que, pour ce même pays, les habitants pauvres des périphéries urbaines en luttes ont formulé, depuis les années 1970, une nouvelle citoyenneté (« la citoyenneté insurgée ») qui déstabilise la conception de la citoyenneté universellement associée à l'appartenance nationale, profondément inégalitaire dans la distribution des droits et fondée sur l'institutionnalisation de différences sociales.

Lorsque la citoyenneté en acte prend la forme de l'insurrection, elle se traduit pas une opposition vivement exprimée, qui peut prendre la forme d'un soulèvement contre le pouvoir établi pour le renverser. On pense aux révoltes (révolutions ?) qui ont constitué le soubassement des « printemps arabes » dont on peut rechercher les revendications, l'expérience ou encore certains savoir-faire dans les luttes antérieures pour l'accès aux droits urbains.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4. HABITANT ET CITOYEN

Une approche par la géographie sociale permet d'explorer la dimension de domination de l'aménagement en interrogeant le vécu des hiatus entre espace conçu et espace des habitants du point de vue de l'habiter et donc de l'intériorité du lieu. Quand l'aménagement se réalise selon une approche extérieure au lieu et ignore le compromis territorial des habitants des territoires subalternes, il devient menaçant. Pour comprendre cette menace, il importe de saisir l'habiter dans ses différentes dimensions : entre pratiques et représentations, individuel et collectif, ou encore dans sa dimension d'ancrage dans des lieux. L'ancrage lui-même peut être décliné : il est à la fois ontologique et pratique, fonctionnel et social, affectif et sensible. Il importe également de

comprendre l'habiter dans sa dimension globale, systémique et dynamique en considérant l'individu dans sa totalité, en prenant en compte l'ensemble des dimensions de son existence à travers son compromis territorial et en considérant ce compromis comme un processus, c'est-à-dire comme une construction jamais définitive, et particulièrement fragile dans les territoires subalternes. Cette notion rend compte des arrangements que l'habitant fait entre les différentes dimensions de son habiter. Elle permet de sortir d'une conception restrictive de l'habitant pour appréhender le vécu de l'aménagement, en particulier dans les territoires subalternes abordés d'un point de vue extérieur sous l'angle de l'inhabitable tandis que l'habitant contestataire y est considéré comme paradoxal. Or, le maintien du compromis territorial constitue un motif de luttes pour les habitants, comme je l'illustrerai dans la quatrième partie. L'habiter revêt donc une dimension d'invention, de création, voire de résistance à travers des pratiques de braconnage, transformantes ou organisatrices de l'espace : l'habitant a ainsi pris sur son quotidien et sur son espace de vie. Mais l'habiter peut s'incarner aussi de manière plus contestataire dans la remise en cause d'un système inégalitaire impliquant, dans certains cas, un engagement dans l'espace public pour énoncer des problèmes, dénoncer le laisser-faire des autorités ou contrer un projet d'aménagement et faire valoir des revendications. On peut identifier plusieurs niveaux d'engagement citoyen en lien avec les hiatus entre ville conçue et espace vécu et relatifs à des enjeux de conquête de justice sociale (redistribution, reconnaissance) et spatiale, fondée sur une géographie plus juste (Soja, 2014). Ces niveaux d'engagement définissent une citoyenneté en acte, qui ne se limite en rien à la définition institutionnelle et juridique de la citoyenneté référant à l'État Nation : ils définissent une cidadinité active, voire contestataire, jusqu'à l'insurrection, et un habitant (ou un citoyen) citoyen.

Conclusion de la seconde partie

L'HABITANT ENTRE DOMINATION, RESISTANCE ET INVENTION

Sujet social et acteur spatial, *l'habitant citoyen* ne se laisse pas enfermer dans la domination qu'incarnent les hiatus entre espace conçu et espace vécu, il est capable à la fois de résistances silencieuses, de contestations dans la sphère privée et de mobilisations collectives dans l'espace public. Pour autant, il ne s'agit pas d'en faire un sujet souverain et de sous-estimer les conséquences sociales et territoriales d'un aménagement qui nie ses pratiques, ses représentations et ses attentes, en particulier dans les territoires subalternes, où l'espace plus qu'ailleurs est à la fois une ressource et une épreuve à l'interface des politiques publiques et du laisser-faire (stigmatisation des quartiers populaires, discrimination territoriale, dégradation de l'habitat, pollutions et nuisances dans les territoires industriels, dépossession et vulnérabilisation économique, sociale et sanitaire...). On peut ainsi *situer l'habitant entre domination, résistance et invention*. Il est tout à la fois *dominé* et *sujet compétent, aménagé et aménageur* (dans le sens où ses pratiques, ses représentations et ses attentes qualifient l'espace et lui confèrent d'autres significations et d'autres utilisations que celles prévues par les concepteurs d'espace, et où, à travers ses luttes, il fait valoir un autre point de vue, une autre conception de l'espace et tente de résister à la domination). Et c'est à la jonction de ces deux facettes relevant d'une approche structuraliste en terme de structures de production, d'exploitation, d'exclusion ou de dépossession et donc de rapport de domination et d'une approche relevant de la phénoménologie en terme d'espace vécu, approprié et (ré)inventé que je propose d'appréhender l'aménagement vécu. Au final, on considère l'espace dans une triple dimension : 1) *phénoménologique* : l'espace existe comme phénomène à travers le sujet (dialectique représentations/pratiques/perceptions) ; 2) *ontologique* : l'espace est constitutif de l'être ce qui renvoie à la question des ancrages ; 3) *politique* : l'espace est l'expression des rapports sociaux et de domination et il est conflictuel.

L'étude croisée des politiques et des conflits d'aménagement à travers la géographie radicale et la géographie sociale rapproche utilement des notions relevant plutôt de l'une ou de l'autre (Encadré 6) : **1)** l'aménagement est abordé à travers sa réception sociale à l'intersection entre *aménagement conçu* (côté aménageurs) et *aménagement vécu* (côté habitants) ; **2)** le rapport aménageur/aménagé, considéré sous l'angle de *l'exploitation capitaliste* et de la justice par la géographie radicale, prend la forme d'un *déni de l'habiter et de l'habitant* à travers la géographie sociale. *L'espace conçu* s'impose à un *espace vécu* préexistant qu'il détruit, confisque, contraint ou transforme ; **3)** Les espaces impactés par l'aménagement sont appréhendés sous l'angle du *territoire subalterne servant du capitalisme* dans une approche de géographie radicale et sous l'angle du *lieu* par la géographie sociale ; **4)** Les *effets sociaux* dans les territoires subalternes se mesurent *en termes d'exclusion* - ségrégation, discrimination, dépossession matérielle, renforcement des vulnérabilités (sociales, sanitaires...), à travers la géographie radicale, et *en terme de menace et d'intrusion dans les existences et les lieux* des habitants à travers la géographie sociale qui explore la complexité de l'habiter ; **5)** Côté géographie radicale, *les mobilisations sont questionnées dans leur dimension de lutte politique pour le droit et la justice et*

de lutte de classes ; côté géographie sociale, elles prennent la forme à la fois d'un art de la résistance à travers des pratiques d'appropriation de l'espace conçu (détournement, arrangements, contournement, transformation...), d'« invention du quotidien », de luttes pour l'habiter et dessinent un habitant compétent ; 6) Le conflit d'aménagement est considéré comme un *conflit politique* par la géographie radicale ; défini comme un *conflit de lieu*, il est appréhendé dans sa dimension territorialisée par la géographie sociale.

Encadré 6 : Les conflits d'aménagement au croisement de la géographie radicale et sociale

Approches géographiques	Géographie radicale	Géographie sociale
Binôme conceptuel	Aménagement conçu	Aménagement vécu
Rapport aménageur/aménagé	Rapport d'exploitation capitaliste Usages marchands, valeur d'échange, profits, financiarisation	Rapport de déni de l'habiter Usages habitants, valeur d'usage, du quotidien et de l'ordinaire
Binôme conceptuel	Espace conçu	Espace vécu
Espaces impactés	Territoires subalternes servants du capitalisme	Lieux des habitants
Effets sociaux de la domination	Exclusion : Ségrégation Discrimination Dépossession matérielle Vulnérabilisation Justice/injustice	Menace et intrusion dans les existences et les lieux des habitants
Contestation et mobilisations collectives	Luttes politiques pour la justice et le droit Luttes au cœur des rapports de classe Rapports sociaux de domination au cœur des luttes	Arts de résister et invention de son quotidien Lutter pour habiter Habiter pour lutter
Qualification du conflit	Conflit politique Dimension politique du conflit	Conflit de lieu Dimension territorialisée du conflit

Plus largement, ce cadre d'analyse prend appui sur la sociologie des mouvements sociaux pour interroger le surgissement et le développement des luttes à travers leurs ressorts (leurs causes et leurs moyens) et à travers les répertoires de l'action collective. Il s'agit d'explorer l'habiter comme cause et comme moyen des luttes à travers un questionnement sur les relations dialectiques entre lutter et habiter (*lutter pour habiter* et *habiter pour lutter*). Ce questionnement dialectique, impliquant une exploration plus poussée de la dimension spatiale de l'action collective, sera abordé plus précisément dans la quatrième partie du volume. La troisième partie revient sur les terrains que j'ai investis à Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer à travers une analyse des modèles d'aménagement mis en œuvre, des disjonctions entre espace conçu et espace vécu et de leurs effets socio-territoriaux.

Troisième partie

FIGURES DE VILLE ET MODELES D'AMENAGEMENT

DES DISJONCTIONS ENTRE ESPACE CONÇU ET ESPACE VECU

« Au point de rupture, quand le projet et l'expérience ne communiquent plus, l'idée de progrès qui relie au passé un avenir meilleur, devient douteuse » (Lepetit, 1995, p. 297).

INTRODUCTION

Dans cette troisième partie, j'aborde le volet empirique de ma réflexion sur *aménager, habiter, contester* à partir des terrains que j'ai développés depuis les années 2000. Je fais état des disjonctions entre espace conçu et espace vécu observées dans des contextes d'aménagement différents. J'ai étudié :

1 - des politiques urbaines conduites depuis les années 1990-2000 dans des quartiers populaires, centraux et périphériques, en France et au Maroc : rénovation urbaine (démolition-reconstruction) dans le centre de Casablanca et dans un quartier périphérique de Montpellier (le Petit Bard) ; réhabilitation dans le centre de Marseille ;

2 - des politiques de redéveloppement industrialo-portuaire conduites depuis les années 2000 à Fos-sur-Mer dans le sud de la France.

L'analyse croisée de ces politiques publiques à l'interface de la géographie sociale et de la géographie radicale permet d'identifier des « figures de ville » associées à des modèles d'aménagement fondés sur une conception néolibérale du territoire performant, sur des stratégies de compétition territoriale et d'ancrage du capital (l'espace conçu) : la « ville internationale » (Casablanca et Marseille) (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007), la « ville socialement mixte » adossée à la « métropole créative » (Montpellier) et la « ville productive » (Fos-sur-Mer). Bien qu'affichant des enjeux de développement global pour le territoire et d'amélioration des conditions de vie des habitants, les modèles d'aménagement qui sous-tendent ces figures de ville génèrent dans les faits des *territoires subalternes* : ils s'incarnent dans des projets qui, d'une part, prennent des formes autoritaires et, d'autre part, mettent les habitants à l'épreuve, en bouleversant leur vie quotidienne et ses lieux. Ils occultent ou simplifient « les existences » (Silva, 2005) à travers des représentations de *l'habitant* (et de son *habiter*) qui réduisent sa relation à l'espace à des relations utilitaire et fonctionnelle. Au final, ces modèles d'aménagement et les figures de villes qu'ils

dessinent manifestent ou reproduisent des rapports de domination capitaliste qui s'incarnent dans un double *déni*, *de l'habiter et de citoyenneté*, et font des habitants des habitants subordonnés.

Cette partie est structurée en quatre chapitres (de 5 à 8). Le premier revient sur les terrains. Il permet de rappeler l'itinéraire d'une recherche conduite depuis une quinzaine d'années à travers quatre terrains d'étude, de les présenter et de montrer leurs résonnances (chapitre 5). Dans le chapitre 6, j'explore les trois figures de villes et leurs modèles d'aménagement ; dans le chapitre 7, j'aborde l'aménagement comme épreuve pour les habitants sous l'angle de la dépossession et, ce faisant, du *déni de l'habiter*, et sous l'angle du *déni de citoyenneté* (l'habitant « écarté » de la décision)⁶⁶. Le chapitre 8 traite des représentations de l'habitant qui s'y jouent entre occultation, fantasme et impensé de *l'habiter*.

⁶⁶ J'explorerai dans la quatrième partie en quoi l'aménagement comme épreuve induit des inquiétudes et des mécontentements qui conduisent les habitants à se mobiliser.

ITINERAIRE D'UNE RECHERCHE.

DES RESONNANCES ENTRE LES TERRAINS

Ce chapitre présente les quatre terrains étudiés (Casablanca, Marseille, Montpellier, Fos-sur-Mer) en vue de leur analyse croisée. Je les expose en respectant la chronologie de mon itinéraire de recherche de façon à montrer leurs agencements et comment ils ont contribué à la construction de ma réflexion depuis une quinzaine d'années sur les disjonctions entre espace conçu et espace vécu. Il s'agit ici de mettre en relief leurs résonnances. Sur quelles convergences en particulier leur croisement a-t-il alimenté et fait avancer mon questionnement ?

Mon intérêt pour le vécu de l'aménagement s'enracine dans un premier terrain démarré en 2002 à Casablanca ; il concerne une opération de rénovation urbaine dans un quartier central et populaire de la capitale économique du Maroc, la médina « extra-muros ». J'ai rapidement confronté cette recherche à un autre contexte institutionnel, politique et urbain, à travers l'étude des politiques de réhabilitation dans le centre-ville de Marseille. Le troisième terrain porte sur le quartier populaire du Petit Bard à Montpellier que j'ai investi à partir de 2008 et où la municipalité conduit depuis 2006 une opération de rénovation urbaine. En 2012, j'ai commencé à travailler sur Fos-sur-Mer où j'interroge le vécu du redéveloppement de la zone-industriale portuaire lancé au début des années 2000⁶⁷.

Un constat majeur s'est imposé pour l'ensemble de ces terrains : la contestation des projets par des collectifs d'habitants⁶⁸. C'est sur ce constat que j'ai forgé l'idée d'interroger de manière croisée les motifs des contestations, leurs liens avec l'espace vécu, les décalages entre la conception urbaine et *l'habiter* ainsi que les effets socio-territoriaux des politiques d'aménagement sur des populations vulnérables, notamment sous l'angle des mobilisations collectives.

Dans cette perspective de croisement, je reviens sur les projets étudiés en les présentant rapidement à partir d'une même grille d'entrées (Encadré 7) :

- *Modalités principales de l'enquête ;*
- *Nature, portage et temporalité du projet ;*
- *Zone de projet ;*
- *Inscription du projet dans une programmation plus vaste ;*
- *Résultats*

⁶⁷ Le terrain marseillais a été développé en collaboration avec Agnès Deboulet, celui du Petit Bard avec Lucile Médina et celui de Fos-sur-Mer avec Valérie Lavaud-Letilleul. Se reporter au volume *Parcours d'enseignement et de recherche*.

⁶⁸ Ma toute première réflexion sur l'aménagement vécu est de fait antérieure au terrain casablançais : elle a porté sur les compétences habitantes déployées dans l'appropriation de « cités » d'habitat social planifiées et livrées clé en main dans la grande périphérie tunisoise (1996-1997).

Encadré 7 : Caractéristiques principales des terrains étudiés

Nature et date des projets, date de l'enquête	Lieu	Portage principal et mise en œuvre	Programmation plus vaste	Effets socio-territoriaux
<i>Rénovation urbaine : aménagement d'une avenue prestigieuse 1989-2006</i> Dates de l'enquête : 2002-2003 et 2007	<i>Casablanca: quartiers populaires, centre-ville</i>	<i>Roi du Maroc, ministère de l'Intérieur, collectivités locales, SEM (Sonadac) et CDG (Caisse des dépôts et de Gestion)</i>	<i>Reconquête du centre-ville et du front de mer</i>	<i>Déplacement contraint d'habitants</i> <i>Contestations habitantes</i>
<i>Réhabilitation de l'habitat 1995-2010</i> Dates de l'enquête : 2003-2007	<i>Marseille: quartiers populaires, centre-ville</i>	<i>Municipalité Etablissement Euroméditerranée, SEM, Fonds d'investissement</i>	<i>Reconquête du centre-ville et du front de mer</i>	<i>Déplacement contraint d'habitants</i> <i>Contestations habitantes</i>
<i>Rénovation urbaine 2005-2019</i> Dates de l'enquête : 2008-2015	<i>Montpellier: copropriété dégradée des années 1960</i>	<i>Municipalité, Etat (ANRU), SEM (SERM), Bailleur de l'Agglomération</i>	<i>Développement d'une « métropole créative »</i>	<i>Déplacement contraint d'habitants</i> <i>Contestations habitantes</i>
<i>Redéveloppement industrialo-portuaire 2002-2015</i> Dates de l'enquête : 2012-2013	<i>Zone Industrialo-Portuaire de Fos-sur-Mer</i>	<i>Autorité portuaire, industriels, État, Communauté urbaine de Marseille</i>	<i>Mise en compétitivité des territoires (industriels) et prévention des risques industriels</i>	<i>Confiscation d'un lieu emblématique de la vie sociale, cumul des nuisances...</i> <i>Contestations habitants et élus</i>

1. VIVRE LES POLITIQUES DE GENTRIFICATION DANS LES CENTRES-VILLES DES METROPOLES. CASABLANCA ET MARSEILLE

Mes premières investigations dès 2002 sur le vécu de l'aménagement ont porté à **Casablanca** sur un « grand projet » (Barthel, 2008) qui consistait à percer une « Avenue royale », à travers un quartier populaire du centre-ville (la médina « extra-muros ») et à en déplacer les habitants (plus de 80 000 selon les premières prévisions) vers une cité de la grande périphérie métropolitaine. La nouvelle avenue a été conçue comme une artère prestigieuse accueillant de

l'habitat de très haut standing et de grands équipements métropolitains (théâtre, palais des congrès...) ⁶⁹.

Les premiers résultats de l'enquête à Casablanca ont nourri l'idée d'une recherche en collaboration avec Agnès Deboulet dans une autre métropole, sur la rive nord de la Méditerranée, à Marseille, à partir d'une réflexion engagée dès 2003 (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007). Notre attention s'est portée sur les politiques de réhabilitation de l'habitat conduites depuis le milieu des années 1990 dans le centre de Marseille et qui se sont intensifiées dans les années 2000 dans le cadre d'une programmation urbaine plus large. Sans nier les différences entre les deux zones d'étude, l'un des enjeux a été de dénaturaliser des catégories spatiales, le « nord » et le « sud », qui enferment les analyses dans un particularisme ne permettant pas toujours d'interroger les terrains à partir de questionnements communs. Au final, les politiques urbaines étudiées à Casablanca et à Marseille ont présenté des similarités : logique de « grand projet urbain » fortement emblématique de la reconquête et de la gentrification des quartiers populaires et des fronts de mer en Méditerranée, enjeu d'internationalisation de la ville, acteurs mondialisés, malgré des modalités d'intervention différentes : rénovation urbaine à Casablanca et réhabilitation de l'habitat à Marseille ; projet d'émanation royale non concerté à Casablanca, mise en oeuvre de procédures de concertation réglementaire à Marseille, bien que très limitées. On observe à Casablanca comme à Marseille des effets d'éviction d'habitants (au sens de déplacement contraint et imposé), de bouleversement de la vie quotidienne et résidentielle et des résistances. Dans les deux cas, on peut conclure à la violence de politiques urbaines auprès de populations pauvres ou faiblement solvables résidant dans des quartiers devenus stratégiques dans une conception néolibérale de la ville, en l'occurrence ici les quartiers situés à l'interface ville/port.

1.1. Une opération de rénovation urbaine dans le centre-ville de Casablanca : l'Avenue Royale

Modalités principales de l'enquête

Période de l'enquête : 2002-2003 et 2007.

Lieux principaux de l'enquête : médina « extra-muros » (2002 et 2003) et cité de relogement des habitants : « Nassim » (2003, 2007).

Entretiens semi-directifs : habitants avant et en cours de déplacement, habitants relogés à Nassim, acteurs associatifs, avocat, aménageurs (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage déléguée-Agence urbaine de Casablanca, Sonadac).

Lieux d'observations : cellules du relogement et de l'expropriation (Sonadac), site de projet, cité de relogement (Nassim).

Etude de documents de projet (conception, état d'avancement...).

- *Nature, portage et temporalité du projet*

Lancé en 1989 sur injonction du roi du Maroc Hassan II, le projet prévoyait la création d'une avenue prestigieuse longue d'un kilomètre et demi, large de soixante mètres ⁷⁰. L'opération

⁶⁹ Mes investigations se sont inscrites dans le cadre d'un programme de recherche sur les effets sociaux des politiques urbaines interrogés sous l'angle de « l'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales » et sous celui de la fragmentation urbaine. « *L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Mauritanie, Maroc, Algérie, Liban* » (2002-2004), coordination Françoise Navez-Bouchanine.

est portée par une société d'économie mixte créée *ad hoc*, la Sonadac, et implique le déplacement de 12 000 à 20 000 ménages (selon les chiffres), majoritairement locataires, qui doivent être relogés dans une cité construite dans la grande périphérie de Casablanca (la cité Nassim) (Encadré 8).

- ***Zone de projet***

Les quartiers ciblés par la démolition constituent un habitat populaire et dense dont les premières formations datent du début du XX^e siècle. Il s'est développé en bordure de médina, à l'extérieur des murs (d'où sa qualification par les chercheurs de médina « extra-muros »), au moment de l'extension portuaire et de la croissance démographique de Casablanca sous le Protectorat français. La zone accueille à l'origine une population mixte d'immigrants marocains et européens appartenant aux classes populaires, employés dans l'activité portuaire et l'industrie de la ville. Au moment du lancement de l'« Avenue royale » à la fin des années 1990, les habitants en activité sont des travailleurs précaires, souvent intermittents, dans le secteur dit « informel », les services domestiques, l'artisanat, le bâtiment... ils sont aussi ouvriers ou employés au port de Casablanca ou dans des usines de la ville. Situé à l'interface de la médina intra-muros et de l'hypercentre, le quartier est dynamisé par des commerces, des services et des activités artisanales, relevant en partie de l'économie dite informelle.

- ***Inscription dans une programmation plus vaste***

Le projet de « l'Avenue royale » est lié à un autre projet royal, l'édification d'une mosquée monumentale sur le littoral, la mosquée Hassan II, pensée comme l'élément fondateur d'une « reconfectionnalisation » de la capitale économique qui, dans l'imaginaire collectif, n'était pas perçue comme musulmane à la différence des villes impériales marocaines (Cattedra, 2001)⁷¹. La nouvelle avenue vise par ailleurs à désenclaver cette mosquée à forte charge symbolique en aménageant un cône de vue et en la reliant à l'une des places fortes de l'hypercentre de Casablanca, la place des Nations Unies, de manière à l'intégrer dans une centralité renouvelée. Mais, depuis le lancement du projet en 1989, la conception de « l'Avenue royale » a évolué conformément aux changements qui caractérisent la fabrique métropolitaine dans les villes du Maghreb au cours des années 2000 (Barthel, 2008 ; Cattedra, 2010) : sa conception est de plus en plus mondialisée à travers un urbanisme qui fait la part belle au grand projet, notamment à travers la reconquête de friches urbaines et portuaires et de quartiers pauvres dont la localisation devient stratégique pour le (re)développement de la métropole. C'est dans ce contexte que la Sonadac est absorbée par la Caisse des dépôts et de Gestion (CDG) du Maroc dans une logique de financiarisation de l'aménagement (Barthel, 2008) et d'ouverture de Casablanca sur son littoral, avec la multiplication des périmètres de projet (La Corniche, la pointe El Hank intégrant un bidonville également voué à la démolition, la nouvelle Marina, la réhabilitation de la gare centrale) (Encadré 9).

⁷⁰ Périmètre déclaré d'utilité publique de 50 hectares (décret n° 2 89 277 du 1^{er} juin 1989).

⁷¹ La « plus grande mosquée du monde » devait ainsi permettre de restituer à cette ville la part de l'islam qui lui faisait défaut en devenant la métaphore de l'authenticité de la ville musulmane.

Encadré 8 : Le projet de l'Avenue royale à Casablanca



Médina extra-muros, avant démolition, cliché I. Berry-Chikhaoui, 2002



Présentation du projet par la Sonadac (2002)

- . Carte au centre : projection du déplacement des habitants vers la cité Nassim
- . En haut à gauche : mosquée Hassan 2 et départ de l'Avenue royale
- . En haut à droite : projection de l'Avenue royale
- . En bas à gauche : projection de la cité Nassim

ci-dessus : La flèche bleue indique le déplacement des habitants de la médina extra-muros vers la cité Nassim dans la grande périphérie casablancaise.

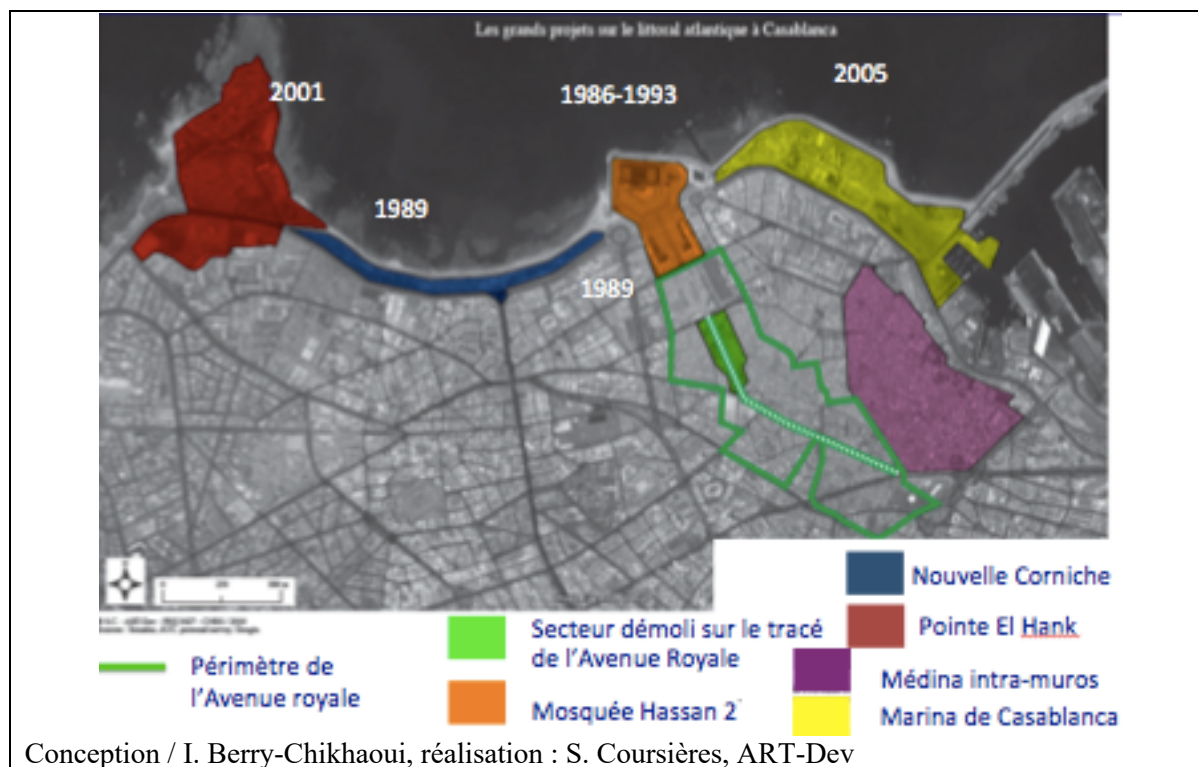
Ci-dessous : Avenue Royale, plan masse, Sonadac 200é et cité Nassim, première tranche, cliché : I. Berry-Chikhaoui, 2002.



Résultats

Le projet a rencontré de nombreuses difficultés qui ont freiné puis bloqué sa réalisation à la fin des années 2000 (financières, portage politique, résistance des habitants). Au final, la seule partie amont de la percée a été réalisée et, en 2009, 3000 ménages sont relogés dans la cité Nassim (source Presse). En 2015, les quartiers démolis n'ont pas été reconstruits et laissent place à des ruines, les vendeurs de rue organisés en marchés de plein air sont revenus et des habitants pauvres se sont installés sur les sites vacants dans des abris précaires, formant de petits îlots de bidonvilles.

Encadré 9 : La reconquête des fronts d'eau à Casablanca



1.2. La réhabilitation de l'habitat dans le centre-ville de Marseille

Modalités principales de l'enquête

Période de l'enquête : 2004-2007.

Lieux principaux de l'enquête : Belsunce, Noailles, Porte d'Aix, Camille Pelletan et Rue de la République.

Entretiens semi-directifs : habitants avant et en cours de déplacement, acteurs associatifs, aménageurs (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée, maîtrise d'œuvre (ville de Marseille, Etablissement public d'Aménagement Euroméditerranée, SEM Marseille Aménagement, bureaux d'études...), acteurs privés (un fonds d'investissement texan créé en 1992 : Lone Star funds⁷², autres investisseurs...).

Observations : réunions de collectifs ou d'associations, actions d'habitants ou de collectifs mobilisés, sites de projet.

Etude de documents de projet

Etude des documents produits par les associations

⁷² www.lonestarfunds.com/

- ***Nature, portage et temporalité du projet***

Plusieurs opérations de réhabilitation sont conduites dans le centre-ville de Marseille depuis 1995, portées soit par la municipalité soit par l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée. La création de cet établissement, dont l'idée émerge à la fin des années 1980 sous le mandat municipal de Robert Vigouroux, est sous-tendue par des intérêts convergents : côté État, la dynamisation des politiques urbaines dans le centre-ville de la seconde ville française, resté pauvre ; du côté de la municipalité de Marseille, la recherche de soutiens financiers (État, Europe) pour mettre en œuvre la reconquête des quartiers centraux. Les opérations de réhabilitation s'accompagnent d'un déplacement partiel des locataires et des petits propriétaires occupants, avec ou sans relogement.

- ***Zone de projet***

Les opérations concernent les quartiers pauvres du centre-ville de Marseille, avec forte une composante de populations issues des immigrations maghrébine et comorienne. A Belsunce, on compte 48,9% de chômeurs en 1999, 33,3% pour le 1^{er} arrondissement, contre 23,2% dans la commune entière (INSEE). Trois types de périmètres couvrent la totalité de ces quartiers : outre le périmètre Euroméditerranée, on trouve plusieurs périmètres opérationnels : opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), périmètre de restauration immobilière (PRI) ; résorption de l'habitat insalubre (RHI) et zones d'aménagement concerté (ZAC) impliquant des démolitions ponctuelles, ainsi que des périmètres de protection du patrimoine (ZPPAUP) (Encadré 10).

- ***Inscription dans une programmation plus vaste***

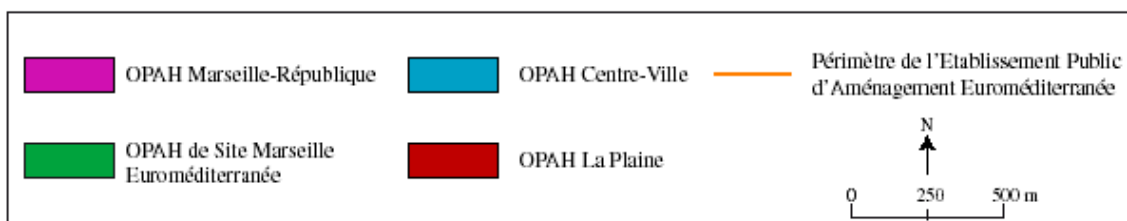
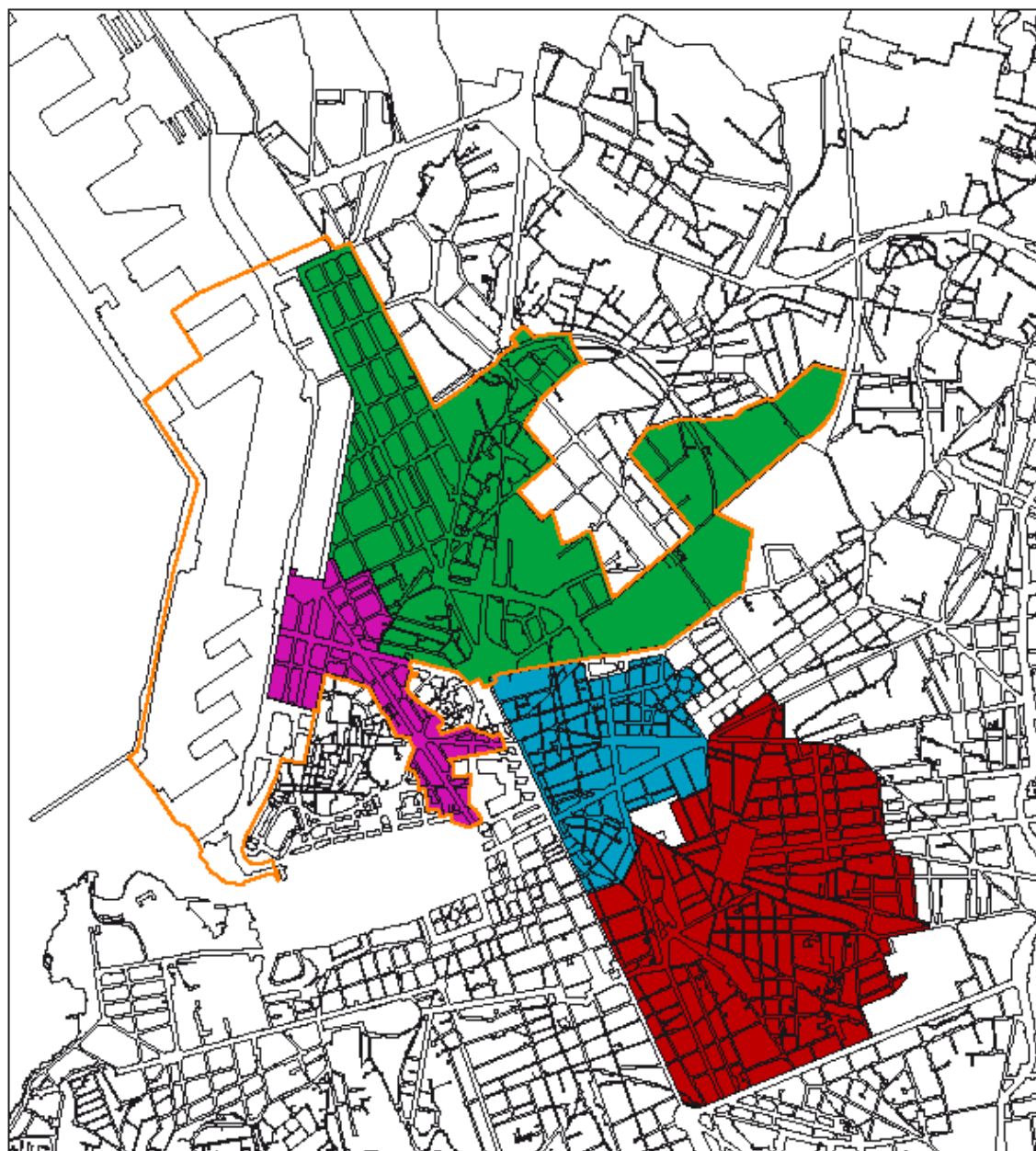
Les outils de la reconquête ne se limitent pas à l'intervention sur l'habitat. Ils combinent la création d'un quartier d'affaire (les docks de Marseille), la construction de grands équipements (MUCEM...), l'aménagement de nouvelles esplanades en bord de mer, le recours à des architectes de renom, la construction ou la restauration « d'objets urbains » visant la création de la skyline marseillaise : la tour CMA/CGM conçue par l'architecte Zaha Hadid, des tours d'habitation de très haut standing (Yves Lion, Jean Nouvel, Jean-Baptiste Pietri), la restauration des docks, des anciens silos...) (Encadré 11).

- ***Résultats***

Au regard du projet de reconquête du centre-ville de Marseille et de l'objectif d'en faire une vitrine dans une course à la métropolisation, la gentrification est loin d'être complète malgré les moyens politiques et financiers mobilisés. Il n'en demeure pas moins que de nombreux habitants de condition modeste ont été soumis à l'épreuve de l'éviction et déplacés. Du reste pour ceux qui résident toujours en centre-ville, les problèmes d'insalubrité de l'habitat sont loin d'être réglés (l'actualité récente des trois immeubles effondrés dans le quartier de Noailles en atteste). La requalification urbaine du centre-ville de Marseille est certes engagée pour autant elle est loin de profiter à tous, et en premier lieu aux habitants des catégories populaires qui ont été déplacés.

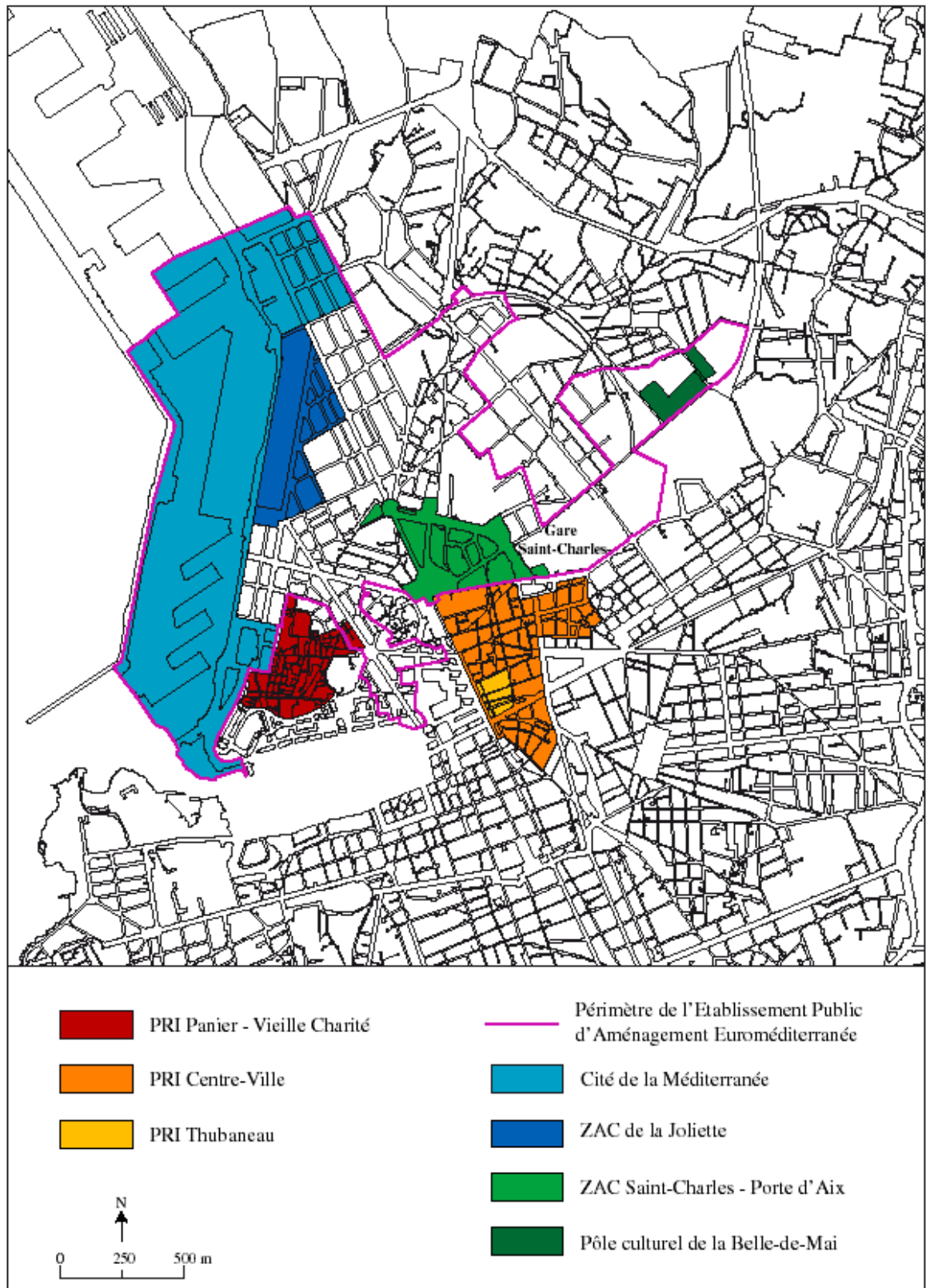
Encadré 10 : Les périmètres opérationnels de la reconquête du centre-ville de Marseille (années 2000) (cartes 1 et 2)

Carte 1 : Périmètre Euroméditerranée et périmètres d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat



© SC - MTE - UMR 5045 - CNRS / 2006
Source : Ville de Marseille / EPA Euroméditerranée

Carte 2 : Périmètre Euroméditerranée, périmètres de restauration immobilière et zones d'aménagement concerté



© SC - MTE - UMR 5045 - CNRS / 2006
 Source : Ville de Marseille / EPA Euroméditerranée

Encadré 11 : Réhabilitations dans le centre-ville de Marseille et projection de la skyline

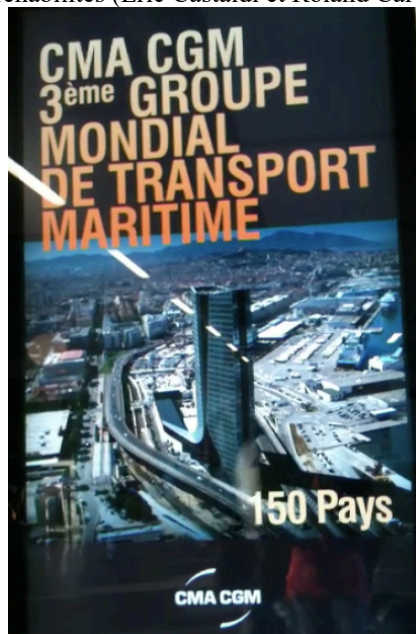


Clichés : à gauche : Belsunce réhabilitée ; à droite : rue de la République en cours de réhabilitation, I. Berry-Chikhaoui, 2006

Une Skyline en front d'eau



de gauche à droite : tour CMA/CGM (architecte : Zaha Hadid), tours d'habitation (Jean Nouvel, Yves Lion, Jean-Baptiste Pietri), ancien silos réhabilités (Eric Castaldi et Roland Carta), les docks (Eric Castaldi).



Source : La tour de Zaha Hadid dans la communication de l'armateur, aéroport de Marseille, 2015, cliché I. Berry-Chikhaoui

2. VIVRE LA RENOVATION URBAINE DANS UN QUARTIER DE LA POLITIQUE DE LA VILLE. MONTPELLIER

A Montpellier, l'opportunité d'une recherche dans le cadre du programme du PUCA sur « *La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité* » (2008-2010), m'a conduite à interroger « *la rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens* ». Cela a constitué l'occasion d'approfondir la réflexion sur l'articulation entre *l'urbanité des habitants, l'urbanité du quartier* et la *contestation* de la rénovation urbaine. Le choix du terrain d'étude à Montpellier, le quartier du Petit Bard, a été motivé par l'existence de mobilisations collectives face au projet de rénovation urbaine. J'ai interrogé ainsi le vécu des politiques urbaines dans un tout autre contexte de territoire et de projet que ceux de Casablanca et de Marseille : celui d'abord d'une ville moyenne dont la croissance démographique et la dynamique immobilière sont fortes et pour laquelle les édiles aspirent à un dessein de métropole nationale, voire sud méditerranéenne ; celui ensuite d'un projet de développement tertiaire largement fondé sur l'économie du savoir et de la culture ; celui aussi d'une copropriété privée dégradée construite entre 1961 et 1964 en périphérie de ville ; celui, enfin, du programme national de rénovation urbaine (PNRU) lancé en 2004 (loi de programmation et d'orientation de la ville et de la rénovation urbaine d'août 2003). Une des particularités de ce programme est d'afficher un enjeu fort de mixité sociale à la différence des politiques de gentrification étudiées à Casablanca et à Marseille qui affichaient au début des années 2000 un enjeu de reconquête. Pour autant, ici comme dans ces deux métropoles, le projet à l'œuvre ne répond pas aux attentes des habitants contraints au déplacement en acceptant un relogement dans un lieu de vie imposé. Ainsi, avec ce nouveau terrain, j'aboutis au constat selon lequel une politique qui affiche prioritairement une visée sociale, ce qui n'était pas le cas à Casablanca et à Marseille, peut également être contestée par des habitants dès lors qu'elle incarne des décalages entre espace conçu et espace vécu.

Suite à un incendie mortel dans l'un des bâtiments du quartier en juillet 2004 et les mobilisations des habitants qui ont suivi, le Petit Bard donne lieu à la signature d'une convention de rénovation urbaine, en novembre 2005 (CRU Petit Bard/Pergola), entre la municipalité et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le bailleur social (ACM Habitat) de Montpellier Agglomération (devenue Montpellier Méditerranée Métropole en 2015) et d'autres collectivités territoriales.

Modalités principales de l'enquête

Période de l'enquête : 2008-2010, avec un suivi partiel jusqu'à aujourd'hui.

Lieux principaux de l'enquête : quartier du Petit Bard.

Entretiens semi-directifs : acteurs institutionnels (Ville, Serm, Maison pour tous du quartier), associatifs et habitants.

Observations : manifestations et réunions dans et hors quartier, suivi de l'occupation de la Maison pour Tous du quartier en 2010, de la démolition des bâtiments.

Etude de documents de projet

Etude des documents produits par les associations

- ***Nature, portage et temporalité du projet***

Les opérations de démolition, de relogement, de réhabilitation et d'aménagement d'espaces publics sont conduites pour la Ville par la société d'Équipement de la région de Montpellier

(SERM) qui est, depuis le début des années 1960, l'aménageur principal de la ville, puis de son agglomération et aujourd'hui de la Métropole. Des reconstructions sur site sont prévues, réalisées par la Foncière Logement, des bailleurs sociaux publics et privés et des promoteurs privés. Le principe de mixité sociale est au cœur du projet : les nouvelles constructions dans le quartier doivent accueillir au moins 50% de nouveaux ménages tandis que les familles des logements détruits doivent être relogées pour partie dans des quartiers hors périmètre de la politique de la ville.

- ***Zone de projet***

Le périmètre de projet se compose de deux entités : 1- le quartier du Petit Bard constitué de deux copropriétés privées (la copropriété privée d'Apollinaire-42 logements- et la copropriété privée dégradée du Petit Bard-812 logements) ; 2- La Pergola, qui est une résidence de logements sociaux (478 logements) construite entre 1965 et 1967, dont le bailleur est Hérault Habitat (Conseil Général 34). Ayant fait l'objet de réhabilitations antérieures, celle-ci est dans un état convenable et n'est pas concernée par les démolitions. La copropriété dégradée du Petit Bard présente toutes les caractéristiques du logement social de fait : habitat dégradé, en particulier les parties communes, multipropriétaires bailleurs, marchands de sommeil et une très forte dette aggravée par des malversations commises par les syndics successifs (faillite estimée entre 2 et 3 millions d'euros selon les sources). C'est l'un des quartiers les plus pauvres et ségrégués de la ville : avant la rénovation urbaine, le revenu annuel moyen par équivalent adulte est de 4784 euros, soit sept fois inférieur au plus aisé, et correspond au quart de la moyenne de la ville (CG 34, 2008). La copropriété se caractérise également par une très forte proportion de jeunes (53% de la population a moins de 25 ans en 1999 contre 33% à Montpellier) et par une sur-occupation des logements notamment en raison de la difficile décohabitation intergénérationnelle. En 2009, le revenu par unité de consommation médian est le plus bas de l'unité urbaine de Montpellier, soit 6172 euros (le tiers de celui de l'unité urbaine), la part des ménages concernés par une allocation chômage est de 33,4%, et début 2007 la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat est de 70,9% (source ONZUS) (Encadrés 12 et 13).

- ***Inscription dans une programmation plus vaste***

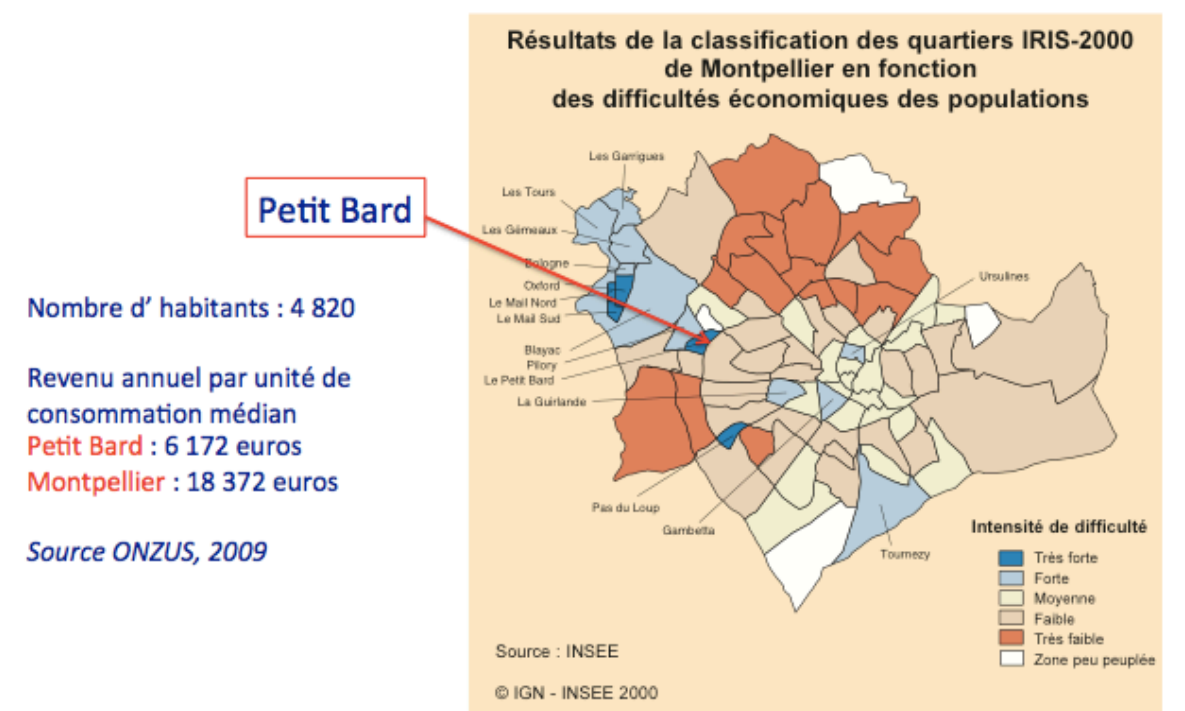
La convention de rénovation urbaine du Petit Bard/Pergola est la première signée par la municipalité de Montpellier, deux autres opérations s'y ajoutent à partir de janvier 2007 : le PRU Mosson concerne le « grand ensemble » de la ville (ZUP de la Paillade) ; le PRU Centre intègre une « cité » populaire (la cité Gély) classée en zone urbaine sensible et un faubourg historique (Gambetta-Figuerolles). La rénovation urbaine à Montpellier s'inscrit elle-même dans une dynamique de transformation de la ville plus globale et plus ancienne. En effet, Montpellier et son agglomération ont été façonnées par une longue histoire de projets depuis presque 40 ans, sous la figure tutélaire de Georges Frêche, maire puis président d'Agglomération et du Conseil régional jusqu'en 2010, date de son décès. La dynamique de projet se poursuit depuis. Les projets urbains qui ont longtemps été principalement intra-urbains (1^{ère} ligne du tramway, Corum, Odysseum, politiques patrimoniales, renouvellement du quartier de la gare Saint Roch, le projet Montpellier 2040...) se doublent de grands projets d'infrastructure (A9, Le lien, LGV), de l'intensification de l'urbanisation vers la mer (Oz Montpellier Nature urbaine, le nouveau quartier de gare de la Mogère), finis ou en cours, et d'une intensification de la programmation immobilière, à travers

notamment la création de zones d'aménagement concerté. Cette dynamique de transformation au long cours s'inscrit dans une stratégie de développement métropolitain et d'affirmation du rôle de capitale régionale et de « métropole créative ».

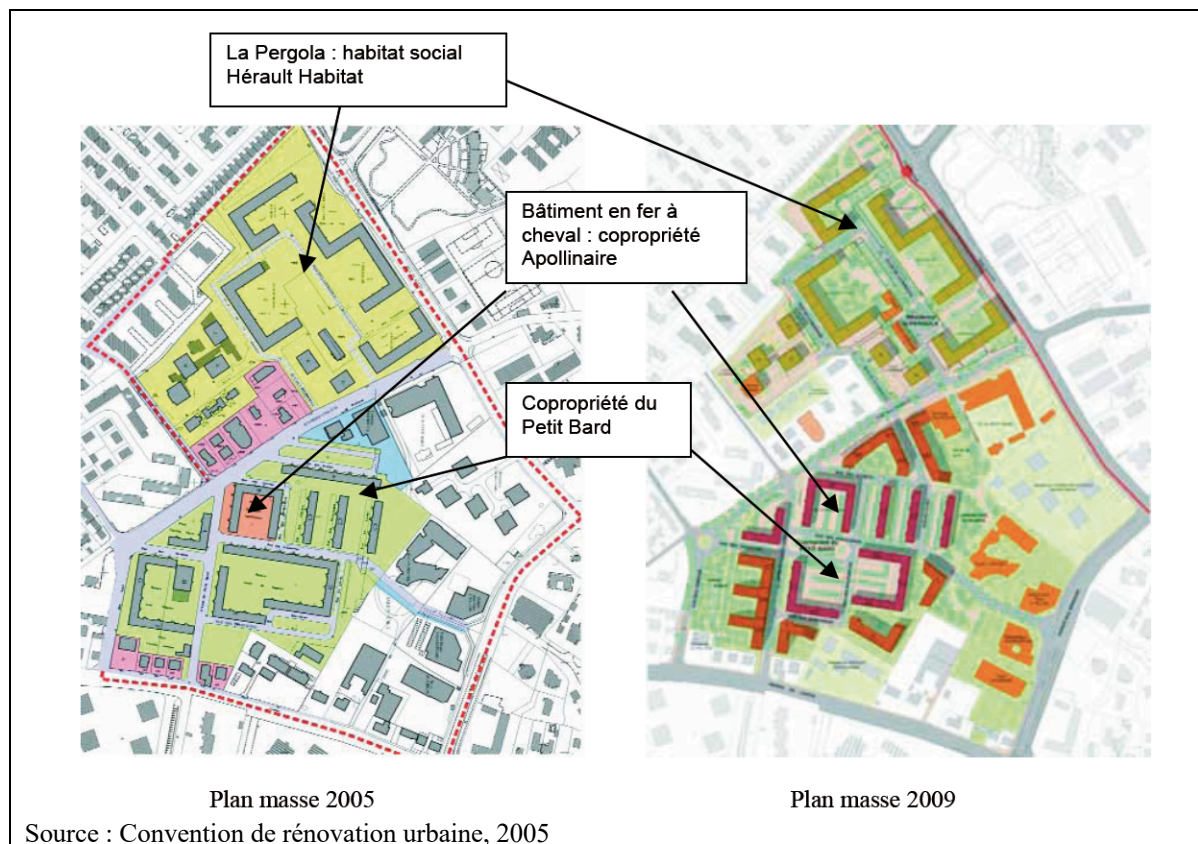
Encadré 12 : Le Petit Bard : un des quartiers les plus pauvres de Montpellier



Clichés : I. Berry-Chikhaoui, 2009 et 2010



Encadré 13 : Périmètre de projet et projection du Petit Bard après opération

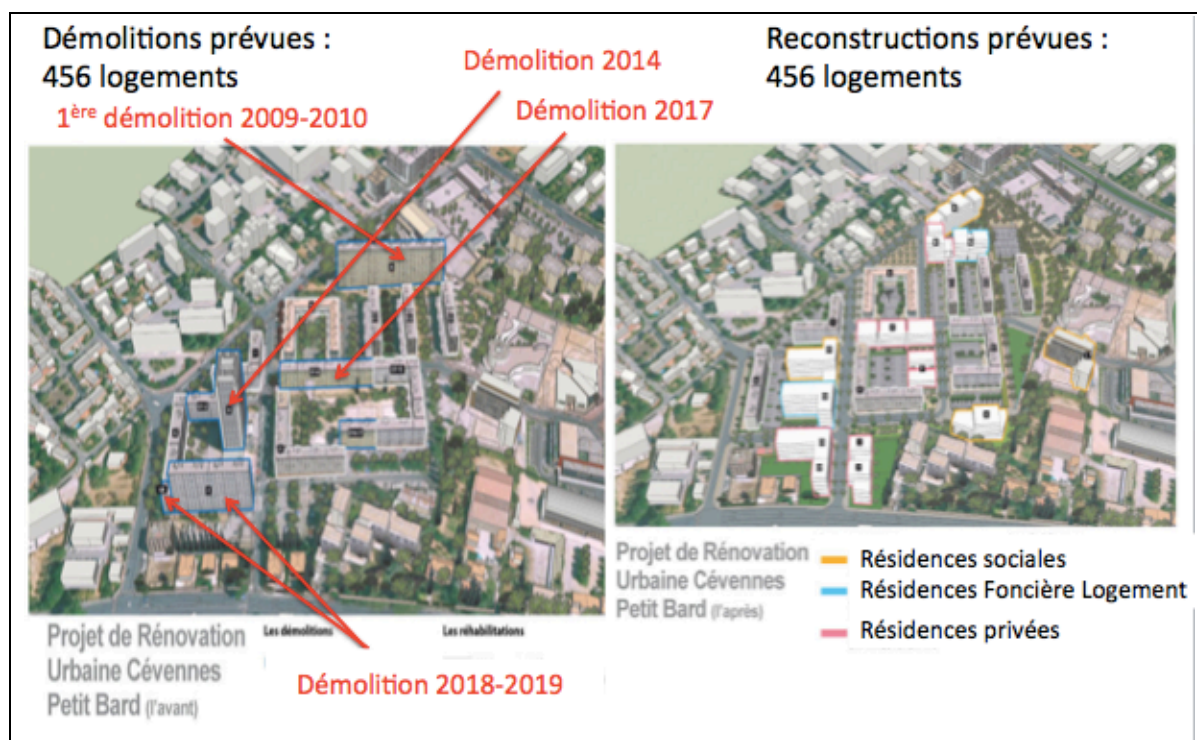


- Résultats

La convention de rénovation urbaine prévoyait la fin de l'opération pour 2009. Or, dix ans après, elle n'est toujours pas achevée : en octobre 2018 débute la déconstruction d'un dernier bâtiment. La SERM affiche alors une réalisation du programme à 90% avec « la destruction de 442 logements sur 462, le relogement de plus de 600 foyers, la livraison de 217 logements neufs, 148 logements en construction, la réhabilitation de 390 logements, la réhabilitation de 50% des commerces » et de plusieurs « espaces publics neufs mis à disposition des habitants »⁷³ (Encadré 14). Le retard pris relève à la fois de la conception et de la conduite du projet : sous-estimation dès le départ de l'ampleur d'un projet impliquant l'expropriation des copropriétaires, bailleurs et surtout occupants ; choix problématique d'un premier opérateur au lancement de l'opération ; absence de bailleurs sociaux au Petit Bard pouvant porter les opérations de relogement et de reconstruction et faible engagement dans le relogement du bailleur social signataire de la convention (ACM Habitat). Mais ce retard s'explique aussi par la résistance non anticipée que les habitants opposent au relogement. Le principe de mixité sociale affiché dans la convention est en partie remis en cause par la pression qu'ils exercent pour être relogés sur place dans les bâtiments nouvellement construits ; ce principe se heurte également au relogement d'habitants dans d'autres quartiers de la politique de la ville (on y observe en effet une « reconcentration » de la pauvreté, Lelévrier, 2010).

⁷³ <https://www.serm-montpellier.fr/actualites/demol-bat-f>

Encadré 14 : Démolitions et reconstructions au Petit Bard



3. VIVRE LE REDEVELOPPEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE. FOS-SUR-MER

Ce nouveau terrain, le dernier de la série, s'inscrit dans un tout autre contexte de recherche et dans des contextes urbains et de politiques publiques très différents. Fos-sur-Mer est une petite ville (15 000 habitants) qui s'est développée à partir d'un village camarguais dans un milieu lagunaire depuis la création d'une zone industrialo-portuaire créée par l'État à la fin des années 1960 dans le cadre de sa politique de décentralisation industrielle et d'équilibrage du territoire national. Ce terrain a été investi en collaboration avec Valérie Lavaud-Letilleul dans le cadre de deux programmes de recherche sur les relations *Port-Industrie-Société-Territoire-Environnement* (PISTE) puis sur les *Risques, pollutions et habitabilité d'une zone industrialo-portuaire* (HABIRISK)⁷⁴. La question de départ, et la demande qui m'a été faite, a été de comprendre ce que signifiait « habiter à proximité d'une zone industrialo-portuaire ». Cependant, les premières enquêtes de terrain en 2012 ont rapidement révélé et orienté la réflexion sur les mobilisations des habitants face au redéveloppement industrialo-portuaire de la ZIP depuis le début des années 2000.

Si ce terrain est *a priori* en fort décalage avec les projets urbains étudiés dans des quartiers populaires de grandes métropoles ou d'une ville moyenne, nous aboutissons à des résultats proches du point de vue des effets socio-territoriaux de l'aménagement : situation de domination aménageurs/aménagés à travers des projets imposés, épreuve de l'aménagement à travers

⁷⁴ 2010-2013 Programme PISTE (*Port-Industrie-Société-Territoire-Environnement*), *Enjeux territoriaux et conflits d'usage liés à l'environnement dans les ports de commerce*, ministère de l'Écologie, Port autonome de Marseille, coordination Valérie Lavaud-Letilleul, ART-Dev, Université Montpellier 3 ; 2014-2015 Programme Habirisk. *Risques, pollutions et habitabilité d'une zone industrialo-portuaire : le cas du Golfe de Fos*, financé par l'Observatoire Homme Milieu (OHM) Littoral méditerranéen.

l'occultation ou l'impensé de l'habiter et résistances des habitants. Cette recherche rejoint ainsi et alimente une lecture critique de l'aménagement qu'il soit urbain ou industrialo-portuaire. Elle permet d'approfondir le questionnement dialectique entre habiter et contester.

Ce terrain met toutefois en lumière certaines spécificités liées au contexte, notamment celui d'un territoire productif industriel et littoral où la relation homme-milieu est prégnante, à la différence des autres terrains très urbains, et où la dégradation est relative à un cumul des pollutions et des risques industriels. Il enrichit ainsi la réflexion sur la complexité des existences quotidiennes, ancrées à la fois dans un milieu industrialo-portuaire et dans l'espace pré-productif (d'avant la création de la ZIP) caractérisé par des lieux et des paysages vernaculaires et de « nature ». On ne peut manquer dans ce contexte d'interroger la relation sensible à l'espace. Autre différence significative à souligner : les élus se battent généralement auprès des habitants face à un redéveloppement de la zone porté par le port autonome de Marseille (Grand Port Maritime de Marseille depuis 2008) et des industriels alors que dans les quartiers populaires les projets contestés sont réalisés par la collectivité locale. On peut également noter la prégnance des luttes sur ce territoire ouvrier depuis la création de la ZIP, dans un cadre professionnel (syndicats) mais aussi pour protéger le cadre de vie face aux problématiques environnementales (luttes des années 1970) (Encadré 15).

Après une période marquée par l'absence d'investissement dans les années 1980 et 1990, les projets sont relancés sur la ZIP de Fos-sur-Mer dans les années 2000, à l'instar de ce que l'on observe dans d'autres ports français (Lavaud-Letilleul, 2012b).

Modalités principales de l'enquête

Période de l'enquête : 2012-2013, avec un suivi partiel jusqu'à aujourd'hui.

Lieux principaux de l'enquête : commune de Fos-sur-Mer.

Entretiens semi-directifs : habitants, associations, élus, techniciens (municipalité, intercommunalité, Etat déconcentré).

Observations : réunions publiques, suivi d'associations.

Etude de documents de projet

Etude des documents produits par les associations

Terrain en partie réalisé par des étudiants et encadré par I. Berry-Chikhaoui e V. Lavaud-Letilleul

- ***Nature, portage et temporalité du projet***

Le redéveloppement de la ZIP se fait à travers une salve de projets portuaires (terminaux à conteneurs, méthaniers), logistiques (plate forme logistique d'IKEA, Massilia, percée fluviale du Caban...) et un équipement urbain (incinérateur). Ces projets sont portés par l'autorité portuaire autonome (le Grand Port Maritime de Marseille) et les industriels, et par la communauté urbaine de Marseille (CUM) (devenue Métropole Aix-Marseille-Provence depuis 2016) pour l'incinérateur (Encadré 15).

- ***Zone de projet***

Le territoire fosséen se caractérise aujourd'hui par une spécialisation fonctionnelle autour des activités industrialo-portuaires, la proximité spatiale entre des fonctions généralement disjointes (travailler, habiter, se divertir...), l'éloignement du centre originel de la ville portuaire (Marseille est à 50 km) et la prégnance du territoire pré-productif, à travers des milieux littoraux aux écosystèmes riches et fragiles (entre Camargue et Plaine de la Crau) et des paysages

vernaculaires (le village sur un pic rocheux, « l'Hauture »...) (Encadré 16). La commune présente par ailleurs un profil social à part sur le Golfe de Fos. Elle a le profil socio-économique le plus aisé (elle a accueilli de nombreux cadres des industries de la ZIP). Les maires y ont préféré une politique d'urbanisme de pavillonnaire individuel à celle des grands ensembles qui sont plus nombreux à Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc ou encore Martigues. Enfin, elle a toujours été socialiste dans un environnement communiste.

- ***Inscription dans une programmation plus vaste***

Le projet de redéveloppement de la ZIP de Fos-sur-Mer intervient dans un contexte de réformes nationales où une série de politiques publiques conçues par l'État ont des conséquences locales à l'échelle des territoires, et notamment sur le territoire fosséen. Il s'agit de la politique de prévention des risques industriels⁷⁵ (3 PPRT sont prescrits à Fos de 2009 à 2012), de politiques fiscale (révision de la taxe professionnelle en 2010) puis administrative (refonte des intercommunalités avec la création des métropoles⁷⁶). Par ailleurs d'importantes restructurations touchent l'industrie lourde qui était à la base du développement économique des années 1960, générant une contraction de l'emploi sur le golfe.

- ***Résistances***

Les politiques de redéveloppement de la ZIP de Fos sont fortement critiquées localement et s'accompagnent d'une montée de la conflictualité. Certains conflits sont portés par des associations environnementalistes pour protéger les écosystèmes (biodiversité...) mais d'autres le sont par des associations ou collectifs d'habitants sur des enjeux de cadre de vie, de nuisances, de santé et de risques... soutenus, dans certains cas, par les élus locaux. Ils concernent le *terminal méthanier de GDF Cavaou*, le *terminal à conteneur Fos 2XL*, l'*incinérateur de la CUM*, les *PPRT* et le *contournement de Martigues-Port de Bouc*. Les réformes nationales de la taxe professionnelle et de l'intercommunalité font également l'objet de controverses.

- ***Résultats***

Les habitants mobilisés obtiennent des résultats ponctuels, comme l'abaissement de la hauteur des cuves du terminal méthanier de GDF-Cavaou, la non-amputation de la plage éponyme, propriété du Grand Port Maritime de Marseille et donnée en concession à la commune de Fos-sur-Mer, la construction d'un pont franchissant le canal d'Arles à Bouc (le pont bleu), achevé en 2008, et permettant de séparer les flux routiers à destination des terminaux portuaires de la presqu'île des flux des usagers de la plage qui empruntent un autre pont⁷⁷. Mais les déceptions sont grandes et nombreuses face notamment à la mise en service de l'incinérateur en 2010 et deux ans plus tard face à l'autorisation de l'État par arrêté (28 juin 2012) d'augmenter le tonnage de déchets à brûler correspondant dès lors à plus de la moitié de la production des déchets de la communauté urbaine de Marseille.

⁷⁵ Loi Bachelot de 2003 créant les périmètres de prévention des risques technologiques.

⁷⁶ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM ».

⁷⁷ <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/gertrude-diffusion/dossier/pont-de-secours-du-terminal-methanier-de-fos-cavaou-actuellement-pont-routier-du-cavaou-ou-pont-bleu/e40eb56e-1cda-4fe4-bc42-3ab4b7db1840>

Encadré 15 : Le redéveloppement industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer depuis les années 2000

2002 : le terminal méthanier GDF Cavaou : il s'agit du deuxième terminal méthanier implanté sur la plage du Cavaou à Fos et du troisième terminal méthanier construit en France, après les terminaux plus anciens de Fos Tonkin (mis en service sur le territoire fosséen en 1972) et de Montoir-de-Bretagne (opérationnel depuis 1980). « Exploité par Elengy (filiale à 70% de GDF SUEZ et à 30% de Total), Fos Cavaou accueille les navires méthaniers, regazéifie le gaz naturel liquéfié et le stocke en attendant qu'il soit injecté dans les gazoducs » (communiqué des porteurs du projet).

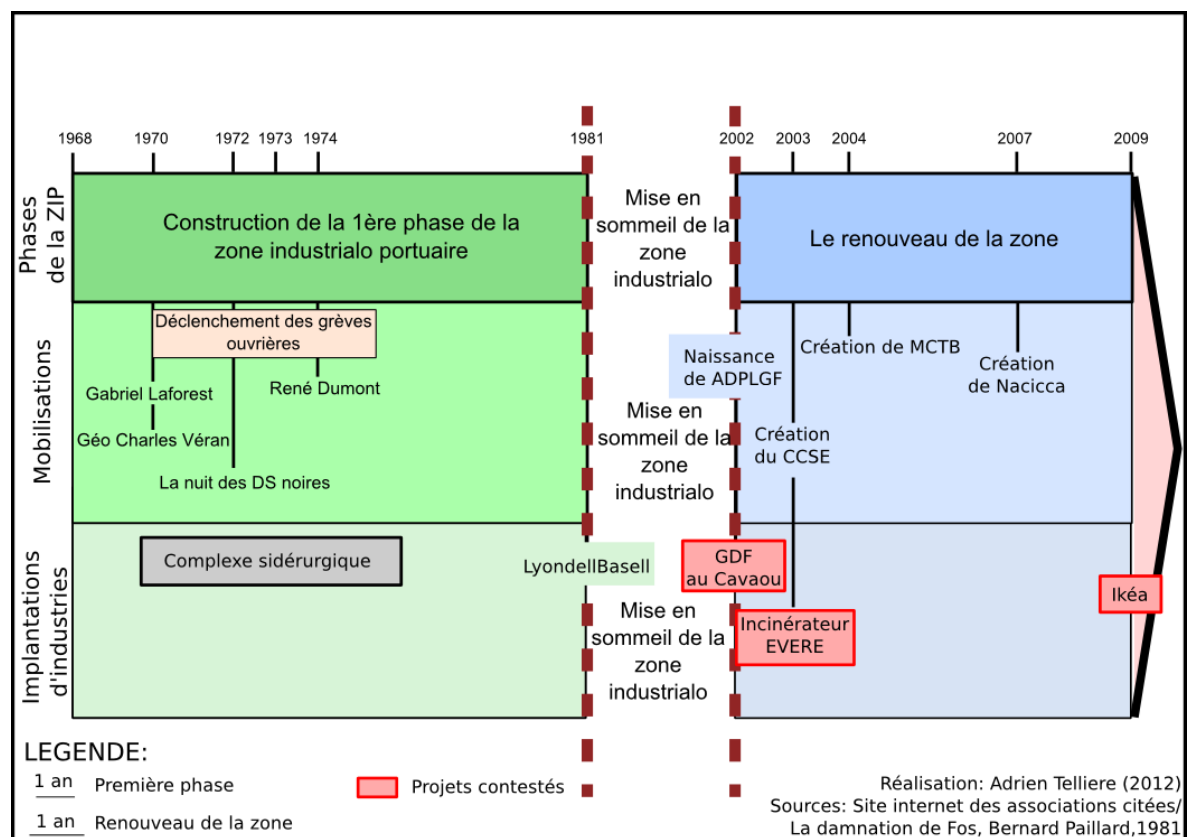
2003 : l'incinérateur de traitement des déchets ménagers de la communauté urbaine de Marseille est imposé par le préfet au territoire fosséen. Cet équipement urbain prend le relais de la décharge à ciel ouvert d'Entressen après sa fermeture suite à une directive européenne de 1999. Cette décharge canalisait une partie importante des déchets de la CUM (production de plus de 610 000 tonnes de déchets ménagers par an pour 18 communes). Evéré, filiale du groupe espagnol Urbaser, exploite le Centre de traitement multifilières de Fos-sur-Mer pour le compte de la CUM.

2004 : le terminal à conteneurs Fos 2XL. L'implantation de ce terminal renforce le trafic de camions dans la zone et pose un problème de congestion routière, soulevé par les habitants lors du débat public.

2009 : le terminal méthanier Fos Faster. Il s'agit d'un projet de construction d'un troisième terminal méthanier sur la ZIP. Il est porté par Vopack LNG Holding BV⁷⁸ et Shell, le leader mondial pour la production de Gaz Naturel Liquéfié (GNL).

2010 : le prolongement de l'exploitation du premier terminal méthanier français et fosséen Fos Tonkin construit sur la ZIP en 1972 (construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appointement).

2012 : l'extension du terminal méthanier de GDF Cavaou : CAP MAX



⁷⁸ Opérateur indépendant de terminaux dans le monde spécialisé dans le stockage de vrac liquide.

Encadré 16 : Fos-sur-Mer, entre industries et territoire pré-productif

Fos-sur-Mer, côté industries



Fos-sur-Mer côté étang avec vue sur le village perché (l'hauteur)



CONCLUSION DU CHAPITRE 5. DU TERRITOIRE EPROUVE AU TERRITOIRE MOBILISE

Les projets d'aménagement étudiés sont donc de nature et d'ampleur variables (réhabilitation de l'habitat, rénovation urbaine, développement industrialo-portuaire et gestion des « risques technologiques »). Ils sont conduits dans des villes qui se différencient par leur histoire, leur taille, leur fonction et leur inscription dans la hiérarchie urbaine, au niveau national et international. Ils portent aussi sur des territoires qui se caractérisent différemment par leur urbanité : quartiers centraux dans une grande métropole, quartier périphérique (aujourd'hui péricentral) né de l'urbanisme des grands ensembles dans les années soixante dans une ville moyenne, ou encore une petite ville industrialo-portuaire marquée par l'intrication des milieux et paysages industriels, vernaculaires et de « nature ». Du reste, Casablanca, capitale économique du Maroc, n'appartient pas au même contexte institutionnel, politique et culturel que les trois autres terrains qui sont français.

Au-delà de ces spécificités, il importe pourtant de retenir plusieurs dénominateurs communs. Les territoires étudiés sont tous :

- **des territoires dégradés** : ils sont marqués par des processus de dégradation qui peuvent être associés à une inégale redistribution des richesses et de répartition des nuisances (injustice sociale, spatiale et environnementale) : pauvreté, inégalité dans l'accès au logement, à l'emploi..., ou encore insalubrité de l'habitat dans les quartiers rétro-portuaires à Casablanca et à Marseille et dans la copropriété privée du Petit Bard à Montpellier ; cumul des nuisances liées à la ZIP et progression du chômage à Fos-sur-Mer... Risques social et sanitaire mettent en danger les habitants de ces territoires.

- **des territoires de reconquête** : ils sont inscrits dans des stratégies de reconquête à travers des projets de requalification sociale et urbaine et/ou de redéveloppement économique et territorial, dans une logique de sortie de crise.

- **des territoires stratégiques** : ils s'inscrivent dans des stratégies plus globales d'aménagement qui portent sur le devenir urbain ou portuaire autour d'enjeux de compétition territoriale.

- **des territoires éprouvés** : les projets sont tous conflictuels et éprouvant pour les habitants. Ils redoublent l'épreuve de la dégradation. Alors que les attentes des habitants sont fortes dans ces territoires dégradés (particulièrement attestées au Petit Bard à Montpellier et à Fos-sur-Mer), les projets à l'œuvre sont vécus comme une intrusion et un bouleversement de la vie quotidienne et des existences ;

- **des territoires du déni** : l'aménagement y est vécu comme une forme d'injustice supplémentaire et un refus d'accès à des droits fondamentaux qui prennent la forme d'un double déni : déni de l'habiter et déni de citoyenneté, ainsi que nous le verrons dans les troisième et quatrième parties ;

- **des territoires mobilisés** : le déni de l'habiter et le déni de citoyenneté entraînent des luttes collectives (quatrième partie).

L'AMENAGEMENT DES VILLES.

ENTRE ANCRAGE DU CAPITALISME ET COMPETITION TERRITORIALE

On retient ici de l'analyse cognitive des politiques publiques que celles-ci sont « des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs **intérêts**, [mais] aussi **le lieu où une société donnée construit son rapport au monde** (*souligné par nous*) et donc **les représentations** qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu » (Muller, 2010, p. 555). La fabrique institutionnelle de la ville et des territoires, à travers des politiques publiques, peut être appréhendée de la sorte ; elle est non seulement liée à des intérêts, mais aussi à des idées, une idéologie ou une représentation et un rapport au monde qui joue un rôle de cadre mental, de matrice ou de « référentiel global », et s'incarne dans une projection de la ville, du développement des territoires et de l'aménagement urbain. Inversement, l'aménagement comme praxis participe à la construction et à l'affirmation du référentiel global. Il s'agit donc non seulement de regarder les intérêts en présence mais aussi les représentations qui sous-tendent la conception urbaine et territoriale. Quelles visions des territoires urbains, de leur fonctionnement et de leurs dysfonctionnements, de leur développement et de leur devenir prédominant ?

A Marseille, à Casablanca et à Fos-sur-Mer, les projets étudiés relèvent de conceptions de l'aménagement qui renvoient à deux figures de ville : « *la ville internationale* » et « *la ville productive* ». Ils ont en commun d'être particulièrement significatifs et emblématiques d'enjeux de compétition territoriale. La troisième figure, celle de la *ville (socialement) mixte*, à Montpellier, se réfère à un objectif de solidarité urbaine et à un projet visant à lutter contre les inégalités sociales et les écarts de développement, notamment à travers la rénovation urbaine et la mise en œuvre de la mixité sociale. Mais nous verrons que la rénovation urbaine n'est pas pour autant dépourvue d'enjeux de normalisation spatiale et sociale, voire de reconquête, qui l'inscrivent au sein d'une stratégie plus globale de développement métropolitain et de compétition territoriale autour de la « *métropole créative* ». Quelque soit la figure de ville, les politiques d'aménagement urbain ou industrialo-portuaire sont fortement déterminées par le référentiel de marché dans un contexte de mondialisation. Si la vision de la mondialisation selon laquelle les acteurs locaux n'auraient plus « de salut que dans leur capacité de séduire les investisseurs exogènes, en pratiquant pour cela toutes les surenchères » est contestable (Veltz, 2012, p. 14), elle est pleinement performative, notamment dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme où la surenchère prend la forme d'une multiplication de projets, voire de grands ou de méga-projets dans les villes internationales, visant à rendre la ville ou le territoire prétendument plus attractifs et à assoir leur développement économique. Toutefois, si la rhétorique de la compétitivité territoriale et simultanément l'enjeu de « performance » qu'elle souligne (Ardinat, 2013) sont présents dans ces trois figures de ville et les modèles d'aménagement qui leur sont associés, on observe derrière cette rhétorique une déclinaison d'objectifs affichés et de moyens.

1. LA FIGURE DE « LA VILLE INTERNATIONALE ». MARSEILLE ET CASABLANCA

Dans des contextes de concurrence accrue entre les territoires à toutes les échelles, la figure de la *ville internationale* repose sur l'idée de villes qui entendent, à travers leur projet de développement économique et urbain, être compétitives pour se hisser à un niveau de métropolisation les situant favorablement ou les renforçant sur la scène urbaine mondiale. Elles visent ainsi à se positionner dans le réseau des villes qui comptent à cette échelle. Elles ne sont pas pour autant des villes mondiales ou globales qui jouent un rôle majeur dans l'économie mondialisée (Sassen, 1996). Elles en sont davantage des « relais » (selon l'expression de Paul Claval, 1997) au cœur de flux importants, non seulement de capitaux et de l'information mais aussi des hommes, des modèles et des représentations (Berry-Chikhaoui, Deboulet & Roulleau-Berger, 2007). En tout état de cause, elles entendent être des villes ou des territoires performants.

1.1. Marseille et Casablanca dans un « marché des territoires »

Sur ce plan, la pertinence des notions de « suds » et de « nords » est relative (Berry-Chikhaoui, 2007). L'enjeu pour les villes visant l'internationalisation dans des contextes de concurrence urbaine accrue est de se parer des atouts (des atours) susceptibles d'attirer des entreprises, des flux d'investissements, des populations solvables, des élites circulantes (Tarrus, 1992) ou encore les « classes créatives » (Florida, 2002). L'urbanisme est mis au service de ce projet.

A Marseille et à Casablanca, les maîtres d'ouvrage ont parfaitement intégré cette idée d'un « marché des territoires » (Subra, 2007, p. 80), et développent ainsi, depuis les années 1990 pour la première et 2000 pour la seconde, un urbanisme se référant positivement au libéralisme économique et privilégiant la concurrence (Bourdin, 2010, qualifie un tel urbanisme de libéral) *versus* un « urbanisme de régulation ». Ces deux villes méditerranéennes s'inscrivent ainsi de manière quasi-simultanée dans un mouvement plus global d'*entrepreneurialisme*, observé d'abord pour le monde anglo-saxon et ensuite pour l'Europe puis pour l'ensemble méditerranéen, se caractérisant « par la primauté du développement économique local et la recherche d'alliances avec le secteur privé » et se traduisant « par une compétition aiguë avec les autres villes » (Max Rousseau, 2008, se référant aux travaux de D. Harvey, 1989).

Les enjeux d'internationalisation de la ville de Marseille ont été largement soulignés dans les recherches relatives au projet public Euroméditerranée, conçu comme « accélérateur de métropole » (Bertoncello & Dubois, 2010 ; Bertoncello & Girard, 2001). Dans cette ville, « le renouvellement urbain » se fonde, en effet, à partir de l'idée d'un centre directionnel, sur une « géostratégie économique, sociale, culturelle et urbaine capable de "faire de Marseille une métropole de premier plan au sein de la zone euroméditerranéenne" » (Bertoncello & Rodrigues Malta, 2001, p.405) en lien avec la reconquête des espaces de waterfront (Rodrigues Malta, 2001 ; 2004).

Pour le Monde arabe, et notamment pour le Maroc, cette évolution des politiques urbaines à travers un urbanisme de grand projet est observée depuis les années 2000 (Barthel, 2008 ; Cattedra, 2010). Le projet de l'Avenue royale, lancé à la fin des années 1980 pour mettre en valeur le nouvel édifice de la Grande Mosquée (la mosquée Hassan 2) construite sur le littoral atlantique, prend une dimension résolument internationale à travers sa conception. Son inscription dans une

logique d'internationalisation de la ville et de renforcement de sa compétitivité économique ira en se renforçant, tant dans la communication sur le projet que dans sa conception. La référence à l'international est d'abord évoquée pour la mosquée et sa mise en valeur comme élément structurant d'une centralité renouvelée à travers la démolition des quartiers dégradés environnants. Puis l'internationalisation de Casablanca va être explicitée par les techniciens comme un objectif majeur. En 2001 et 2002, la Sonadac présente ses projets dans deux plaquettes différentes mais introduites par un même énoncé : « *Casablanca, capitale économique du Royaume, est le point d'articulation de l'économie marocaine à l'économie mondiale. Continuer à jouer ce rôle dans l'avenir exige de la ville, plus de compétitivité sur la scène internationale et régionale qu'auparavant. Ceci implique une mise à niveau permanente des structures urbaines d'accueil et d'attraction de l'investissement national et étranger* ». A la fin des années 2000, ce projet est inséré dans une vision plus globale de restructuration et de requalification urbaines à travers la reconquête de friches urbaines, des fronts d'eau et « l'éradication » des bidonvilles (Toutain, 2013). Dès lors, il est mis en œuvre par la filiale Aménagement de la Caisse des dépôts et de gestion (CDG) et présente tous les attributs des grands projets décrits par Pierre Arnaud Barthel (2008) pour les grandes villes maghrébines : « personnalisation de l'aménagement », « structure dédiée » et affirmation des mécanismes de « privatisation, internationalisation et financiarisation » dans la conduite opérationnelle.

1.2. La compétition territoriale à travers une déclinaison d'objectifs

Si l'objectif de compétition est bien réel dans les politiques urbaines conduites à Marseille depuis le milieu des années 1990 et dans la planification stratégique et les grands projets urbains à Casablanca depuis les années 2000, on observe une déclinaison de cet enjeu à travers plusieurs visées relatives aux contextes urbains et au rôle que ces deux métropoles jouent dans le développement économique de leur pays⁷⁹.

A Marseille, l'internationalisation répond à une volonté politique locale et nationale (Dubois & Olive, 2004) de sortir la ville de la crise économique (Morel, 1999). Le projet Euroméditerranée qui émerge à la fin des années 1980, la création d'un établissement public d'aménagement en 1995 et le lancement d'opérations de réhabilitation, incitatives et coercitives, la même année, sous le mandat du nouveau maire, constituent les moyens d'assurer la « renaissance » de Marseille. Ce thème de la « renaissance » a été récurrent dans les campagnes électorales et les discours politiques locaux au milieu des années 1990 pour lutter contre « la métropole déchue » (Péraldi, 2001, p. 38). L'enjeu est à la fois local et national et correspond à la sortie de crise d'une ville qui n'est pas « à la hauteur » de son statut de deuxième ville du pays. En effet, Marseille s'apparente alors à « une ville perdante » face aux grandes mutations socio-économiques et cumule « deux types de "problèmes" : l'un objectif, l'autre subjectif » (Rousseau, 2008). Elle se caractérise, d'une part, par le déclin des activités portuaires, la désindustrialisation, l'essoufflement des emplois tertiaires, l'aggravation du chômage, et une grande pauvreté urbaine, avec une baisse sensible des foyers imposables et souffre, d'autre part, d'une mauvaise réputation. André Donzel

⁷⁹ Berry-Chikhaoui I., 2007, « Les citoyens face aux enjeux d'internationalisation de la ville à Casablanca et Marseille. Où est le nord, où est le Sud ? », P. Gervais-Lambony, F. Landy (éd. scient.) *On dirait le sud... Autrepart Revue de sciences sociales au Sud*, n° 41-2007, IRD éditions/Armand Colin, pp. 149-163.

(2001) souligne par ailleurs sa marginalisation au sein d'un ensemble métropolitain dynamique, qui se traduit notamment par le départ des couches les plus aisées notamment vers Aix-en-Provence. Sur ce plan, Marseille apparaît comme une « anomalie urbaine » à l'échelle nationale : elle est alors la seule grande ville française dont les quartiers centraux sont pauvres et accueillent de fortes proportions de populations issues de l'immigration (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007).

A Casablanca, l'enjeu d'internationalisation renvoie à un enjeu national non pas de sortie de crise mais de renforcement économique de la première ville du pays. C'est en effet en grande partie à travers sa capitale économique et le renforcement de l'axe atlantique allant de Casablanca à la capitale politique (Rabat) que le Maroc entend attirer les flux d'investissements étrangers (Bouoiyour J., 2005) de manière à « articuler » l'économie marocaine à l'économie mondiale. Cette logique d'articulation est inscrite à l'échelle métropolitaine dans les documents de planification, d'une part dans le schéma d'organisation fonctionnelle d'aménagement de l'aire métropolitaine de Casablanca (SOFA) et, d'autre part, dans le diagnostic territorial du schéma directeur d'aménagement urbain de la wilaya du Grand Casablanca, réalisé par l'Agence urbaine de Casablanca et l'IAURIF en 2006. Selon ce document, « il y a donc une exigence, pour le Grand Casablanca, de passer "à la vitesse supérieure" pour améliorer un positionnement sur la scène internationale et pour mériter le statut de grande métropole et de locomotive économique et culturelle du Maroc » (p. 253)⁸⁰. La coïncidence entre l'enjeu d'internationalisation de Casablanca et le positionnement du Maroc à l'échelle mondiale y est rapportée à la prépondérance économique, politique et démographique de « l'axe atlantique » dans l'armature urbaine du pays, dont Casablanca et Rabat sont les pôles structurant.

2. LA FIGURE DE « LA VILLE PRODUCTIVE ». FOS-SUR-MER

A partir des années 1950, la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) devient un outil majeur de l'industrialisation dans les pays développés (Vigarié, 1979). A travers cet outil, les politiques publiques ont créé des territoires productifs capitalistes, c'est-à-dire centrés sur la maximisation du profit tiré du salariat dans l'industrie. La notion de « *spatial fix* » (Harvey, 2001), entendue à la fois dans le sens d'ancrage et de front pionnier du capitalisme, s'y applique bien. Dans une Europe où l'industrialisation littorale touche en priorité l'Europe du Nord, la ZIP de Fos, 1^{ère} ZIP française, parvient à se hisser au 1^{er} rang des ZIP méditerranéennes, et au 3^{ème} rang des ZIP européennes, après Rotterdam et Anvers (Lavaud-Letilleul, 2012b).

Confrontée à la crise économique et à des dysfonctionnements socio-environnementaux, cette ZIP fait l'objet de toute une série de politiques publiques depuis les années 2000. Ces politiques sont spécifiques aux territoires industrialo-portuaires (projets industrialo-portuaires, gestion des risques...) ou de portée nationale mais avec des conséquences sur les territoires productifs locaux (réformes de la fiscalité professionnelle en 2010, réforme de l'intercommunalité en 2014...). Elles ont en commun de prôner la mise en compétition des territoires aux échelles nationale ou internationale comme moyen de la relance économique. Si le référentiel productif des

⁸⁰ Royaume du Maroc, ministère de l'Intérieur, Agence urbaine de Casablanca, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région île de France (IAURIF), 2006 « Diagnostic territorial du schéma directeur d'aménagement urbain de la wilaya du Grand Casablanca ».

Trente Glorieuses, incarné par le plein emploi et une redistribution sociale par le biais de l'État providence a prévalu dans l'acte de fondation de la ZIP dans les années 1960, il est grippé aujourd'hui par la mise en compétition des territoires, la contraction de l'emploi industriel et la montée du chômage (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013). Le référentiel de développement passé est concurrencé, intégré ou récupéré par le référentiel de marché : comme pour les territoires urbains, les territoires productifs industriels sont en compétition pour capter de nouveaux clients, tandis que la financiarisation introduit la quête de nouvelles marges de rentabilité pour les entreprises. La compétition territoriale est co-organisée sur le territoire fosséen par l'État central, le Grand Port Maritime de Marseille et les industries.

2.1. La loi au service de la compétition entre les territoires

L'État français légifère pour mettre en œuvre ou renforcer la compétition entre les territoires sur le sol national et à l'échelle mondiale. La législation sur les ports français en est une illustration. La réforme de 2008 sur la gouvernance portuaire transforme en effet le statut des grands ports français qui cessent d'être des « Ports Autonomes » pour devenir des « Grands Ports Maritimes » avec des missions d'aménageur et de gestionnaire de l'environnement (Lavaud-Letilleul, 2012b). Ils deviennent, comme le Grand Port Maritime de Marseille, des acteurs majeurs dans la dynamique de compétition territoriale aux échelles nationale et mondiale, accompagnant la mondialisation des économies. Dans le contexte où l'État met en concurrence l'ensemble des ports sur le territoire français dans une stratégie de renforcement de leur compétitivité économique, les autorités locales portuaires soutiennent fortement les projets industriels. C'est aussi à travers la réforme de la fiscalité des entreprises en 2010 que passe l'organisation de la compétition territoriale par l'État français. La réforme de la taxe professionnelle affiche un enjeu économique national en supprimant un impôt considéré comme « néfaste à la compétitivité de l'économie française » (selon le site internet officiel de l'administration française), prônant ainsi le redéveloppement économique du territoire national, mais avec des effets pervers sur les territoires productifs parce qu'elle remet en cause la rente industrielle et les politiques sociales et d'équipement locales induites par cette rente. Enfin, l'organisation de la compétition territoriale s'incarne dans la réforme des intercommunalités avec la création du statut de Métropole (loi MAPAM, 2014) qui heurte de plein fouet la commune de Fos-sur-Mer en impliquant une mutualisation des bénéfices de la ZIP à l'échelle de la nouvelle Métropole créée au 1er janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, et non plus à celle du SAN Ouest Provence auquel Fos-sur-Mer appartenait⁸¹.

2.2. Le soutien du Grand Port Maritime de Marseille au redéveloppement industriel

Le Grand Port Maritime de Marseille considère le gaz naturel liquéfié comme une énergie de transition entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables. Il représente pour lui un enjeu économique de premier plan et de sortie de crise dans une optique de relance de la ZIP. La construction du nouveau terminal méthanier GDF Cavaou, suivie en 2009 du projet d'un troisième terminal sur la ZIP de Fos (Fos Faster) puis du prolongement de l'exploitation du premier terminal

⁸¹ Les réformes de la taxe professionnelle et de l'intercommunalité ont beaucoup inquiété les habitants que nous avons enquêtés à Fos-sur-Mer. Sur le vécu de ces réformes par les habitants, se reporter au chapitre 9.

méthanier français et fosséen (Fos Tonkin) s'inscrit dans une stratégie de redéveloppement de la zone avec un objectif de compétition territoriale : « devenir le port de toutes les énergies » et prévoir l'après-pétrole qui génère la majeure partie des revenus de l'autorité portuaire.

Dans cette même optique de compétition territoriale, le Grand Port Maritime de Marseille développe simultanément de nouvelles activités commerciales (activités logistiques : IKEA, Massilia, percée fluviale du Caban et création du terminal à conteneurs, Fos 2XL). Elle inscrit ainsi le redéveloppement portuaire de Fos dans une dynamique plus globale qui remet en cause la stricte dépendance de la ZIP à l'industrie à la fois sur un plan économique et en termes de gouvernance. Dans le fonctionnement traditionnel de la ZIP, le port était en effet captif de l'industrie⁸². A l'instar de la dynamique générale portuaire, le Port de Marseille passe ainsi au cours des dernières décennies d'une logique productive à une logique de marché (Lavaud-Letilleul, 2012b).

2.3. Le référentiel de marché au cœur des stratégies industrielles

Le référentiel de marché constitue également la matrice des stratégies industrielles et se manifeste au niveau du territoire par la contraction de l'emploi industriel sur la ZIP. En effet, les projets industrialo-portuaires lancés sur la ZIP ne sont plus de même nature que ceux sortis de terre à la fondation de la zone dans les années soixante. Il ne s'agit plus de la grande industrie productive fortement pourvoyeuse de main d'oeuvre mais d'un développement économique lié à l'activité commerciale et au stockage, faiblement créateur d'emplois : création de terminaux méthaniers (2002-GDF Cavaou et son extension CAP-MAX-2012, Fos Faster en 2010) ou leur modernisation (Fos Tonkin en 2010), de terminaux à conteneurs (Fos 2XL-2004), création ou extension de zones logistiques, de plates-formes logistiques (Ikéa Massilia, percée fluviale...) (Lavaud-Letilleul, 2012b). Du reste, ce redéveloppement économique sans le plein emploi intervient alors que le chômage est déjà bien installé, que le recrutement des enfants dans les entreprises de leur père est de plus en plus improbable et que les délocalisations industrielles font peser un risque toujours plus grand de perte du travail.

3. LA FIGURE DE « LA VILLE SOCIALEMENT MIXTE ». MONTPELLIER

Montpellier est un exemple intéressant en France et en Europe d'une ville moyenne qui s'est engagée, via son projet urbain, dans un processus de métropolisation fondé sur l'économie du savoir et de la culture, tout en affirmant une ambition de solidarité urbaine (Volle et *al.*, 2010). La solidarité se décline à travers le dessin (dessein) d'une « ville socialement mixte », conformément au référentiel de la mixité sociale consacré en France depuis les années 1990 par la législation relative au droit au logement (1990), à la lutte contre les exclusions (1998), à la solidarité et au renouvellement urbains (2000), et qui prône sa mise en œuvre aux échelles du quartier, de la commune et de l'agglomération (Bacqué, Fol & Lévy J.-P., 1998 ; Jaillet, 2005 ; Lelévrier, 2005 ; Tissot, 2005 ; Blanc & Bidou-Zachariasen, 2010). Dans ce projet de métropole solidaire et socialement mixte, la rénovation urbaine, lancée en 2003 au niveau national dans le cadre d'une

⁸² Verlaque C., 1970, *L'industrialisation des ports de la Méditerranée Occidentale*, Thèse, Université.

refonte de la politique de la ville (Jaillet, 2003)⁸³, est pensée comme un des leviers. Toutefois, il importe d'interroger la conciliation entre le projet de métropolisation et la mise en œuvre de la solidarité urbaine dans un contexte de plus en plus incertain pour les villes, « marqué par un renforcement de la concurrence territoriale » et où la planification « n'est plus tant affaire de régulation mais davantage de promotion du développement économique dans un contexte de croissance réduite » (Pinson, 2005). Dans quelle mesure se dessinent à Montpellier les limites (l'ambiguïté) du projet de la « ville solidaire et socialement mixte » face à l'enjeu de métropolisation adossé au « capitalisme culturel cognitif » (Scott, 2014) et à une qualité de la vie urbaine tournée vers les catégories solvables de la population ? Le projet urbain de Montpellier affiche certes un double enjeu mais on peut défendre l'hypothèse que l'enjeu de métropolisation prévaut au final sur celui de solidarité urbaine. Dans ce contexte, le projet de la « ville socialement mixte » (présentée comme socialement vertueuse) servirait, en premier lieu, la stratégie de compétition de la métropole aux dépens des habitants pauvres.

3.1. La mixité sociale : un enjeu affiché de solidarité dans le projet urbain

Le projet urbain de Montpellier affiche une intention de solidarité urbaine à travers l'enjeu de mixité sociale, c'est-à-dire à travers la cohabitation des catégories populaires et moyennes. La mixité sociale y est considérée comme vertueuse parce qu'elle permet aux habitants pauvres de côtoyer les classes moyennes (Avenel, 2005) et d'asseoir ainsi le dessein d'une ville pour tous et intégratrice. Cet enjeu est affiché à deux titres :

A travers la production de logements sociaux

Il s'agit d'amener le nombre de logements sociaux, dont des logements très sociaux, au-delà des exigences réglementaires de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) promulguée en 2000 et conformément à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) promulguée en 2014. En effet, le programme local de l'habitat de la communauté d'Agglomération prévoyait 1 625 logements sociaux⁸⁴ sur une production annuelle de 5000 logements neufs pour la période 2007-2012 de manière à atteindre au sein de l'intercommunalité 25% de logements locatifs sociaux (Chédiac et Bernié-Boissard, 2010). Bien que difficile à tenir, cet objectif est mis en œuvre à travers une politique intense de ZAC (50% de la production immobilière) privilégiant l'habitant collectif et incluant une part significative de logements sociaux (plus de 20%) (p. 120).

A travers les opérations de rénovation urbaine

La mixité sociale est également au cœur des trois projets de rénovation urbaine de la ville de Montpellier, conformément au programme national de rénovation urbaine (PNRU). Mais cet enjeu est antérieur à Montpellier. Plusieurs démolitions de tours dans le quartier de la Paillade ont précédé le PNRU dès la fin des années 1980 avec des destructions dans le secteur de Phobos au nord est de la ZUP. Ces démolitions, associées à la construction d'un habitat pavillonnaire sur la

⁸³ La politique de la ville désigne en France depuis les années 1980 un ensemble de politiques sectorielles dédiées au traitement urbanistique et social des grands ensembles des banlieues françaises.

⁸⁴ Parmi lesquels 20% de logements très sociaux (PLAI), 20% de logements sociaux supérieurs-(PLS) et le reste en logements sociaux standards-(PLUS).

colline voisine (les Hauts de Massane), avaient déjà été identifiées comme le moyen de changer la physionomie du grand ensemble et de l'intégrer dans une trame urbaine diversifiée, normalisée et socialement mixte. Le PNRU vient donc renforcer une conviction largement partagée par ailleurs par les collectivités locales en France et lui donner des moyens financiers d'une autre ampleur. Le projet de rénovation urbaine au Petit Bard, conventionné en 2005, ne déroge pas à ce principe de mixité sociale (Encadré 17). Il prévoit d'importantes démolitions et des reconstructions sur site pour permettre l'installation dans le quartier de nouveaux ménages aux revenus moyens. Quant au relogement des ménages hors site, il vise à inscrire les habitants dans une mobilité résidentielle ascendante en assurant la mixité sociale dans des quartiers de standing moyen.

Encadré 17 : La mixité sociale dans le programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Défini par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, dite « loi Borloo », le programme national de rénovation urbaine (Deboulet & Lelévrier, 2014) impose aux collectivités locales la démolition comme principale modalité d'intervention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville au nom de la mixité sociale. Il vise en effet à «*restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible et, à titre exceptionnel (...), ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues*» (quartiers dits « article 6 »).

Mixité sociale, démolitions et relogement

Si, en France, à la fin des années 1990, le « tabou de la démolition est levé » comme modalité d'intervention dans les quartiers d'habitat social (Driant, 2012, 23) avec le « programme de renouvellement urbain » du gouvernement Jospin dans le cadre des ORU (opération de renouvellement urbain) et des GPV (grands projets de ville), l'intensité qu'elle va prendre avec le PNRU est inédite. La loi définit un objectif national de 200 000 démolitions de logements, revu à la hausse en 2005 (250 000 démolitions).

Dans le PNRU, la mixité sociale est déclinée aux échelles du quartier en rénovation, de la commune et de l'agglomération. Sur site, l'habitat et les statuts d'occupation sont diversifiés grâce aux démolitions et aux reconstructions pour permettre d'accueillir des ménages aux revenus moyens. Le relogement hors site doit favoriser la mise en mouvement des ménages pauvres à travers des trajectoires résidentielles ascendantes et réaliser ainsi la mixité sociale dans des quartiers de standing moyen (Lelévrier, 2010).

La mixité sociale, associée à la rénovation urbaine et, simultanément, au désenclavement physique et à la mixité fonctionnelle, est ainsi entendue à la fois comme objectif et moyen pour « réduire les inégalités sociales et les écarts de développement » (art. 1^{er} de la loi « Borloo » de 2003) des quartiers populaires et pour faire de ces quartiers des « quartiers ordinaires ». Elle est censée améliorer les conditions de vie des ménages relogés et de ceux restés sur place en jouant sur la montée en gamme du logement, la dispersion des habitants pauvres et en pariant sur un cotoiement vertueux entre ménages pauvres et catégories moyennes (Avenel, 2005).

3.2. La solidarité urbaine à l'épreuve de la métropole

A Montpellier, la politique redistributive et le « projet axé sur la solidarité des territoires [...] bute sur le besoin d'affirmer le rayonnement de la métropole et d'accroître sa lisibilité » (Viala & Volle, 2010, p.13). Elle se heurte à une stratégie urbaine plus globale, mise en œuvre dès la fin des années 1970, celle d'une « métropole créative » et « performante » (« *Montpellier la surdouée* » en était le slogan dans les années 1980), visant à transformer la ville moyenne en une métropole fondée sur l'économie du savoir et de la culture, sur l'attrait des investisseurs et des

« classes créatives » et sur le marketing territorial (Giband, 2017). Ce mode de développement, lié au capitalisme culturel cognitif, repose sur la création d'emplois hautement qualifiés et sur la croissance de secteurs cognitifs (privés : informatique, pharmaceutique, biomédical..., et public : recherche, enseignement supérieur, arts, culture) mêlant haute technologie, recherche publique et secteurs culturels.

Ce projet de « métropole créative » produit des effets pervers du point de vue de la solidarité urbaine, sans doute insuffisamment soulignés dans l'ouvrage sur « Montpellier, la ville inventée » (Volle & al., 2010). Il dynamise une croissance démographique qui s'accompagne d'une polarisation sociale et d'une forte pression sur les marchés fonciers et immobiliers, avec notamment l'arrivée de cadres supérieurs mais aussi de ménages solvables à la retraite, favorisée par l'héliotropisme de la ville méditerranéenne.

Montpellier est de fait une ville socialement contrastée, fortement marquée par la pauvreté. Classée seconde en France pour son taux de croissance démographique et première pour l'attraction des travailleurs du savoir (ingénieurs, créatifs, universitaires, artistes, etc.), appartenant à une aire urbaine située au douzième rang des grandes aires françaises pour les « emplois à fort contenu intellectuel, technique ou décisionnel » (Tribout, 2008), la ville est également l'une des plus pauvres de France (5^{ème} parmi les agglomérations de plus de 300 000 habitants) et l'une dans lesquelles les inégalités sociales sont élevées. En 2010, 25% de la population vivait sous le seuil de pauvreté (INSEE, 2010), le taux de chômage des 25-64 ans y est quasiment le double de la moyenne nationale (19,1%). Les cartes de la répartition des revenus aux échelles municipales et intercommunales donnent à lire une forte segmentation sociale entre riches et pauvres. L'écart entre les plus riches et les plus pauvres y est de 1 à 11 contre une moyenne nationale de 1 à 8⁸⁵.

Les effets de la croissance démographique sur les marchés du logement ne sont pas régulés et renforcent les exclusions. Depuis la fin des années 1990, les prix du foncier et de l'immobilier explosent en effet. Les prix des appartements et des maisons doublent tandis que les terrains à bâtir quadruplent entre 1997 et 2005 en lien avec une crise de production (Chédiac & Bernié-Boissard, 2010, p. 119). La pression s'exerce également sur les loyers au cours de la même période bien que de façon moindre. Enfin, « l'offre en logements sociaux est insuffisante, le parc locatif social connaît une progression du nombre des demandeurs, un allongement des délais d'attribution et une diminution des taux de rotation » (ibid., p.119). Fin 2017, on enregistre 16 873 demandes de logement social (hors demandes de mutations)⁸⁶. En 2019, pour un logement social proposé, on comptabilise 7 demandes dans un contexte où la demande augmente plus vite que la création de nouveaux logements et où l'ancienneté moyenne de dossier est de 23 mois, selon la directrice de l'agence Occitanie de la Fondation Abbé-Pierre⁸⁷. Le bailleur social de la Métropole (ACM Habitat), en situation de quasi-monopole, a été épinglé par la MIILOS (Mission interministérielle d'inspection du logement social) en 2009 pour son manque de transparence dans le traitement des demandes. L'exclusion par le logement est d'autant plus préoccupante que le « logement social de

⁸⁵ Algoé Consultants, 2012, Ville de Montpellier, Projet urbain, fiches projets.

⁸⁶ <https://www.data.gouv.fr/fr/.../repertoire-des-logements-locatifs-des-bailleurs-sociaux/>

⁸⁷ Midi libre, 24 mars 2019, <https://www.midilibre.fr/2019/03/23/mal-logement-lherault-est-en-crise-selon-la-fondation-abbe-pierre,8085567.php>

fait » dans le parc privé est grignoté par les politiques de reconquête des quartiers populaires en centre ancien ou dans les quartiers en rénovation urbaine (comme la copropriété dégradée du Petit Bard). Les jeunes ménages ou ceux à revenus modestes souhaitant accéder à l'habitat individuel doivent « s'installer toujours plus loin » de l'agglomération (Chédiac & Bernié-Boissard, 2010, p. 119-120).

3.3. La mixité sociale au service de la « métropole créative »

Dans le projet de la « métropole créative », la qualité de la vie urbaine est conçue comme un accélérateur de métropolisation. A Montpellier, elle est mise en oeuvre à travers la construction de grands équipements culturels (opéra, musée Fabre, le Corum, école des beaux-arts, salle de spectacle Sud de France Arena...), la patrimonialisation du centre historique, la mise en place d'un réseau de tramway associant technologie verte et design (par le recours à de grands couturiers et à des créatifs), la multiplication des éco-quartiers, le projet d'éco-cité (Giband, 2019)⁸⁸. Mais elle repose aussi sur la pacification, la sécurisation et la moyennisation sociale de l'espace urbain, à travers la mise en oeuvre de la mixité sociale. Présentée comme gage de solidarité entre catégories populaires et catégories moyennes et, ce faisant, comme moyen d'améliorer les conditions de vie des pauvres, la « ville socialement mixte » s'apparente au projet d'une ville moyennisée où la pauvreté invisibilisée ne serait pas un obstacle à l'invention de la métropole créative. L'effet attendu serait triple : 1 - l'éducation des classes populaires au contact des classes moyennes (« blanches ») qui incarnent le modèle d'habiter conforme au projet de « métropole créative » (mobilité, ouverture, consommation, culture...); 2 - l'accès à la ressource que représenteraient ces mêmes catégories sociales pour les habitants les moins aptes à s'intégrer, en particulier l'accès à l'emploi grâce à leur médiation ; et 3 - l'assurance d'une cohésion sociale (Avenal, 2005).

Dans ce projet, l'intégration se fait par le logement et sa localisation et par les opérations de relogement. En revanche, les sans domicile fixe ne sont guère les bienvenus : le centre-ville de Montpellier est équipé d'un mobilier urbain anti-squat dessinant dès les années 1990 une « ville dissuasive » qui définit un « envers de la solidarité avec les SDF » (Terrolle, 2004). Quant à la rénovation urbaine des quartiers populaires fondée sur un enjeu de mixité sociale, elle revêt une ambiguïté de fond : elle s'inscrit dans une politique d'image, de normalisation et de revalorisation spatiale et sociale des quartiers populaires fortement stigmatisés plutôt que dans ce qu'on pourrait appeler une « politique du lieu » (au sens où j'entends le *lieu*, c'est-à-dire dans sa dimension relationnelle, de vécu et d'expérience). Elle participe ainsi au projet plus global de la ville attractive et performante.

Cela est particulièrement vrai pour l'ancien faubourg populaire de Gambetta/Figuerolles. Il s'inscrit dans le projet de revalorisation sociale et urbaine du centre historique de Montpellier : depuis 2003 à travers la mission Grand Cœur (Barone, 2010 ; Omhové, 2014) et, de 2007 à 2015, à travers la convention de rénovation urbaine « Centre ». La solidarité est concurrencée ici par l'enjeu d'un centre-ville patrimonialisé et élargi à l'échelle métropolitaine (écusson et faubourgs historiques). Cet enjeu s'incarne dans une politique de gentrification, même si les aménageurs s'en défendent : mise en oeuvre de dispositifs coercitifs de réhabilitation de l'habitat (les périmètres de

⁸⁸ Projet qui vise à reconquérir les espaces périurbains entre Montpellier et la mer à partir du développement de quartiers « durables, connectés et intelligents » : la smart city de Montpellier.

restauration immobilière)⁸⁹, « dé-ethnisation » du commerce (rue du Faubourg du Coureau), déplacement en cœur d'îlot du marché de quartier à forte dominante de vendeurs d'origine maghrébine, requalification de la place Salengro, réaménagement du boulevard frontalier au faubourg et au centre médiéval avec l'arrivée du tramway et de grandes enseignes commerciales... Cette politique est conduite notamment par des techniciens de la SERM qui ont fait leurs premières armes au sein de la SEM Marseille-Aménagement, opérateur de la restauration immobilière dans le centre de Marseille dès le milieu des années 1990. La politique pour « un centre ville élargi » progresse actuellement plus au sud dans le quartier de la gare Saint Roch : elle articule patrimonialisation et création d'un nouveau quartier (réaménagement de friches SNCF-RFF au sein du périmètre de la ZAC Nouveau Saint Roch intégrant de l'immobilier résidentiel neuf, touristique et de bureaux avec l'ambition de construire « un centre d'affaires international à côté de la gare », réalisation d'une tour de haut standing de 16 étages).

Au Petit Bard, les limites de la solidarité sont manifestes entre son délaissement jusqu'au lancement du projet de rénovation urbaine en novembre 2005, à l'écart de tous les dispositifs de la politique de la ville, et les effets sociaux d'une rénovation fondée sur un déplacement contraint d'habitants et sourde à leurs revendications⁹⁰.

En effet, le quartier est resté longtemps à la marge de la politique de la ville alors qu'il subissait une dégradation importante en raison de la mainmise sur la copropriété par des marchands de sommeil, multipropriétaires⁹¹, et en raison des pratiques de malversations financières par plusieurs syndic⁹². Pourtant, dans le même temps, l'urbanisme montpelliérain a été particulièrement actif et George Frêche, maire de Montpellier de 1977 à 2004, a souvent été qualifié d'« élu bâtisseur et visionnaire ». Hélène Mandroux, nouvellement maire de Montpellier, se démarque de son prédécesseur en engageant la ville dans un programme de rénovation urbaine au Petit Bard, sous la pression de l'actualité (incendie mortel, occupation d'un gymnase du quartier par les familles sinistrées, venue de Marc-Philippe Daubresse, alors ministre en charge du logement, large soutien des familles par des militants associatifs : MIB, DAL, CIMADE, couverture médiatique des événements). Mais plutôt qu'une intervention sur le quartier attentive aux enjeux des habitants, ce projet de rénovation urbaine envisage « une restructuration en profondeur » visant à transformer l'image de l'un des quartiers les plus pauvres, les plus ségrégués et les plus stigmatisés de la ville. Le Petit Bard représente en effet l'envers du décor de

⁸⁹ De tels dispositifs produisent des évictions d'habitants, cf. *infra* Chapitre 7, 1.1.1. *L'éviction comme modalité des politiques de gentrification dans la ville internationale*.

⁹⁰ Cf. *infra* Chapitre 7, 2.2. *L'illusion participative dans « la ville socialement mixte »*.

⁹¹ Les multipropriétaires, avec l'aide complaisante du syndic, attendent que les petits propriétaires accumulent les dettes. Et lorsque ces derniers se trouvent complètement pressurés, ils leur proposent alors de prendre en charge leur passif, leur versent un petit reliquat et les conservent comme locataires. Des notables se sont ainsi rendus propriétaires de dizaines d'appartements du Petit Bard. Plusieurs élus dont Olivier Taoumi, magistrat franco-marocain ont largement décrit ces processus d'enrichissement au cours des entretiens (Berry-Chikhaoui I., Chevalier D., Médina L., 2016, « Le quartier du Petit Bard dans la rénovation urbaine : la double peine de la discrimination ethnique et territoriale ? », in C. Hancock, C. Lelévrier, F. Ripoll, S. Weber, *Les discriminations territoriales : usages en enjeux de la notion*, Editions L'œil d'or (collection Critiques et cité), pp. 217-237.

⁹² Ce double processus a abouti d'une part à la faillite financière de la copropriété (un endettement de plus de 2 millions d'euros en 2001 et sa mise sous tutelle administrative) et d'autre part à l'absence d'entretien des bâtiments et simultanément à leur forte insalubrité.

« *Montpellier la Surdouée* » dans l'opinion publique et dans les représentations qu'en ont les aménageurs compte-tenu des indicateurs socio-économiques qui sont tous au rouge : chômage, délinquance, dégradation de l'habitat mais aussi population quasi-exclusivement issues de l'immigration post-coloniale. Cette « restructuration en profondeur » fonde sa légitimité et sa pertinence sur un diagnostic qui établit une relation de cause à effet entre « tensions sociales », « absence de mixité sociale », « précarisation croissante de la population » et « dégradation de l'image de la copropriété » (Convention de rénovation urbaine, p. 21).

La démolition, le relogement hors site et la restructuration du quartier sont ainsi conçues comme des leviers pour rendre ce secteur de la ville nouvellement attractif. L'intervention urbaine s'appuie sur les atouts du quartier⁹³ tout en opérant à sa transformation physique : son « désenclavement » et son ouverture sur les quartiers attenants qui ont en grande partie prévalu dans le choix des bâtiments à démolir ; sa connexion à la ligne 3 du tramway inaugurée en avril 2012 ; la construction d'une médiathèque d'agglomération et d'une nouvelle « maison pour tous » à sa périphérie ; une importante reconstruction sur site dont 50% devant être affecté à « une nouvelle population » ; l'aménagement d'espaces publics. Cette restructuration est largement médiatisée dans le quartier par de grands panneaux publicitaires qui montrent les nouveaux bâtiments et mettent en scène la mixité sociale dans les espaces publics réaménagés.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6. L'AMENAGEMENT AU SERVICE DE LA COMPETITION TERRITORIALE

Mes observations mettent en exergue trois contextes territoriaux associés à trois facettes de l'aménagement néolibéral, à l'interface d'acteurs publics et privés, dont l'objectif est de sécuriser le capital (Dubois & Olive, 2004) engagé dans la production urbaine ou industrielle : 1) la « ville internationale » et le « grand projet urbain » (reconquête des waterfronts et du centre-ville, artères prestigieuses, quartier d'affaires, habitat et hôtellerie de haut standing, grands équipements...) (Marseille et Casablanca) ; 2) la « ville productive » et le redéveloppement industrialo-portuaire dans une stratégie de compétition économique de la France à une échelle mondiale (Fos-sur-Mer) ; 3) la « métropole créative » et le développement urbain durable (technopôles, qualité de vie, écologie) à laquelle participe la figure de la « ville socialement mixte » (Montpellier).

On retiendra ainsi que l'objectif de compétition territoriale, à une échelle internationale ou mondiale, prégnant dans les modèles de la « ville internationale » et de la « ville productive » affleure aussi dans le modèle de la « ville socialement mixte ». Dans ce modèle, l'enjeu de mixité sociale correspond à un enjeu de « moyennisation » de la ville qui participe de la compétition urbaine. La concurrence entre ville solidaire et ville attractive et performante y interroge la volonté politique à s'engager dans la difficile conciliation entre solidarité, développement économique et rayonnement métropolitain, à travers la conception d'un urbanisme de régulation. Cela questionne plus fondamentalement la place dans la ville des habitants pauvres ou faiblement solvables, qu'ils y

⁹³ Sa localisation péricentrale à 3 kilomètres seulement du centre-ville de Montpellier, un cadre relativement préservé, entouré de résidences d'habitat collectif, de petits pavillonnaires, de grands équipements (Conseil Général, lycées, nouvelle médiathèque...), avec notamment pour les IRIS limitrophes côté centre-ville des indicateurs socio-économiques meilleurs.

arrivent ou qu'ils y soient déjà installés, et la pertinence de modèles d'aménagement qui évaluent la performance urbaine au regard de l'attraction des entreprises et des attentes et besoins (supposés ?) des catégories moyennes et des élites circulantes. En cela, le projet urbain de Montpellier rappelle les enjeux d'internationalisation à Casablanca et à Marseille. Si dans le modèle de « la ville socialement mixte », l'objectif de compétitivité territoriale apparaît de manière moins évidente que dans le modèle de « la ville internationale » parce qu'il n'est pas affiché, cet objectif reste opératoire et interroge donc la porosité entre deux figures de ville *a priori* paradoxales. Cela pose de manière plus générale l'enjeu de reconquête qui sous-tend la rénovation urbaine en France dans certains quartiers populaires. Certes le néolibéralisme ne « supprime pas toute tentative de politiques redistributives » (Rousseau, 2008, p. 88) mais l'urbanisme néolibéral fondé sur des enjeux de compétition ne se cantonne plus au seul centre-ville. Il opère aussi à travers certains quartiers périphériques populaires sous l'apparence d'une politique redistributive dès lors que ces quartiers deviennent des lieux stratégiques dans un projet urbain plus global.

L'ÉPREUVE DE L'AMÉNAGEMENT

Dans ce chapitre, je m'attache à montrer que l'aménagement est une épreuve pour les habitants, à Casablanca, à Marseille, à Montpellier et à Fos-sur-Mer parce qu'il procède d'un déni, c'est-à-dire d'un manque de considération ou d'un défaut d'attention, quels que soient le contexte urbain, institutionnel et politique, la nature des projets et leur affichage social. Ce déni est double : *déni de l'habiter* et *déni de citoyenneté*. Il prend la forme d'une « dépossession » (1) et d'une exclusion de la conception de projets qui concernent au premier chef leur existence, en les écartant de la décision (2). Il s'inscrit dans une conception de l'habitant qui l'occulte face à des intérêts capitalistes supérieurs (*on ne regarde pas l'habitant*), le fantasme (*on imagine l'habitant*), ou réduit son habiter à une approche où la fonction prime sur l'usage (*on ne voit pas l'habitant*) (3).

1. LA DEPOSSESSION

La dépossession se fait par *éviction*, par *confiscation* ou par *dévastation* des espaces de vie dans leurs multiples dimensions (résidence, travail, sociabilités, environnement, etc.). Elle est souvent à la fois matérielle et symbolique et fait peser sur les habitants un risque de vulnérabilisation⁹⁴. La notion de « dépossession par accumulation » (Harvey, 2011) prend ici tout son sens.

1.1. La dépossession par éviction

L'éviction résidentielle est une des modalités de la fabrique institutionnelle de la ville et de l'ancrage du capitalisme urbain. Je préfère la notion d'éviction à celle de « déplacement » ou de « changement résidentiel » parce qu'elle souligne la dimension de contrainte et de soustraction aux lieux de vie ; elle souligne également la tension et l'épreuve qu'un changement de résidence contraint peut représenter pour certains habitants, et notamment pour les plus pauvres, et le risque de vulnérabilisation qu'il implique.

Cette modalité d'intervention urbaine est observable aussi bien à Marseille, à Casablanca qu'à Montpellier et, dans une moindre mesure, à Fos-sur-Mer, mais sous des formes différentes.

1.1.1. L'éviction comme modalité des politiques de gentrification dans la ville internationale

Dans la conception entrepreneuriale et néolibérale de la ville et des politiques urbaines, l'éviction des habitants pauvres opère dans les zones stratégiques ou le devenant, et en particulier dans les quartiers centraux et péri-centraux. Les travaux sur la gentrification, relativement récents en

⁹⁴ La question de la dépossession abordée ici sous l'angle de l'éviction, de la confiscation et de la dévastation sera abordée dans la quatrième partie sous l'angle du vécu par les habitants des territoires subalternes en terme d'injustice et de définition d'un droit à l'habiter et sous l'angle de leurs mobilisations. La vulnérabilisation y est appréhendée telle que les habitants la perçoivent face à l'épreuve de l'aménagement.

France (années 1990-2000), plus anciens dans le monde anglo-saxon, soulignent la dimension non seulement économique et culturelle de ce processus de transformation sociale et urbaine (Smith, 1979 ; Ley, 1981 ; Hamnett, 1996), mais aussi sa *dimension politique et intentionnelle* (Fijalkow Y. & Préteceille, 2006) à travers la mise en œuvre de « véritables programmes » de reconquête spatiale relevant d'une « stratégie urbaine globale » (Smith, 2003) ou encore d'une « renaissance » (Colomb, 2006) à laquelle sont attachés des intérêts économiques et financiers privés. Certes tous les habitants des quartiers populaires concernés par des processus de gentrification ne sont pas systématiquement confrontés au déplacement, certains d'entre eux restés sur place savent même « tirer profit de ces nouvelles situations » (Giroud, 2007, p. 38). Mais il importe de « discuter le modèle déterministe qui sédimente le renouvellement urbain, la gentrification et les déplacements des individus populaires » (*op. cit.*, p. 39) dans la ville internationale et de montrer comment la gentrification procède d'une « accumulation par dépossession » (Harvey, 2011).

1.1.1.1. Les outils de l'éviction : réhabilitation et rénovation urbaine, patrimonialisation et modernisation

Si les politiques de gentrification reposent sur toute une série de moyens (marketing urbain, recours à des architectes de renom⁹⁵, grands équipements culturels, restauration de bâtiments, création de bureaux de classe internationale, marina...), la rénovation urbaine et la réhabilitation de l'habitat en sont des éléments majeurs. Elles y contribuent de manière différenciée :

1- La rénovation urbaine opère de manière **radicale (gentrification radicale)** à travers la démolition des logements et la reconstruction d'immeubles de standing pour accueillir les classes supérieures. Elle est associée à un enjeu de *modernisation* de la ville. Cette gentrification, généralement conduite par un seul opérateur, implique un déplacement massif d'habitants, n'épargne aucun d'entre eux et visibilise les évictions à travers les démolitions. Elle opère généralement dans les villes des « suds » dans des quartiers non patrimonialisés, souvent en lien avec l'interpénétration entre habitat non réglementaire (dont des bidonvilles) et urbanisation planifiée. C'est le cas à Casablanca où la Sonadac entreprend dans les années 1990 la création *ex nihilo* de « l'Avenue royale » qui éventre les quartiers de l'ancienne médina extra-muros. Bien que l'objectif de déplacer plus de 12 000 ménages (quelques 60 000 personnes) n'ait pas été atteint, c'est plus de 3000 ménages qui ont été évincés entre 1995 et 2009. Cette opération de grande envergure, hautement symbolique, s'inscrit dans une dynamique plus globale de reconquête foncière dans les grandes villes marocaines et notamment à Casablanca. Nombre d'habitants pauvres sont déplacés parce qu'ils occupent des sites devenant stratégiques dont certains sont intégrés dans le programme national Ville Sans Bidonvilles (VSB). Lancé aux lendemains des attentats de Casablanca en 2003 pour des raisons sécuritaires, ce programme participe en effet d'une dynamique générale de « mise à niveau » de la capitale économique par la rénovation urbaine et le déplacement de populations repoussées la plupart du temps dans des communes rurales (Toutain, 2013). L'enjeu de « mise à niveau » par la démolition rejoint dans cette ville l'enjeu d'ouverture de la ville sur son littoral avec le projet de « l'Avenue royale » et celui de la

⁹⁵ Zaha Hadid et Jean Nouvel à Marseille, Yves Lion à Marseille et à Casablanca, etc.

démolition du bidonville situé non loin de là, sur un front rocheux face à l'océan (El Hank) (*cf. supra*, encadré 9).

2- La réhabilitation opère de manière **diffuse (gentrification diffuse)**. Elle est consubstantielle à la *patrimonialisation* des quartiers anciens. Sa diffusion dans l'espace urbain et dans le temps et sa mise en œuvre fragmentée entre plusieurs opérations et opérateurs tendent à invisibiliser les évictions. Les déplacements d'habitants restent souvent discrets. C'est le cas à Marseille avec les politiques de réhabilitation menées dans le centre-ville depuis le milieu des années 1990. Ces politiques ne s'apparentent en aucun cas à des politiques sectorielles, à l'échelle du quartier, visant à traiter des « problèmes » identifiés localement, mais bien à une entreprise beaucoup plus globale qui s'inscrit dans la durée et concerne l'ensemble des quartiers du centre-ville. Au début des années 2000, elles affichent leur visée : la requalification urbaine et la revalorisation sociale du centre-ville comme vitrine de la « métropole internationale » sur le mode d'une « démarche globale de reconquête » devenu un « impératif », et sur le mode du « redressement⁹⁶ » pour répondre aux « exigences de modernité de la population désireuse de s'installer au centre-ville » (selon les termes de la communication de la SEM Marseille Aménagement dans « *La lettre* », mars 2002) (Encadré 18).

La réhabilitation a pris trois modalités principales dans cette ville : des *opérations publiques de type incitatif* (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) conduites par des bureaux d'étude pour le compte de la ville (OPAH Centre-ville, OPAH LA Plaine) ou de l'EPA Euroméditerranée (OPAH Marseille République, OPAH de site Marseille Euroméditerranée) ; des *opérations publiques de type coercitif* (restauration immobilière) conduites par la SEM Marseille Aménagement pour le compte de la ville (PRI Panier-Vieille Charité, PRI Centre-ville, PRI Thubaneau) (*supra*, *cf.* encadré 10) ; des *opérations portées par de grands investisseurs privés* qui se partagent au début des années 2000 le patrimoine haussmannien de la rue de la République et des rues adjacentes : la société Eurazéo, résultant de la fusion en 2002 d'un groupe financier (le Groupe Lazar) et de la Société Immobilière Marseillaise (la SIM, qui est le premier propriétaire et celui qui a financé l'opération de rénovation urbaine en 1878) ; le Fonds d'investissement Lone Star qui, en 2004, rachète son patrimoine à P2C Immobilier, la branche immobilière d'un groupe alsacien (Encadré 19).

Avec la *réhabilitation incitative*, les évictions relèvent de deux mécanismes. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat prévoient généralement la réintégration des locataires dans leurs logements après travaux, selon l'esprit initial de cette procédure (créées par une circulaire de 1977). Mais ce n'est pas systématique (par exemple dans le cas d'opérations sur les hôtels meublés). En outre, si les locataires retrouvent leur logement après les travaux, l'éviction peut être différée dans le temps. Le risque intervient alors plusieurs années après l'opération si la dynamique de revalorisation du quartier est confortée. Il est relatif à l'augmentation des prix des loyers et de l'immobilier et aux changements éventuels de propriétaires. Au bout de neuf ans en effet, un propriétaire bailleur ayant bénéficié de subventions publiques pour réhabiliter son logement n'est plus contraint au plafonnement de son loyer.

⁹⁶ « Le redressement de ces quartiers centraux est donc devenu un enjeu politique majeur ».

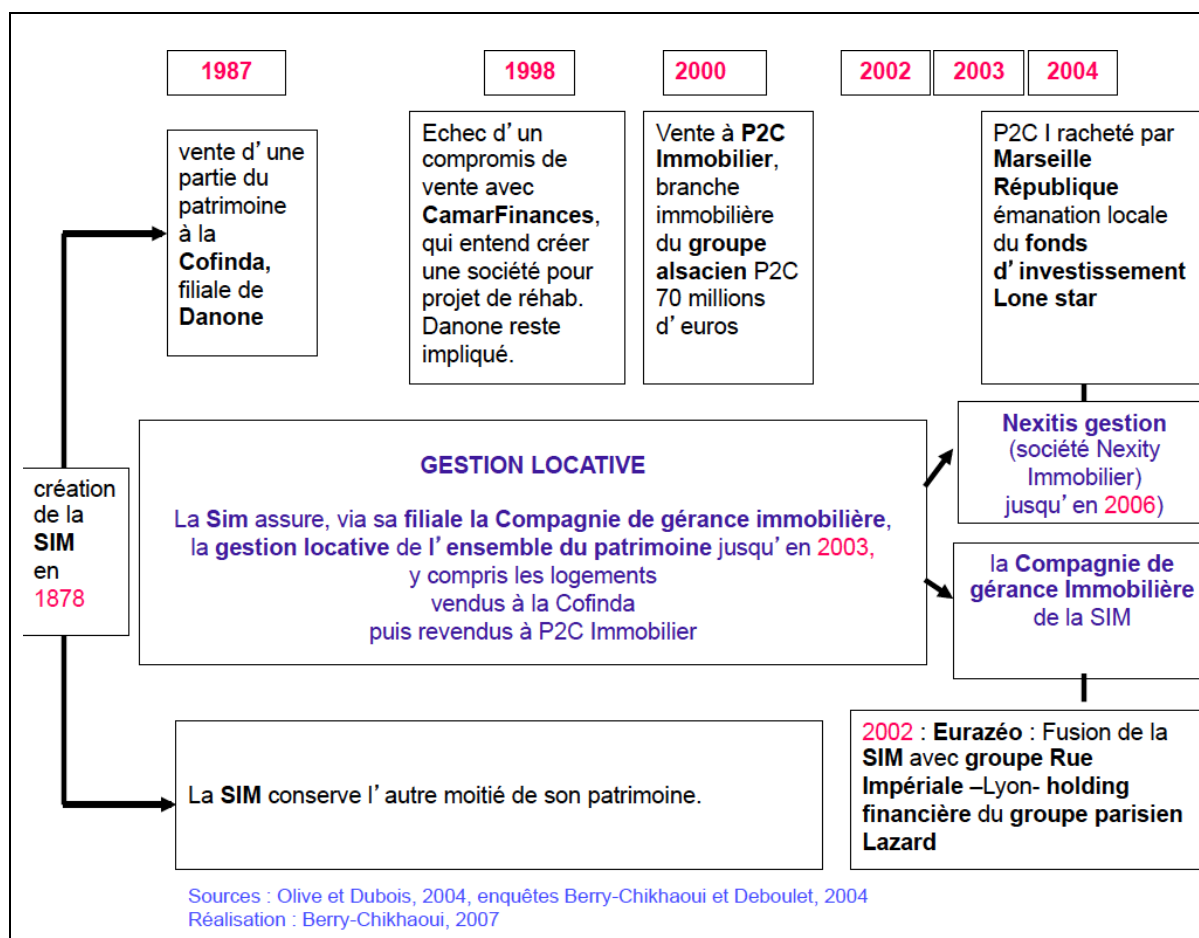


Source : *La Lettre de Marseille Aménagement*, mars 2002

La réhabilitation coercitive est mise en œuvre à travers un outil certes ancien, la restauration immobilière (PRI), créé par la loi Malraux de 1962 comme alternative à la rénovation urbaine des centres anciens. Cet outil avait été supplanté dans les années 1980 par les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) afin de favoriser l'incitation financière des propriétaires (ministère de l'Équipement & *al.*, 1999). Mais face aux insuffisances des seuls mécanismes incitatifs, la restauration immobilière sera réactualisée à partir des années 1990. La ville de Marseille a joué un rôle pionnier dans cette renaissance avec l'instauration dès 1995 d'un périmètre de restauration immobilière qualifié d'expérimental portant sur les rues les plus stigmatisées d'un des quartiers les plus disqualifiés de Marseille (les rues Thubaneau et adjacentes, dans le quartier de Belsunce). Cet outil contraint les copropriétaires d'un immeuble à réaliser sous déclaration d'utilité publique des travaux de réhabilitation sur l'ensemble du bien (parties privées et communes) dans le cadre de la réglementation relative à la protection du patrimoine (ZPPAUP comme à Marseille ou Secteurs sauvegardés). La restauration devant porter sur la totalité du bien, les copropriétaires sont contraints de s'organiser collectivement en association foncière urbaine (AFU) ou de vendre leur bien à l'amiable à l'opérateur (en l'occurrence, dans notre cas d'étude, la SEM Marseille Aménagement). Le refus de faire les travaux et/ou de vendre à l'amiable conduit à

l'expropriation. L'opérateur revend ensuite le bien à un investisseur capable de supporter le coût de l'opération (achat et travaux selon un cahier des charges qui tient compte des contraintes de l'intervention en secteur protégé). Un tel dispositif repose ainsi sur l'attrait des investisseurs et simultanément sur le relogement des locataires. Contrairement aux OPAH dont l'esprit était à l'origine le maintien des habitants sur place, l'éviction est inhérente au dispositif de restauration immobilière. Il entraîne non seulement le départ des locataires mais aussi celui des propriétaires occupants insuffisamment solvables qui se retrouvent contraints de vendre leur bien. La transformation de l'occupation sociale de l'immeuble prend donc ici une forme radicale.

Encadré 19 : La saga du patrimoine hausmanien de Marseille. Rue de la République, 1878-2004



D'autres dispositifs impliquant des déplacements contraints s'inscrivent dans la palette des outils coercitifs : les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) et la restructuration urbaine dans le cadre des zones d'aménagement concertés (ZAC) (cf. supra encadré 10). Ils permettent des opérations de démolition ponctuelle pour lutter contre l'insalubrité dite « irrémédiable » (RHI), ou pour réaménager un secteur urbain (ZAC). La restructuration du secteur Saint-Charles à Marseille, en lien avec la requalification de la gare éponyme, a ainsi entraîné le déplacement des habitants et des commerçants de la rue Bernard Dubois (Belsunce), mais aussi l'éviction des vendeurs « à la sauvette » sur la placette contiguë à la rue (Encadrés 20 et 21).

Rue de la République, l'opération de *réhabilitation est portée par des investisseurs privés* et renvoie davantage à une unité d'action, de lieu et de temps. En effet, elle est réalisée par les deux

groupes financiers qui se partagent le patrimoine haussmannien dans le secteur, avec la bénédiction de la ville de Marseille (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007). Il s'agit généralement d'une réhabilitation lourde des immeubles (restructuration des logements, de l'entrée et de la cage d'escalier, installation de nouveaux ascenseurs) destinés à une nouvelle population, « les cadres mutés d'Euroméditerranée » selon l'expression du directeur du projet « Marseille République » pour le Fonds d'investissement Lone Star⁹⁷. Les locataires, prévenus par un courrier du non-renouvellement de leurs baux pour « motif légitime et sérieux », se sont retrouvés contraints de quitter leur logement et leur quartier sans proposition de relogement. Parmi eux, des personnes âgées qui vivaient là depuis plusieurs décennies, d'autres bénéficiant de loyer en loi 1948.

Encadré 20 : « Nouveau Saint Charles. La gare du 3^{ème} millénaire. L'opération qui transforme Marseille »

ZAC Saint Charles. Le marché « à la sauvette » sur la placette contiguë à la rue Bernard Dubois, janvier 2006



Cliché : Isabelle Berry-Chikhaoui

⁹⁷ Entretien personnel.

Encadré 21 : Reconquête urbaine et évictions à travers la ZAC Saint Charles

Vendeurs « à la sauvette » évincés de la placette contiguë à la rue Bernard Dubois

1) ils se sont d'abord redéployés autour du périmètre de chantier

de la ZAC, juin 2006

2) puis ont disparu de la place rénovée, juillet 2009



Démolition des commerces rue Bernard Dubois, juin 2006



Clichés : Isabelle Berry-Chikhaoui

1.1.1.2. Le rôle majeur des investisseurs

Dans tous les cas, on le voit bien, les investisseurs privés sont des acteurs majeurs de la rénovation urbaine et de la réhabilitation dans la ville internationale. On peut reprendre ici la formule « Cities for People not for Profit » (Brenner, Marcuse & Mayer, 2012) en la retournant : *les villes pour le profit pas pour les gens* (et plus précisément *pas pour les habitants pauvres*). Cette formulation rend bien compte de ce qui se passe à Casablanca et à Marseille à travers les programmes de transformation et de requalification radicale de leurs centres anciens, sur les plans urbain, symbolique, économique et social. Dans ces deux villes, la transformation urbaine se réalise en s'appuyant sur (et au profit) d'investisseurs privés dont certains sont internationalisés, voire

mondialisés (les investisseurs du Golfe que les autorités publiques ont essayé de mobiliser dans le projet de « l'Avenue royale » et dans la reconquête plus globale des espaces de front de mer à Casablanca ; le Fonds d'investissement Lone Star et une banque pour la rue de la République à Marseille). La transformation urbaine combine ainsi le marketing territorial et la « financiarisation » de l'économie qui, à partir des années 1980, consiste « à rechercher dans l'activité bancaire, dans la spéculation financière, des opportunités de profit à côté de la sphère "réelle" directement productrice de marchandises ou de services » (Rollinat, 2012, p.2). En s'inscrivant dans le marché, la transformation urbaine devient objet de marchandisation. A Casablanca comme à Marseille, on assiste bien à une financiarisation de la production urbaine et de l'aménagement renvoyant au rôle croissant des marchés financiers et bancaires dans le financement, le développement et l'exploitation des espaces urbains (immobiliers, grands équipements, infrastructures, projets urbains) (Halbert & Le Goix, 2012) (Barthel, 2008 sur la financiarisation de l'aménagement au Maroc). Dans les deux cas, l'urbanisme « prête le flanc à la confusion entre dimension politique et management financier » (Davis, 2007 & 2008 ; Cattedra, 2010 à propos des grands projets en vogue dans les années 2000 dans les villes du Monde arabe) (Encadrés 22 et 23).

Encadré 22 : Financiarisation et rénovation urbaine à Casablanca

A travers les enjeux de compétition territoriale, d'attraction des investisseurs étrangers et à travers la saga financière de la SEM qui le réalise, le projet de « l'Avenue royale », à Casablanca, se trouve au cœur de la « financiarisation » de l'aménagement observée par Pierre-Arnaud Barthel dans l'urbanisme de grands projets dans les villes du monde arabe depuis les années 2000. Ce projet d'avenue prestigieuse se trouve consécutivement au cœur d'une production urbaine accélérée, à travers la reconquête des fronts d'eau qui deviennent les lieux de la convoitise des entrepreneurs nationaux et des grands groupes étrangers. La SEM (Sonadac) qui réalise « l'Avenue royale » fait partie de ces nouveaux acteurs de l'aménagement dans le monde arabe, dédiés et issus du secteur financier. Elle est créée au début des années 1990 pour réaliser l'Avenue royale par transformation des statuts d'une banque. Elle court-circuite les acteurs étatiques traditionnels (ici l'Agence urbaine de Casablanca qui a la charge du projet à son démarrage et lance la première enquête socio-économique en 1989). Le montage financier du projet repose sur l'attrait d'investisseurs étrangers, notamment saoudiens. La démolition, le déplacement des habitants et l'aménagement des terrains libérés devaient être financés par l'aménageur, à travers une autre opération, celle de la Nouvelle Corniche en front d'océan visant aussi les investisseurs privés étrangers. La Sonadac escomptait un retour sur investissement une fois réalisée la commercialisation des terrains aménagés. Ceux-ci devaient être vendus à des investisseurs immobiliers pour y construire un habitat de haut standing, des bureaux de classe internationale, des hôtels de luxe...

Les années 2000 ont marqué un tournant dans la gouvernance du projet, accentuant l'enjeu de financiarisation : le nouveau directeur de la Sonadac, un cadre du ministère des Finances, a pour mission de réorganiser les services de la SEM dans un objectif d'efficacité financière. Cela se fait aux dépens notamment de l'accompagnement social sur le site de relogement. Pour faire face aux difficultés financières auquel le projet est alors confronté, le directeur entend être plus compétitif sur le marché international de l'immobilier, ce qui s'est notamment traduit par une révision du marketing territorial du projet et la participation de la Sonadac à la foire internationale de l'immobilier. La dernière étape de ce processus de financiarisation est la prise de contrôle de la SEM par la holding publique marocaine à la fin des années 2000, la Caisse de dépôts et de gestion.

Encadré 23 : Financiarisation et réhabilitation de l'habitat à Marseille

A Marseille, la restauration immobilière que la municipalité réactualise dès le milieu des années 1990 est pour ainsi dire le dispositif ordinaire d'une réhabilitation qui se fonde sur l'attrait d'investisseurs privés dont les reins doivent être assez solides pour porter le rachat d'un immeuble et sa réhabilitation complète suivant un cahier des charges établi par l'aménageur.

Quant à l'opération de réhabilitation du patrimoine haussmannien rue de la République, et les évictions qu'elle implique, elle constitue l'une des manifestations particulièrement emblématiques de la « financiarisation » de l'aménagement dans un monde globalisé et de ses effets socio-territoriaux. Ce patrimoine va devenir l'objet de toutes les convoitises au tournant des années 1990 pour deux raisons :

1) en raison de la pression spéculative qui s'exerce sur l'immobilier marseillais au tournant des années 2000. Le marché présente alors une anomalie si on le compare aux marchés dans les autres grandes villes françaises, avec des prix particulièrement bas. Mais on assiste à la fin des années 1990 à un rattrapage des prix sur lequel vont surfer les investisseurs (Péraldi & Sanson, 2005). C'est ce qui se passe rue de la République : en 2000, le groupe P2CI, qui est la branche immobilière d'un groupe alsacien, achète à la Cofinda (une filiale de Danone) son patrimoine puis le revend en 2004 au Fonds d'investissement Lone Star, sans avoir réalisé les travaux de réhabilitation auquel il s'était pourtant engagé auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée. En surfant ainsi sur la vague immobilière, l'investisseur réalise une très forte plus-value (cf. *supra*, encadré 19);

2) la ville de Marseille engage en 2003 des travaux de requalification de la rue de la République (tramway, bassin de rétention, réaménagement des trottoirs, aménagement paysager) qui sécurisent l'investissement immobilier privé (Dubois & Olive, 2004). C'est dans ce contexte que le Fonds d'investissement Lone Star intervient sur la scène marseillaise. Avant le rachat d'une partie du patrimoine haussmannien, il s'assure de la rentabilité d'une opération de réhabilitation en obtenant en 2003 le soutien du maire de Marseille et son engagement ferme à réaliser les travaux de requalification de la rue. Le rachat se fait en 2004, la commercialisation des appartements et des immeubles réhabilités suit de près : elle démarre dès 2006 à travers une grosse opération de marketing sous la forme d'une exposition intitulée « *Naissance et renaissance de la rue de la République* ». Elle reçoit le soutien appuyé de Jean-Claude Gaudin qui en signe le livre d'or et commente : « A Marseille République qui réalise un chantier exceptionnel et qui transforme cette belle avenue de Marseille. Avec toutes mes félicitations »

Exposition « Naissance et renaissance de la rue de la République », mars 2006



Cliché : I. Berry-Chikhaoui

1.1.2. Eviction ou relogement : quelle visée sociale ?

Dans les programmes de réhabilitation ou de rénovation urbaine, le relogement est généralement affiché comme ayant une visée sociale. Néanmoins, il est loin de constituer une réponse satisfaisante pour tous les habitants⁹⁸. Les conditions de sa réalisation constituent un enjeu majeur pour eux et c'est généralement au regard de ces conditions qu'ils appréhendent ou non le déplacement comme une éviction. Or, dans les faits, cette visée sociale relève davantage d'un affichage ou d'un vœu pieux et revêt une ambiguïté de fond.

Dans « la ville internationale », **le relogement est moins un objectif social qu'un enjeu de faisabilité du projet**, comme à Casablanca. En effet, dans le projet de « l'Avenue royale », le relogement est pensé *a posteriori* comme un facteur de régulation sociale face à l'ampleur des déplacements (plus de 12 000 ménages envisagés) et affiché comme une opération exemplaire qui permet l'amélioration des conditions de vie des habitants mais qui, du reste, n'a aucunement tenu ses promesses (Encadrés 24 et 35). A Marseille, nous l'avons vu dans le cadre des opérations de restauration immobilière, le relogement est subordonné à l'enjeu de requalification urbaine et à l'attrait des investisseurs.

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine mis en oeuvre à Montpellier, **le relogement pour améliorer les conditions de vie des habitants relève globalement d'un vœu pieux**. Les propositions de relogement contredisent le principe même d'une mobilité sociale ascendante ainsi que le principe de mixité sociale pourtant au fondement du programme national et des projets locaux. Ces relogements sont en effet réalisés dans d'autres quartiers de la politique de la ville, et notamment dans la ZUP de La Paillade (Berry-Chikhaoui & Médina Lucile, 2010). Ils corroborent d'autres observations dans d'autres villes sur la « reconcentration » de la pauvreté à travers la rénovation urbaine (Lelévrier, 2010).

Le relogement apparaît comme un vœu pieux non seulement parce que les habitants sont tributaires de localisations imposées, mais aussi parce que celles-ci les périphérisent et font peser sur eux la menace d'une rupture socio-territoriale ou d'une dé-territorialisation⁹⁹. C'est le cas pour les habitants des quartiers centraux, comme à Casablanca, où le relogement est réalisé dans la périphérie lointaine et à Marseille où il est souvent effectué dans les cités HLM des quartiers nord. C'est le cas aussi pour les habitants de la copropriété du Petit Bard où la périphérisation se comprend par rapport au quartier d'origine. Nos études de cas corroborent ainsi de nombreuses observations dans d'autres contextes urbains, en France (Charmes, 2009 ; ONZUS, 2013), aux États Unis dans les programmes dits de mobilité (Kirzbaum, 2008), et à d'autres époques : par exemple dans le cadre des opérations de rénovation urbaine des années cinquante et soixante, comme à Londres (Young & Willmott, 1957) ou à Paris (Castells, 1973).

⁹⁸ Cf. *infra* quatrième partie, chapitre 9 *Lutter pour habiter*.

⁹⁹ Sur la question de la « dé-territorialisation » ou de « la rupture socio-territoriale », se reporter *infra* à la quatrième partie, chapitre 9 *Lutter pour habiter*.

Encadré 24 : La cité Nassim à Casablanca : l’affichage d’un projet social ambitieux qui n’a pas tenu ses promesses

« La SONADAC a conçu et aménagé une Ville Nouvelle Nassim qui se présente toutefois comme un morceau de ville intégré à l’ensemble de la métropole Casablancaise. Située au sud ouest de Casablanca, et s’étendant sur 316 ha, la nouvelle ville Nassim, constitue un projet urbain de qualité qui relie les deux communes Lissasfa et Sidi Maârouf » (<http://sonadac.ma>, 2009).

Dans son rapport d’activité de mars 1995, un an après le démarrage effectif de son activité, la Sonadac annonce le lancement du « projet de la ville nouvelle NASSIM ». Ce projet est lié intrinsèquement à celui de l’Avenue royale dans la mesure où il doit permettre le relogement des ménages déplacés. Dans le même temps, il est présenté comme devant « répondre aux besoins du développement urbain de la grande métropole nationale et aux attentes de sa population, conformément aux Hautes Directives Royales ».

Le projet se veut donc doublement ambitieux : à la fois une opération de relogement exemplaire et un projet urbain capable de favoriser une croissance urbaine maîtrisée dans la périphérie sud ouest du grand Casablanca. En effet, la Sonadac affiche depuis le démarrage du projet une opération de relogement revêtant une dimension sociale forte (« l’opération sociale »). Les ménages de la médina extra-muros « vivant dans des logements surdensifiés, insalubres et vétustes [seront relogés] dans des conditions meilleures, conformément aux vœux de Sa Majesté le Roi » (rapport d’activité de la Sonadac, 1995). L’opération, qualifiée de « salubrité publique » doit donc permettre aux habitants d’accéder à des conditions d’habitat décent. La Sonadac fait ainsi montre d’une attention particulière à la qualité architecturale du projet à travers le lancement d’un concours d’architecture pour la réalisation des quatre ensembles immobiliers constitutifs de la première tranche de l’opération (plus de 2500 logements). Par ailleurs, elle communique largement sur le changement de statut des locataires qui devraient à terme accéder à la propriété.

L’élargissement de l’opération de relogement à un « projet urbain intégré » se réalise en premier lieu à la faveur d’une diversité de l’offre d’habitat dans la « ville nouvelle ». La Sonadac programme et réalise en effet, au nord du secteur prévu pour le relogement, plusieurs opérations immobilières sous forme de lotissements de villas et d’habitat collectif de moyen standing. Elle entend ainsi « assurer (partiellement tout au moins) l’équilibre financier de l’opération sociale » (Sonadac, rapport d’activité, 1997). Au-delà de cet enjeu de péréquation, Nassim « Ville nouvelle » met en avant un objectif de mixité urbaine à travers la création d’« activités diverses », d’« équipements administratifs et socio-éducatifs » et « d’équipements de loisirs et de récréation » (*op. cit.*, Sonadac, 1995). Il s’agit non seulement de « recaser » les commerçants et artisans déplacés de l’Avenue royale, mais aussi de conférer à ce nouveau « morceau de ville » les attributs de l’urbanité et de la centralité.

En second lieu, l’ambition « d’une ville nouvelle » se réalise à travers la projection d’un parc urbain le long de l’oued Bouskoura sur une superficie de 50 hectares, soit plus de 15% de la surface totale de l’emprise foncière. Ce parc, -qui ne verra pas le jour- constitue sans doute l’attribut le plus emblématique de la volonté d’inscrire l’opération de relogement dans une démarche de « projet urbain ».

Source : Berry-Chikhaoui I., Haouès-Jouve S., 2009, « Projets urbains dérogatoires et maîtrise d’ouvrage ad-hoc. L’exemple de la SONADAC à Casablanca » in Signoles P. (dir.), *Rapport de recherche du programme Faire la ville en périphérie(s). Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb.*

Du reste, tous les habitants ne sont pas relogés. Le relogement n’est pas systématique dans plusieurs cas de figure.

1) *Aucun dispositif de relogement n’est prévu.* L’éviction prend alors la forme d’un déguerpissement. Le terrain marseillais montre que ce n’est pas l’apanage de l’intervention urbaine dans les villes des « Suds ». Dans le cadre des réhabilitations dans le secteur de la rue de la

République, réalisées par de grands investisseurs et soutenues par la municipalité de Marseille, aucun relogement n'a été projeté. C'est parce que les habitants se sont battus qu'un dispositif de relogement a été mis en place. Au demeurant, il prend une forme minimaliste : les locataires sont orientés sur le logement social à travers la procédure ordinaire d'attribution (montage d'un dossier de demande) et les plus chanceux d'entre eux sont relogés dans un des immeubles de la rue de la République cédés sous contrainte par le propriétaire (le Fonds d'investissement) à un bailleur social.

2) *les locataires finissent par être évincés par l'augmentation des loyers ou par la vente de du logement qu'ils occupent* dans un contexte de revalorisation urbaine et sociale du quartier de résidence, ainsi que nous l'avons souligné précédemment.

3) *Dans toute opération de relogement, certains habitants ne sont pas considérés comme bénéficiaires ou ayant-droit.* Nous l'avons notamment observé à Casablanca où la durée de l'opération sur plus d'une décennie s'est traduite par une multiplication des mariages dans le quartier sans décohabitation intergénérationnelle. Or, les ménages qui se sont constitués après le recensement des « ayant-droit » ont souvent été écartés du relogement. Mais nous l'avons également observé à Marseille pour des squatteurs ou des « sans papiers ». L'illégalité de leur statut administratif ou locatif est un handicap qui renforce le risque de déguerpissement dans le cadre d'une opération de réhabilitation ou de rénovation urbaine.

Parmi les habitants évincés, les propriétaires occupants représentent un cas de figure spécifique mais qui remet également en cause la visée sociale du relogement. Le relogement dans ce cas est tributaire du traitement de l'indemnisation d'expropriation par le porteur de projet. Or, quand il y a indemnisation, celle-ci est généralement faible parce qu'elle est évaluée au regard de l'état dégradé du logement et du quartier. C'est notamment le cas à Casablanca mais aussi à Montpellier, où le montant des indemnisations ne permet pas aux propriétaires occupant faiblement solvables d'accéder à nouveau à la propriété ou d'y accéder dans un quartier et dans un logement choisis (pour Casablanca). A Casablanca, les propriétaires occupants se voient ainsi contraints d'accéder à la propriété dans la cité de relogement construite dans le cadre du programme. A Montpellier, ils perdent jusqu'à leur statut de propriétaire car ils ne peuvent plus accéder à la propriété en raison des coûts trop élevés de l'immobilier. Ils se retrouvent ainsi relogés chez un bailleur social qui plus est dans un quartier qu'ils n'ont généralement pas choisi. Dans tous les cas, le calcul des indemnités se fait toujours sans aucun risque pour les porteurs du projet, il ne prend pas en compte le potentiel de valorisation marchande du quartier pourtant visée par les opérations. A Marseille, les propriétaires occupants ne pouvant financer les travaux de restauration immobilière sont contraints de vendre leur logement à l'amiable à la SEM Marseille Aménagement, sous peine d'expropriation.

Pour finir, l'éviction est généralement invisibilisée en tant que telle par les porteurs de projet. D'une part les opérations de relogement sont souvent opaques, d'autre part elles occultent les réalités vécues du relogement par les habitants¹⁰⁰. Sur tous les terrains, mais davantage à Montpellier et à Marseille, on a eu des difficultés à obtenir des informations sur ces questions de relogement. A Marseille, les gens disparaissent au fil d'opérations de réhabilitation diffuses dans

¹⁰⁰ Voir *infra* quatrième partie 4 chapitre 9 *Lutter pour habiter*.

l'espace et le temps et faiblement visibles : combien de gens sont concernés par un déplacement ? On ne le sait pas. Une grande opacité entoure partout cette question. Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la rue de la République, les services techniques de la ville et le préfet eux-mêmes ont rencontré des difficultés pour obtenir des réponses de la part de l'opérateur privé. A Montpellier, on n'a pas pu avoir de réponse exhaustive sur les lieux de relogement tandis que la SERM a rejeté notre demande pour assister aux réunions qui visaient à mettre en contact les ménages déjà relogés et ceux qui devaient l'être. Les associations engagées sur le terrain à Marseille comme à Montpellier ne sont pas sollicitées par les opérateurs dans la conduite du relogement et ont également du mal à obtenir des informations. Il n'y a pas non plus de suivi des ménages relogés, sous la forme de bilans pour évaluer scientifiquement les satisfactions et les insatisfactions après relogement.

1.1.3. L'éviction comme modalité de gestion des risques technologiques

L'éviction résidentielle dans le contexte fosséen du territoire productif littoral n'a pas de commune mesure d'un point de vue quantitatif avec les politiques d'éviction dans le domaine des politiques de l'habitat. Pour autant, et bien qu'elle soit difficilement mesurable, elle en est une réalité et une épreuve pour des habitants. Elle résulte de deux mécanismes :

- *celui d'un changement résidentiel contraint*. Le ménage quitte le territoire pour se soustraire aux nuisances environnementales qui constituent une menace sanitaire. Nous avons peu d'informations sur cette forme de déplacement, les habitants ayant quitté la commune étant difficilement identifiables. Mais nous avons identifié le départ de familles préoccupées par la santé de leurs enfants souffrant notamment de maladies respiratoires (asthme, bronchites...) et face au risque de cancer supérieur à la moyenne nationale. Que ce soit à Fos-sur-Mer ou à Montpellier, les conditions de vie des enfants constituent un enjeu majeur pour les parents, qui peut expliquer le souhait de quitter le territoire, en lien avec les conditions sanitaires, le risque de délinquance et la scolarisation dans des établissements ségrégués (au Petit Bard).

- *celui d'un déménagement forcé dans le cadre de la gestion publique des risques technologiques (PPRT)*. Les plans de prévention des risques technologiques ont été introduits au code de l'environnement par la « loi Bachelot » du 30 juillet 2003¹⁰¹. Ces plans concernent les installations soumises au régime de l'autorisation avec servitudes d'utilité publique, qui sont des sites équivalents au régime européen dit « Seveso seuil haut »¹⁰². Suite à la catastrophe d'AZF à Toulouse en 2001, le législateur français a estimé que la réglementation jusque-là en vigueur ne suffisait pas car elle ne permettait pas de résoudre les situations les plus complexes de trop grande proximité entre les habitations et les activités dangereuses. La réglementation ne protégeait pas suffisamment les habitants. Trois PPRT ont été prescrits à Fos en 2009, 2011 et 2012¹⁰³. Mais bien qu'à visée préventive, cette législation est paradoxale parce qu'elle implique pour les propriétaires

¹⁰¹ Loi n° 2003-699 du 30/07/03 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

¹⁰² Art. 5 de la loi « Bachelot : « limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu ».

¹⁰³ ArcelorMittal, Fos Est et Fos Ouest, respectivement prescrits les 19 novembre 2009, 26 janvier 2011 et 3 décembre 2012.

dont les habitations sont comprises dans un périmètre d'exposition aux risques des mesures foncières drastiques et coûteuses : l'expropriation, le droit de délaissement, ou des prescriptions de travaux sur les logements pour consolider le bâti et créer une pièce de confinement, mais tout cela à leur charge¹⁰⁴. Au lieu de les protéger, la loi s'avère ainsi fortement intrusive dans leur vie et fait peser sur eux un risque supplémentaire, territorial, économique et social : la perte de domicile (en cas d'expropriation ou de délaissement) impliquant à la fois un risque de rupture socio-territoriale, un coût financier, voire la perte du statut de propriétaire pour des habitants qui ne pourront pas racheter un logement équivalent sur leur commune, ou encore la difficulté voire l'incapacité financière d'assurer les travaux de mise aux normes¹⁰⁵.

1.2. La dépossession par confiscation

La dépossession peut également se traduire par la confiscation de « hauts-lieux de la vie ordinaire » (de la Soudière, 1991). C'est le cas pour les habitants évincés de leur espace résidentiel lorsque celui-ci est fortement approprié à travers différentes formes d'ancrages (social, affectif, sensible). Mais c'est aussi le cas quand un projet d'aménagement détruit ou interdit l'accès à des aménités urbaines ou à un lieu emblématique de la vie collective. A Casablanca par exemple, l'édification d'une marina sur des friches portuaires supprime la vue sur l'océan pour des habitants de la médina alors qu'ils ne sont pas concernés par l'éviction résidentielle (Encadré 25).

A Fos-sur-Mer, la construction du terminal méthanier GDF Cavaou remet en cause la plage des Fosséens : son extrémité ouest est amputée par la construction de ce grand équipement tandis que l'activité de stockage du gaz considérée comme hautement dangereuse (classement en Seveso Haut) a conduit à la prescription d'un PPRT en 2004 qui en interdit l'accès. Déjà largement amputée par la création de la ZIP, elle est le dernier vestige d'une plage avec ses cabanons qui allait jusqu'à Port-Saint Louis du Rhône, fortement fréquentée le dimanche par les habitants et, au-delà, les Vauclusiens. C'est un lieu pourvu d'une forte aménité (Floch, Candau et Deuffic, 2002) du point de vue des sociabilités, de la convivialité et de la cohésion, qui fait sens collectivement. Ce succès pour une plage dont l'horizon est constitué de pétroliers, de porte-conteneurs et d'industries peut paraître paradoxal pour un regard extérieur. Mais ici, les paysages artificiels de l'industrie sont naturalisés par le regard familial¹⁰⁶. La construction d'un terminal méthanier sur cette plage illustre parfaitement la disjonction entre un espace conçu selon un enjeu de compétition territoriale mondiale et l'espace vécu des habitants (Encadré 26).

1.3. La dépossession par dévastation

Les territoires étudiés connaissent tous des formes de dégradation à l'articulation de politiques publiques, de politiques du laisser-faire et de l'ancrage du capitalisme. Dans les quartiers populaires, la dégradation s'inscrit à l'intersection de politiques de peuplement ségrégatives

¹⁰⁴ Jérôme Goellner, chef du service des risques technologiques au ministère de l'Ecologie, cité par Anne Lenormand dans *Localtis.info*, le quotidien d'information en ligne des collectivités territoriales et de leurs partenaires, février 2012.

¹⁰⁵ Pour l'analyse plus détaillée des critiques que font les habitants à l'encontre de la politique de gestion des risques technologiques, cf. *infra* quatrième partie, chapitre 9 *Lutter pour habiter*.

¹⁰⁶ Pour une analyse plus détaillée de la place de la plage du Cavaou dans l'espace vécu des habitants, se reporter au chapitre 9 : *Lutter pour habiter*.

(Desage et al., 2014) et de politiques du laisser-faire (notamment par la non-régulation des marchés fonciers et immobiliers, l'insuffisante production de logements sociaux) ainsi que dans un mécanisme plus global de précarisation sociale, notamment à travers des politiques publiques qui se représentent plus le développement économique et l'industrie comme un outil de compétitivité extérieure que comme les moyens de préserver l'emploi (Muller, 2010).

Dans les territoires productifs industriels, la dévastation de l'environnement est emblématique de cette dépossession à l'articulation des politiques publiques, de l'ancrage du capitalisme et du laisser-faire. La dévastation à Fos-sur-Mer s'inscrit dans des temporalités distinctes : les premiers temps de l'ancrage du capital impactant le territoire pré-productif (l'acteur fondateur d'aménagement créant la ZIP à la fin des années 1960) et la moyenne ou la longue durée des impacts renforcés par une phase de déclin économique puis de redéveloppement de la zone. La création de la ZIP a en effet été vécue comme un traumatisme (« La damnation de Fos », Paillard, 1981) accentué par la transplantation de nouvelles populations sur le territoire employées dans les chantiers et dans l'industrie naissante. Le redéveloppement de la ZIP dans les années 2000 face à la crise renforce le cumul des nuisances pour les habitants qui ne se réduisent pas au « risque technologique » conçu et géré à travers la loi Bachelot¹⁰⁷. La loi vise certes à corriger les dysfonctionnements du développement industriel mais n'en demeure pas moins très réductrice au regard de l'ensemble des nuisances sur la zone. En effet, elle opère une sélection des risques qui prend principalement en compte les catastrophes et les normalise en les encadrant dans un périmètre d'intervention (PPRT). En reposant ainsi sur une représentation restrictive et événementielle du risque, elle délaisse les autres menaces sur le territoire industriel (santé, sécurité routière, mais aussi sur le plan économique la perte d'emploi, etc.), celles qui affectent au quotidien les habitants et notamment les pollutions et leurs conséquences sanitaires. Sur le plan des pollutions en particulier, une étude d'impact des projets, commanditée par le GPMM en 2009¹⁰⁸, recense les principaux polluants, leurs sources, les activités émettrices ainsi que les impacts sanitaires et environnementaux. Elle souligne les conséquences sanitaires des pollutions atmosphériques, notamment liées aux combustions (combustibles contenant du soufre, fossiles, de la métallurgie...) et à des composés organiques volatiles (COV), des particules en suspension... Les effets concernent principalement le système respiratoire, et plus spécifiquement immunitaire, nerveux et de reproduction auxquels s'ajoutent des effets cancérigènes. A Fos-sur-Mer, la mort prématurée est aussi une des conséquences de l'industrialisation.

2. L'HABITANT ECARTE DE LA DECISION

Les habitants sont écartés de la décision pour tous les projets étudiés, que ces derniers soient ou non concertés. Au premier regard, ils pourraient apparaître plus ou moins imposés ou concertés selon le niveau de démocratie entre la France et le Maroc et, en France, selon les dispositifs de concertation. En effet, le Maroc est une monarchie qui connaît un processus de démocratisation sans tradition de débat, partiel et récent, depuis la fin des années 1990. Ce

¹⁰⁷ Sur les nuisances vécues par les habitants, cf. *infra* quatrième partie.

¹⁰⁸ « Étude d'impact des projets de développement des capacités du pôle conteneur de la zone industrialo-portuaire de Fos, Impact sur la pollution atmosphérique et risques sanitaires associés », mars 2009, 40 p.

processus est donc postérieur au démarrage du projet de « l'Avenue royale ». En France, la concertation réglementaire prend des formes très différentes et se décline à travers toute une série de dispositifs selon la nature et l'ampleur du projet. L'enquête publique est l'outil le plus répandu et concerne des projets très divers mais, située à l'aval du projet, elle constitue davantage une caisse d'enregistrement pour un projet déjà ficelé qu'un outil de véritable concertation. En amont du projet, les dispositifs sont divers et permettent plus ou moins le débat. La concertation est davantage encadrée par la législation pour les grands projets d'infrastructure ou d'équipement à travers la procédure du débat public et se traduit de fait par du débat animé par une commission autonome (Lavaud-Letilleul, 2012a). Pour les opérations de rénovation urbaine ou de restauration immobilière soumises à la « concertation publique » au sens de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme¹⁰⁹, la concertation prend généralement des formes appauvries. Les modalités de la concertation étant laissées à l'initiative du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI, elle se limite souvent à quelques « réunions publiques » (Hélin, 2001). Pour les opérations classiques de réhabilitation, il n'y a pas d'obligation réglementaire de « concertation publique »¹¹⁰. Par ailleurs, dans le contexte français de « démocratie participative inachevée » (Bacqué & Sintomer, 2010), la concertation réglementaire n'impose aucunement aux porteurs de projets de tenir compte des avis des personnes concertées.

Dans tous les cas, sur nos terrains, avec ou sans dispositifs de concertation, les habitants se sont vus imposer des projets qu'ils contestent. La résistance et la négociation ont pris le dessus dans chaque site et inscrivent les aménageurs et les aménagés dans un rapport de force classique et, simultanément, dans des rapports d'inégalités qui situent les habitants comme des acteurs dominés. Partout, on observe des formes de domination qui s'exercent par restriction de la démocratie et dessinent des territoires subalternes. Derrière l'espace conçu se profilent des intérêts et des représentations du développement territorial extérieurs aux habitants impactés et en décalage avec leur espace vécu. Quelque soit le niveau de concertation, d'inexistante au Maroc dans le cas d'un projet d'émanation royale à démultipliée à travers toute une série de dispositifs, réglementaires ou non, sur le territoire productif fosséen, les habitants ne sont pas réellement pris en compte dans la conception de l'aménagement. S'ils arrivent à peser malgré tout, c'est dans un bras de fer avec les autorités.

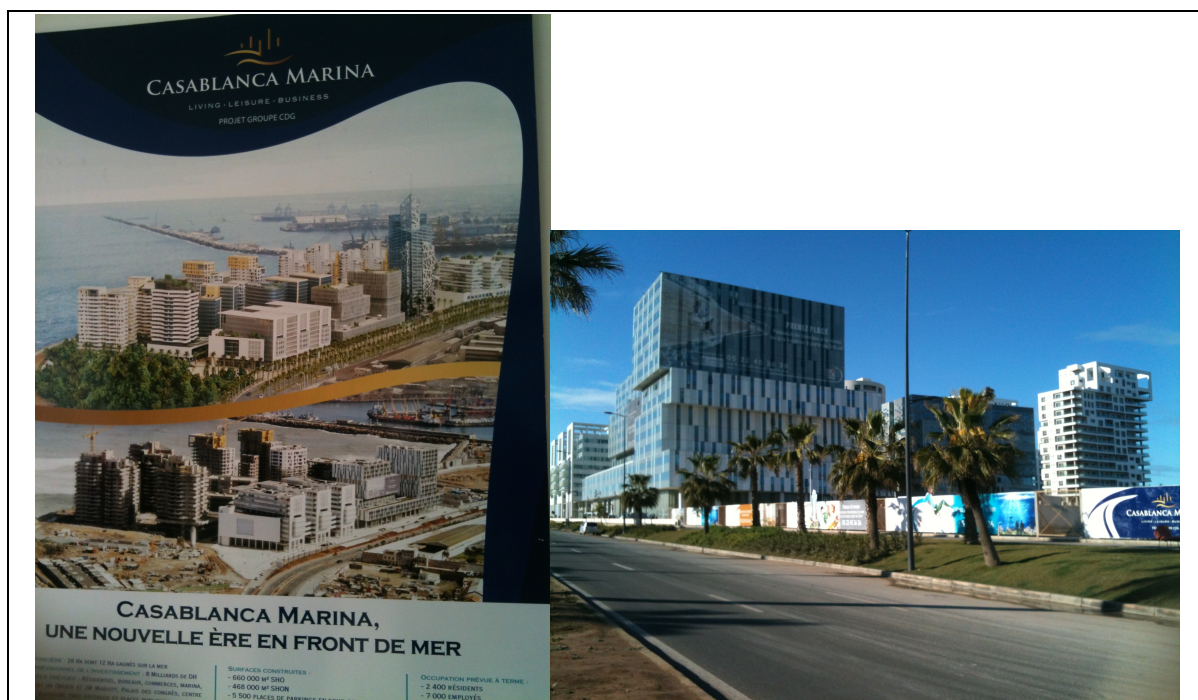
Finalement les figures de villes que j'ai identifiées s'estompent ici aussi et les modèles d'aménagement qui les sous-tendent ont en commun une conception top down. Toutefois, on peut qualifier la relation des projets à la participation de manière différente : dans « la ville internationale », on observe un *défait de participation* (la concertation est inexistante ou minimaliste : *les habitants ne sont pas convoqués*) ; dans « la ville socialement mixte », la

¹⁰⁹ Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement. Cette loi crée l'article L.300-2 du code de l'urbanisme selon lequel « le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ».

¹¹⁰ « La convention d'OPAH doit être mise à disposition du public pendant une durée d'un mois avant signature, sans être formellement soumise à l'obligation de concertation au sens de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme », circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général (PIG).

participation est illusoire parce que les opérations de rénovation urbaine sont définies à travers des principes figés en amont dans le marbre par la loi (*les habitants ne sont pas écoutés*) ; dans « la ville productive », les dispositifs déployés bien que divers échouent à tenir compte de la parole des habitants : ils dessinent une *mal-participation* (la concertation n'a pas d'incidences sur la prise de décision : *les habitants ne sont pas entendus*).

Encadré 25 : La marina en lieu et place de l'horizon. Casablanca



Quartier de médina situé face à la Marina nouvellement construite



Clichés : I. Berry-Chikhaoui, 2015

Encadré 26 : Espace conçu vs espace vécu. Le terminal méthanier contre la plage des Fosséens

<p>Porteurs du projet, extrait</p> <p>Enjeu économique majeur...</p> <p>«30 ans qu'un tel événement ne s'était pas produit ! Vendredi 2 avril, GDF SUEZ a annoncé la première livraison de gaz au nouveau terminal méthanier de Fos Cavaou, à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Cette installation est la troisième de ce type en France, après celle de Fos Tonkin (mise en service en 1972) et celle de Montoir-de-Bretagne (opérationnelle depuis 1980). Exploité par Elengy (filiale à 70% de GDF SUEZ et à 30% de Total), Fos Cavaou accueille les navires méthaniers, regazéifie le gaz naturel liquéfié et le stocke en attendant qu'il soit injecté dans les gazoducs. Le second terminal de Fos-sur-Mer dispose d'une capacité de stockage de 330.000 mètres cubes de gaz liquéfié. En théorie, il doit pouvoir livrer 8,25 milliards de m³ de gaz (à l'état gazeux !) aux entreprises et aux particuliers».</p>	<p>Leader associatif émergeant dans le contexte des mobilisations autour du projet du terminal méthanier, extrait d'entretien, 2012,</p> <p>...versus l'intimité du lieu</p> <p>Dans le projet originel du terminal méthanier de 2002 : « on perdait toute la longueur de la plage du Cavaou et ça pour nous, pour moi, c'était... A Fos c'est l'Hauture, le clocher de l'Hauture et la plage du Cavaou. A Fos, c'est l'emblème de Fos, la plage et le clocher. A mes yeux, si on perdait la plage, c'était perdre l'âme de Fos parce ce que cette plage-là allait jusqu'à Port Saint Louis du Rhône, il faut savoir ça ».</p>
---	---

2.1. UN DEFAUT DE PARTICIPATION DANS « LA VILLE INTERNATIONALE »

Le projet de « l'Avenue royale » à Casablanca est emblématique d'un projet autoritaire qui émane de la plus haute autorité de l'État, le roi Hassan 2, et incarne la « personnification » de la décision ainsi qu'un « urbanisme princier » observé dans les villes arabes dans les années 2000 (Barthel, 2008 ; Cattedra, 2010). Il s'impose tout autant aux aménageurs qu'aux habitants. Au-delà de cette dimension, il faut rappeler que son lancement à la fin des années 1980 est contemporain des « années de plomb » au Maroc suite aux émeutes de 1981 (grève générale et émeutes du pain) (Daoud, 2007), particulièrement vives à Casablanca et réprimées dans le sang. L'idée de ce projet s'inscrit ainsi à l'origine dans une conception sécuritaire de l'urbanisme qui prévaut à ce moment-là au Maroc, sous la houlette du ministère de l'Intérieur.

Les habitants n'ont été informés du projet qu'au moment de l'enquête socio-économique de 1989 qui devait permettre d'identifier les ménages concernés par les démolitions. Ils associent cette enquête à une campagne de recensement national. Pour eux, le projet ne prend une dimension concrète qu'en 1995 avec le déplacement des 530 premiers ménages et leur relogement dans une cité de recasement pour des « bidonvillois » (Cité Attacharouk). La démocratisation du Maroc à la fin des années 1990 ne change pas vraiment la donne. Alors que le ministère de l'Aménagement du territoire entend « démocratiser » l'aménagement (lancement du débat national sur l'aménagement

du territoire, ou encore du programme national des Agendas 21 locaux...), le jeune roi du Maroc, Mohamed VI, nouvellement sur le trône, affirme son soutien au projet de « l'Avenue royale ». Il soutient ainsi un projet qui est définitivement inscrit dans une stratégie globale de mise à niveau de la capitale économique et de relance de sa compétitivité, sans considération pour les habitants en place.

En France, les édiles font aussi peu de cas de la parole des habitants quand il s'agit d'internationaliser la ville, comme on peut l'observer à Marseille dans les années 2000. Dans cette ville, les politiques de réhabilitation qui affichent alors sans complexe la reconquête du centre-ville pauvre et « immigré » se dispensent de concertations véritables. Rue de la République, la municipalité et l'EPA Euroméditerranée laissent faire, voire soutiennent, un projet porté par des investisseurs privés, visant un retour sur investissement à moyen terme, et qui repose sur le déguerpissement des habitants ainsi que sur une réhabilitation lourde des immeubles pour y attirer une population solvable et imposable, propriétaire ou locataire. Dans les autres secteurs, à Belsunce, à Noailles ou Porte d'Aix, la concertation et le relogement se limitent aux dispositifs réglementaires : l'enquête publique et la « concertation publique » qui, dans les faits, laissent les habitants à l'écart de la conception urbaine et de la prise de décision.

Comme à Casablanca, on assiste au final à des politiques qui se font sans les habitants et contre eux autour d'un projet global d'internationalisation de la ville. Ce projet est pensé comme supérieur à toute autre forme de conception urbaine, et notamment celle d'une ville plus juste et solidaire. En guise de concertation, c'est partout le marketing territorial qui prime en direction des investisseurs nationaux et étrangers.

2.2. L'ILLUSION PARTICIPATIVE DANS « LA VILLE SOCIALEMENT MIXTE »

Dans la ville socialement mixte, la participation est illusoire parce que les opérations de rénovation urbaine sont définies à travers des principes déterminés par la loi en amont des projets (Berry-Chikhaoui & Medina, 2018). Au-delà du flou réglementaire, du calendrier serré et de la gestion managériale du PNRU entretenant « un régime de concurrence entre les collectivités » (Epstein, 2006, p. 11), la mise en œuvre de la concertation repose sur une ambiguïté de fond : sur quoi, en effet, faire participer les habitants alors que les principaux objectifs sont fixés en amont par la loi (démolition–reconstruction, mixité sociale et diversification de l'habitat sur site) et présentés comme la solution incontestable pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires ? Ainsi, dans le PNRU, les dispositifs de concertation mis en place ont porté pour l'essentiel sur des projets de rénovation déjà ficelés ou des opérations ponctuelles – par exemple, l'aménagement temporaire d'un espace du quartier après démolition – ou encore sur des actions mémorielles. Plutôt qu'à l'association réelle des habitants à la conception et à la prise de décision (Bacqué & Gauthier, 2011), ces dispositifs s'apparentent davantage à des instruments de « mise en acceptation » visant à obtenir le consentement des habitants (Noyer & Raoul, 2008) pour « une politique qui prétend améliorer leur situation, mais qui a été définie sans eux et qu'ils risqueraient de percevoir – parfois non sans raison – comme tournée contre eux » (Epstein, 2012, p. 93).

Le projet de rénovation urbaine du Petit Bard à Montpellier ne fait pas exception. Il donne lieu à une concertation institutionnelle normative (des réunions publiques dans le cadre de la

« concertation publique » imposée par la loi) et limitée (peu de réunions et aucune possibilité de remise en cause d'un projet ficelé en amont) (Encadré 27). Il se caractérise aussi par un défaut d'information et une forte communication territoriale. Cette communication vise les habitants restant sur place, les promoteurs immobiliers locaux et les ménages des catégories moyennes susceptibles de venir s'installer dans le quartier rénové. Elle met notamment en scène une mixité sociale pacifiée à travers des images de synthèse montrant les nouveaux espaces publics. Mais cette communication contraste fortement avec la réalité vécue de la rénovation urbaine (Encadré 28). Du reste, à Montpellier, la maîtrise publique n'est guère rompue aux pratiques de concertation, longtemps fondée sur « le pilotage central des enjeux de développement » et parce que « la ville a longtemps préféré s'appuyer sur son propre réseau, très dense, de professionnels et d'interlocuteurs reconnus sur le terrain » (Négrier, Viala & Volle, 2010, p. 150). Le choix de la SERM comme opérateur de la rénovation urbaine sur la copropriété privée du Petit Bard repose d'ailleurs sur une compétence d'aménageur et non de maîtrise d'ouvrage sociale ou de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale.

Encadré 27 : Communication vs concertation dans le quartier du Petit Bard

La concertation institutionnelle au Petit Bard est réduite à quelques réunions publiques autour d'un projet déjà rédigé et fondé sur les grands principes du programme national. Du reste, sa présentation s'apparente plus à de la communication qu'à de l'information : « *Il n'y avait que eux qui parlaient. Nous on regardait parce qu'ils montraient comme au cinéma (avant-après) ce que le Petit Bard allait devenir* » (une habitante qui a assisté à des réunions). Les habitants ont été informés surtout par des plaquettes de communication qui représentent un plan masse du Petit Bard rénové, selon la technique de « l'avant-après », et qui ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. La communication se poursuivra tout au long du projet à travers sa scénarisation : nouvelles plaquettes, expositions au sein des locaux de la SERM, projection du quartier rénové à travers un intense affichage dans le quartier, mise en scène des démolitions (comme souvent dans le cadre du PNRU)... On retiendra notamment un évènement assez surréaliste : l'inauguration en grande pompe de la déconstruction de la première barre du quartier en 2009 en présence de nombreux officiels (élus, professionnels), dont la maire de Montpellier. Les habitants ont assisté ce jour-là à une démolition symbolique : la destruction d'un mur obstruant l'entrée d'une des cages d'escalier de la barre à démolir, construit pour l'occasion (voir photos de l'encadré 28).

Dans le cadre du relogement, les premières réunions publiques font rapidement place à un dispositif individualisé, laissant à l'écart les associations de locataires, y compris celles ayant participé à l'établissement d'une charte de relogement. Face aux rejets répétés des propositions de relogement par les habitants, la SERM organise en 2010 un autre type de réunions entre des habitants relogés triés sur le volet et des habitants en cours de relogement et inquiets : il s'agit de convaincre ces derniers des bienfaits du relogement et d'accélérer l'évacuation de la barre vouée à la démolition. Ces réunions prennent la forme d'un huis clos, écartant les associations de locataires (et les chercheurs) qui souhaitaient être associés à ce dispositif.

2.3. LA MAL PARTICIPATION DANS « LA VILLE PRODUCTIVE »

Contrairement aux autres projets, la concertation à Fos-sur-Mer est multiforme en raison du caractère industrialo-portuaire du territoire, des problématiques de risques technologiques et de l'ampleur des projets de redéveloppement à la fois fortement impactant et coûteux. Elle est encadrée par toute une série de dispositifs, réglementaires ou impulsés par les acteurs locaux (Grand Port Maritime de Marseille, collectivités locales), pérennes ou ponctuels.

Dans les faits, la multiplication des instances de concertation et des dispositifs de participation ne suffit pas à créer les conditions d'une véritable participation des habitants où ceux-ci seraient écoutés, entendus et respectés et leur avis pris en compte dans la construction de la décision publique. En effet, cette multiplication se traduit à Fos-sur-Mer par une mal-participation qui induit un fort sentiment de désenchantement de la part des habitants mobilisés¹¹¹. Cette *mal-participation* s'incarne à travers six figures (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013) :

1) *des concertations qui n'ont pas eu lieu*. Il n'y a pas eu de débats publics pour le terminal méthanier GDF-Cavaou en 2002 et pour l'incinérateur de la CUM en 2003, mais seulement des réunions publiques en amont et une enquête publique à l'aval. Or, il s'agit de grands équipements qui impactent fortement l'environnement et qui auraient dû relever de la procédure du débat public. En tronçonnant les projets et en présentant ainsi des projets fragmentés dont les coûts sont en deçà du montant réglementaire ouvrant au débat public, les porteurs de projets ont contourné la loi ;

2) *des concertations sans les habitants*. La concertation réglementaire relative à la gouvernance des industries et de l'autorité portuaire et à la gestion des risques technologiques ne sont pas ou peu ouvertes aux acteurs associatifs et encore moins aux habitants en tant qu'individus. C'est en effet une « gestion néo-corporatiste de l'environnement local » qui prévaut, « c'est-à-dire une gestion partagée par un nombre relativement limité et stable de représentants qualifiés des principaux groupes d'intérêt, donc peu ouverte aux riverains et acteurs associatifs, ou alors dans des proportions limitées à quelques interlocuteurs privilégiés ou permanents dont le mérite est d'avoir un comportement prévisible » (Barbier & Larrue, 2011). C'est, par exemple, le cas des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) créés en 2005 par un décret d'application de la loi Bachelot de 2003 en vue de l'établissement des périmètres de prévention des risques technologiques (Martinais, 2015)¹¹².

3) *des concertations sans lendemain*. Pour le terminal méthanier GDF Cavaou et l'incinérateur de l'ex-Communauté Urbaine de Marseille, la concertation s'est limitée non seulement à quelques réunions publiques et à une enquête publique mais celles-ci n'ont eu aucun effet sur la décision alors qu'elles ont été très largement suivies par les Fosséens. Par ailleurs, le débat public sur le terminal à conteneur Fos 2XL en 2004 n'a pas tenu ses engagements, notamment sur la question de la congestion routière et du trafic de camions, qui a été une problématique mise à jour par les associations et les habitants.

4) *des concertations à la carte*. Lors de la concertation relative au terminal méthanier GDF Cavaou en 2002, les habitants avaient proposé un site alternatif pour sa construction au Caban Sud pour éviter l'empiètement de la plage de Fos. Ils n'ont pas été entendus. Aux yeux des porteurs du projet, une telle implantation sur le site du Caban Sud présentait un risque élevé pour la circulation maritime. Or, ce site sera retenu en 2011 à l'issue du débat public pour y construire le troisième terminal méthanier fosséen, Fos Faster¹¹³. Ce choix, qui a tenu compte des contestations des

¹¹¹ Sur le sentiment de déni de citoyenneté cf. *infra* chapitre 9 *Lutter pour habiter*.

¹¹² Le Préfet crée un CLIC pour une ou plusieurs installations SEVESO seuil haut si le périmètre d'exposition aux risques inclut au moins une habitation ou un lieu de travail permanent à l'extérieur du ou des établissements.

¹¹³ Site internet de Fos Faster : <http://www.fosfaster.com/leemplacement-c19.html>

environnementalistes, fait l'effet d'un boomerang aux habitants et leur donne le sentiment de moins compter que les environnementalistes ;

Encadré 28 : Communication et scénarisation de la rénovation urbaine au Petit Bard

Inauguration en grande pompe de la déconstruction de la barre du quartier en 2009



Affichage sur site : Projection virtuelle du quartier rénové et mise en scène d'une mixité sociale pacifiée



Les habitants en colère. Négociations pour un relogement juste, 2010



Clichés : I. Berry-Chikhaoui

5) *des concertations illusoires*. La concertation « néo-corporatiste » sur les PPRT porte sur l'établissement des périmètres de prévention, mais les principes et les modalités de la gestion des risques sont définis au niveau national dans le cadre de la loi. On peut faire ici le parallèle avec le programme national de rénovation urbaine dont nous avons vu que les grands principes étaient aussi définis par la loi et non discutés localement par les habitants.

6) *des concertations qui créent de la confusion*. La commune de Fos a voulu associer les habitants à un processus de concertation non réglementaire sur les grands dysfonctionnements du territoire. Elle a créé ainsi en 2004 une Commission Locale d'Information et d'Echange (CLIE). Or, cette procédure a davantage créé de la confusion qu'elle n'a assis la conviction de son utilité (Lucas, 2012)¹¹⁴. D'une part, elle vient s'ajouter à toute une série de dispositifs de concertation réglementaires mais inefficients, d'autre part son nom (CLIE) fait écho à d'autres commissions dont les appellations sont très proches : les Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC) qui sont les dispositifs de concertation des PPRT ; les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (les CLIS créées en 1992)¹¹⁵ ; puis, en 2012, les Commissions de Suivi de Site (CSS) (Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010)¹¹⁶. De quoi, en effet, perdre le Nord...

Au final, le déficit de participation en France procède d'une conception surplombante de l'aménagement qui conserve toute son actualité dans les projets étudiés : les autorités publiques, qu'il s'agisse de l'État (central, local) ou de collectivités, sont les garantes d'un intérêt général supérieur à la légitimité habitante et ordinaire (Chevallier, 2013 ; Hazfeld, 2013), reléguée à la défense « d'intérêts particuliers » ou à un comportement jugé « irresponsable » (comme dans le cas des habitants du Petit Bard qui refusent les relogements et mettraient ainsi en péril la rénovation urbaine¹¹⁷). La conception et la réalisation des projets restent l'apanage de ceux qui détiennent une compétence qui serait légitime parce que sanctionnée par un diplôme définissant des savoirs et savoir-faire professionnels, conceptuels et techniques. La définition des principes de l'aménagement ne saurait être du ressort des habitants, encore moins d'habitants subalternes jugés incompetents, auxquels on concède à peine « une maîtrise ou une expertise d'usage » ou encore « une expertise populaire », pourtant de plus en plus recommandée, comme en France dans le cadre notamment de la politique de la ville¹¹⁸, ou que l'on enferme dans cette seule dimension de la participation.

¹¹⁴ Lucas J., 2012, *La concertation à Fos-sur-Mer : un moyen de concilier enjeux de développement urbain et industrialo-portuaire*, Mémoire de stage de Master 1 Urbanisme et Projet de Territoire, Université de Montpellier 3.

¹¹⁵ L'article L 125-1 du code de l'environnement dispose que « toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et de l'environnement, du ramassage, du transport, du traitement, du stockage et du dépôt des déchets ainsi que des mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets. »

¹¹⁶ Le préfet peut créer, autour des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) soumises à autorisation, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces installations le justifient.

¹¹⁷ Se reporter *infra* au chapitre 9 : *Lutter pour habiter* .

¹¹⁸ Comité d'évaluation et de Suivi (CES) de l'ANRU, 2007, *De nouvelles perspectives pour la rénovation urbaine. Rapport d'évaluation 2006*, Paris, la documentation française ; et Comité d'évaluation et de Suivi (CES) de l'ANRU, 2008, *Rénovation urbaine 2004-2008. Quels moyens pour quels résultats ?*, Paris, la documentation française.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7. L'AMENAGEMENT ENTRE DEPOSSESSION ET DENI DE CITOYENNETE

Dans les territoires étudiés, les effets socio-territoriaux de l'aménagement prennent la forme d'une vulnérabilisation économique, sociale ou sanitaire des habitants à travers des mécanismes de dépossession, facilités ou renforcés par la puissance publique, à l'interface de processus d'ancrage du capital et de stratégies de marché. La transformation urbaine au nom de la revalorisation sociale et de la compétition territoriale favorise de nouvelles formes d'appropriation socio-territoriale par les classes moyennes supérieures, elle conçoit de nouvelles territorialités citadines qui se réalisent, tout au moins en partie, aux dépens des territorialités populaires. L'éviction est ainsi emblématique de la volonté des pouvoirs publics de gentrifier les quartiers populaires dans les centres des grandes villes. Dans le cas de la ville socialement mixte, comme à Montpellier, elle s'inscrit dans une stratégie de normalisation urbaine et sociale des quartiers populaires et, ce faisant, elle se produit dans une logique de « moyennisation » de la ville dans le projet plus global de « métropole créative ». Dans le cas du territoire productif fosséen les enjeux industriels priment sur les existences, les habitants devant faire avec toujours plus de nuisances et désormais avec moins d'emplois, aux dépens de leur santé et au risque de leur vie.

Dans cette conception surplombante de l'aménagement, l'injonction et l'autorité sont de mise. Sur les trois terrains français, la conduite de la concertation révèle les réticences à impliquer réellement les habitants dans la prise de décision et contribuent à leur dépolitisation. La démocratie y constitue un faux-semblant aussi bien pour les politiques de (re)développement territorial (à Marseille, à Fos) que pour les politiques qui entendent réparer les dysfonctionnements socio-territoriaux en améliorant la situation des habitants ou en les protégeant (la rénovation urbaine à Montpellier, les PPRT à Fos-sur-Mer). Le déficit de participation incarne bien un rapport de domination aménageurs/aménagés où l'habitant n'est ni reconnu en tant que tel ni considéré comme citoyen. Ce déficit est le revers de projets dont la conception oscille entre des intérêts économiques et financiers (l'ancrage du capitalisme), le référentiel dominant de la compétition et de la performance territoriale (l'idéologie néo-libérale) et la disqualification des habitants à travers le double déni de leur habiter et de leur citoyenneté.

L'HABITER ENTRE OCCULTATION, FANTASME ET IMPENSE

On peut interroger pour chacune des figures de ville identifiées la part d'intentionnalité et de conscience des aménageurs (politiques et techniciens) dans le déni de l'habiter. La réponse n'est ni simple ni univoque, elle se situe sans doute entre *occultation*, *fantasme* et *impensé*. *L'occultation* renvoie à une action consciente, celle de « dissimuler quelque chose, (de) le passer sous silence » tandis que le *fantasme* comme « représentation imaginaire suggérée par l'inconscient » et l'*impensé*, c'est-à-dire ce « qui ne peut être ni envisagé ni saisi par la pensée »¹¹⁹, renvoient davantage à l'absence de conscience et de verbalisation du manque de considération de *l'habitant*. Entre occultation, fantasme et impensé, dont les limites sont certes poreuses, on identifie plusieurs figures de l'habitant simplifiant les existences et la complexité des relations à l'espace : « le pauvre hyperterritorialisé », « le pauvre a-territorial », « l'habitant moyennisé » ou « les classes créatives » ou encore « l'ouvrier tolérant » des territoires industriels. Ces figures s'ajoutent à la figure du « riverain égoïste » associée au syndrome NIMBY (Subra, 2007), largement critiquée aujourd'hui dans la littérature relative aux conflits d'aménagement (Lolive, 1997 ; Trom, 1999 ; Melé, 2013 ; Torre & Beuret, 2012).

1. L'HABITANT OCCULTE

L'habitant occulté (celui que l'on ne regarde pas) est l'habitant qui ne compte pas face aux enjeux d'ancrage et d'accumulation du capital. *L'occultation* de l'habiter est partie prenante des politiques de développement territorial formatées par le référentiel dominant de marché et véhiculant l'idée du territoire performant, attractif et compétitif. Y fait écho l'occultation de l'épreuve que représentent ces politiques pour des habitants vulnérables.

Ces politiques font table rase des habitants et de leurs existences. « Cette injonction à la performance [qui] influence l'aménagement du territoire et la politique économique [...] modifie le sens du « territoire » : traditionnellement défini comme un espace [...] chargé de culture, d'histoire et de sentiments, le territoire compétitif semble devenu un simple objet de compétition jaugé en fonction de son efficacité productive » (Ardinat, 2013). *L'occultation* s'apparente ainsi à un effet de domination sociale. Elle sert avant tout les intérêts capitalistes des classes supérieures et les marchés financiers. L'occultation de l'habitant est particulièrement emblématique de « la ville internationale » et de « la ville productive ».

Dans « la ville internationale », elle s'incarne dans l'éviction des habitants pauvres et la destruction de leurs lieux de vie, perçus comme un handicap et un risque pour la ville, son image et ses ambitions de rayonnement et de développement économique. L'espace des habitants pauvres est en fait *un espace concédé*, on les y tolère jusqu'à ce qu'il devienne stratégique dans la mise en

¹¹⁹ www.cnrtl.fr/définition/impensé

œuvre de la compétition urbaine hissée au rang d'intérêt général et justifiée par de futures retombées économiques. La financiarisation de l'aménagement fait table rase des habitants, de leur vécu et de leurs lieux comme à Marseille tandis que leur déplacement est présenté comme un moyen de lutter contre des dysfonctionnements sociaux et territoriaux : délinquance, prostitution, insalubrité et dégradation de l'habitat soumis aux « assauts » des habitants (squat, détérioration, non-entretien...) (Encadrés 29 et 30). Les discours oscillent entre une mise en accusation (*l'habitant pauvre est responsable*) et la justification sociale de l'aménagement (*on améliore leurs conditions de vie*).

Encadré 29 : La financiarisation de l'aménagement fait table rase des habitants pauvres dans la ville internationale

Qu'est-ce qui relie un professeur de Californie à la retraite, un pompier également retraité au Texas, un universitaire américain ou canadien et un locataire de la rue de la République à Marseille, qui habite le même logement depuis plus de trente ans et qui est un ancien ouvrier du bâtiment ? Rien *a priori* si ce n'est qu'ils vivent dans un monde global et néolibéral et qu'un cadre supérieur, français, élite circulante, travaille pour un fonds d'investissement américain, Lone Star, spécialisé dans l'immobilier. Connaissant bien Marseille, il voit dans le patrimoine hausmannien de la rue de la République une opportunité pour un investissement rentable... Le Fonds, qui intervient aux quatre coins du monde, aux Etats-Unis, en Allemagne, au Japon, en Corée..., se lance ainsi dans un nouveau projet : racheter la moitié du patrimoine immobilier de la rue de la République et le réhabiliter pour ensuite revendre les appartements aux « cadres mutés d'Euroméditerranée » (selon la propre expression du directeur de la société Marseille République qui est l'émanation du fonds pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme de réhabilitation) (sur la saga de ce patrimoine, se reporter *supra* encadré 19). L'argent investi est pour partie celui de fonds de pension (enseignants de Californie, pompiers du Texas), des fonds de roulement de deux universités américaine (Harvard) et canadienne (université du Québec), des banques (la Caisse des dépôts du Québec), ou encore la Banque Mondiale et le FMI qui y investissent des excédents de trésorerie (entretien avec Éric Foillard, 2006)... Les locataires de la rue de la République ne sont pas informés du changement de propriétaire lorsque le fonds d'investissement acquiert leur logement. Ils apprennent qu'un projet de réhabilitation concerne leur immeuble en recevant une lettre de non-renouvellement de leurs baux, pour « motif sérieux et légitime » impliquant leur éviction.

Le cas de la rue de la République est ainsi emblématique d'une économie néolibérale certes mondialisée et « financiarisée » mais qui prend une dimension spatialisée. Elle s'incarne dans des lieux et les reconfigure physiquement, fonctionnellement, socialement et symboliquement à travers l'aménagement des territoires. On assiste non pas à une mondialisation désincarnée ou a-territoriale mais à des phénomènes globaux qui s'expriment et prennent corps aux échelles locales, les plus micro, celle de l'individu et des familles, dans leur quotidien et leur vie ordinaire, au niveau du petit territoire et des lieux de vie : à l'échelle résidentielle (le logement, le voisinage, ou encore le quartier) ou dans d'autres lieux qu'ils pratiquent et auxquels ils sont attachés. En se territorialisant et à travers les territorialités qui lui sont propres, la mondialisation crée ainsi des liens de dépendance entre des individus vivant aux quatre coins du monde, sans se connaître, et donc entre des lieux du quotidien qui s'ignorent. Mais ce faisant, ces liens immatériels, à travers des flux de capitaux, souvent de grande distance, défont ou mettent à mal d'autres liens inscrits dans les lieux de vie, ceux que les gens construisent avec les espaces qu'ils habitent au quotidien et les personnes qu'ils y côtoient. Les politiques de reconquête ne sont guère sensibles au sens des lieux ordinaires. Sous-tendues par des enjeux de compétition urbaine, elles font table rase du vécu des gens.

Encadré 30 : L'habitant pauvre responsable des dysfonctionnements urbains dans la ville internationale

Extrait du Site du Cabinet Architecture Roland Carta : « L'îlot 30 fait partie du patrimoine de Marseille République. Construit sur les remblais du percement de la rue de la République, il est un des immeubles les plus représentatifs de la construction haussmannienne de la fin du XIXe siècle. Immeuble bourgeois idéalement situé face au port, il a subi les assauts répétés d'une population délaissée. Abandonné, squatté, il porte les stigmates de ces occupations brutales. Pourtant, son emplacement, sa qualité de bâti et sa vue exceptionnelle en font un ouvrage de tout premier plan. Lorsque les voies aériennes auront disparu et que le quai de la Joliette reliant la place du même nom et l'esplanade de la Major aura retrouvé son lustre, l'immeuble retrouvera son prestige d'antan. »



Esthétisation de la réhabilitation par le cabinet Architecture Roland Carta



Réhabilitation, cliché : Isabelle Berry-Chikhaoui, 2006

Dans la ville productive, à Fos-sur-Mer, l'histoire de la ZIP est l'histoire d'une double occultation, celle des existences et celle de l'épreuve d'aménagement (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, à paraître). Cette histoire s'écrit depuis la fondation de la ZIP à la fin des années 1960. L'acte d'aménagement qui crée le territoire productif capitaliste procède en effet de la table rase : d'une part ses promoteurs considèrent la plaine de la Crau et le village de Fos comme un désert, niant l'identité du lieu et de ses habitants, où tout peut donc être envisagé, et d'autre part, ils euphémisent ou occultent les dégradations subies par les habitants sur leur territoire, qu'elles soient sociales, culturelles, sanitaires, environnementales ou paysagères. Le territoire productif est en effet conçu comme un espace « saturé fonctionnellement » (Raymond & *al.*, 1966), fondé sur la négation de l'habiter et de l'habitant dans la perspective moderniste des années 1960-1970 assurant l'équipement du littoral français pour importer énergie et minerais à partir de la création d'infrastructures portuaires et d'industrie lourdes entrant dans une planification nationale d'aménagement du territoire (Lavaud-Letilleul, 2007). L'État français va jusqu'à étouffer les voix discordantes des « *Trente Ravageuses* » (Pessis & *al.*, 2013).

L'occultation des nuisances et des pollutions et de leurs effets socio-sanitaires est particulièrement emblématique de cette histoire. Identifié dès le début de la ZIP mais étouffé (Audurier-Cros, 1976 ; Paillard, 1981), le risque sanitaire n'est jamais pris en compte sérieusement. Son occultation est bien l'histoire d'un rejeu : il est à nouveau nié au début des années 2000 lors du redéveloppement de la ZIP alors que ce redéveloppement conduit à renforcer les pollutions. La construction ou l'extension de terminaux méthaniers et le développement d'activités de logistiques contribuent à amplifier le trafic de camions dans la zone sans mesures correctives, notamment sans organiser le contournement de Fos-Port de Bouc pourtant demandé par les associations pour séparer le trafic des camions et celui des voitures. Le risque sanitaire est également nié quand le préfet décide d'implanter l'incinérateur de la communauté urbaine de Marseille sur la ZIP en 2003. La politique de gestion des risques participe aussi de cette occultation. Elle focalise l'attention sur le seul risque technologique au mépris des pollutions et de leurs effets socio-sanitaires. Pourtant des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent dans les milieux associatifs, de la santé et même professionnels (DREAL)¹²⁰ et alertent sur la multiplication des cancers et des maladies respiratoires, qui touchent notamment les enfants. Dans la période récente, ni les élus locaux ni les habitants ne parviennent à obtenir des services sanitaires de l'État le lancement d'une enquête épidémiologique empirique étudiant la santé des habitants du Golfe de Fos (Gramaglia *et al.*, 2015).

2. L'HABITANT FANTASME

L'habitant fantasmé (celui que l'on imagine) s'incarne dans deux figures types qui sont prégnantes dans les politiques urbaines : « le pauvre hyperterritorialisé » (*on le déplace parce qu'il est porteur de risques*) et « l'habitant moyen » (*on le convoite et on le convoque*).

¹²⁰ <https://www.franceinter.fr/societe/fos-sur-mer-les-habitants-portent-plainte-contre-les-usines-polluantes>
<http://www.rfi.fr/france/20180409-fos-mer-paris-une-marche-citoyenne-sante-environnementale>
https://www.lemonde.fr/pollution/article/2018/05/28/la-pollution-industrielle-impregne-les-habitants-de-fos-sur-mer_5305981_1652666.html

2.1. La figure du « pauvre hyperterritorialisé »

Le « pauvre hyperterritorialisé » (figure fondée sur des représentations fantasmées des pauvres et de leur enfermement dans des quartiers dits « sensibles ») est une figure emblématique des quartiers populaires en France et de leur traitement par les pouvoirs publics. Cette figure est en effet particulièrement opérante en France dans la politique de la ville depuis les années quatre-vingt-dix et particulièrement mobilisée depuis 2003 dans la rhétorique des projets de rénovation urbaine. Elle repose sur des représentations simplifiées et fantasmées des habitants des quartiers populaires, largement prégnantes à travers toute une « dramaturgie politique et médiatique », qui opère dans l'action urbaine, donne une large visibilité aux cités de banlieue en les stigmatisant mais « s'oppose largement à l'intelligibilité » (Vieillard-Baron, 2011, p. 39).

Les quartiers populaires, et en particulier les grands ensembles d'habitat collectif édifiés dans les années 1960 et 1970, sont perçus avant tout comme des espaces d'enfermement, de pratiques captives et de repli sur soi. L'enfermement social (associé à un enfermement culturel et « ethnique » dans des quartiers fortement marqués par l'immigration) serait renforcé par un « enclavement spatial », dans une vision spatialiste qui déduit le social des formes urbaines de manière mécanique et déterministe : en l'occurrence ici, un urbanisme de tours et de barres qui enclaveraient le quartier et partant ses populations. Ces représentations ont largement à voir avec l'ethnicisation des populations issues de l'immigration postcoloniale (Benbessa, 2010). Représentations communes qui réduisent dans un même mouvement habitants et quartiers pauvres à une ethnicité territoriale supposée (Lorcerie, 2009) et dangereuse pour la république française. Nombre de stéréotypes assignent les immigrés post-coloniaux et leurs descendants au rôle d'assisté, de famille à problème, de jeune violent, de terroriste en puissance, de femme voilée et opprimée (Guénif-Souilamas, 2010).

La figure du ghetto, instrumentalisée dans les politiques urbaines de manière généralement ambiguë, à profusion et à contre-emploi, syncrétise l'enclavement à la fois social, « ethnique » et spatial (Wacquant, 2006). Elle trouve un écho dans une autre figure de plus en plus en vogue et banalisée dans le langage politique, les médias et l'action urbaine, celle du « communautarisme » (Nancy, 2002 ; Targuieff, 2008). Cette figure associe le ghetto à un potentiel de dangerosité qui serait lié à une volonté des habitants des quartiers populaires de se dissocier du reste de la société autour de valeurs renvoyant à un islam radical justifiant en creux les stratégies d'entre soi des classes moyennes. L'habitant pauvre « hyperterritorialisé » des quartiers populaires est ainsi vu comme un risque pour la société toute entière. Il est le « mauvais pauvre » (Mucchielli, 2011). La figure du pauvre dangereux n'est pas nouvelle. Les discours qui stigmatisent les pauvres sont récurrents et les discours actuels résonnent en partie avec ceux sur les faubourgs ouvriers au XIX^e siècle (des gens déracinés, des familles nombreuses, des enfants qui s'élèvent seuls, des gens sales, alcooliques, violents, le risque d'émeute) (Mucchielli, 2011). Ils sont nourris par une vision manichéenne qui oppose les bons et les mauvais pauvres. Cette vision repose sur une « posture de type moral (qui) permet sans doute avant tout de ne pas poser l'analyse en termes social et politique : en termes d'intégration économique ou d'insertion sociale, en termes d'inégalités sociales et d'inégalités juridiques, en terme de partage des richesses, en terme de représentations politiques, etc. Or les vrais problèmes des habitants des quartiers pauvres sont bien là » (Mucchielli, 2011, p. 208) (Encadré 31).

Encadré 31 : Rénovation urbaine et représentation partagée du « pauvre dangereux »

La vision stigmatisante de l'enclavement et du « ghetto » qu'il faut « casser (Houard, 2012, 36) fait consensus auprès des élus locaux qui adhèrent largement au programme national et le mettent en œuvre dans leur commune, expliquant sans doute le succès de la rénovation urbaine des quartiers populaires en France, autant sans doute que l'inscription du programme dans une logique managériale et de course au financement auprès d'un guichet unique et centralisé (l'agence nationale pour la rénovation urbaine) (Epstein, 2006 & 2012). Considérées comme un indicateur de performance du programme, les démolitions visent en effet à effacer l'urbanisme des grands ensembles, considérés à la fois comme pathogène et dont l'image pèse négativement sur le logement social (Driant, 2012).

Le succès de la rénovation urbaine tient sans doute aussi à l'intérêt des offices publics de l'habitat qui trouvent dans ce programme un soutien financier à la démolition. Cet intérêt est double : démolir la partie obsolète du parc social (les plus anciens immeubles dans les grands ensembles édifiés dans les années 1960) et se « défaire ainsi des immeubles dont le seul destin serait d'accueillir les ménages les plus défavorisés » (Driant, 2012, 22), associés avant tout à la figure du « mauvais locataire » (Toubon, 1998).

La figure du « pauvre hyperterritorialisé » conduit à un paradoxe : d'un côté la sur-médiatisation des habitants des quartiers populaires à travers les médias et la rhétorique du ghetto, de l'autre leur invisibilisation à travers le déni de *leur habiter*. En effet, elle masque les significations que les habitants pauvres confèrent à leurs espaces de vie - et plus globalement aux espaces urbains - ainsi que la hiérarchisation de leurs attentes et de leurs priorités. Les représentations sociales dominantes, les discours politiques et médiatiques, l'action urbaine font écran à ce qui définit d'abord le lieu (tel qu'il est vécu de l'intérieur) : le quotidien, le routinier, les habitudes, les familiarités, la dimension ordinaire de la communauté¹²¹ et du quartier (solidarités, pratiques sociales, convivialité, consommation...) et les gens qui y vivent, dans leur diversité, d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieux, dans la diversité de leurs représentations et de leurs pratiques, et dans leur humanité. Les enquêtes conduites au Petit Bard rendent bien compte de cette complexité sur laquelle nous reviendrons dans la quatrième partie dans l'analyse des luttes.

2.2. « L'habitant moyen », un habitant convoité

L'autre figure de l'habitant fantasmé, à travers les politiques urbaines néolibérales, est « l'habitant moyen » de « la ville internationale » ou de « la ville créative et socialement mixte ». L'habitant pauvre évincé fait place à cet autre habitant, convoité ou convoqué. Celui-ci appartient, au moins pour les pays occidentaux, à la catégorie moyenne « blanche », éduquée et considérée comme homogène dans ses aspirations, ses pratiques et ses représentations. « L'habitant moyen » devient un enjeu comme producteur, consommateur, spectateur et supporter de la ville néolibérale en train de se faire (Tomas, 1996) : il y adhérerait sans équivoque. Du reste, à la fois imposable et salarié qualifié, considéré comme un acteur de l'innovation et de la croissance économique de la ville (selon la théorie de la « classe créative » développée par Richard Florida, 2002), les aménageurs cherchent à l'attirer en faisant de la qualité du cadre de vie un des enjeux majeurs de l'action urbaine et en créant des espaces qui seraient conformes à leurs attentes : quartiers centraux

¹²¹ Roman J., 2011 : « la ressource communautaire, tant en termes de solidarité que de convivialité et de coutumes », p. 219.

réhabilités et patrimonialisés, habitat contemporain, éco-quartiers, nature en ville, transports doux, espaces publics esthétisés, grands équipements culturels, technopôles réservées à l'économie du savoir et de la connaissance... Dans ce projet de ville, la promotion de la figure de l'habitant moyen vertueux n'interroge pas la diversité des pratiques et des représentations au sein de la catégorie moyenne, catégorie qui n'a pourtant pas de réalité homogène. Simultanément, elle invisibilise les pauvres et renforce les conditions de leur exclusion. Ne peut-on pas voir dans la construction de cette figure par le projet urbain une forme d'instrumentalisation des catégories moyennes pour légitimer et justifier un projet urbain présenté comme une réponse à leurs aspirations, pratiques et représentations mais satisfaisant peut-être avant tout des logiques de compétition et de marché ?

3. L'HABITANT, UN IMPENSE

On peut attribuer *l'impensé de l'habitant* (l'habitant que l'on ne voit pas) à un manque de décentrement des aménageurs, du côté des hommes politiques comme des techniciens, face aux réalités des pratiques, des représentations et des attentes *ordinaires*. Ce manque de décentrement s'ancre dans une pensée surplombante de théoriciens de l'architecture et de l'urbanisme reposant sur les représentations qu'eux-mêmes se font des besoins des habitants (Ricoeur, 1998). Les aménageurs affichent leur intention d'améliorer les conditions de vie des habitants mais le font sans eux et malgré eux, voire contre eux. L'impensé de l'habitant s'inscrit dans une approche fonctionnelle, sectorielle, utilitariste de l'espace et des habitants et dans une approche spatialiste de l'aménagement. Ces approches sous-estiment la complexité des existences selon quatre points de vue : 1) les existences ne sont généralement pas prises en compte dans leur globalité ; 2) les dimensions d'ancrages dans des lieux, constitutifs de l'être et des appartenances collectives, sont ignorées ; 3) la dimension fonctionnelle et utilitaire de la relation à l'espace prime sur le symbolique, l'affectif, le sensible, le mémoriel... ; 4) la dimension physique et matérielle de l'espace est considérée comme une priorité et l'action sur l'espace comme forcément vertueuse. Cette approche ramène l'habitant à des figures simplifiées et fragmentaires. Les politiques publiques appréhendent ainsi « l'homme en rondelles », c'est-à-dire « coupant son temps, sa vie, en tranches bien séparées (...) » (Gorz, 1973), impliquant une sectorisation des problèmes et de leurs réponses.

La vision fonctionnelle et utilitariste de l'habitant pauvre

Les politiques urbaines (dans la rénovation urbaine, la lutte contre l'habitat insalubre, l'offre de logement social...) se fondent généralement sur l'idée que l'amélioration des conditions de vie des habitants pauvres passe prioritairement par le logement sans jamais se soucier des différentes sphères de la vie quotidienne, sans se soucier non plus du fait que le lieu où se trouve le logement et la relation multidimensionnelle à ce lieu comptent de manière fondamentale dans l'appréciation qui en est faite. *L'habitant* est considéré dans sa seule dimension de *résident*, c'est-à-dire à travers son adresse et non comme *celui qui habite*. Cette conception sous-tend le programme national de rénovation urbaine en France et généralement ses déclinaisons locales, comme au Petit Bard à Montpellier ; elle sous-tend aussi les politiques de relogement. Les aménageurs considèrent que l'amélioration des conditions de vie passe par le relogement dans un

logement décent quelque soit le lieu de ce relogement. Ce qui n'est pas toujours vrai. *Cette approche rend le déplacement utile pour l'habitant qui vivra nécessairement mieux ailleurs parce que son logement sera décent, bien que le privant des ressources de son lieu de vie.*

La vision statistique et quantitative de l'habitant pauvre

La politique de la ville privilégie une approche statistique et quantitative des habitants des quartiers populaires à partir d'« indicateurs socio-économiques clés » (chômage, niveau de revenus, etc.). Elle dessine ainsi une autre figure du pauvre paradoxalement opposée à la figure du « pauvre hyper-territorialisé » : « le pauvre a-territorial ». Cette approche conduit, dans le cadre des politiques sociales de droit commun, à identifier des individus ou des ménages pauvres indifféremment de leur lieu de résidence et de leurs espaces de vie. Dans la politique de la ville en France, fondée sur une géographie prioritaire¹²², ce sont des « périmètres » qui sont identifiés à partir de ces critères en vue de l'intervention urbaine. Cette politique n'en évince pas moins l'idée de possibles formes de territorialisation par les pauvres. Le « quartier prioritaire » est d'abord statistique, il n'est aucunement approché comme un espace social ordinaire et familier, d'appropriations, construit au quotidien à travers des relations de proximité, d'interconnaissances, des sociabilités, des formes d'attachement et des appartenances, qualifié par l'habiter des hommes et des femmes qui y vivent. « Le pauvre » y est mécaniquement appréhendé sans ancrages, a-territorial. *Cette approche rend le déplacement envisageable sans prendre l'avis des habitants.*

La vision fonctionnelle et utilitariste de l'habitant dans les territoires productifs

Dans les territoires productifs, les habitants sont généralement décrits comme tolérants, pouvant tout supporter au nom d'une rationalité économique, celle d'avoir un emploi et un revenu. Avant d'être *celui qui habite*, l'habitant est un *homo oeconomicus*. En effet, l'emploi est toujours présenté comme un volet fondamental des politiques de (re)développement industriel ; il en est l'un des étendards, voire l'objet d'un « chantage » qui, par exemple, apparaît très tôt sur la ZIP de Fos, dès sa fondation (pas de mesures restrictives pour l'industrie polluante au risque d'une restriction de l'emploi)¹²³. C'est aussi par l'emploi que le Grand Port Maritime de Marseille justifie et médiatise le redéveloppement de la zone industrialo-portuaire à l'attention des habitants (Lavaud-Letilleul, 2012b, p. 309) : « Enfin, 2013 sera l'année du 50ème anniversaire de la zone industrielle de Fos. C'est début juin que le port fêtera cette étape symbolique, l'amorce d'un nouveau cycle de développement et d'écoute pour un port générant 45 000 emplois et 4 milliards d'euros de valeur ajoutée selon l'étude de l'OCDE publiée fin 2012 » (communiqué de presse du 1er février 2003)¹²⁴. Le redéveloppement industrialo-portuaire vise ainsi non pas l'habitant dans la globalité de son existence mais bien l'ouvrier ou le docker. Cette approche par l'emploi évince simultanément ses autres activités sur le territoire (le logement, la consommation, les relations sociales, les loisirs...) et la dimension symbolique, affective, sensible de la relation à ses lieux de vie. Cette approche fonctionnelle du territoire est opérante aussi bien au moment de la fondation de la ZIP qu'à l'heure

122 Dans le cadre de la politique de la ville, la géographie prioritaire désigne un périmètre d'actions identifiées sur lequel opère une intervention publique ciblée en vue de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement dans les quartiers défavorisés (Estèbe, 2001).

123 Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, à paraître, op. cit.

124 http://www.marseille-port.fr/presse/dossiers/bilan_2012/CP_GPMM_bilan_2012_01_02_13.pdf

actuelle, et cela bien que l'on observe aujourd'hui une progression du chômage et que pèse sur l'emploi un risque de délocalisation industrielle et de contraction. L'emploi comme denrée rare renforce la conception utilitariste du territoire par les politiques développementalistes aux dépens de la complexité et de la richesse de l'habiter.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8. PAUVRE ET TRAVAILLEUR AVANT D'ÊTRE HABITANT

Quels que soient les objectifs et la nature et des politiques d'aménagement étudiées, elles ont en commun de dénier l'habiter des habitants subalternes et, ce faisant, de constituer pour eux une épreuve. En cela, les figures de villes que nous avons esquissées s'estompent. Cependant, la part d'intentionnalité des aménageurs dans ce déni est sans doute variable. Dans le contexte de la ville internationale, l'enjeu de compétition urbaine prime sur les besoins réels, les usages et la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires soumis à des stratégies de reconquête, qui, de ce fait, sont occultés. Dans le cadre de la politique de la ville qui vise l'amélioration des conditions de vie dans ces quartiers, l'habitant est sans doute davantage un impensé : il est abordé d'un point de vue statistique, à travers la figure du pauvre (issu de l'immigration) et porteur d'un risque pour la cohésion sociale, ou encore de manière réductrice à travers des besoins sectoriels tandis que l'action sur la forme urbaine lui permettrait d'accéder à de meilleures conditions de vie. L'occultation et l'impensé président également dans l'aménagement des territoires productifs industriels où le développement industriel justifierait le sacrifice des habitants soumis à toutes sortes de nuisances, au risque de leur vie, et où ce développement pourrait se justifier par la seule création de l'emploi, dans une approche fonctionnelle et utilitaire du développement territorial. L'habitant y est supplanté par l'ouvrier et le docker. Dans aucun des cas, les habitants ne sont appréhendés dans leur existence globale et dans la complexité de l'espace vécu.

Conclusion de la troisième partie

AMENAGER SANS LES HABITANTS ET CONTRE EUX

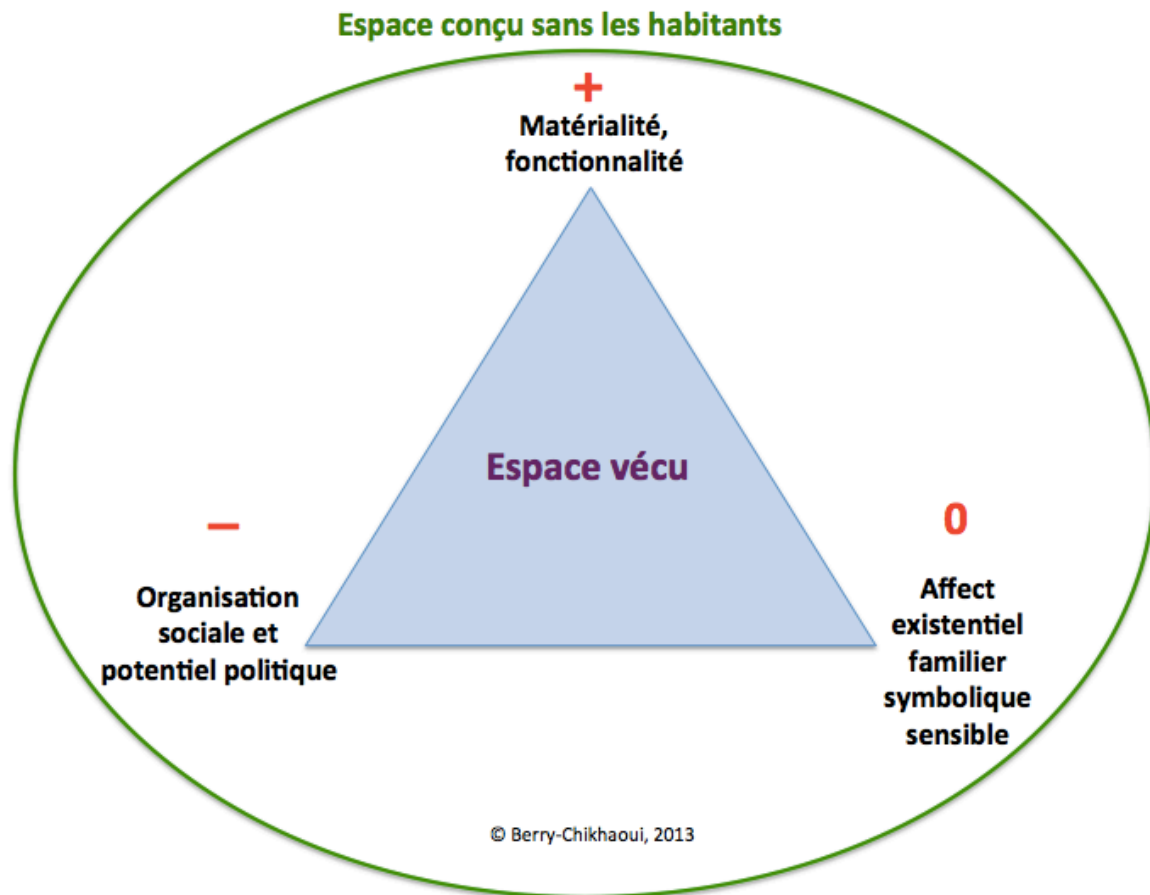
L'aménagement, lorsqu'il s'inscrit dans des stratégies de compétition territoriale, d'extension des marchés et de financiarisation, procède par (re)conquête foncière ou requalification des territoires, ceux qui sont en crise et/ou ceux qui présentent un potentiel de réinvestissement par le capital, à travers des politiques publiques de développement territorial. L'aménagement se fait alors sans les habitants et contre eux. Dans les cas étudiés, en France comme au Maroc, dans des métropoles ou dans une ville moyenne dont le projet urbain se fonde sur le modèle de la métropole créative comme dans un territoire industrialo-portuaire, l'aménagement s'accompagne de différentes formes de dépossession : l'éviction des lieux de vie, la confiscation de hauts-lieux de la vie ordinaire, ou la dévastation par un cumul de nuisances. En cela, il est porteur d'un risque de renforcement des vulnérabilités sociales et environnementales dans les territoires subalternes, il renforce les effets de domination ainsi que le statut de subalterne de ces territoires et de leurs habitants déjà fortement marqués par différentes formes d'injustice : une inégale redistribution des richesses, une inégale répartition des nuisances et un double déni d'habiter et de citoyenneté que manifeste l'aménagement.

Si dans les trois modèles de ville identifiés, les politiques de développement territorial fondées sur la compétition au service du capital urbain ou industriel occultent les habitants des territoires subalternes, dans une forme de négation même de leur existence, dans les modèles de la ville socialement mixte et de la ville productive, l'État conçoit, dans le contexte français, des politiques de régulation visant à atténuer ou corriger les effets socio-territoriaux et structurels du capitalisme : la politique de rénovation urbaine des quartiers populaires d'une part, la politique de prévention des risques industriels de l'autre. Or, dans les deux cas, ces politiques ne remplissent pas leur fonction de régulation, ou de redistribution (dans le cas de la politique de la ville), dans la mesure où elles sont conditionnées aux enjeux du capital. La politique de prévention des risques technologiques est une politique subordonnée à l'acceptabilité économique des entreprises et réduite à la prévention des catastrophes occultant l'ensemble des nuisances sur le territoire industriel et en particulier les nuisances sanitaires liées aux pollutions ; la rénovation urbaine procède par éviction des habitants de leur espaces de vie, sans considération de leurs attentes, et s'inscrit de fait dans une volonté de redistribution des richesses en demi-teinte dans la mesure où les habitants faiblement solvables sont en fin de compte relogés dans d'autres quartiers de la politique de la ville.

L'aménagement dès lors qu'il n'est pas pensé pour et avec les habitants se traduit par des disjonctions entre l'espace conçu et l'espace vécu, qui relèvent, dans les territoires subalternes, soit de l'occultation, soit du fantasme, soit de l'impensé des habitants, de leur habiter et de leur potentiel d'engagement citoyen. Dans les territoires subalternes, l'aménagement a tendance en effet à survaloriser la dimension matérielle, utilitaire et fonctionnelle de l'espace aux dépens de leur organisation sociale et de leur potentiel politique, généralement sous-évalués ou stigmatisés (Encadré 32). Quant aux dimensions de l'ancrage existentiel, affectif, symbolique, sensible, dans

des espaces familiers, c'est véritablement le parent pauvre de l'espace conçu. Au final, l'approche qui prévaut est une approche sectorielle et fonctionnelle qui occulte la dimension systémique, globale et dynamique de l'habiter et la capacité des habitants à avoir prise sur leur quotidien et ses espaces de vie, leur « capacité créatrice de pratiquants de l'ordinaire » (Giard, 1990, p. II), observable aussi dans les contextes les plus contraints. Ainsi conçues, les politiques d'aménagement portent en elle la menace d'une agression pour les habitants, entraînant, dans certains situations, une réponse citoyenne des habitants qui prend la forme de la contestation publique et de la mobilisation collective, ainsi que nous allons l'aborder dans la quatrième partie, dans une approche compréhensive attentive au point de vue et au vécu des habitants, tel qu'ils en parlent.

Encadré 32 : Aménager sans les habitants dans les territoires subalternes



Quatrième partie

HABITER ET LUTTER DANS LES TERRITOIRES SUBALTERNES

INTRODUCTION

Dans chacun des territoires étudiés, on observe des mobilisations d'habitants qui contestent les politiques d'aménagement déployées sur leurs lieux de vie. A Casablanca, les habitants de la médina extra-muros confrontés à l'opération de l'Avenue royale qui éventre leur quartier contestent au début des années 2000 les conditions de leur relogement dans une cité de la grande périphérie métropolitaine. A Marseille, ils se sont mobilisés au cours des années 2000 à travers des collectifs pour dénoncer des opérations de réhabilitation conduisant à leur éviction. Au Petit Bard, les mobilisations collectives ont émergé à la fin des années 1990 pour interpellier les pouvoirs publics et la justice sur les dysfonctionnements de la copropriété et se sont renforcées en se confrontant au programme de rénovation urbaine lancé par la municipalité en 2005. Depuis les années 2000, les prises de paroles critiques et les actions collectives se sont développées dans le Golfe de Fos contre plusieurs projets de redéveloppement industrialo-portuaire, contre la politique de gestion des risques (PPRT) et pour dénoncer le cumul des pollutions et leur incidence dramatique sur la santé des habitants.

A Marseille, à Montpellier et à Fos-sur-Mer, les luttes n'ont cessé depuis : les acteurs associatifs y conduisent un travail de veille des politiques publiques ponctué par des temps forts de mobilisation dans l'espace public. Seules les mobilisations observées dans le quartier de la médina extra-muros à Casablanca n'ont plus cours aujourd'hui. La rénovation urbaine y a été stoppée et l'Avenue royale n'a jamais vu le jour.

On voit ainsi **émerger dans ces territoires subalternes la figure d'un habitant actif et citoyen** bien qu'inscrit dans des rapports de domination et de pouvoir inégalitaire et tenu à l'écart de la décision publique. Or, d'un point de vue extérieur, on aurait pu croire « improbables » de telles mobilisations (Collovald & Mathieu, 2009) pour deux raisons au moins :

1) en premier lieu, elles concernent des territoires généralement considérés de l'extérieur comme inhabitables. L'inhabitabilité dans les quartiers populaires aurait principalement trait à l'insalubrité de l'habitat, à la ségrégation résidentielle, à l'enclavement et à la délinquance ; dans les territoires productifs industriels, elle aurait trait aux pollutions et aux risques. Cette inhabitabilité impliquerait de la part des habitants des quartiers populaires l'acceptation des politiques de mobilité et/ou de mixité sociale, conçues ou justifiées comme le moyen de faire

accéder les habitants à de meilleures conditions de logement et de vie dans un autre quartier ; dans les territoires productifs, les habitants feraient preuve d'une grande tolérance en acceptant un redéveloppement économique favorisant l'emploi (Subra, 2007). D'un côté on aurait *des territoires malaimés que l'on voudrait fuir, de l'autre des territoires tolérants que l'on ne pourrait quitter* ;

2) en second lieu, les populations des territoires subalternes sont généralement associées à une apathie politique. Dans les quartiers populaires, cette apathie est expliquée par la fragilité des habitants préoccupés par leur survie. Elle est également analysée au regard « des critères habituellement retenus en sociologie de l'action collective pour repérer les freins à l'émergence de protestations collectives – rareté des compétences militantes, faiblesse des encadrements collectifs, poids d'une identité collective faiblement valorisée voire stigmatisée » (Collovald & Mathieu, 2009, p. 120). Par ailleurs, les habitants dans les quartiers populaires sont souvent décrits à travers leur dépendance vis-à-vis des pouvoirs locaux : clientélisme entre élus et habitants en attente de logements (sociaux) ou en recherche d'emploi, dépendance financière et matérielle des associations de quartier, encadrement par des associations d'insertion sociale, ou encore encadrement administratif et politique au Maroc. Dans les territoires productifs, la capacité de mobilisations et de lutte ne concernerait que des causes relatives aux conditions de salaire et de travail, à travers l'activité syndicale. Les syndicalistes militants se détourneraient de toutes préoccupations sur le territoire, et percevraient même ces préoccupations comme contraires à l'outil de production et donc à l'emploi (Chaskiel, 2004 ; Dumas & Mioche, 2004) et, ce faisant, ils les percevraient comme concurrentes de leurs propres intérêts.

La question se pose ainsi de savoir comment « des mécanismes sociaux défavorables initialement à des engagements contestataires se trouvent convertis en déterminations à l'action ? » (Collovald & Mathieu, 2009, p. 121). Pour dépasser le paradoxe apparent des mobilisations « improbables » dans les territoires subalternes, je prends ici le parti d'interroger « l'ancrage de la mobilisation dans le monde vécu des acteurs » (Cefai & Lafaye, 2001) et, plus précisément, en tant que géographe sociale, dans leur espace vécu. Il s'agit ainsi d'aller au-delà d'une explication qui établit une relation mécanique entre d'une part territoire « dégradé » et inhabitabilité et d'autre part entre précarité sociale ou dépendance à l'emploi et apathie politique. Il importe également de dépasser l'explication par le poids d'une identité collective (en l'occurrence ici territoriale) faiblement valorisée voire stigmatisée, ainsi que le montrent les travaux sur « les mobilisations de précaires » (Association française de science politique et *al.*, 2006).

Pour cela, je propose d'interroger l'habitabilité du territoire comme le résultat du *compromis territorial de l'habitant* (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013). Ce *compromis* définit l'habitant comme actif dans sa relation à l'espace¹²⁵. Rappelons ici rapidement que le compromis territorial repose sur un ensemble d'arrangements socio-spatiaux, matériels et symboliques, pratiques et idéels, qu'un habitant fait pour rendre, de son point de vue, son territoire habitable ; l'habitant définit ainsi l'habitabilité du territoire en lien avec ses expériences socio-territoriales, ses attentes et au final ses pratiques, ses représentations et ses perceptions de l'espace inscrites dans une trajectoire de vie et dans un système de contraintes. L'habitabilité est ainsi le résultat d'un processus. Elle n'est jamais une donnée extérieure aux habitants mais une

¹²⁵ Cf. *supra* chapitre 4 : 3. *L'habiter sous l'angle du compromis territorial de l'habitant*.

construction subjective, individuelle et collective, intégrant des données objectivables, mais toujours vécue. Je propose également de mobiliser la notion de *lieu* car elle permet de focaliser l'attention sur le point de vue intérieur de l'habitant et de sortir de la seule approche fonctionnelle et utilitariste de la relation à l'espace (celle de *l'homo oeconomicus*) en considérant non seulement les dimensions d'appropriation, d'arrangement et d'ancrage de l'habiter mais aussi sa dimension existentielle et d'intimité (symbolique, affective, sensible, imaginaire). Dans une perspective de géographie sociale, nous considérons ainsi *l'habitant* de manière globale et systémique en l'envisageant dans son système d'intérêts, de pratiques, de représentations, de valeurs et d'affect sur le territoire, au-delà des seules sphères du travail ou du logement et au-delà d'une approche strictement fonctionnelle de la vie quotidienne (sociabilités, loisirs, consommation...). Ainsi, il s'agit de prendre en compte les différentes dimensions de *l'habitant*, à la fois travailleur, résident, consommateur..., mais aussi sa conscience, ses émotions, ses sentiments, ses idées, sa liberté...

Mais interroger l'habitabilité du territoire au regard du compromis territorial de l'habitant, c'est aussi considérer la complexité socio-territoriale de manière dynamique. Le compromis territorial n'est jamais donné une fois pour toute. Il s'agit d'une construction fragile et continue dont les différents termes peuvent subir des modifications susceptibles d'entraîner des fissures ou une rupture dans le compromis, et de mettre en cause l'habitabilité vécue du territoire. Notre approche du compromis territorial de l'habitant est donc dynamique : elle permet d'introduire d'une part la complexité sociale et d'autre part d'inscrire celle-ci dans la diachronie en dépassant la relation souvent mécanique et essentialisée entre territoire « dégradé », désamour ou tolérance.

Cette approche conduit donc à questionner la relation dialectique entre aménager, habiter et lutter en explorant les différentes formes et significations de la relation pratique, idéale, affective et perceptive des habitants à leurs espaces de vie, les arrangements et les hiérarchies qu'ils établissent entre ces différentes dimensions, la manière dont les espaces font *lieu* et peuvent être agressés par des politiques publiques et simultanément comment les luttes y puisent leur ressort, leur légitimité et leurs ressources, s'ancrent et se construisent dans la familiarité, le quotidien et l'ordinaire, et comment elles renouvellent le sens des lieux en les *habitant*. Au final, l'enjeu est ici d'interroger *l'habiter* afin de mieux comprendre les engagements des habitants des territoires subalternes dans l'espace public (au sens politique de la notion) et d'appréhender dans quelle mesure ils s'enracinent dans cet habiter. Je focalise ainsi mon attention sur la *dimension spatiale des mobilisations* qu'il s'agisse d'aborder *l'habiter* comme *motif*, comme *moyen* ou comme *portée* des protestations collectives.

Dans le chapitre 9, j'envisage le *lieu* comme *motif des mobilisations* et d'un engagement citoyen face à l'agression vécue de l'aménagement. Dans le chapitre 10, je montrerai en quoi *l'espace constitue une ressource ou un moyen dans l'action des habitants des territoires subalternes*, à travers les modalités d'une mobilisation qui s'inscrit dans l'espace et l'occupe *en jouant* sur ses différentes significations et *en habitant* ces espaces.

LUTTER POUR HABITER

Dans ce chapitre, j’interroge l’émergence de mobilisations improbables dans les territoires subalternes à travers les hiatus entre le lieu vécu de l’intérieur et le lieu perçu et pensé de l’extérieur, c’est-à-dire entre le lieu des habitants et celui d’une politique d’aménagement qui ignore *le compromis territorial de l’habitant* et procède par occultation, fantasme ou impensé du lieu dans son épaisseur historique, sa complexité et sa dimension d’intimité, procédant ainsi par *déni de l’habiter*. A rebours d’un point de vue extérieur surplombant, les quartiers populaires ou les territoires productifs industriels peuvent être des territoires aimés de leurs habitants parce qu’ils sont des espaces familiers de la vie ordinaire, et cela malgré et sans ignorer les dégradations qui les affectent. Ils peuvent aussi être éprouvés par les politiques publiques. Ce faisant, les territoires subalternes sont des lieux potentiellement conflictuels où l’habitabilité fait l’objet d’une intense activité de « résistance » individuelle au quotidien dans la construction d’un compromis territorial impliquant appropriations, ajustements, détournements et priorisations dans des contextes particulièrement contraints, mais aussi sur le mode de la lutte face à l’agression vécue des politiques publiques ou face à leur laisser-faire (Encadré 33).

Sur les terrains étudiés, l’aménagement est vécu comme une agression à plusieurs titres : d’une part, il est perçu comme une intrusion dans les lieux du quotidien et les existences niant et fragilisant les habitants ; d’autre part, il est perçu comme une injustice sociale et spatiale ; enfin, il est interprété par certains d’entre eux comme un déni de démocratie.

Encadré 33 : Des mobilisations improbables à Montpellier et à Fos-sur-Mer



Fos-sur-Mer, mobilisations contre les projets de terminal méthanier et d’incinérateur, Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos, 2003

1. LA DEFENSE DU COMPROMIS TERRITORIAL DE L'HABITANT

L'intrusion dans les lieux du quotidien et les existences peut être comprise comme une mise à l'épreuve du compromis territorial de l'habitant. Elle est tout autant le fait des politiques de (re)développement (la réhabilitation ou la rénovation urbaine dans « les villes internationales », le redéveloppement industriel dans « la ville productive ») que des politiques qui entendent améliorer les conditions de vie des habitants ou les protéger (la rénovation urbaine dans « la ville socialement mixte », les politiques de gestion des risques industriels dans « la ville productive »).

1.1. La rupture du compromis territorial de l'habitant dans les quartiers populaires

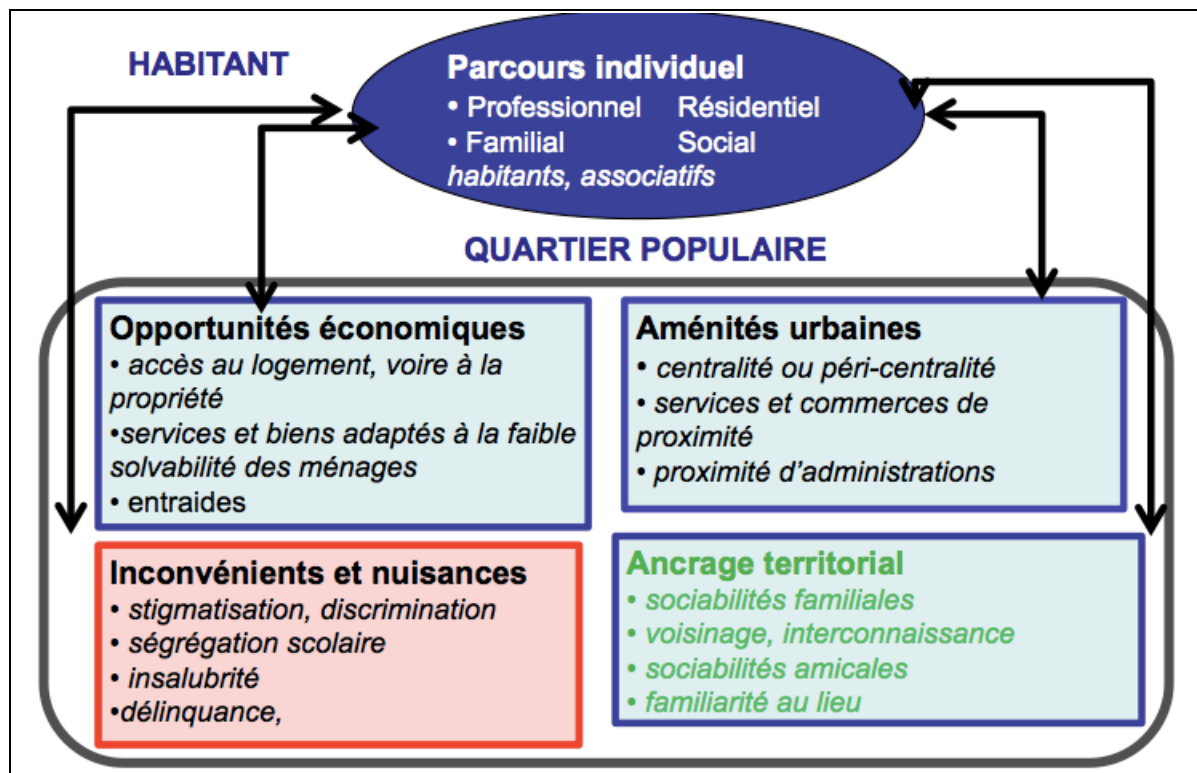
Les habitants des quartiers populaires étudiés sont contraints au changement résidentiel et doivent faire face *à la rupture de leur compromis territorial*. Cette rupture est appréhendée par certains comme un risque de fragilisation de leur existence. On verra en premier lieu sur quels arrangements ces habitants construisent leur compromis territorial puis en quoi il est remis en cause par un déplacement. Dans les différents sites étudiés, on observe une forte convergence entre les motifs d'inquiétude et de contestation.

1.1.1. Construire un compromis entre ressources économiques du quartier, aménités urbaines, ancrage socio-territorial et périls vécus

Le compromis territorial de l'habitant comme modalité de l'appropriation spatiale articule, dans les quartiers populaires, quatre registres de facteurs territoriaux (Encadré 34) : 1) *les ressources économiques et sociales du quartier* ; 2) *les aménités urbaines* ; 3) *l'ancrage socio-territorial à travers les sociabilités et l'attachement* – cette dimension étant souvent négligée dans une lecture fonctionnaliste du quartier populaire ; et, enfin, 4) *les inconvénients et les nuisances*. Habiter un quartier populaire est ainsi le résultat d'un compromis individuel et familial, au sein d'un système de contraintes, entre un parcours de vie et des **opportunités** (accès au logement, parfois accès à la propriété comme dans la copropriété du Petit Bard, rapprochement familial, solidarités familiales et sociales, accès à des produits du quotidien et à des services davantage adaptés à la solvabilité des ménages et interconnaissance avec les commerçants, ou encore, pour certains, possibilité d'une activité rémunératrice, même précaire...), **des aménités urbaines** (en lien avec la centralité ou la péri-centralité du quartier et l'existence de commerces et services de proximité), **un ancrage au lieu** (sociabilités familiales et amicales, familiarité, attachement, souvenirs...), et **des risques et nuisances** (pauvreté, stigmatisation et discrimination sociale et/ou « ethnique » et territoriale (Hancock & al., 2016), ségrégation résidentielle et scolaire, risque de délinquance et/ou d'islamisation des jeunes, insalubrité, abandon par les pouvoirs publics du quartier...). Au final, le compromis de l'habitant des quartiers populaires que nous avons étudiés est fondé sur un système de compensations où les opportunités économiques et les aménités urbaines doublées de l'attachement au lieu définissent un ancrage multidimensionnel à l'espace quotidien et peuvent l'emporter et rendre supportables les risques et les nuisances tels que les habitants les vivent et les hiérarchisent (« les périls vécus ») et non pas tels qu'ils sont identifiés,

définis et construits de l'extérieur par les politiques publiques (« les nuisances et les risques institutionnels »)¹²⁶.

Encadré 34 : Le compromis territorial de l'habitant dans les quartiers populaires centraux ou péri-centraux



1.1.2. Mobilité subie et menace de rupture urbaine, sociale et affective

A Casablanca, Marseille et Montpellier, la contestation porte sur la mobilité subie et le relogement parce qu'ils ignorent l'habiter et fragilisent les existences. Là où les politiques publiques identifient ou affichent d'abord l'insalubrité du logement, l'assignation à résidence, l'enclavement social et spatial, la délinquance ou l'absence de mixité sociale comme problèmes publics et préconisent comme solution le déplacement des habitants, les mécontentements et les inquiétudes concernent en premier lieu le risque d'éloignement du quartier ou le risque de périphérisation par rapport à la centralité affective et sociale qu'il représente ou par rapport à la centralité urbaine. L'éloignement du quartier et la périphérisation sont perçus comme porteurs d'une rupture territoriale, sur les plans économique, social et affectif. Le déplacement vulnérabilise le ménage en le privant des ressources économiques et sociales du quartier (travail potentiel, faiblesse des loyers, possibilité d'accès à la propriété, solidarités familiales et sociales...) ; il est également perçu comme une perte d'aménités urbaines et une remise en cause des ancrages socio-affectifs, avec un possible « coût psychologique » (Ripoll, 2015). Ainsi, une habitante du Petit Bard

¹²⁶ Sur les notions de « périls vécus » et de « risques institutionnels », cf. Berry-Chikhaoui I., Lavaud-Letilleul V., 2016, « Les mobilisations des habitants face aux risques à Fos-sur-Mer » in *Rapport de recherche Habirisk 1*, coord. Christèle Gramaglia, UMR G-EAU / IRSTEA, programme de recherche OHM Littoral méditerranéen.

devant être relogée s'inquiétait de savoir si le tramway passait à proximité de son futur domicile non pas pour pouvoir se rendre au centre-ville mais pour pouvoir retourner régulièrement au Petit Bard retrouver ses amies.

Le déplacement remet en cause l'habiter des populations, fortement ancré dans un espace local que sécurisent les relations de voisinage ou de quartier, familiales et amicales, les pratiques liées aux commerces et services de proximité, les habitudes, les souvenirs, un attachement aux lieux et aux modes de vie. Cela rejoint d'autres observations qui définissent le quartier populaire comme « un espace appropriable et approprié, que l'on est libre d'organiser à sa guise à l'abri des formes de subordination dont les classes populaires font l'expérience dans d'autres lieux » (école, travail, en politique). [...] La transformation du cadre de vie et la démolition des logements viennent dès lors bousculer les routines résidentielles et les appropriations de l'espace » (Gilbert, 2019, p.88). Mais c'est aussi à travers les avantages que procure un logement en centre-ville (à Casablanca et à Marseille) que le déplacement est perçu comme une « périphérisation » : perte de la proximité des équipements, des administrations, de l'accès aux transports en commun.

En second lieu, si le déplacement est une source de déstabilisation pour les habitants, il est souvent dépourvu de contreparties matérielles et symboliques susceptibles de compenser la rupture du compromis territorial. Il ne s'accompagne généralement pas du « saut qualitatif » (Coing, 2007) revendiqué par les politiques de rénovation urbaine ou de réhabilitation et implique de devoir « faire sa place ailleurs » (Ripoll, 2015, p. 163) socialement et affectivement, voire économiquement. Les habitants considèrent généralement que les aspects négatifs du relogement l'emportent sur ses aspects positifs. Au Petit Bard à Montpellier, comme dans d'autres sites de rénovation urbaine en France (Lelévrier, 2010), ils sont de fait principalement relogés dans des quartiers également classés en ZUS : les habitants y identifient les mêmes périls que dans leur quartier (ségrégation socio-résidentielle et scolaire, stigmatisation et discrimination territoriale, risque de délinquance pour les enfants...) mais sans compensation par les solidarités et les ancrages qu'ils ont progressivement construits au Petit Bard. En outre, ils peuvent être réinstallés dans des immeubles disqualifiés, comme la tour d'Assas dans la ZUP de La Paillade, un immeuble de grande hauteur (IGH) lui-même destiné à la démolition¹²⁷. A Marseille, les propositions de relogement quand elles existent se font généralement dans l'habitat social dans « les quartiers Nord », périphériques, mal connectés au centre-ville, fortement stigmatisés et perçus comme dangereux. Les habitants enquêtés expliquent que les possibilités de logements sociaux dans un quartier central sont quasiment impossibles, tandis que la pression immobilière leur interdit de se reloger dans les mêmes conditions et les oblige à l'éloignement¹²⁸. La périphérisation est particulièrement forte à Casablanca où les habitants vivant en plein centre de la Métropole sont relogés dans une cité de recasement située dans la grande périphérie et dont le projet pourtant ambitieux n'a nullement tenu ses promesses (Encadré 35). Sur tous les sites étudiés, nombre d'habitants voient ainsi dans le relogement une double peine, celle de perdre les avantages et les ancrages offerts par leur quartier et le risque de s'installer dans un autre quartier, non familial, dans certains cas stigmatisé, périphérique, avec un surcoût de dépenses économiques et de nuisances. A

¹²⁷ Le projet de démolition de cette tour est ancien et se voit réactualisé dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

¹²⁸ Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007.

Casablanca par exemple, les habitants soulignent tout particulièrement l'extrême imbrication entre les lieux d'habitat et de travail dans le quartier d'origine. Leur inquiétude par rapport à un déplacement contraint en périphérie est amplifiée par la crainte de perdre leur travail, y compris quand il s'agit d'un travail précaire, irrégulier et faiblement rémunéré, ou par celle de ne pouvoir supporter le coût du transport induit par l'éloignement de ce lieu de travail. La rupture est soulignée par les habitants dans sa dimension à la fois fonctionnelle, symbolique et affective à Casablanca mais aussi à Marseille, dont rend bien compte la métaphore de « l'exil » pour qualifier un déplacement vers les « quartiers nord » et l'évocation des personnes âgées décrites comme les premières victimes de politiques de réhabilitation radicales. Partout, la fragilisation est évoquée, qu'il s'agisse des personnes âgées, mais aussi des travailleurs précaires ou des chômeurs, ou encore de la rupture des solidarités de quartier dans des contextes de précarité, à l'instar de ce qui a déjà été largement observé dans d'autres contextes et à d'autres périodes (Castells, 1973).

Encadré 35 : Le mécontentement des anciens habitants de la médina extra-muros relogés dans la périphérie lointaine de Casablanca (cité Nassim) (2007)

Un projet qui ne tient pas ses promesses

Plus de dix ans après les premiers relogements, la « Ville Nouvelle » Nassim apparaît comme un fragment noyé dans la grande périphérie de Casablanca, sans continuité urbaine avec les centres bourgs des communes voisines de Sidi Maarouf et de Lissasfa. A l'est, elle est séparée du premier par une zone d'entrepôts et d'usines, ainsi que par la voie ferrée Casablanca- El-Jadida. Le second centre bourg, dont Nassim dépend administrativement, est situé au nord-ouest à plus d'une demi-heure à pied, au-delà de l'oued Bouskoura et, là encore, au-delà d'une zone d'usines et d'entrepôts. Les berges de l'oued ne sont toujours pas aménagées et ne sont franchissables aisément que par deux routes, dont l'une à l'extrême nord de la zone, et partout ailleurs s'étendent des terres encore agricoles cernées par l'urbanisation. Espaces en friche, trottoirs en terre battue, gravas abandonnés, chantiers arrêtés, absence de parc urbain, retards dans la construction des équipements, finissent de planter le décor d'une zone d'habitat qui suscite de nombreuses insatisfactions chez les habitants.

Les entretiens réalisés auprès de la population en 2006 et 2007 montrent que la plus grande insatisfaction est celle vécue par les anciens habitants de la médina, dont le déplacement du quartier central de la « médina extra-muros » vers une zone de la grande périphérie a été contraint et perçu par la plupart comme un traumatisme. Ils ont vécu leur départ forcé de la médina comme un arrachement, une rupture douloureuse. L'installation dans le nouveau lieu de vie et l'appréciation qu'ils portent sur celui-ci sont fortement empreintes de ce traumatisme qui perdure plusieurs années après.

Outre les pertes ressenties pour avoir dû quitter un quartier central, bien équipé et auquel les habitants étaient attachés, plusieurs registres d'insatisfaction ayant trait à la nouvelle cité d'habitation ont été relevés : un premier a trait au manque d'équipements, notamment les écoles, un hôpital ou du moins des urgences à proximité, les hammams... ; un autre porte sur de nouvelles difficultés économiques liées à la perte de travail dans le déplacement et à l'incapacité de payer les traites pour le remboursement du crédit. Ils pointent l'isolement de la cité en raison de la mauvaise accessibilité aux anciens lieux de vie et, d'une manière générale, au centre de Casablanca. Certains vont jusqu'à dénoncer la détérioration rapide de la cité au fur et à mesure qu'elle s'étend et se densifie et font part d'un fort sentiment d'abandon par les autorités auxquelles ils reprochent de moins bien traiter le quartier parce que ce n'est pas la ville.

Ainsi, hormis un gain de confort et d'intimité à l'échelle du logement (encore que celui-ci ne soit pas ressenti de manière équivalente par tous), les habitants relogés de la médina extra-muros ne semblent tirer aucun avantage, matériel ou symbolique, de vivre dans une périphérie qui émerge pourtant comme une nouvelle centralité casablancaise.

Source : Enquête personnelle (2002 et 2003) et avec Sinda Haoues-Jouve (2006 et 2007).

1.1.3. Des motifs convergents de mécontentement des habitants

Les motifs de contestation qui ont sous-tendu les mobilisations des habitants à Casablanca, Marseille et Montpellier, présentent de nombreuses convergences qui ont trait à la rupture du compromis territorial et à l'insécurisation provoquée. Convergeant avec d'autres observations dans d'autres lieux et/ou à d'autres périodes, nos résultats n'ont rien de spécifiques : ils marquent une constante, celle de mécontentements relatifs aux politiques de mobilité résidentielle. La particularité des terrains que nous avons étudiés par rapport à d'autres contextes de rénovation ou de restructuration urbaines réside davantage dans le fait que ces mécontentements ont constitué la condition nécessaire (mais pas suffisante) pour le surgissement de l'action, alors que d'autres études montrent des mobilisations avortées ou émergeant difficilement (Gilbert, 2019).

On peut classer les motifs de protestation en six registres, qu'il s'agisse de motifs évoquant des pertes pour les habitants par rapport à l'ancien quartier ou un coût lié aux conditions de relogement. Les pertes et les coûts sont toujours d'ordre à la fois matériel, symbolique et affectif. Les différents registres évoquent une définition multidimensionnelle de la relation au territoire.

1) le registre économique

Les habitants mettent en évidence l'augmentation du coût du nouveau logement, à Casablanca (à travers le remboursement des traites pour financer l'accès à la propriété dans la cité de recasement selon un dispositif institutionnel négocié entre l'opérateur du projet et une banque) ou à Montpellier (augmentation des loyers et des charges dans le cas d'un relogement dans un logement neuf ou récent) ; la faiblesse des indemnités d'expropriation pour les propriétaires occupants (à Casablanca et à Montpellier) et simultanément la perte du statut matériel et symbolique que procure la propriété (à Montpellier) ; la perte d'un statut locatif protecteur (les loyers soumis à la loi de 1948 à Marseille) ; la perte d'une activité même précaire exercée dans le quartier (à Casablanca et à Montpellier) ; l'ébranlement des solidarités familiale et sociale qui s'exercent dans la proximité résidentielle et fonctionnent comme « une ressource de compensation » (Gilbert, 2014) ; le coût et/ou le temps de transport pour revenir dans le quartier d'origine pour y travailler ou pour y visiter sa famille ou ses amis, lorsque la desserte le permet...

2) le registre domestique

Les habitants soulignent les inadéquations entre les caractéristiques et la configuration des logements proposés dans le cadre du relogement, et leurs attentes et usages, également observées dans d'autres contextes de relogement (Gaudric & Saint-Macary, 2013 ; Gilbert, 2016) ou dans celui de politiques de logement peu attentives aux usages (Raymond & al., 1966 ; Pinson, 1992).

3) le registre social

Les habitants insistent sur le risque de rupture avec les sociabilités de quartier, familiales, d'interconnaissance et amicales, et les solidarités qui leur sont liées.

4) le registre urbain

Les habitants dénoncent la perte des aménités urbaines liées à la centralité du quartier à Casablanca et à Marseille, et à la péri-centralité du Petit Bard à Montpellier ; ils dénoncent aussi la perte des aménités à venir relatives à la requalification urbaine du quartier que l'on va quitter.

5) le registre affectif

Les habitants évoquent la familiarité et l'attachement au logement, au quartier et/ou à ses habitants, parfois inscrits dans une histoire longue de la famille dans le quartier et à travers les sociabilités que l'on y a construites. Le temps passé dans le quartier joue souvent en défaveur du relogement (ce qui est particulièrement visible à Marseille et à Casablanca). Le fait d'avoir des enfants pré-adolescents peut jouer dans un sens inverse, comme au Petit Bard, où les parents s'inquiètent à la fois de la ségrégation scolaire (elle suscite dans ce quartier de vives mobilisations depuis 2015, suite à la décision du Conseil général de l'Hérault de modifier la carte scolaire allant dans le sens d'une plus forte ségrégation au collège pour les enfants du Petit Bard¹²⁹) et du risque de délinquance. Mais le registre affectif est souvent minimisé dans les revendications, comme on l'observe en particulier à Casablanca et à Montpellier, car les habitants le considèrent comme moins audible par les pouvoirs publics. A Montpellier, il va à l'encontre de la représentation dominante de l'inhabitabilité du Petit Bard qui compte parmi les quartiers les plus stigmatisés de Montpellier. A Marseille, ce registre de contestation est plus prégnant dans les discours, sans doute parce que paraissant davantage audible de la part d'habitants vivant dans des quartiers dont les aménités urbaines sont avérées.

6) le registre de l'espace sensible

A Casablanca, la perte de la proximité de l'océan est évoquée par plusieurs habitants comme un espace de loisirs mais aussi comme un espace sensible. Mais, d'une manière générale, le registre sensible est peu énoncé par les habitants des quartiers populaires. On peut sans doute mettre cela en lien avec la prégnance du milieu urbain où « la nature » est de fait peu présente. Mais on doit sans doute aussi l'attribuer aux modalités des enquêtes que nous avons conduites dans les quartiers populaires qui ont peu exploré la dimension sensible de la relation à l'espace des habitants dans les quartiers populaires (autour du « paysage affectif » par exemple, comme le suggère un entretien avec une jeune fille habitant au Petit Bard qui s'exclame face à la barre A vouée à la démolition : « regardez comme elle est belle ! »). Nous verrons qu'en revanche le registre de l'espace sensible est majeur dans la contestation du redéveloppement industrialo-portuaire à Fos-sur-Mer où l'espace littoral est prégnant et compte fortement pour les habitants mais aussi à travers « l'affection paysagère » (Melin, 2010). Cette dimension de l'espace sensible innerve en effet les entretiens, en lien avec la vue et les odeurs en particulier, qui peuvent être abordées négativement (les pollutions) mais aussi positivement à travers la présence du territoire pré-productif (l'odeur de la mer par exemple, la vue côté étang...).

1.2. Les fissures du compromis territorial de l'habitant dans la ville productive

Les habitants à Fos-sur-Mer voient *leur compromis territorial se fissurer* sous l'effet des politiques de redéveloppement industrialo-portuaire, et craignent d'être vulnérabilisés sur leur propre territoire par un cumul de nuisances occulté par l'État et l'autorité portuaire (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013)¹³⁰.

¹²⁹ Enquêtes personnelles, 2015 et 2017.

¹³⁰ Les développements suivants sont repris du rapport de recherche : Berry-Chikhaoui I., Lavaud-Letilleul V., 2013, « Habiter à proximité de la zone industrialo-portuaire de Fos. Lire les conflits à partir de la rupture

1.2.1. Construire un compromis entre aménités productives, aménités non productives et périls vécus

Dans un territoire productif littoral comme à Fos-sur-Mer, le compromis territorial de l'habitant articule les quatre registres de facteurs territoriaux suivants : 1) *les opportunités professionnelles* liées à la ZIP mais qui ne peuvent suffire pour saisir la relation complexe et multidimensionnelle des habitants à leur espace de vie ; 2) *la redistribution de la rente industrielle*; 3) *l'ancrage socio-territorial*, minimisé dans une lecture fonctionnaliste des territoires productifs en terme de tolérance ; et, enfin, 4) *les inconvénients et les nuisances* en grande partie liés au caractère productif du territoire. Habiter une zone industrialo-portuaire est ainsi le résultat d'un compromis individuel et familial, au sein d'un système de contraintes, entre un parcours de vie et des **avantages directs de la ZIP** (les opportunités professionnelles), des aménités territoriales liées aux **avantages indirects et compensatoires de la ZIP** (un territoire industriel fiscalement riche qui permet aux collectivités de conduire des politiques fiscale, sociale, de l'habitat et d'équipement avantageuses pour les habitants), des **aménités non productives** (l'ancrage au lieu à travers les sociabilités, l'affect, les souvenirs, l'espace sensible...), et « **des périls vécus** » tels que les appréhendent et les hiérarchisent les habitants (atteinte aux lieux de vie, santé, congestion routière...). Au final, le compromis de l'habitant à Fos-sur-Mer est fondé sur un système de compensations où les opportunités professionnelles et la redistribution de la rente, doublées d'un attachement au lieu définissent un ancrage multidimensionnel au territoire et peuvent l'emporter et rendre supportables « les périls vécus » (Encadré 36).

1.2.2. La multidimensionnalité de l'ancrage : opportunités professionnelles, redistribution de la rente et attachement socio-territorial

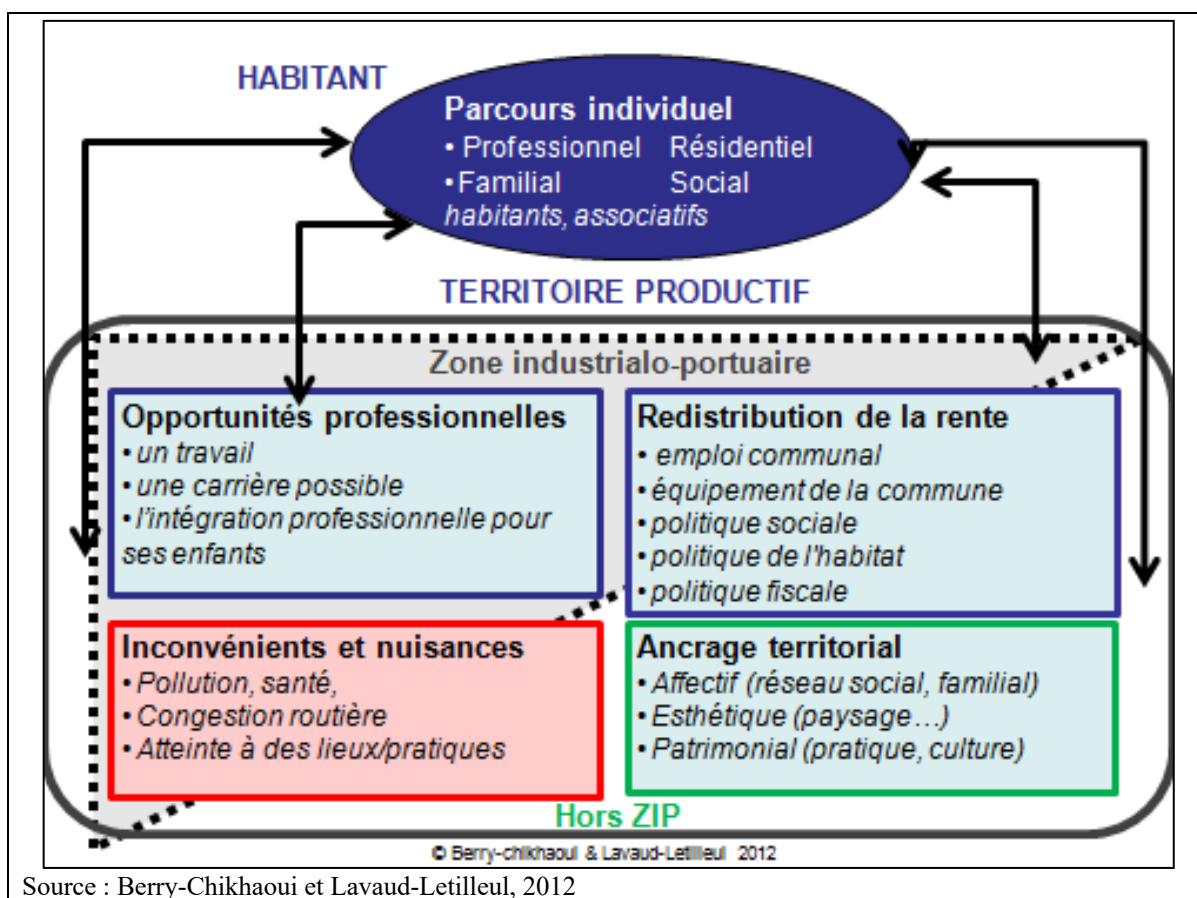
1) Les opportunités professionnelles

Les opportunités professionnelles comportent plusieurs horizons pour un individu. Elles comprennent à court terme *un travail* permettant de subvenir aux besoins d'une famille et, dans le meilleur des cas, de s'épanouir professionnellement ; à moyen terme, *une carrière possible*, synonyme de projection et d'avancement valorisant sur le plan professionnel et social ; et enfin, à plus long terme, *l'intégration professionnelle des enfants* afin d'assurer l'avenir de la génération suivante. De ce point de vue, la ZIP de Fos fut un territoire très attractif en termes d'emploi. Les emplois créés dans l'industrie lourde ont permis d'embaucher les locaux, mais aussi des populations extérieures (les migrants du travail venus des industries sidérurgiques lorraines dans les années 1970¹³¹). Enfin, du côté des enfants, si certains choisissent de partir, d'autres restent et l'enjeu est de trouver un emploi dans un contexte plus tendu.

du compromis territorial de l'habitant sur la ZIP, 50 ans après sa création », in V. Lavaud-Letilleul (dir.), *Développement industrialo-portuaire, enjeux socio-environnementaux et gestion durable des territoires dans les ports de commerce. Réalités françaises, comparaisons internationales*, rapport de recherche du Programme PISTE (Port-Industrie-Société-Territoire-Environnement), pp. 469-498. Et de travaux en cours.

¹³¹ Ricard G., 1989, *Marseille-sur-Fos ou la Conquête de l'Ouest, Chambre de commerce et d'industrie de Marseille*, Collection Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille XIXe-XXe siècles.

Encadré 36 : Le compromis territorial de l'habitant dans les territoires productifs



2) La redistribution de la rente industrielle

Le développement territorial (urbanisation, équipement...) des zones industrialo-portuaires ne vient pas seulement du développement économique (des emplois et des revenus réinjectés dans l'économie locale) mais aussi de la redistribution de la rente industrielle (Lavaud-Letilleul, 2012b, p.322-323). Conçus comme une compensation, les revenus tirés de la fiscalité, de la taxe professionnelle notamment, ont ainsi permis à la commune de Fos d'élaborer une politique de développement qui s'adresse à toutes les catégories de la population (jeunes, personnes âgées, familles, personnes handicapées...). Elle comprend tout à la fois : *l'emploi communal* (600 agents à la mairie de Fos-sur-Mer) ; *une politique d'équipement de la commune* (sportif, culturel...) ; *une politique de l'habitat* (44,4% des logements sociaux sur la commune sont des maisons individuelles, INSEE, 2012) ; *une politique sociale* (loisirs, cantines, personnes du troisième âge...) ; *une politique fiscale* (la municipalité de Fos a supprimé la taxe d'habitation en 2005 et diminué de moitié la taxe foncière en 2012).

3) L'ancrage socio-territorial

L'ancrage socio-territorial réfère aux aménités non productives qui relèvent soit de la qualité d'un lieu, soit de la qualité d'être ensemble (Le Floch *et al.*, 2002) qui sont fortement imbriquées. La rencontre entre les deux se fait notamment au niveau des pratiques récréatives individuelles ou collectives et de sociabilité (à Fos-sur-Mer : chasse, pêche, promenade, activité

balnéaire, réunions familiales, fêtes locales...) associées à des lieux (domicile, marais, étangs, village, plage et mer...). Dans le Golfe de Fos, l'ancrage socio-territorial prend une dimension particulière car il est lié à l'espace littoral qui qualifie fortement la relation hommes-milieu et parce que la relation sensible à l'espace y est prégnante : la nature, ses paysages et ses lieux (ou autrement dit « l'espace pré-productif ») constituent des ressources importantes dans les pratiques récréatives, de sociabilité (activité balnéaire, pêche, chasse...) et culturelles (tauromachie, fêtes patrimoniales, concerts...). L'identité locale - la Provence (le quartier de la Hauteure correspondant au village perché traditionnel, entre Camargue (étangs et salins) et plaine de la Crau - est restée très vivace. L'ancrage socio-territorial se cristallise sur des lieux et des temporalités spécifiques. Il se manifeste par un attachement des habitants aux *hauts lieux de la vie ordinaire*, telle que la plage du Cavaou ou l'Hauteure, et à certains temps des festivités locales. La mairie de Fos-sur-Mer joue d'ailleurs à plein le registre de l'attachement au lieu à travers le slogan de son logo (« *Fos, un écrivain de vie* ») et en organisant des manifestations festives gratuites dans des lieux ouverts : manifestations taurines dans la tradition camarguaise (abrivado), balades à cheval, fêtes patrimoniales autour de l'Hauteure, soirées barbecue et concerts sur la plage du Cavaou... Sur le site de la mairie de Fos-sur-Mer¹³² sont ainsi valorisés l'identité camarguaise, les paysages, les traditions et la convivialité autour de nombreuses festivités. La *littoralité* joue ainsi un rôle important dans les ancrages sur le territoire industrialo-portuaire de Fos.

Mais dans ce territoire littoral productif, le lieu et ses paysages comportent une autre facette constitutive de l'identité et de l'attachement locaux : les paysages industriels participent de l'ordinaire et du familier selon un processus de naturalisation de l'artificiel, voire d'esthétisation. L'attachement, c'est donc aussi celui à des paysages industriels et à leur forte intrication dans le Golfe de Fos avec la « nature ». Les industries, intégrées au paysage vécu et relevant de « l'affection paysagère » ou du « paysage sentimental » pour reprendre les notions de Pierre Sansot (cité par Hélène Melin, 2010), entrent en osmose avec les éléments naturels du paysage. Nos observations corroborent ainsi l'analyse d'Hélène Melin sur l'industrie comme un élément du « paysage naturel »¹³³. Le paysage au sens de paysage vécu n'est pas « d'ordre décoratif », il est une des manifestations de l'appropriation d'un lieu¹³⁴. Le paysage vécu à Fos renvoie ainsi à la double identité productive et littorale des habitants, l'identité productive ne se réduisant pas au seul travail (ouvrier et docker) mais doit être comprise dans sa définition plus large intégrant les paysages affectifs, dont font pleinement partie pour certains habitants les industries et le port (Encadrés 37 et 38).

¹³² http://www.fos-sur-mer.fr/traditions_et_art_de_vivre.html#sthash.4SPbWxVL.dpuf

¹³³ L'industrie constitue « un élément du paysage naturel si l'on se place du côté de l'affection paysagère. La beauté des lieux ne sera pas totalement absente, mais elle peut passer par tous les sens, être ce qui suscite de l'émotion, ravive des souvenirs. » (Melin, 2010).

¹³⁴ « Le paysage relève donc de la relation intime que l'homme entretient avec son environnement. C'est une tentative, une tentation, pour donner du sens au monde qui l'entoure (...) Le paysage synthétise les éléments qui se présentent au regard de l'homme, dans la relation qu'il noue au monde et qui lui permet de construire une image du pays qu'il habite » (Melin, 2010).

Encadré 37 : Fos-sur-Mer, entre industries et littoral

La plage malgré tout : la plage du Cavaou avec Arcelor Mittal en second plan, La Provence, 2017 ; Un barbecue sur la plage, photo postée sur Facebook



Traditions festives et loisirs pour tous, www.fosurmer.fr/



Encadré 38 : Le paradoxe de la plage du Cavaou raconté par un journaliste de la Provence

Extrait d'article de presse, Eric Bessati, juillet 2010, La Provence.com,

« Entre usines et pétroliers le Cavaou sait se faire aimer »

« À l'horizon, les pétroliers mouillent en attendant d'entrer dans le port de Fos, derrière, des usines crachent de la fumée plus ou moins blanche. La vue n'est pas belle, mais surprenante. Si l'environnement pousse à penser que les vacanciers boudent la plage il n'en est rien. Ses longues étendues de sable en sont un des principaux attraits. Ici, il y a de la place pour tout le monde. "C'est une des seules plages où tu peux jouer au foot, courir partout, le sable est dur", témoigne un Saint-Mitréen habitué du lieu. Ici, les baigneurs sont plus des locaux attirés par la proximité que des touristes venus découvrir la nature. Ludo et William sont "nés avec" et ne font plus attention au paysage. Néanmoins ils ont trouvé la parade: "La vue: ça dépend vers où tu te tournes." Ce qui fait venir les vacanciers sur la plage, c'est son exposition exceptionnelle au vent. Orienté sud-est sans aucune protection, le spot est réputé. Jérôme vient de Marseille sur les conseils d'une amie. »

<http://www.laprovence.com/article/edition-martigues-istres/613156/entre-usines-et-petroliers-le-cavaou-sait-se-faire-aimer.html>

1.2.3. Inconvénients et nuisances

Les habitants ne s'attachent pas aux seuls aspects négatifs de leur territoire et ils les hiérarchisent selon des priorités qui ne ressortent pas de la politique institutionnelle de gestion des risques. Cette hiérarchisation dépend de la sensibilité de la personne (tel habitant à l'odorat très sensible, capable de nommer toutes les odeurs de la zone en fonction de la rose des vents). En revanche, les risques accidentels qui sont au cœur de la politique de gestion des risques sont très peu cités. Le résultat de la hiérarchisation n'est pas non plus toujours celui que l'on attend (au niveau sonore, les avions de la base aérienne d'Istres sont cités en premier par certains habitants). En termes de qualité de vie, la congestion routière (temps de déplacement, accidents) est citée par ceux qui sont obligés de se déplacer aux heures de pointe, d'autres ont développé des stratégies pour éviter les bouchons (horaires décalés). Les pollutions de l'air par les industries, notamment Arcelor Mittal, et ses impacts sanitaires sont en revanche très souvent mentionnés, non pas tant à travers les odeurs, mais à partir de ce qui est visible (les particules fines déposées sur le mobilier de jardin, les bouches d'aération encrassées...) et les maladies (respiratoires et cancer).

1.2.4. L'ébranlement du compromis territorial de l'habitant à Fos-sur-Mer

Depuis les années 2000, toute une série de politiques publiques conduites sur le territoire de la ZIP porte atteinte à l'habiter des Fosséens en ébranlant l'équilibre du compromis territorial sur lequel reposait leur relative tolérance aux nuisances et aux pollutions. Il s'agit du redéveloppement industrialo-portuaire à travers plusieurs projets (terminaux méthaniers, à conteneurs, incinérateur de traitement des déchets ménagers), de la politique nationale de prévention des risques technologiques (PPRT), des réformes nationales de la fiscalité professionnelle et de l'intercommunalité (la métropole d'Aix-Marseille-Provence créée en 2016). L'abaissement du seuil de tolérance des habitants résulte de la progression du déséquilibre entre, d'un côté, des opportunités professionnelles moins importantes¹³⁵ et des aménités territoriales

¹³⁵ Diminution des emplois, montée du chômage, ou non-compatibilité des nouveaux emplois avec les qualifications des habitants.

remises en cause (baisse de la rente¹³⁶, violation de l'intimité d'un lieu emblématique : la plage de Fos Cavaou) et, de l'autre, la progression de la sensibilité aux nuisances et leur augmentation (santé, congestion routière, risques industriels...) en lien avec le redéveloppement de la zone. Le projet de l'incinérateur de traitement des déchets ménagers de la communauté urbaine d'Aix-Marseille-Provence a cristallisé les conflits en publicisant l'enjeu de la santé autour du Golfe de Fos tandis que celui du terminal méthanier Fos 2XL a publicisé le problème d'un autre « péril vécu », celui de la congestion routière, autour de l'enjeu du contournement de Martigues-Port de Bouc. La question de la qualité du cadre de la vie collective et de ses lieux ainsi que la reconnaissance et la prise en charge de la vulnérabilité sanitaire deviennent primordiales et agissent comme les principaux motifs des mobilisations depuis le début des années 2000 (Encadré 39).

Encadré 39 : Lutter à la fois pour sauver un haut-lieu de la vie ordinaire et dénoncer le péril sanitaire à Fos-sur-Mer

Manifestation « Ville Morte », 13 décembre 2003.



Source : Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos

La contestation rend donc bien compte de la fragilisation du compromis territorial par les politiques publiques. Les habitants dénoncent : 1) *la confiscation des aménités non productives*, en lien avec l'ancrage socio-territorial : le projet en 2002 du terminal méthanier de GDF-Cavaou implanté sur la plage du Cavaou en est l'emblème¹³⁷ ; 2) *la remise en cause de la compensation des nuisances* par la rente industrielle et 3) *la vulnérabilisation sanitaire*, avec un cumul des

¹³⁶ Cette baisse est liée à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 qui fait peser une incertitude sur le devenir des politiques sociale, d'équipement et fiscale des collectivités.

¹³⁷ Se reporter supra chapitre 7, 1.2. *La dépossession par confiscation.*

pollutions, qui se produit dans un contexte de *vulnérabilisation sociale* qu'entérinent la montée du chômage, l'externalisation en cours des services au sein d'Arcelor Mittal faisant peser des incertitudes sur les acquis sociaux, le risque de délocalisation industrielle...¹³⁸.

2. JUSTICE POUR LES TERRITOIRES SUBALTERNES

Si l'habiter, dans sa dimension de compromis territorial, et le lieu, dans sa dimension d'intimité, sont au cœur des protestations collectives, leur déni cristallise des revendications en termes de justice sociale et spatiale autour de la reconnaissance *d'un droit à l'habiter*. Partout, les projets d'aménagement cristallisent un sentiment d'injustice et les habitants revendiquent des interventions qui soient soucieuses de leur existence.

2.1. La revendication d'une intervention soucieuse des habitants des quartiers populaires

Au Petit Bard, le sentiment d'éviction nourrit l'idée que la rénovation urbaine n'est pas faite pour les habitants mais, sous couvert de mixité sociale, pour de nouvelles familles. Ce constat, qui ressort également d'autres enquêtes dans d'autres quartiers en rénovation urbaine (ONZUS, 2013), renforce au Petit Bard un sentiment de discrimination économique, scolaire et territoriale déjà fort ainsi que la perception que le projet vise à « *foutre les arabes dehors* ». La mixité sociale paraît dès lors ambiguë aux habitants du quartier, méprisante même pour certains dans son objectif de dispersion pour éviter une concentration « communautaire » considérée de l'extérieur comme forcément problématique (Berry-Chikhaoui & Medina, 2014).

Le sentiment d'injustice est également alimenté par le fait que le relogement prive les habitants des améliorations dans le quartier et qu'en conséquence la rénovation urbaine leur est confisquée alors qu'ils supportent depuis des années des conditions de logement indécentes. Depuis la fin des années 1990, un collectif d'habitants dénonce la dégradation de leur quartier face au laisser-faire des pouvoirs publics (Encadré 40). Ils ont vécu comme un abandon l'absence d'intervention des autorités locales sur le quartier, alors même que l'urbanisme montpelliérain a été particulièrement actif depuis 30 ans et que George Frêche, maire jusqu'en 2004, a souvent été qualifié d'« élu bâtisseur et visionnaire ».

On observe un sentiment équivalent d'une politique publique faite pour les autres à Marseille et à Casablanca. Dans le contexte de l'aménagement néolibéral caractéristique de « la ville internationale », les habitants font porter la critique sur le fait que l'intervention urbaine les dépasse au profit d'enjeux spéculatifs et financiers inscrits dans des flux d'investissements à l'échelle mondiale (« Uncle SAm veut nos maisons ») et revendiquent une intervention urbaine *pour les habitants* (encadré 41). L'enjeu d'un *centre ville pour* est une revendication majeure, qui est portée à Marseille par l'association éponyme particulièrement active dans les mobilisations, épaulant les habitants soumis aux évictions résidentielles depuis les années 2000¹³⁹. A Casablanca,

¹³⁸ <https://marsactu.fr/a-fos-les-metallous-soucieux-pour-lavenir-du-bassin-industriel/> et Maritima Médias, novembre 2017 Interview de Sandy Poletto, secrétaire général CGT d'ArcelorMittal : <https://www.dailymotion.com/video/x69c8ho>.

¹³⁹ <https://www.centrevillepourtous.asso.fr/>. Sur les associations comme modalités des luttes, se reporter *infra* Chapitre 10 *Habiter pour lutter*.

un petit groupe de propriétaires, à la fois habitants et commerçants dans le quartier soumis aux destructions, s'est fait conseiller par une avocate à propos du montant dérisoire des indemnités d'expropriation alors que le projet visait à attirer des investisseurs de la péninsule arabique (des investisseurs saoudiens sont évoqués par les enquêtés). Leur souhait était de pouvoir conserver une parcelle de terrain sur le site, d'y reconstruire leur maison et des locaux commerciaux, et de bénéficier ainsi de la rénovation du site où ils vivent depuis toujours et où ils ont développé un commerce ou un service de proximité (épicerie, papeterie de quartier, bain maure, four de quartier...). Toutefois, dans cette ville, les revendications, contraintes par un projet d'émanation royale difficilement négociable, ont plus généralement porté sur les conditions du relogement que sur un maintien sur place. Ils ont fait valoir l'idée d'une compensation sous la forme d'un « relogement juste », considéré comme « un droit » fondamental énoncé par le roi en personne.

Encadré 40 : Dénoncer la dégradation de la copropriété et le laisser-faire des pouvoirs locaux

Ce sont à la fois la mise au jour de détournements d'argent, la dégradation de la copropriété et sa faillite financière qui ont suscité dans ce quartier une mobilisation d'habitants, à la fois locataires (les plus nombreux) et « petits » propriétaires occupants. Dès la fin des années 1990, des habitants se sont organisés « pour faire respecter leurs droits à être logés et à vivre dignement », dénonçant les dysfonctionnements de la copropriété, interpellant à plusieurs reprises les pouvoirs publics et allant jusqu'à s'engager dans une bataille juridique. En décembre 2001, une centaine d'habitants (selon l'association Justice pour le Petit Bard) porte plainte pour détournement de charges par plusieurs syndicats entre 1998 et 2001.

Cette mobilisation va se renforcer à partir de l'incendie qui a détruit en juin 2004 une des cages d'escalier de la plus grande barre du quartier. Le départ de feu et un décès consécutif sont présentés comme l'issue dramatique et malheureusement inévitable de l'absence d'entretien des immeubles et de l'abandon du quartier par les autorités locales et cristallisent les tensions. Le quartier n'avait pas bénéficié jusque-là de dispositifs de la politique de la Ville tels que mis en œuvre dans le parc social voisin (La Pergola, bailleur Hérault Habitat), et surtout dans la ZUP de Montpellier (La Paillade). La mobilisation pour soutenir la vingtaine de familles sinistrées et dénoncer la situation prend alors une forme double : celle d'un collectif rapidement constitué en association après l'incendie, soutenue par le *Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (MIB)* et le *Droit Au Logement (DAL)*, et celle de solidarités de quartier. Pour le nom, à la création de l'association, les leaders de la mobilisation hésitaient entre « Avenir » et « Justice », mais « les gens ont tout de suite adhéré à Justice, les gens ont soif d'égalité de traitement [...] Il y a un déficit de justice dans les quartiers, donc les gens le revendiquent assez souvent¹⁴⁰ ». Ces mobilisations ont donné un « coup de booster »¹⁴¹ au lancement d'un projet de rénovation urbaine sur le quartier, conjointement promis, dans ce contexte d'urgence, par la nouvelle maire PS de Montpellier, Hélène Mandroux, et par le ministre du Logement de l'époque, Marc Philippe Daubresse, qui avait alors fait le déplacement à Montpellier. La convention entre la ville et l'ANRU est signée en novembre 2005, avant celles des deux autres projets montpelliérains (janvier 2007). Plus récemment, dans le contexte de la campagne des élections municipales de 2014, *l'Association Justice pour le Petit Bard* réitérait dans un tract que « les seules priorités que nous revendiquons sont la justice, la dignité des habitants, l'égalité avec les autres citoyens ! ».

Berry-Chikhaoui et Medina, 2010

¹⁴⁰ Entretien avec un membre de l'association Justice pour le Petit Bard, mars 2008.

¹⁴¹ Entretien avec le chargé de mission PRU Cévennes/Petit Bard, octobre 2007.

Encadré 41 : Lutter pour une réhabilitation qui se fasse pour les habitants et non pour les investisseurs

Marseille, rue de la République : « Uncle SAM veut nos maisons »



« **Qui dit ça ?** » Les réponses sont proposées sous la forme de QCM :

Affiche de gauche **a.** George Latil, éditorialiste à *La Provence* (juin 2005) ; **b.** Claude Valette, adjoint au maire délégué à l'urbanisme (novembre 2003) ; **c.** Eric Foillard, président de Marseille-République (septembre 2004)

Affiche de droite : **a.** Louis Freron, proconsul de la Convention (1792) ; **b.** Karl Oberg Hörere SS und Polizei Führer pour la France (janvier 1943) ; **c.** Renaud Muselier, 1^{er} adjoint et président d'Euroméditerranée (mars 2002)

2.2. La dénonciation de politiques publiques au service d'un « paradis industriel » dans la « ville productive »

Dans le territoire productif à Fos-sur-Mer, les habitants ont l'impression que nombre de projets ne sont pas faits pour eux et, qui plus est, se font à leur détriment et au profit des industriels. Pour autant, ils ne contestent pas le principe d'une intervention des pouvoirs publics en vue du redéveloppement industrialo-portuaire mais les modalités de cette intervention. Ici aussi, la demande est celle d'une *intervention juste, pour les habitants, respectueuse des existences*. Les habitants se battent pour que les projets ne se fassent pas aux seuls bénéfices des industries et, ce faisant, pour que Fos ne soit pas un « paradis industriel » de manière à protéger au mieux leur habiter, leur santé et, ce faisant, leur existence et leur vie. Ils ne remettent pas en cause le développement industriel en tant que tel (ils vivent de la ZIP et le reconnaissent) mais défendent un « mieux industriel », pour reprendre les propos du maire de Fos, car ils restent fortement attachés à leur territoire, à ses lieux, à ses paysages, et à certaines de ses traditions et sociabilités articulées au milieu naturel. Leur combat porte ainsi sur les modalités des projets (la localisation du terminal méthanier de manière à préserver la plage, le procédé technologique de l'incinérateur...) et non sur l'opportunité du redéveloppement industrialo-portuaire.

Le sentiment d'injustice est particulièrement conforté sur le territoire fosséen par le projet d'incinérateur de l'ex-communauté urbaine de Marseille, par la politique de gestion des risques industriels et par les réformes nationales de la taxe professionnelle en 2010 et de l'intercommunalité en 2015 (avec la création du statut intercommunal de Métropole).

2.2.1. « Nous ne sommes pas la poubelle de Marseille »

En 2003, la brutalité du réveil de la ZIP est renforcée par le projet fortement contesté de l'incinérateur de traitement des déchets ménagers de la communauté urbaine de Marseille quasi-contemporain du projet de terminal méthanier GDF-Cavaou qui empiète la plage éponyme (lancement en 2002). Cet équipement, imposé par le préfet au territoire fosséen pour remplacer la décharge à ciel ouvert d'Entressen, suite à sa fermeture exigée par une directive européenne, est présenté par les habitants comme « le projet de trop ». Il a ravivé l'effet et le sentiment de « périphérisation » du Golfe de Fos par rapport à Marseille, la circonscription portuaire accueillant les équipements générant des nuisances loin du pôle marseillais, et a ravivé ainsi les querelles politiques entre ville-centre et périphérie. Dans cette contestation, c'est le cumul des nuisances (ajout de substances toxiques rejetées dans l'atmosphère par l'incinérateur : dioxine en particulier, oxydes d'azote, de soufre, métaux lourds...) et le risque sanitaire qui sont dénoncés. Mais au-delà, les revendications cristallisent un fort sentiment d'injustice associé à un sentiment de relégation et d'injustice sanitaire : « On commence à écouter les informations, on commence à se dire... A chaque fois, ça atterrit là [sur la ZIP]. Donc, quand on a commencé à entendre parler du projet de Marseille de faire son incinérateur... et qu'on a vu au bout de quelques années qu'ils n'arrivaient pas à le faire chez eux parce qu'il y avait une opposition de la population, on a bien compris que ça allait atterrir ici » (entretien, 2012, membre du *Collectif Citoyen Environnement Santé* de Port Saint-Louis du Rhône). Ces revendications mettent en jeu la reconnaissance d'un *droit à vivre* pour les habitants des territoires industriels. Il s'agit en effet « *Ni [de] partir ni [de] mourir mais [de] vivre à Fos-sur-Mer* » (slogan lors de la manifestation « Ville Morte » à Fos-sur-Mer en 2003 contre le terminal méthanier GDF-Cavaou et l'incinérateur). Les habitants rejettent ainsi le déterminisme de la ville industrialo-portuaire et refusent d'être considérés comme « la « poubelle de Marseille » ».

2.2.2. « Non aux pollués payeurs, oui aux pollueurs payeurs »

Alors que les habitants perçoivent leur territoire comme un territoire multirisques, la politique de gestion des risques industriels (PPRT, loi Bachelot, 2003) est vécue comme une politique publique inadaptée qui n'est pas pensée pour eux : à la fois restrictive et décalée par rapport aux attentes, elle est vécue comme particulièrement injuste car, au lieu de protéger les habitants, elle crée un nouveau péril. Bien qu'à visée correctrice, elle provoque un mouvement de contestation sur l'ensemble du territoire français par les propriétaires dont les habitations sont comprises dans un périmètre d'exposition aux risques accidentels (Martinais, 2015). Notre enquête auprès d'acteurs associatifs et auprès d'habitants impactés par un des trois PPRT de Fos prescrits entre 2009 et 2012 montre qu'ils contestent la loi parce qu'elle est fortement ambiguë (voire grotesque à leurs yeux) sur plusieurs plans et énoncent ainsi une définition beaucoup plus large et

systémique du « péril vécu », plus juste à leurs yeux¹⁴². En premier lieu, ils dénoncent la loi parce qu'elle ne les protège pas (*une loi inefficace*) : ils ironisent sur l'incongruité de la notion de périmètre qui inclut et exclut deux voisins, l'un serait à l'abri et l'autre pas, et s'inquiètent des pathologies lourdes générées par l'industrie, la loi Bachelot masquant pour eux une politique de laisser-faire en matière de lutte contre les pollutions et de santé publique¹⁴³. En second lieu, elle se trompe de cible en ménageant les industriels (*une loi détournée*) puisqu'elle fait porter le coût de la prévention sur les pouvoirs locaux et les habitants (Martinais, 2015). « Non aux pollués payeurs, oui aux pollueurs payeurs » constitue l'une des formules emblématiques de la lutte¹⁴⁴. En troisième lieu, ils la dénoncent parce qu'elle fait peser sur eux un risque supplémentaire, territorial, économique et social (*une loi agressive*) : la perte de domicile (en cas d'expropriation ou de délaissement) et le risque de rupture induit ; un coût financier, voire la perte du statut de propriétaire pour des habitants qui ne pourront pas racheter un logement équivalent dans la région en raison de l'inflation immobilière ; ou encore, la difficulté voire l'incapacité financière d'assurer les travaux de mise aux normes. Plus largement, la loi fait peser un risque collectif sur l'habitabilité du territoire en remettant en cause des lieux de la vie sociale (prescription d'un PPRT interdisant l'accès à la plage du Cavaou en 2004). Enfin, elle est vécue sur le mode de l'injonction et révèle à leurs yeux un déni de démocratie¹⁴⁵.

La révision de la loi est une revendication majeure du mouvement contestataire de manière à réparer cette injustice. Et cela dans deux sens : d'une part en impliquant les entreprises dans le financement des travaux de mise en conformité sur les logements des riverains, d'autre part, en faisant sauter le principe de « l'économiquement acceptable » auquel est conditionnée la réalisation des travaux par les entreprises pour réduire les dangers à la source, au profit d'une politique « socialement acceptable ». « C'est totalement injuste ! L'industriel peut (en effet) se retrancher derrière cette notion floue que permet la loi pour ne pas effectuer les travaux » dénonce le président du PPRT 13 en 2011¹⁴⁶.

2.2.3. « Non à la fin des compensations »

Pour une ville productive comme Fos, la suppression de la taxe professionnelle signifie la remise en cause de la rente industrielle et, simultanément, celle des politiques sociales, fiscales et d'équipements conduites par la municipalité, alors que la ZIP connaît une crise. Elle avait le mérite

¹⁴² Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2016.

¹⁴³ On retrouve cette critique sur d'autres territoires productifs : « Les sites Seveso continuent de prospérer en phase "terminal" sans pour autant nous assurer le plein emploi, les pathologies lourdes restent bien ancrées et l'amiante continue de faire des ravages... » (extrait de Grains de sel, bulletin trimestriel de la Fédération d'associations pour l'environnement du Littoral Flandres Artois n°36, avril 2012).

¹⁴⁴ L'un des constats communs à l'ensemble des associations luttant pour une révision de la législation, et réunies à Donges en Loire-Atlantique en février 2012, est le suivant : « Oui, la sécurité des riverains doit être assurée. Ils ne peuvent être tenus pour responsables des dangers générés par l'industriel », source : INFOS ADZRP n° 19 – MARS 2012

¹⁴⁵ Cf. *supra* troisième partie, chapitre 7, 2.3. *La mal participation dans la ville productive*.

¹⁴⁶ Site de l'Association Duclair PPRT 13. Cette revendication est portée à l'Assemblée nationale en 2013 dans une proposition de résolution relative à un moratoire sur la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques par dix député-e-s : « L'économiquement acceptable est une notion qui est incompatible avec la réduction des dangers à la source puisque les industriels, protégés par cette notion, ont la liberté de refuser les modifications lourdes permettant cette réduction du danger. »

de faire des communes industrielles, socialement pauvres, des communes fiscalement riches, assurant par là une compensation par une politique locale fiscale, sociale, de l'habitat et d'équipement. Sa suppression en 2010 inquiètent les habitants : « Si j'ai bien compris le système de redistribution, on fait un paquet et on redistribue un peu à tout le monde. C'est que la redistribution, il faut qu'elle soit quand même un peu adéquate avec le minimum de nuisances que supportent les gens qui sont près des usines, sinon les habitants vont désert Fos » (un habitant, entretien, 2012). Enfin, l'organisation de la compétition territoriale par l'État français, incarnée dans la réforme des intercommunalités avec la création du statut de Métropole¹⁴⁷, est également vécue comme injuste par les habitants de Fos-sur-Mer. La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016 remet en cause l'intercommunalité à laquelle la commune de Fos appartenait jusque-là et crée dans une optique de juste compensation : celle d'une redistribution de la rente industrielle entre les communes subissant les nuisances de la ZIP.

3. REVENDIQUER UNE CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE

Si partout la demande est celle d'une intervention *pour les habitants*, elle est aussi une demande d'intervention *avec les habitants*. Derrière l'ensemble des protestations et des revendications pour une égalité de traitement et pour une reconnaissance de l'habiter et du lieu, se profile le sentiment d'être considérés comme des citoyens de seconde zone et, sur les terrains français (Marseille, Fos et Montpellier), une exigence d'expression et de légitimité politiques (Hazfeld, 2013).

En premier lieu, dans le contexte français, la revendication porte sur le droit à participer à la conception des territoires. Les mobilisations prônent ainsi un aménagement juste, une conception collective du développement et/ou de la requalification des territoires et la reconnaissance des habitants comme acteurs de ce développement. Elles énoncent la figure d'un habitant-citoyen et légitiment une vision ordinaire des territoires et de l'aménagement fondée sur le respect de l'habiter et des existences de ceux qui subissent par ailleurs différentes formes d'injustice. La participation des habitants telle qu'elle est revendiquée porte d'une part sur la définition des problèmes publics à travers la reconnaissance des périls vécus et d'autre part sur les modalités de leur résolution à travers l'association des habitants à l'élaboration des projets et des politiques publiques. En second lieu, les protestations et les mobilisations dénoncent un manquement à la démocratie et manifestent une défiance pour le fonctionnement démocratique tel que les habitants l'observent dans leur quotidien (discrimination territoriale, injustice environnementale et sanitaire et plus globalement inégalité d'accès aux droits fondamentaux) et dans la confrontation à l'aménagement. Derrière le déni de citoyenneté, c'est un déni de démocratie qui est en cause (y compris dans sa dimension représentative) ou plus précisément c'est la dénonciation d'un système démocratique fondé sur l'injustice sociale et spatiale qui prévaut et organise les territoires subalternes.

¹⁴⁷ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM »

Au Petit Bard à Montpellier, les habitants revendiquent une citoyenneté pleine et entière face au sentiment d'être des citoyens de seconde zone parce que « ici, on ne vote pas, alors la population est considérée comme inutile » (entretien, 2009), et parce que les habitants se sentent discriminés sur un critère « ethnique ». Ce sentiment est renforcé dans le contexte d'une rénovation perçue comme agressive pour les habitants confrontés au déplacement. Outre une plus grande justice dans l'accès à des droits fondamentaux (logement, emploi, éducation), les revendications portent sur le droit à la parole et à la participation face à un projet de rénovation urbaine non concerté et à des acteurs institutionnels refusant aux habitants la légitimité à agir, à s'organiser collectivement pour faire valoir leurs points de vue sur le projet et ses enjeux, préférant les négociations individuelles conduites dans un huis clos dans le cadre du relogement. Cette demande de reconnaissance politique inhérente aux luttes des habitants est surtout explicitée et formalisée par les militants mobilisés dans l'association Justice pour le Petit Bard qui défend une conception démocratique des politiques urbaines. Leurs revendications interrogent un fonctionnement démocratique inégalitaire et plus spécifiquement la place faite dans les villes aux habitants pauvres en tant que citoyens, qui plus est lorsqu'ils sont issus de l'immigration postcoloniale. Elles dénoncent les rapports de domination qui s'incarnent dans les inégalités de traitement de l'espace et dans des projets urbains visant la transformation urbaine aux dépens des citoyens les plus pauvres et de leur expression politique.

A Fos-sur-Mer, l'argumentaire des habitants s'appuie sur la définition d'un « droit à participer au processus de décision locale » et sur un déficit de démocratie face à l'enjeu sanitaire. En effet, on est passé d'une mobilisation *contre un projet fondateur* (le terminal méthanier de GDF localisé sur la plage du Cavaou), puis *contre plusieurs projets industrialo-portuaires ou non portuaires* à une *mobilisation sur des problèmes publics autour de la question des risques et de la santé* (congestion routière, pollutions meurtrières...) et, ce faisant, à une *mobilisation générale pour l'habitabilité du territoire et pour un droit à la santé*. Mais simultanément, les revendications portent sur *le respect du point de vue des habitants dans les prises de décision*. Les habitants mobilisés se sont saisis des espaces et des temps de la concertation organisée sur le territoire à travers les différents dispositifs réglementaires (concertation publique, débat public, enquête publique...) et non réglementaires pour faire valoir leur point de vue mais « la mal participation »¹⁴⁸ n'a fait qu'alimenter et renforcer les déceptions dans le processus démocratique. Au final, dans l'enchaînement de projets conflictuels non résolus, l'absence de prise en considération des problèmes des habitants entretient la défiance, si bien que le passif des projets précédents ressurgit pour chaque nouveau projet et que l'exercice de la démocratie devient un enjeu majeur des revendications sur le territoire. Il s'agit pour les habitants d'être écoutés (à travers la mise en place de dispositifs de concertation) mais aussi d'être entendus (le tenu-compte de la concertation) et d'être ainsi respectés dans leurs « légitimités ordinaires » (Hazfeld, 2011) inscrites dans le vécu du territoire (Encadré 42).

On retiendra plusieurs points de l'analyse des motifs des mobilisations improbables à Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer :

¹⁴⁸ Cf. *supra* Chapitre 7, 2.3 *La mal participation dans « la ville productive »*.

1) **Les habitants des territoires subalternes font preuve d'une capacité à faire avec les contraintes matérielles et symboliques qui leur sont imposées** et à construire, malgré tout, une relation d'appropriation à leur espace de vie, **à travers la construction d'un compromis territorial**. On voit ainsi dans le compromis territorial de l'habitant un effet de production symbolique des lieux non seulement en lien avec la dimension collective des pratiques et des représentations individuelles mais aussi en lien avec la capacité des habitants à considérer leur existence de manière globale, systémique et dynamique, à prioriser les enjeux et à hiérarchiser les périls. Par conséquent, on peut associer la construction du compromis territorial à l'habiter résistant défini par Matthieu Giroud (2007). *En habitant*, les habitants exercent leur résistance, définie comme « la faculté de l'individu (ou du groupe) à ce que "son" espace reste "son" espace, malgré les bouleversements, à ce que l'individu perpétue sa présence au quotidien en ses lieux, et ses souvenirs, au-delà des changements ou avec ces changements. » (Halbwachs, cité par Giroud, 2007, p. 72), mais aussi comme un arrangement « pour assurer une présence et perpétuer une existence » (p.71).

Encadré 42 : La dénonciation d'une concertation inutile et instrumentalisée à Fos-sur-Mer

Communiqué de presse, 9 septembre 2010 :

« Débat public Fos Faster Elengy : les associations se retirent et dénoncent un débat orienté et inutile »

« Après l'expérience partagée du débat public Fos 2XL, les associations (CCSE, NACICCA, ADPLGF, Esperen, Amis des Marais du Vigueirat, LPO) reconnaissent la qualité des débats publics et souhaitent leur élargissement. Elles saluent l'intégrité morale de la commission particulière chargée de conduire le débat mais tiennent à faire savoir qu'elles ne participeront pas à ce nouveau débat public. Le débat public permet de recueillir des avis, mais n'oblige en rien les industriels à mettre en œuvre les décisions communes. Malgré l'investissement considérable en temps des bénévoles, ce débat ne répond pas aux aspirations légitimes de participation dès l'élaboration des projets susceptibles d'avoir des conséquences sur l'environnement, la santé et les orientations économiques et sociales de ce territoire [...]. L'organisation de ce nouveau débat confirme la volonté de l'aménageur et de l'autorité publique, de ne conserver qu'une approche fragmentaire, volontairement ignorante des impacts cumulés des activités industrielles sur le territoire et ses habitants.^[1] Il y a également récupération par l'aménageur et l'autorité publique de la démocratie participative, ces derniers occupent les citoyens avec des débats qui n'aboutissent pas à des décisions concrètes et qui ne modifient jamais les projets initiaux. Pourtant la communication faite autour de ces débats laisse l'impression fautive d'une collaboration constructive ».

2) **Le projet fonctionne comme un événement déclencheur des luttes : il est une condition du surgissement de l'action collective**. Quand la contrainte extérieure, incarnée par un projet autoritaire, devient trop forte et menaçante, la seule forme de résistance possible est de faire front collectivement. En vivant le projet comme une expérience éprouvante parce qu'il comporte un risque de vulnérabilisation sur les plans économique, social, affectif, ou encore sanitaire, les habitants se voient ainsi « contraints à l'audace » (Collovald & Mathieu, 2009). *Se mobiliser signifie alors résister à un processus de vulnérabilisation* induit par la rupture socio-territoriale ou par un cumul de « périls vécus » sur le territoire pour des habitants qui sont déjà vulnérables. Au final, on identifie dans le champ de l'aménagement ce qu'Edouard Louis (2016) souligne de manière plus générale pour les politiques publiques. Il évoque la peur qu'une politique publique

suscite chez les pauvres parce qu'elle peut avoir un effet dévastateur sur leurs existences : la politique « avait toujours cet effet d'une tempête sur le quotidien », elle présentait la menace d'une « rupture », elle était « une question de vie et de mort », une question de « survivance », à la différence des classes dominantes pour lesquelles les politiques publiques n'ont jamais un effet déterminant sur l'existence. Le projet d'aménagement fait craindre aux habitants des territoires subalternes pour les équilibres fragiles qu'ils ont construits et ainsi pour leur avenir déjà incertain (inquiétudes relatives au déracinement amplifiées par l'éventualité ou la certitude d'un relogement en périphérie ou dans un quartier identifié comme « sensible » dans le cas des mobilités subies ; inquiétudes relatives aux effets de cumul de nuisances et de pollutions et au risque sanitaire, combinées à la fin des compensations dans les territoires industriels). Ce sont bien des habitants éprouvés qui entrent en lutte parce qu'ils se sentent dans une impasse, la « corde au cou » pour reprendre l'expression d'un des militants de l'association *Justice pour le Petit Bard*, ou encore parce qu'ils perçoivent le nouvel aménagement sur leur territoire comme « le coup de trop »¹⁴⁹ (slogan mobilisé à propos du projet d'incinérateur à Fos-sur-Mer lancé seulement un an après celui du terminal méthanier de GDF-Cavaou).

3) A l'épreuve du projet s'ajoute, à Montpellier et à Fos-sur-Mer, « une cristallisation de déceptions croisées » (Collovald & Mathieu, 2009), **une attente ou une espérance contrariées** qui entraînent désillusion et défiance envers les autorités publiques et qui décuplent le sentiment de ne pas être reconnu et considéré (attente contrariée au Petit Bard par un projet qui ne répond pas aux priorités des habitants alors qu'ils ont obtenu de haute lutte l'intervention des pouvoirs publics sur leur quartier après l'incendie mortel de 2004 et l'occupation pendant plus d'un mois du gymnase du quartier ; attente déçue à Fos-sur-Mer par les promesses non tenues de la concertation). Ainsi, comme cela a pu être observé dans d'autres contextes de « mobilisations de précaires », le projet provoque ou cristallise de la désillusion et des sentiments de peur, d'insécurité sociale et sanitaire, mais aussi le sentiment d'être méprisé et traité injustement et, ce faisant, de la colère. Si ces sentiments ne suffisent pas pour générer une action collective, sur les terrains étudiés ils jouent comme des ressources individuelles qui viennent compenser (Maurer, 2001) des dispositions que les habitants n'ont pas et qui sont « supposées nécessaires » au surgissement des protestations. En suscitant « toute une série de mécontentements dispersés, vécus sur un mode individuel et dénués de toute orientation politiquement constituée, [les expériences éprouvantes] n'en préparent pas moins une base d'échanges » entre des habitants démunis « pouvant devenir une ressource d'impulsion à une action collective » (Collavald & Mathieu, 2009, p. 125). Par ailleurs, la protestation elle-même devient une ressource pour faire valoir des droits dans les territoires subalternes.

4) Se mobiliser signifie exiger la reconnaissance et la prise en compte de l'habiter dans l'aménagement face à des projets ou des politiques publiques qui invisibilisent les habitants et leurs lieux, niant, occultant ou simplifiant leur existence. L'habiter, dans sa dimension de compromis territorial et de relation existentielle à l'espace, est ainsi au cœur des luttes et son déni par l'aménagement cristallise les revendications autour d'un *droit à l'habiter*.

¹⁴⁹ Source : vidéo complexe de Fos, extrait sur le site internet Dailymotion.

Ce droit à l'habiter se décline différemment selon les contextes d'aménagement et les territoires. Face aux politiques de mobilité subie, il prend le sens d'*un droit au maintien* dans le logement (impliquant sa réhabilitation), dans le quartier ou à proximité, face au risque de rupture territoriale. Dans le contexte particulier où le maintien est difficilement négociable, le droit à l'habiter prend la signification d'*un droit à un logement choisi dans un quartier choisi*. Il se définit également comme un *droit à des aménités urbaines partagées* et notamment à *un centre-ville pour tous* dans les quartiers centraux et péri-centraux des métropoles. Face aux politiques de redéveloppement industrialo-portuaire à Fos, le droit à l'habiter prend la signification d'un *droit à vivre mieux* sur le territoire productif. Les luttes vont jusqu'à énoncer un *droit à la vie*, qui passe justement par « *un mieux industriel* », autour de la publicisation des problèmes de santé publique et d'une revendication pour un *droit à la santé*. Il s'agit de pouvoir vivre à Fos sans mettre en danger sa vie, et en particulier celle de ses enfants dont la santé est une grande source d'inquiétude. Partout, le droit à l'habiter passe par une revendication visant la reconnaissance et l'atténuation des périls tels que les habitants les vivent.

Enfin, derrière l'ensemble de ces revendications se dessine *un droit au lieu et à la reconnaissance de sa dimension existentielle* à travers la demande de respect des hauts-lieux de la vie ordinaire, des ancrages socio-territoriaux et de l'attachement au lieu. Ce droit n'est pas envisagé par les habitants comme un droit lié à un intérêt particulier, il désigne en creux la manifestation d'une universalité liée à la condition humaine. A Fos, on le voit bien, les habitants mobilisés sont des habitants concernés par leur territoire, éloignés du syndrome NIMBY dont les accusent certains promoteurs du développement portuaire. Au Petit Bard, certains habitants vont jusqu'à dénoncer un déni d'humanité dans le traitement qui leur est fait (« si on était des animaux, on serait mieux traité »). Ainsi, quelque soit le contexte territorial et de projet, *le lieu du quotidien* compte pour les habitants alors que les politiques publiques ne l'identifient pas comme tel. Il est à la fois une ressource et une centralité sociale et affective dans des contextes de territoires éprouvés. Mais le lieu dans sa dimension singulière et existentielle incarne « le sens de l'être considéré simultanément en tant qu'être général, abstrait, essentiel »¹⁵⁰ plutôt qu'il ne représente des intérêts particuliers et égoïstes.

5) Se mobiliser, c'est ainsi défendre une approche globale et systémique de l'existence et de la relation à l'espace contre l'approche réductrice de l'aménagement centré sur des enjeux fonctionnels et économiques. C'est défendre la relation au lieu dans la multi-dimensionnalité des ancrages.

6) Au-delà, se mobiliser prend la forme d'une revendication pour plus de justice sociale et spatiale. La question de l'injustice est en effet au cœur des luttes qui sont loin de se restreindre à des enjeux matériels. Certes résister ne se fait pas ici au nom d'un grand principe universel défini à l'avance, comme la liberté, l'égalité ou la démocratie mais bien face à « une situation insupportable, une injustice intolérable », une perturbation. C'est de l'intérieur de la situation que survient l'enjeu de justice (Bensaïd, 2001, cité par Giroud, 2007, p. 76) mais il est mobilisé dans une interprétation plus globale de la situation d'aménagement en terme de rapport de domination et de subordination, d'inégalité de traitement et d'injustice.

¹⁵⁰ <http://www.cnrtl.fr/definition/ontologie>

7) Si les habitants interrogent en premier lieu l'idée d'un aménagement juste à travers la reconnaissance du droit à l'habiter et des périls vécus, ils posent aussi la question d'une juste compensation. Ils définissent ainsi ce qu'est *une politique socialement acceptable*. Cette question est particulièrement prégnante dans le contexte du territoire industriel (compensation des nuisances) mais elle innerve aussi les revendications des habitants confrontés au déplacement dans les quartiers populaires. Dans ce dernier cas, elle prend différentes formes : 1) le déplacement ne peut être accepté que parce qu'il permet de se soustraire à des périls jugés majeurs dans le quartier et que rien ne peut compenser (par exemple, au Petit Bard, pour certains habitants, le risque pour les enfants d'être entraînés dans des réseaux de délinquance, la discrimination territoriale, la ségrégation « ethnique » dans les établissements scolaires...) ou parce qu'il se traduit par un gain manifeste dans le nouveau quartier ; 2) lorsque le maintien dans le quartier n'est pas possible alors qu'il est souhaité, les habitants estiment que les conditions de relogement doivent permettre de compenser *a minima* les préjudices qu'implique un déplacement subi et contraint. A Casablanca, par exemple, suite à la répression de la mobilisation à ses débuts par les autorités, les habitants ont fait porter leurs revendications sur les conditions de relogement dans la cité de recasement et cela bien que très fortement attachés à leur quartier et au fait de vivre en centre-ville ; 3) la question de la compensation se pose aussi du point de vue des indemnités d'expropriation pour les habitants propriétaires d'un logement ou d'un commerce. Elle se pose plus spécifiquement à Marseille pour les ménages qui bénéficient d'un loyer protecteur (en Loi 1948).

8) Se mobiliser, c'est enfin faire reconnaître sa citoyenneté dans les doubles termes de l'accès à des droits fondamentaux et de participation à la construction des politiques publiques. Les habitants vivent en effet les politiques d'aménagement comme un déni de citoyenneté. Ils exigent la reconnaissance d'un *droit à la citoyenneté* en énonçant un « *droit à participer au processus de décision* » à partir des problèmes et des solutions qu'ils identifient et imaginent. Face à des processus de concertation quasi-inexistants ou détournés de l'enjeu véritable de démocratie dans le contexte français, les luttes prennent la forme d'un arrachement de la participation aux pouvoirs publics. Derrière la revendication d'un droit à l'habiter se profile ainsi une exigence d'expression de légitimité non seulement ordinaire mais aussi politique (Hazfeld, 2005 ; 2013). Les luttes prennent par ailleurs la forme d'une critique du système démocratique parce qu'il repose sur des injustices : elles prônent une égalité de traitement du territoire et d'accès aux droits fondamentaux (logement, emploi, éducation, culture, santé). Les luttes contre les projets jouent ainsi comme une caisse de résonance en publicisant des revendications en termes de droits fondamentaux, perçus comme confisqués par des pratiques institutionnelles en partie fondées sur des discriminations territoriales (la stigmatisation du quartier populaire ou le territoire industriel tolérant qui peut accueillir toujours plus de pollutions).

CONCLUSION DU CHAPITRE 9. DES MOBILISATIONS IMPROBABLES ENTRE DENI DE L'HABITER ET DEMANDE DE JUSTICE

Dans les territoires subalternes, quelque soit le contexte local, à Casablanca, Marseille, Montpellier ou à Fos-sur-Mer, on voit donc émerger des mobilisations improbables autour d'enjeux territoriaux alors que les habitants sont mis en tension à l'articulation de politiques du laisser-faire (non-intervention des pouvoirs publics face à la dégradation du territoire subalterne) et de

politiques d'aménagement certes de différente nature mais procédant toutes par occultation, fantasme et/ou impensé du compromis territorial de l'habitant.

Si l'intrusion que représentent ces politiques dans l'habiter provoque des mobilisations (ou les confortent et les renforcent comme au Petit Bard), les revendications ne s'enferment jamais dans une logique de défense du territoire ; elles s'ouvrent en revanche sur des questions de droit et de justice. A partir d'un enjeu local et territorialisé, ces mobilisations révèlent une dynamique sociale plus générale de contestation et de revendication en terme de justice sociale et spatiale (égalité de traitement des habitants dans l'espace et de traitement des territoires) et ce dans une double dimension (Fraser, 2011) : d'égale redistribution des richesses d'une part (égalité d'accès aux droits fondamentaux : le logement, le travail, l'éducation, la culture ou encore la santé dans les territoires productifs), de reconnaissance d'autre part. Reconnaissance de *l'habiter*, reconnaissance d'une *juste compensation*, et, pour les terrains français, reconnaissance de *citoyenneté* (revendication d'une citoyenneté pleine et entière pour des habitants considérant qu'ils sont pas ou mal représentés mais aussi revendication d'une citoyenneté directe à travers la participation à la conception des politiques publiques, en l'occurrence ici les politiques d'aménagement). Les mobilisations autour des enjeux territoriaux fonctionnent ainsi comme des caisses de résonance pour des revendications plus générales de l'ordre de la justice et du droit. Derrière cet enjeu de justice, les mobilisations dénoncent les rapports de domination qu'incarnent l'aménagement et qui enferment les habitants de ces territoires dans une position *d'habitants et de citoyens subalternes*, dominés par des enjeux qui s'imposent à eux au nom d'intérêts portés par d'autres groupes sociaux, voire ancrés dans le capitalisme. La mobilisation prend ainsi la forme d'une lutte contre la domination.

HABITER POUR LUTTER

Après avoir abordé dans le chapitre 9 la dimension spatiale des luttes à travers l'analyse de leurs motifs et montrer en quoi l'espace habité est un enjeu en terme de justice, il s'agit dans ce chapitre de l'aborder du point de vue des moyens de la mobilisation. Si les luttes sont des réponses à des politiques publiques qui bouleversent l'habiter, provoquent inquiétude et mécontentements et nourrissent un sentiment d'injustice, le seul fait que ces politiques soient intrusives ne suffit pas pour expliquer leur émergence et leur renforcement, ainsi que le montrent les travaux sur les mouvements sociaux. L'analyse des motifs des mobilisations mérite d'être complétée par celle des moyens ou des ressources mobilisées et construites dans la lutte et par celle des trajectoires des personnes engagées. Ce questionnement est d'autant plus important que les populations des territoires subalternes sont considérées comme dénuées des dispositions supposées nécessaires à l'apparition et à la conduite de l'action collective (Colovald et Mathieu, 2009). Dans le cadre de la rénovation urbaine en France tout particulièrement, les travaux montrent d'ailleurs la faiblesse des mobilisations (Epstein, 2014), leur difficile émergence (Gilbert, 2014) ou leur difficulté (Deboulet, 2009).

Dans ce chapitre, il s'agit donc d'identifier les conditions de possibilité des mobilisations collectives dans les territoires subalternes en focalisant l'attention sur la dimension spatiale de ces conditions. Dans quelle mesure l'espace habité constitue un moyen ou une ressource « compensatoire » (Maurer, 2001) qui permet aux luttes d'advenir et de se renforcer alors que les habitants sont faiblement dotés en ressources militante, relationnelle (sociale et politique) et économique ? Dans quelle mesure la mobilisation et l'appropriation de l'espace dans sa dimension matérielle et symbolique permettent aux individus et aux collectifs de s'organiser, de faire circuler de l'information, de publiciser un problème et d'instaurer un rapport de force avec les porteurs de projets... ? Quelle est la place des espaces du quotidien et de la vie ordinaire dans ces mobilisations ? L'hypothèse qui sous-tend ces questionnements est que *pour lutter il faut habiter* quand on appartient à une catégorie subalterne de la population.

1. L'ESPACE HABITÉ DANS L'ÉMERGENCE DE LA MOBILISATION COLLECTIVE

Ainsi que nous l'avons souligné, les expériences éprouvantes de l'aménagement provoquent de fortes inquiétudes et des « mécontentements dispersés » vécus individuellement mais qui « n'en préparent pas moins une base d'échanges » et peuvent fonctionner comme « une ressource d'impulsion à une action collective » (Collavad & Mathieu, 2009, p.125). Je propose ici d'interroger la dimension spatiale de cette « base d'échanges ». Elle est définie par une métrique : celle d'un espace partagé où les interactions sociales sont mises au service d'un engagement commun et où habitants et militants se croisent, favorisant ainsi la politisation d'individus sans expérience politique et l'émergence de collectifs.

1.1. Espace partagé, interactions sociales et impulsion à l'action collective

La « base d'échanges » que constituent des mécontentements dispersés, vécus individuellement face à une épreuve commune s'inscrit dans la proximité spatiale et l'espace partagé, ce qui favorise les interactions. Ces interactions ne disparaissent pas à l'heure du numérique, mais interfèrent avec les « réseaux sociaux » qui ne modifient que partiellement la donne en « rapprochant » des individus à distance, comme dans certains mouvements sociaux contemporains (dans le cas par exemple des révolutions arabes -Combes & al., 2015, du mouvement Nuit Debout, de l'émergence de ZAD ou encore du mouvement des gilets jaunes).

On peut identifier deux types d'espace d'interactions, ceux de la vie quotidienne et ceux qui ne préexistent pas aux mobilisations mais émergent dans des situations d'épreuve. Les espaces du quotidien sont d'abord les espaces résidentiels où les échanges reposent sur l'interconnaissance et les sociabilités de voisinage et de quartier (Renaud, 2002) ou sur des sociabilités communales (dans le cas des petites communes). Mais d'autres espaces du quotidien favorisent les interactions, comme ceux du travail. Des espaces d'interactions ne préexistant pas aux mobilisations peuvent également favoriser l'identification des individus à un groupe et leur politisation. On le voit par exemple dans le cas des « victimes » des « années de plomb » au Maroc (Daoud, 2007) : les mères se côtoient devant la prison, des interactions se nouent. « La politisation naît ici d'interactions dans le proche, de face-à-face où une situation de souffrance et de domination également subie fournit l'occasion d'échanges et de partage de compétences et de schèmes de perception » (Vairel & Zaki, 2007, p. 5).

Plus spécifiquement, dans l'épreuve d'aménagement, l'espace habité rapproche car il fait *unité de sens, de lieu et de temps* au regard des impacts produits : ce sont des voisins ou les habitants d'un quartier ou d'une commune qui sont confrontés au même moment à la même épreuve et à la même nécessité : défendre les espaces de vie qu'ils ont en commun face à des transformations jugées brutales (Fos-sur-Mer) ou se battre pour préserver leur présence dans ces espaces de vie en transformation (Casablanca, Marseille, Montpellier). C'est sur la base d'une agression vécue et d'un concernement commun *dans un espace-temps partagé* que s'agrègent des individus et se renforce une identité collective territorialisée qui facilitera le passage d'habitants inquiets et en colère à des habitants mobilisés, ou autrement dit la politisation des individus et l'émergence de collectifs d'habitants.

Selon les contextes d'aménagement, les conditions d'unité de lieu et de temps sont plus ou moins bien remplies. Elles opèrent davantage pour les projets les plus visibles, comme le redéveloppement industrialo-portuaire à Fos-sur-Mer, ou les projets de rénovation urbaine à Casablanca et à Montpellier. C'est moins le cas des politiques de réhabilitation quand elles agissent de manière diffuse¹⁵¹. A Marseille, la condition d'unité de lieu et de temps est remplie rue de la République car les locataires ont reçu au même moment une lettre de non-renouvellement de leur bail. La connexion entre habitants inquiets s'est d'abord réalisée dans les espaces de sociabilité du quartier, comme la laverie où deux femmes ont échangé sur la situation, pris conscience du problème commun et décidé d'agir. Ailleurs, à Belsunce et à Noailles, où la réhabilitation opère de manière diffuse, la connexion entre habitants précaires a reposé sur un intermédiaire, l'association

¹⁵¹ Sur les modes opératoires de la réhabilitation, cf. *supra* troisième partie, chapitre 7, 1. *La dépossession*.

Un Centre Ville Pour Tous, créée par des habitants du centre-ville qui appartiennent à une classe moyenne à fort capital social, culturel et politique. A Casablanca, l'opérateur de la rénovation urbaine a tenté de réduire l'effet d'unité de lieu et de temps en restant opaque sur le périmètre d'intervention et sur les ayant-droits au relogement.

Par ailleurs, l'épreuve de l'aménagement rend sans doute plus facile l'identification de « l'adversaire à combattre », qui est considérée dans la théorie de la mobilisation comme une des conditions qui favorise le surgissement de mobilisations. L'adversaire à combattre est généralement *un adversaire local ou localisable*. Dans les projets de rénovation urbaine que j'ai étudiés et dans la réhabilitation de la rue de la République, l'unité de lieu est renforcée par l'installation du porteur de projet sur le site même de l'opération, en lien avec le relogement des habitants. L'interlocuteur s'incarne ainsi dans des personnes établies dans des bureaux à proximité, que les habitants rencontrent dans le cadre de l'opération de relogement mais auxquelles ils peuvent aussi se confronter, s'affronter et faire face en cas de mécontentements. On a peut-être là une caractéristique de l'aménagement par rapport à d'autres politiques publiques touchant des « publics » précaires, comme les politiques sociales ou celles relatives à l'emploi pour lesquelles il n'y a pas toujours d'interlocuteur direct et facilement localisable. A Marseille, le fonds d'investissement Lone Star a d'ailleurs joué à fond la carte de l'anonymat quand il a racheté une partie du patrimoine immobilier de la rue de la République. Les locataires n'ont jamais été mis au courant du changement de propriétaire. Dans un premier temps, l'identification de l'adversaire a été peu aisée, elle a été possible à travers la presse qui a mis un nom sur un acteur, Eric Foillard, directeur de la société créée localement pour représenter le fonds d'investissement (identifié dans un premier temps comme « un fonds de pension »). Cette identification a également été brouillée par le nom donné à cette société : « Marseille République » alors que la SEM de la ville qui réalisait les opérations de « restauration immobilière » au Panier, à Noailles et à Belsunce, se nommait Marseille Aménagement. Cette SEM a également joué la carte de l'opacité et de l'anonymat auprès de locataires particulièrement fragiles sans contrat locatif, et pour certains d'entre eux sans papiers administratifs. Elle a avancé masquée en faisant pression sur les marchands de sommeil pour qu'ils évincent eux-mêmes leurs locataires avant le rachat de leurs biens à l'amiable (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2007). Nombreux sont partis sans mots dire, la mobilisation face à la restauration immobilière n'aurait été possible sans l'intervention de militants appartenant aux classes moyennes et organisés au sein de l'association *Un centre Ville pour Tous*¹⁵².

1.2. Habitants et militants : de fortes imbrications

Des travaux en science politique montrent que « des mobilisations à l'origine improbables du fait de l'extrême exclusion des populations concernées du champ politique » doivent en partie leur émergence à des alliances avec d'autres catégories de citoyens mobilisés, inscrits dans des réseaux de militance (c'est le cas par exemple des étrangers en situation irrégulière étudiés par Johanna Siméant, 1994). De fait, dans les territoires étudiés, l'émergence, la continuité, voire le renforcement de mobilisations collectives doivent beaucoup à l'imbrication entre des engagements territoriaux d'habitants qui ne sont jamais engagés dans une action collective et des « engagements

¹⁵²<https://www.centrevillepourtous.asso.fr/>

stabilisés ou consolidés » de militants (Deboulet, 2010). Ces alliances ont la particularité de se nouer *dans et autour de l'espace habité*. Les militants sont des habitants (un militant-habitant) qui partagent avec les autres habitants une relation d'intimité au territoire, et qui sont aussi, dans la plupart des cas, des habitants éprouvés par les mêmes difficultés et la même épreuve de l'aménagement. Leur alliance s'incarne dans la création d'associations territorialisées (dont les noms renvoient à l'espace habité : *Un centre Ville pour Tous, Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos-ADPLGF, Justice pour le Petit Bard*) qui jouent un rôle d'interface autour d'enjeux communs, fondés sur un vécu partagé. Ainsi les alliances tirent partie à la fois des savoirs et savoir-faire militants, des savoirs et savoir-faire ordinaires inscrits dans le vécu, l'intimité et l'expérience du territoire et de « la force du nombre » (ici militants et habitants) opérante à travers certaines actions conjointes (manifestations, marches, occupations...) (Mathieu, 2012). Elles s'élargissent aussi, dans la progression des luttes, à l'échelle locale voire nationale à travers la coordination de plusieurs associations ou collectifs d'habitants également confrontés à l'épreuve de l'aménagement, ou « partenaires plus ou moins durables conjuguant leurs ressources dans la poursuite d'un objectif – au moins officiellement – commun » (Mathieu, 2012, 66). Les associations qui obtiennent des résultats sont aussi celles qui refusent l'embrigadement institutionnel, prennent la forme de contre-pouvoirs locaux et n'enferment pas leurs luttes dans des isolats.

Toutefois, si partout on observe un frottement entre militants et habitants, les modalités de ce frottement divergent selon les contextes socio-territoriaux. En premier lieu, la ligne de partage renvoie à *la différence d'histoire politique* entre la France et le Maroc : la résistance collective s'affirme dans ce pays avec plus de difficultés dans l'espace public, les résistances doivent se faire « à bas bruit » (Vairel & Zaki, 2007). En second lieu, elle rend compte de *la composition sociale des territoires étudiés* : d'un côté, à Montpellier, une copropriété dégradée des années 1960 fortement ségréguée et précarisée caractérisée par une très forte majorité d'habitants issus de l'immigration post-coloniale ; de l'autre, à Marseille, des quartiers populaires dans un centre-ville qualifié par des dynamiques de gentrification diffuse induisant la coexistence de catégories populaires et moyennes « intellectuelles » et, enfin, à Fos-sur-Mer, un territoire ouvrier marqué par des luttes au travail (syndicalistes) et autour du cadre de vie (luttes des années 1960-1970). En troisième lieu, la ligne de partage renvoie *au portage des projets* : ils sont conduits et/ou soutenus par les municipalités pour la réhabilitation et la rénovation urbaine à Casablanca, Marseille et Montpellier alors qu'ils s'imposent aux habitants et aux collectivités locales dans le cas du territoire industrialo-portuaire.

A Casablanca, le frottement entre habitants et militants reste au final très ténu et échoue à faire émerger durablement une action collective dans l'espace public. Il prend d'abord la forme d'un rapprochement à l'échelle du voisinage entre un jeune homme engagé dans la mouvance islamiste clandestine, vivant dans le quartier et également confronté avec sa famille au relogement, et d'autres habitants, parmi lesquels des propriétaires qui se perçoivent comme les grands perdants de la rénovation urbaine. Ce militant islamiste a impulsé une manifestation non autorisée devant les locaux de l'opérateur (la Sonadac) dans le quartier, en accord avec des habitants du voisinage et notamment des femmes qui ont circulé dans les maisons pour informer les habitants du rassemblement. Cette action collective s'est soldée par l'arrestation et l'emprisonnement de son leader. Elle a alimenté la crainte de la répression et permis aux habitants de jauger la faiblesse de

leur marge de manœuvre collective. Par ailleurs, fort de sa notoriété en tant qu'ancien directeur d'une école du quartier et pour son engagement dans le secteur associatif de l'animation sociale, un habitant a créé une amicale pour défendre les intérêts des habitants face à la rénovation urbaine. Mais cette action s'est également soldée par un échec à organiser et à soutenir l'action collective. Le récit des personnes enquêtées convergent sur l'ambiguïté de cette action perçue comme opportuniste. Le leader aurait profité de sa position pour négocier des conditions de relogement avantageuses pour sa famille (de fait il a obtenu deux locaux commerciaux bien situés à l'entrée de la cité de recasement, deux appartements mitoyens...).

A Montpellier, au Petit Bard, le frottement se fait entre des habitants et des militants qui habitent ou ont habité le quartier ou un autre quartier populaire de Montpellier et également issus de l'immigration post-coloniale. Avant les premières mobilisations au Petit Bard à la fin des années 1990, ces militants étaient déjà engagés au sein de mouvements nationaux de lutte contre les discriminations et le racisme institutionnel (le *Mouvement de l'Immigration et des Banlieues-MIB*, et le *Forum Social des Quartiers Populaires*, le *FSQP* qu'ils ont contribué à créer) et, à l'échelle locale, dans des luttes politiques dénonçant l'attitude discriminatoire du maire de la ville envers les Français musulmans de Montpellier, et critiquant une politique urbaine locale jugée « à double vitesse ».

Le frottement se traduit par la création de l'association *Justice pour le Petit Bard* suite à l'incendie mortel en 2004 dans la plus grande barre du quartier et en soutien aux familles sinistrées. Cette création a institutionnalisé un collectif d'habitants mobilisés depuis la fin des années 1990 autour de la faillite financière de la copropriété. Parmi les personnes mobilisées, on peut distinguer plus finement trois sous-catégories : 1) les militants, qui sont fortement attachés à leur indépendance et autonomie vis-à-vis des pouvoirs locaux¹⁵³ et qui sont inscrits dans des carrières d'engagement construites localement et à travers des réseaux nationaux de lutte contre les discriminations et le racisme institutionnel (en particulier les deux leaders historiques de l'association, dont un est décédé en 2008, qui sont devenus amis à travers leur engagement commun : double peine, bavure policière, morts suspectes dans les prisons, expulsions de locataires) ; 2) des militants qui émergent et endossent une carrière de militant dans le cours des mobilisations au Petit Bard en devenant actifs au sein de l'association *Justice pour le Petit Bard*, du *MIB* et du *FSQP* (le président de l'association en 2011 en est une des figures emblématiques) ; 3) des habitants du quartier, parfois soutenus par des habitants d'autres quartiers populaires de Montpellier, mobilisés le temps d'une ou de plusieurs actions collectives mais avec une capacité de remobilisation dans des situations de fortes tensions ou se saisissant de l'expérience de mobilisation sur le quartier (une forme de mobilisation en veille comme en témoigne l'occupation de la Maison pour tous du quartier en 2010).

Les interactions entre ces trois sous-catégories sont particulièrement fortes et expliquent les mobilisations collectives et leur longévité. Si plusieurs actions ont eu un retentissement important, c'est grâce à la mobilisation importante d'habitants qui, pour autant, ne sont pas devenus des

¹⁵³ L'association Justice pour le Petit Bard se méfie de toute forme d'embrigadement institutionnel en refusant en premier lieu toutes subventions des pouvoirs locaux qui pourraient compromettre son action et sa capacité à fonctionner comme un contre-pouvoir local.

membres actifs et permanents de l'association. C'est grâce également aux engagements d'échelle nationale, préalablement consolidés (ou en voie de consolidation pour certains) des leaders et membres actifs de *Justice pour le Petit Bard*, qui accompagnent et soutiennent les mobilisations des habitants. Ces militants apportent des compétences et des ressources construites à travers d'autres batailles et en mettent à disposition des moyens plus importants, y compris en mobilisant d'autres réseaux de militants extérieurs au quartier¹⁵⁴. Inversement, les compétences et les ressources de *Justice pour le Petit Bard* s'articulent à une connaissance fine des situations et des attentes des familles du quartier par un jeu de proximité constitutif d'une identité collective : vécu similaire du quartier et de ses difficultés, épreuve partagée de la stigmatisation et des discriminations, voire de l'expulsion locative, partage du sentiment d'injustice et d'abandon, même attente et déception face à la rénovation urbaine. Cette connaissance intime se voit renforcée à partir de 2011 par l'ouverture d'une permanence dans le quartier, tandis que les compétences et les ressources de l'association en matière de droit au logement se consolident à travers le rapprochement la même année avec d'autres associations à Montpellier (antenne locale de *la Fondation Abbé Pierre* qui subventionnera *Justice pour le Petit Bard ; Habiter Enfin !* créée en 1998).

A Marseille, le frottement entre habitants et militants se réalise dans le contexte d'un centre-ville qui connaît des dynamiques de gentrification diffuse. Les militants sont dotés de capitaux sociaux, politiques et culturels ainsi que de compétences juridiques et en aménagement (universitaires, artistes, cadres dans les collectivités territoriales). A la différence des autres sites, on a une configuration plus classique où les militants ne sont pas directement éprouvés par les politiques de réhabilitation bien que, pour un certain nombre d'entre eux, habitant au centre-ville mais s'engagent dans une action de solidarité pour soutenir des habitants précaires. L'association deviendra dans les années 2000 un espace d'échanges où remontent les mécontentements et les inquiétudes, un espace de diffusion de l'information, d'interactions avec d'autres collectifs et de construction des batailles.

Le contexte est différent à **Fos-sur-Mer** en lien avec le caractère industrialo-portuaire du territoire. En effet, le frottement entre militants et habitants s'inscrit dans une double histoire des luttes : les luttes pour la défense du cadre de vie au moment de la création de la ZIP dans les années 1960-1970 et les luttes syndicales conduites par des ouvriers (notamment dans la sidérurgie) et des dockers. Si d'aucuns voient dans les Fosséens des habitants « a priori peu disposés à l'action collective » (Martinais, 2015) ou tolérants (Subra, 2007), on observe des porosités entre les luttes passées et au travail avec celles qui émergent au début des années 2000 et qui se sont renforcées depuis¹⁵⁵. En effet, la mobilisation contemporaine à Fos-sur-Mer prend la forme d'un jeu en

¹⁵⁴ Le soutien des habitants par des militants extérieurs au quartier existe depuis les premières grandes mobilisations dans le quartier lors de l'occupation du gymnase où le *DAL (Droit Au Logement)* et le *MIB* apportent leur soutien à l'action des habitants. Le *DAL* a diffusé un appel en 2004 pour le « soutien le plus large et à une mobilisation efficace » aux côtés des habitants dans un Communiqué de *DAL Fédération* – Paris le 21 juin [2004] : « Montpellier : les habitants de la cité des petits bards se lèvent pour le relogement immédiat des 21 familles sinistrées, et le droit d'être logés en sécurité et décemment. ». Quant au *FSQP*, il apportera également un soutien financier, en savoir-faire et en hommes à toutes les actions que conduira *Justice pour le Petit Bard* par la suite.

¹⁵⁵ La question de la porosité entre luttes sur le territoire et lutte au travail fait l'objet d'un projet de recherche en cours : « L'habitabilité des territoires productifs littoraux : vivre, travailler et se mobiliser. Le

actualisant l'identité frondeuse des années 1960-1970 (Paillard, 1981)¹⁵⁶ et s'alimente à l'expérience des luttes syndicales. Ce frottement s'incarne dans une forte mobilisation d'habitants sur le territoire contre le terminal méthanier GDF-Cavaou, amplifiée par les batailles contre l'incinérateur de la CUM. Cette mobilisation se traduit par une importante dynamique associative avec la création en 2002 d'une première association *l'Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)* ; puis le renforcement de l'activité associative tout au long des années 2000 (le *Mouvement Citoyens de Tous Bords (M.C.T.B)*, le *Golfe de Fos Environnement*, le *Collectif Citoyen Santé Environnement (CCSE)* à Port-Saint-Louis-du-Rhône et, enfin, *l'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions*. Cet institut acte l'alliance entre élus et habitants : financé par les collectivités (mairie de Fos et SAN Ouest Provence), il est chargé de développer une expertise indépendante, doublant notamment celle de l'association AIRFOBEP créée en 1972 pour surveiller la qualité de l'air dans l'Ouest de l'Étang de Berre. En janvier 2006, un collectif de 52 associations opposées à la construction du centre d'incinération est créé : le *Front Citoyen de Résistance du Golfe de Fos*.

L'ensemble des mobilisations autour de la ZIP de Fos s'appuient ainsi sur quatre catégories d'acteurs : des Fosséens récemment engagés (de nouveaux associatifs), parmi lesquels des ouvriers ou des dockers sans passé syndical ; des militants qui ont parfois plusieurs casquettes (acteurs associatifs, syndicalistes) ; des habitants qui se mobilisent ponctuellement (contre GDF Cavaou et l'incinérateur) mais en nombre. Une autre catégorie d'acteur caractérise le territoire industrialoportuaire : les élus locaux mobilisés (le maire de Fos et le Président du SAN Ouest Provence) dans un rapport complexe aux développeurs et aux projets portuaires (satisfaction de l'électorat, fiscalité attendue du terminal méthanier qui est mis en service avant la suppression de la taxe professionnelle...) et avec d'autres moyens (élaboration des documents d'urbanisme encadrant la délivrance des permis de construire industriels, recours contentieux, soutien financier à travers l'institut écocitoyen...)¹⁵⁷.

2. TERRITORIALISER LES MOBILISATIONS

Sur tous les sites étudiés, des habitants tentent de faire entendre leurs revendications et de forcer leur participation au processus de décision politique à travers la constitution de collectifs qui inscrivent leurs actions dans l'espace. L'action protestataire prend la forme d'*opérations de territorialisation*, impliquant l'investissement, l'appropriation et la qualification de l'espace sur les

cas de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer ». Appel à projet « Quels littoraux pour demain ? » de la Fondation de France (coord. Lavaud-Letilleul & Berry-Chikhaoui), UMR ART-Dev, Univ. Montpellier 3.

¹⁵⁶ « Toute une mythologie des mobilisations anciennes sur le territoire liées à la création de la zone industrialo-portuaire ressurgit aujourd'hui dans le discours des habitants. Elle concerne des événements (l'épisode des DS noires de mars 1972 marquant une confrontation houleuse entre les représentants de l'État, discrètement arrivés à Fos alors que la nuit tombait, et les élus locaux (Paillard, 1981) ; la venue à Fos de René Dumont, candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1974) ; des personnages (Charles Véran, à l'époque conseiller du maire de Fos) ; des structures (création d'associations militantes pour la protection de l'environnement : « Association fosséenne pour l'étude des nuisances et la protection de la santé » ; « Association pour la Protection de la Méditerranée Ouest » - APMO) » (Berry-Chikhaoui & Lavaud-Letilleul, 2013) / Tellièrre A., 2012, *Le militantisme dans le Golfe de Fos : évolutions, enjeux, perspectives*, Mémoire de stage de Master 1 Mobilités spatiales-Transport, Université de Montpellier 3.

¹⁵⁷ Berry-Chikhaoui & Lavaud-letilleul, 2013.

plans matériel et symbolique, de manière momentanée ou durable. La « composante perturbatrice » des protestations collectives, impliquant « une relation d'opposition, d'antagonisme et de confrontation avec un adversaire plus ou moins identifié » (Mathieu, 2012, p.14) et l'entrée dans un rapport de force, se manifeste ainsi au moyen de l'espace. Dans le cas de ceux qui sont habituellement sans voix, la territorialisation des mobilisations est primordiale car elle tend à compenser l'absence de ressources militantes, relationnelles et économiques. Les opérations de territorialisation se réalisent selon plusieurs modes : les luttes s'insèrent dans l'espace de la vie ordinaire, s'appuient sur la symbolique des lieux ou leur confèrent de nouvelles symboliques, investissent les espaces qui leur permettront d'instaurer un rapport de force avec « l'adversaire », sortent de l'espace local pour ne pas s'enfermer dans des isolats, et articulent des actions au quotidien, discrètes et invisibles, à d'autres qui doivent faire grand bruit en prenant la forme de marches, de manifestations, d'occupations, de blocages... La territorialisation des mobilisations constitue ainsi une des modalités qui fait vivre « la contre-démocratie » (Rosanvallon, 2014), à côté d'autres modes d'action comme les batailles juridiques, de l'information et de l'expertise. Elle est un moyen de s'extraire des espaces d'enfermement institutionnel et de construire « des espaces publics subalternes » (Fraser, 2011).

2.1 S'extraire du huis clos institutionnel

Les habitants des territoires subalternes ne sont pas considérés comme des interlocuteurs politiques légitimes par les concepteurs de l'aménagement, ainsi que le montre l'analyse de la dimension autoritaire des projets et de l'instrumentalisation des dispositifs de concertation. Et comme le montre aussi la conception de l'habitant dans ces projets entre occultation, fantasme et impensé¹⁵⁸. La façon dont les projets sont conçus et conduits tend à les enfermer dans des huis clos institutionnels où prime la négociation individuelle comme moyen de la domination, et à verrouiller toutes paroles et actions collectives. Se mobiliser est alors une tentative pour s'extraire de ce huis clos institutionnel.

De manière certes paradoxale, on peut associer les espaces de concertation à des espaces de huis clos, non pas dans le sens d'une absence de publicité des débats (encore que la publicisation soit toute relative), mais comme espaces d'enfermement de la parole et des points de vue des habitants dont la décision politique ne tient finalement pas compte. Pour les habitants, l'entrée dans la mobilisation constitue donc un moyen de sortir de ces espaces d'enfermement en s'inscrivant dans un rapport de force pour imposer une négociation collective. Si, au lancement des projets, au Petit Bard et à Fos-sur-Mer, la concertation publique permet aux habitants et aux acteurs collectifs de se saisir d'une tribune et d'interpeller les pouvoirs publics sur les problèmes qu'ils identifient, d'exprimer leur contestation et de faire émerger le conflit, les protestataires doivent trouver d'autres lieux pour s'exprimer et se faire entendre.

Le huis clos institutionnel est particulièrement emblématique des politiques d'éviction sur le volet du relogement dont les modalités enferment les habitants dans une négociation individuelle avec les porteurs de projet. Ce huis clos a comme principal lieu les espaces institutionnels de projet (bureaux administratifs, cellule de relogement...) et contraint les mobilisations collectives en

¹⁵⁸ Sur ces deux points se reporter aux chapitres 7 et 8.

mettant en concurrence les habitants (Gilbert, 2019), ce qui crée de la défiance et des tensions entre eux. Certains habitants essaient en effet de tirer leur épingle du jeu en jouant le jeu de la négociation individuelle et en acceptant les arrangements proposés, parfois financiers (rue de la République à Marseille).

Du côté des opérateurs, l'enfermement dans la négociation individuelle vise à faciliter le relogement soit en faisant pression sur les habitants (*relogement forcé*) soit en le pacifiant (*relogement consenti*). En France, les bailleurs sociaux, qui sont des acteurs majeurs de la rénovation urbaine dans les grands ensembles, traitent le relogement de manière individualisée de manière à « désarmer les résistances » en obtenant le consentement de leurs locataires malgré le traumatisme qu'il représente (Gilbert, 2019). La pacification du relogement repose à la fois sur la mise en œuvre de relations personnalisées entre agents et locataires à reloger (écoute, empathie), sur une politique de contreparties qui place les locataires dans une situation de demandeur, sur la présentation du relogement comme une opportunité résidentielle et sur la communication autour d'opérations réussies et de locataires gagnants et satisfaits. Il s'agit d'« amener les locataires à se soumettre volontairement à l'obligation de déménager » sur un mode pacifié. « Le relogement se caractérise ainsi comme une forme de *domination*, entendue comme "la chance de trouver des personnes prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé" à travers une forme de gouvernement par la parole » (Gilbert, 2019, se référant à Max Weber, 1995). Les bailleurs sociaux s'appuient pour ce travail de pacification sur leurs agents et mettent ainsi en œuvre une compétence professionnelle acquise depuis longtemps à travers le fonctionnement ordinaire du bailleur dont un des métiers traditionnels est la gestion locative et sociale.

Dans le cas des opérations de relogement que j'ai étudiées, le gouvernement par la peur dans le cadre de huis clos est davantage la modalité présidant au relogement que la pacification. Les porteurs de projets ne sont pas des bailleurs sociaux mais des aménageurs (des SEM, y compris au Maroc, et un opérateur privé émanant d'un fonds d'investissement rue de la République à Marseille). Ils n'ont pas développé de compétences dans la gestion locative¹⁵⁹, ne peuvent inscrire leur action dans une stratégie patrimoniale globale et ne disposent pas de logements sur site ou à proximité pour répondre positivement aux demandes des habitants de rester sur place. En étant dépendants de procédures de relogement qu'ils ne maîtrisent pas et les contraints à jouer un rôle d'intermédiaire entre habitants et logeurs, ils n'ont donc pas la souplesse d'action du bailleur social. A Montpellier, par exemple, le relogement des habitants de la copropriété privée du Petit Bard par la SERM se heurte à la faible implication du bailleur social de l'agglomération (ACM) dans un projet de rénovation urbaine dont il est pourtant signataire (Noyé, 2011). A Casablanca, le relogement va se heurter rapidement aux réticences de la banque impliquée dans le projet : son rôle était de financer les prêts aux habitants pour leur permettre une accession sociale à la propriété dans la cité de recasement.

Dans un tel système de contraintes, sur chaque site étudié, les opérateurs gèrent les déménagements de façon autoritaire en exerçant des pressions sur les habitants pour les contraindre

¹⁵⁹ A Montpellier, après le départ opaque d'une première chargée du relogement fortement controversée, la SERM recrute une jeune diplômée de master pour diriger la cellule relogement ; elle tiendra à l'écart les associations de locataires pourtant impliquées dans la charte de relogement (CLCV, CNL) et sera critiquée en tant que personne humaine.

au relogement et faire ainsi avancer les opérations coûte que coûte. Ils développent plusieurs stratégies. Outre *la mise en compétition des habitants* (le premier servi sera le mieux servi), ils opèrent par *la menace* (en communiquant sur l'illégalité d'un refus au-delà de trois propositions de relogement, en agitant la menace d'un moins bon relogement en cas de refus répétés, ou d'un renvoi du dossier auprès d'une commission des litiges, comme à Casablanca...), par *la disqualification* (vous n'êtes pas « raisonnables », vous n'êtes pas « responsables »), par *une gestion par l'opacité* (rétention d'informations sur les règles du relogement, la définition des ayants-droits ou les lieux de relogement¹⁶⁰) ou encore par *le pourrissement de la vie quotidienne* (démarrage des travaux de démolition avant le vidage complet du bâtiment ou du quartier...).

A Marseille, les agents de la SEM Marseille Aménagement, qui réalisent les opérations de restauration immobilière impliquant l'achat à l'amiable ou l'expropriation des propriétaires occupants et le relogement des locataires, sont perçus comme des prédateurs (ils sont nommés « préemptor » et « expropriator »). Partout, le huis clos institutionnel autour du relogement est particulièrement tendu, conflictuel et s'inscrit souvent dans des interactions jugées brutales par les habitants, à travers des pressions psychologiques et verbales, voire physiques (à Marseille et à Casablanca), observées par ailleurs (Morelle & Ripoll, 2009) (Encadré 43). A l'épreuve du déplacement et de ses implications s'ajoute ainsi celle du relogement conduit de manière autoritaire. Paradoxalement cette gestion autoritaire produit de la mobilisation collective, alors que la pacification du relogement tend à désarmer les résistances ainsi que Pierre Gilbert l'observe dans le quartier des Minguettes à Lyon¹⁶¹. A Casablanca, Marseille et Montpellier, il s'agit pour les habitants de sortir du huis clos de la négociation individuelle parce qu'elle ne permet aucunement de satisfaire leurs demandes et alimente leur sentiment d'être perdants dans l'opération urbaine¹⁶². Sur ces sites, le surgissement de la mobilisation a été sans doute facilité par la présence de propriétaires (Casablanca), de copropriétaires (Montpellier) et de locataires protégés par la loi sur les loyers de 1948 (Marseille). Estimant qu'ils ont justement beaucoup à perdre dans le relogement et face à des contreparties considérées comme largement insuffisantes, ils se sentent légitimes de protester et considèrent la protestation collective (et les ressources qu'elle octroie) comme le seul moyen de résister et d'obtenir des garanties. Le recours à la justice est pour cette catégorie de protestataires un moyen de faire valoir ses droits. A Marseille, les locataires bénéficiant de baux

¹⁶⁰ Une carte réalisée par la SERM dans le but d'exposer les lieux de relogement a subi la censure de la Ville qui a demandé de n'utiliser le document qu'en interne et ne pas le diffuser au risque que « des personnes mal intentionnées relèvent le fait que les relogements n'ont jamais lieu dans les beaux quartiers, Aiguelongue, Antigone... mais à Près d'Arènes, La Paillade... ».

¹⁶¹ Au Petit-Bard, face aux refus répétés des propositions de relogement, la SERM a tenté de jouer la carte de la pacification en organisant en 2009 des rencontres entre habitants en cours de relogement et habitants relogés mais en l'absence des associations de locataires (notamment la CLCV) qui souhaitaient être associées au processus. Les habitants relogés ont été triés sur le volet de manière à faire valoir les conditions positives du relogement (la tactique de « la promesse du changement » observée par Pierre Gilbert aux Minguettes, 2014).

¹⁶² La volonté des autorités d'individualiser le relogement est réitéré en 2010 au Petit Bard alors que les habitants occupent la maison pour tous pour négocier collectivement et obtenir des conditions de relogement qu'ils jugent acceptables : « On va trouver des solutions individuellement, les familles sont peu nombreuses, les premières propositions seront sur le A6. [...] La SERM va recevoir individuellement les familles. » (Représentant de la municipalité, réunion avec les habitants, Maison pour tous, mars 2010).

locatifs protégés par la loi de 1948 se sont par exemple organisés en collectif (Collectif Loi 48) et se sont tournés vers la justice.

Encadré 43 : Disqualification et pressions verbales sur les habitants lors de l'occupation de la Maison pour tous au Petit Bard (2010)

Les habitants de la barre en cours de démolition ont occupé la Maison pour tous du quartier suite à plusieurs départs de feu dans leur bâtiment pour négocier collectivement les conditions de leur relogement. Durant cette occupation, les autorités ont exercé à plusieurs reprises des pressions verbales sur les habitants en leur demandant de faire preuve de « responsabilité ».

Lors d'une des premières réunions de négociation, le délégué du préfet leur déclare : « Vous ne serez pas délogés par la force, mais moi en tant que délégué du préfet, représentant de l'État, je pense que la Maison pour tous ce n'est pas une solution, il n'y a pas les conditions d'hygiène, ce n'est pas une solution pour les enfants. Prenez le temps de réfléchir ». Ce faisant, les autorités leur ont suggéré de s'installer plutôt dans le gymnase du quartier voué à la démolition et dont l'occupation n'aurait dérangé personne et permis la réouverture de la maison pour tous.

Par ailleurs, les autorités ont demandé aux habitants de se montrer responsables en acceptant les logements proposés même si ceux-ci ne leur convenaient pas. Ce qui revenait à leur demander de renoncer à leur revendication de mobilité résidentielle ascendante, qui est pourtant un principe sous-jacent à la rénovation urbaine.

Les porte-paroles des femmes se sont également vu signifier qu'elles ne représentaient qu'elles-mêmes dans la négociation, et refuser ainsi toute légitimité et compétence à représenter les autres familles.

Ces pressions rappellent la « violence symbolique ordinaire » observée par Fabrice Ripoll dans les propos tenus par des représentants institutionnels à des chômeurs lors d'occupations de locaux (Morelle et Ripoll, 2009).

2.2. Mobiliser, occuper et habiter l'espace

Les habitants mènent leurs batailles en investissant de manière différenciée l'espace en fonction de son statut, de sa localisation, de son usage, de sa fonction et selon les revendications qu'ils souhaitent publiciser et les objectifs à atteindre. Les actions collectives s'expriment ainsi et s'incarnent dans des espaces qui font sens au regard des revendications et de la portée attendue et constituent ainsi les « dispositifs matériels » et symboliques permettant à « la sphère publique d'exister » (Bacqué & al., 2005). Il est possible de dresser une typologie de ces espaces investis, appropriés, et des formes d'engagement et d'expression citoyenne qui y sont en jeu.

2.2.1. Les lieux des sociabilités et des rencontres routinières

Au quotidien, dans les quartiers populaires à Casablanca, Marseille et Montpellier, les lieux du voisinage et des rencontres routinières sont investis par la mobilisation à travers les conversations entre voisins, parents et proches, comme cela a pu être observé dans d'autres contextes de reconquête urbaine (Céfaï & Lafaye, 2001). Des paliers des appartements aux squares et aux commerces en passant par la rue, il s'agit d'échanger, de s'informer et de faire circuler l'information, mais aussi de se réassurer, d'identifier ceux qui sont entrés ou sont susceptibles d'entrer en résistance (enjeu de recrutement) ou encore de s'organiser, à travers ces « espaces sans conséquences » (Giband, 2010), durant les « petits temps » de l'engagement (Bertheleu & Neveu, 2005), transformant « un espace de cohabitation et d'interconnaissances en un espace de circulation

d'une parole publique » (Céfaï & Lafaye, 2001, p. 197). Si les luttes sont souvent associées à des espaces et à des temps forts (Giroud, 2007), elles s'inscrivent aussi dans les temps et les lieux de la vie ordinaire et des solidarités de quartier. Dans les contextes étudiés, ces lieux ont suppléé à l'absence de local d'association, qui constitue un espace majeur dans les interactions propices à la dynamique de mobilisation (Céfaï & Lafaye, 2001). A Marseille, rue de la République, les premiers habitants mobilisés ont visité leurs voisins d'immeubles puis ont circulé d'immeubles en immeubles pour alerter du risque d'éviction tandis que les murs de la rue ont été placardés informant du « vidage » de la population. En 2006, c'est dans un café que les acteurs collectifs de la mobilisation (*Un Centre ville pour tous* et plusieurs autres collectifs d'habitants) ont organisé des réunions en fin d'après-midi et créé ainsi, dans un lieu de la vie ordinaire dont il est facile de pousser la porte, un espace de possibles rencontres entre militants, habitants déjà engagés dans la lutte et habitants inquiets en recherche d'informations et de soutien (Encadré 44).

A Casablanca, la répression n'est pas venue à bout de la résistance collective des habitants. Toutefois, dans un contexte répressif, elle a dû s'inscrire à bas-bruit dans les espaces de la vie quotidienne. Elle n'agit plus frontalement mais de manière sous-jacente à travers la circulation d'informations entre voisins concernant les possibilités de négociation avec l'opérateur. En s'inscrivant ainsi dans les espaces et les temps de la sociabilité et de la solidarité ordinaires, elle conserve une dimension collective. Si la concurrence entre habitants opère dans le relogement, elle n'est pas exclusive ; la circulation d'informations entre habitants permet aussi à certains d'évaluer leur marge de manœuvre et transformer ces informations en autant d'atouts dans la négociation individuelle (jusqu'à combien de proposition peut-on refuser, quels sont les possibles lieux de relogement et les logements à éviter, dans quelle mesure peut-on faire valoir un enfant majeur comme un ayant-droit...).

2.2.2. Les espaces publics de la vie ordinaire

L'investissement des espaces publics et ouverts de la vie ordinaire permet de publiciser la mobilisation, voire de recruter, dans les temps forts de la mobilisation. A Montpellier au Petit Bard, outre la circulation de l'information entre voisins, les places du quartier ont servi de support à plusieurs actions marquantes, comme l'organisation de forums sociaux par *Justice pour le Petit Bard*, le *FSQP* et le *MIB* en 2005, 2007 et 2009. L'hommage à Abdenour Tataï en 2009 (membre fondateur de *Justice pour le Petit Bard*) a constitué un moment de recueillement organisé par l'association et le *FSQP* dans le petit square jouxtant la barre à démolir, quatre mois après son décès accidentel. Un immense portrait du leader sur fond d'un montage photographique montrant des habitants mobilisés (lors d'une manifestation en 2004) a été accroché à cette occasion sur la barre en cours de démolition, et sera déplacé par la suite sur un autre bâtiment du quartier, publicisant la mobilisation collective au même titre que divers affichages dans le quartier qui en annoncent les temps forts (Encadré 45). Les visites officielles dans le quartier de représentants des pouvoirs locaux sont aussi des occasions dont les militants se saisissent : être là pour prendre la mesure des choses, être au contact des habitants, les soutenir, mais aussi interpellier les autorités. Cela a été le cas du lancement en grande pompe de la première démolition (par déconstruction) au Petit Bard, en avril 2009, ou encore de la démolition par implosion de la tour en 2014.

2.2.3. Jouer avec la symbolique de l'espace

Les mobilisations confèrent une dimension emblématique à certaines actions en s'inscrivant dans des espaces/temps fortement symboliques. C'est le cas, par exemple, à Fos-sur-Mer, en 2003, lors d'une journée « Ville Morte » organisée par l'*Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos*. Les militants, habitants et élus se sont rassemblés en fin de journée pour une « photo de famille » sur les pentes de l'Hauture, le village perché provençal qui symbolise le territoire pré-productif à protéger contre une industrialisation prédatrice (le terminal méthanier sur la plage du Cavaou) et polluante (l'incinérateur) (cf. *supra* Encadré 39). La manifestation avait démarré dans un autre espace symbolique du territoire pré-productif : « sous ses arbres centenaires, la magnifique allée des pins accueille les protestataires, les slogans fusent à l'encontre de ceux qui veulent faire du village une zone morte » (*ADPLGF*) (Encadré 46). Dans d'autres cas, ces actions emblématiques prennent comme support un espace aménagé pour l'occasion. On pense, par exemple, à la mise en scène à Fos d'une cérémonie mortuaire où élus, militants et habitants se retrouvent, lors de l'entrée en service de l'incinérateur en janvier 2010, entre de fausses cheminées crachant des panaches de fumée orange aux pieds desquelles les élus déposent une gerbe mortuaire (Encadré 46).

L'organisation de forums sociaux au Petit Bard conciliant rencontres politiques et activités festives (animations pour les enfants) et culturelles (concerts) (alors que « d'habitude il ne se passe jamais rien ») prend également une forte dimension symbolique dont l'enjeu est de retourner le stigmate qui frappe le quartier et ses habitants pour restaurer leur dignité et leur fierté vis-à-vis de leur quartier, mais aussi restaurer l'image du quartier vis-à-vis de l'extérieur. Il s'agit donc de ne pas laisser le champ à des images uniquement négatives que la presse contribue largement à véhiculer, et face auxquelles les habitants se sentent « injustement discriminés » (Castel, 2007). Les mères d'élève du Petit Bard/Pergola ont requalifié symboliquement le quartier à travers une toponymie réinventée de noms de voies inscrites sur des fausses plaques brandies lors de différentes manifestations (Encadré 47). Cette toponymie rend compte des revendications et révèle en creux les dénonciations. Les références à la devise de la République française sont nombreuses, elles expriment une revendication d'égalité : « Rue des enfants de la République » ; « Accès à l'égalité » ; « Avenue de la fraternité » ; « Avenue de la justice » ; « Avenue de la tolérance ». D'autres évoquent la paix : « Croisement de la paix » ; « Résurrection pacifique », ou encore le déni et suggèrent simultanément un enjeu de reconnaissance : « Déni d'existence » ; « Place des oubliés » ; « Impasse des préjugés » ; « Place de la dignité » ; « Voie de la reconnaissance ». On trouve aussi quelques références au vécu de la rénovation urbaine et de la relation aux pouvoirs locaux : « Avenue où tout est permis » ; « Avenue du clientélisme » « Ici les travaux commencent mais ne finissent jamais ».

Parmi les actions fortement symboliques qui opèrent dans des espaces et dans des temps présentant une forte charge symbolique, certaines misent davantage sur la provocation ou la perturbation que sur la force du nombre, à l'instar d'autres mobilisations de minorités dominées (comme le mouvement des femmes ou le Front homosexuel d'action révolutionnaire dans les années 1970 en France, Lilian Mathieu, 2009). Au Petit Bard, par exemple, un épisode marquant de la contestation a été l'inauguration sous tension de la nouvelle médiathèque du quartier par le maire, Georges Frêche, en avril 2005, dont les déclarations sur le quartier sont vécues par les

habitants comme autant de provocations et de manifestations de mépris envers les Musulmans de France. Des militants de *Justice pour le Petit Bard* et des habitantes du quartier, toutes voilées pour l'occasion, attendaient le maire à sa sortie de la médiathèque en lui faisant une haie d'honneur et en chantant la Marseillaise.

Encadré 44 : Un café et des murs pour informer, s'organiser et recruter à Marseille



Encadré 45 : Se faire entendre dans et hors du quartier

Ci-dessous Hommage à Abdenour Tataï, leader de *Justice pour le Petit Bard* et décédé en 2008, dans un square du quartier, et rassemblement devant le tribunal de grande instance de Montpellier pour le droit au logement, clichés : Isabelle Berry-Chikhaoui, 2009



Vendredi 25 Octobre
 → RASSEMBLEMENT à 14h
Tribunal de Grande Instance de Montpellier (Salle des Pas Couverts)
 → FORUM à 18h
 Contre les expulsions - Pour le droit au logement
 Salle à définir !!!



Ci-dessous : Affiches dans le quartier annonçant les forums sociaux organisés par *Justice pour le Petit Bard*, le *MIB* et le *FSQP*.

LE PETIT BARD RESISTE !
 FORUMS / DÉBATS / CONCERT / MOBILISATION

SAMEDI 25/06
FORUM
 QUELLE RÉHABILITATION POUR QUI ET POUR QUAND ?
20h > CONCERT GRATUIT
SCRED CONNEXION
ATLAS
OXFORD UNIVERS-CITÉ
JAMEL MEKTOUB

DIMANCHE 26/06
FORUM
 LES POLITIQUES DE L'IMMIGRATION
 avec le participation de nos intervenants
 18h30 - 20h30 - 21h30 - 22h30 - 23h30
ORGANISATION AUTONOME DES QUARTIERS
 18h30 - 20h30 - 21h30 - 22h30 - 23h30
 PROJECTIONS DE FILMS
 FERME PÉDAGOGIQUE
 REPAS DE QUARTIER

25 & 26 JUN 2005
 MONTPELLIER - QUARTIER DU PETIT-BARD

FORUM SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES 3ème édition

Forum
 Débats
 Village Associatif

Cinéma
 Théâtre
 Concerts

25-26-27 SEPTEMBRE 2009
il. MONTPELLIER QUARTIER DU PETIT BARD

<http://fsqp.free.fr>

Encadré 46 : Jouer avec la symbolique des lieux

Manifestation « sous les arbres centenaires [...] contre ceux qui veulent faire du village une zone morte »



« Ci-gît la parole donnée* »

Mobilisation lors de la mise en service de l'incinérateur (7 janvier 2010)



« La parole donnée » est celle d'Eugène Caselli, président socialiste de la Communauté Urbaine de Marseille, qui avait promis la fermeture de l'incinérateur durant les municipales de 2008.

Source : Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos

Encadré 47 : Se mobiliser contre la ségrégation dans les établissements scolaires

Ci-dessous : Mobilisation des parents d'élèves du Petit Bard/Pergola : manifestation dans le quartier devant l'école primaire ; peinture murale dans le quartier des leaders de la mobilisation ; marche jusqu'au centre-ville
clichés Isabelle Berry-Chikhaoui, 2015 et 2017



2.2.4. Les espaces du rapport de force

Les occupations physiques de l'espace participent à l'action protestataire et constituent également une ressource compensatoire pour les habitants des territoires subalternes. L'occupation, qui en France appartient à la mémoire de 1936 revivifiée par 1968 et relève traditionnellement d'une appropriation de l'entreprise par ses travailleurs et d'une éviction de ses propriétaires et patrons (Pénissat, 2005 et 2009), prend une forme particulière dans le contexte de la contestation de

politiques publiques. Les espaces occupés sont de différente nature qu'il s'agisse de locaux institutionnels ou d'espaces ouverts, ou qu'il s'agisse d'occupations ponctuelles, répétées ou continues sur une période courte ou longue. Dans tous les cas, elles visent l'instauration d'un rapport de force et d'une négociation collective face aux pouvoirs publics, et apparaissent comme un moyen nécessaire pour être entendus. Elles expriment la volonté de « s'approprier physiquement les lieux, d'en être les maîtres, le temps de l'occupation tout au moins, avec sans doute le sentiment de renverser les rapports de force ordinaire » (Morelle & Ripoll, 2009, p.162-163). Les occupations de l'espace constituent bien en cela un cadre pour la représentation populaire et simultanément un lieu de l'expression citoyenne (Mitchell, 2014).

A Casablanca, suite à la manifestation devant le bâtiment de la Foire internationale à proximité des locaux de l'opérateur, les femmes sont restées sur place toute la nuit, puis ont essayé de se rendre, par petits groupes pour plus de discrétion, au palais royal à Derb Sultan afin de se faire entendre du roi. Au Petit Bard, ce mode d'action est récurrent et il est devenu fortement emblématique de la mobilisation collective. Qu'il s'agisse du gymnase de quartier, de la Maison pour tous, des locaux du bailleur de la ville ou du syndicat professionnel administrant la copropriété ou qu'il s'agisse de chantiers, l'occupation et les blocages induits constituent un moyen d'action plusieurs fois mis à l'épreuve dans le quartier, qui a montré la détermination des habitants et a permis d'obtenir des avancées. Ce mode opératoire qui, dans ce contexte, fait directement écho aux luttes des mal-logés (occupations ou réquisitions) (Péchu, 2006) est prôné pour ses résultats par les membres actifs de *Justice pour le Petit Bard* qui l'ont expérimenté avant la création de l'association à travers leur participation à des batailles menées dans le cadre du *MIB*, et développé par la suite.

« Les pouvoirs publics à Montpellier, une chose les fait reculer, ils ne comprennent que le rapport de force. Avec toutes les occupations que l'on a faites, ils ont commencé à nous prendre au sérieux, ils ont vu qu'on ne rigole pas, à force ils ont fait... L'ACM, on a occupé le dernier étage, c'était pendant l'occupation du gymnase, depuis ils ont renforcé la sécurité. On a gâché des spectacles culturels des 13 Vents (théâtre à Montpellier) avec l'aide des intermittents du spectacle [...]. On faisait des opérations coup de poing, c'est que ça qui a marché, on croit aux mobilisations qui font un peu scandale. Je pense qu'on a porté une culture, un savoir-faire, maintenant les gens savent comment se défendre, grâce aux affaires du Petit Bard, les gens n'ont plus peur comme avant, on a gagné quelque chose, avant on était dans un système colonial... » (*Justice pour le Petit Bard*, 2008).

Dans le cadre des batailles au Petit Bard, on observe trois formes d'occupation : des occupations ponctuelles de locaux institutionnels (syndicat de copropriété, ACM), réalisées surtout par des militants (*Justice pour le Petit Bard*) ; des occupations de rue, comme à l'automne 2014, où préoccupés par la question de l'emploi, des jeunes ont bloqué le chantier qui paralyse alors la principale artère d'accès du quartier pour dénoncer la lenteur des travaux et l'embauche insuffisante d'habitants du Petit Bard dans le cadre de la rénovation urbaine ; et des occupations longues de locaux d'institutions (plus d'un mois : gymnase, Maison pour tous), familiales, dans

lesquelles les femmes ont joué un rôle décisif¹⁶³. Ces occupations ont signifié le refus pour les habitants de s'enfermer dans une négociation individuelle autour du relogement (suite à l'incendie de 2004 dans un immeuble du quartier et dans le cadre de la rénovation urbaine en 2010), leur volonté de se soustraire à l'espace du huis clos comme « moyen de contrôle et de domination » (Dikeç, 2009), et de tenter de s'imposer comme un acteur collectif du relogement. Par ailleurs, on observe que depuis les premières mobilisations dans lesquelles les militants jouaient un rôle majeur dans l'impulsion et l'organisation des occupations, des habitants se sont emparés de ce mode opératoire pour d'autres occupations : la Maison pour tous autour du droit au (re)logement (2010) et les écoles du quartier pour dénoncer les ségrégations au collège et faire valoir une égalité de traitement et un droit à la mixité sociale au sein du système éducatif (2015)¹⁶⁴.

Les occupations longues nécessitent de s'organiser pour *habiter les lieux occupés*. Elles articulent ainsi des formes d'appropriation de l'espace à des revendications politiques, selon un processus de politisation des gestes du quotidien ou « du moindre geste », comme cela est observé dans le contexte de chantiers participatifs ou de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (Pruvost, 2015), et dans les mobilisations des gilets jaunes qui ont *habité* les ronds-points (« la politique au coin du feu »¹⁶⁵). Au Petit Bard, en 2010, les femmes ont autant *habité* qu'occupé la Maison pour tous, avec leurs enfants, en organisant, entretenant et s'appropriant l'espace intérieur tout au long de la mobilisation. Ce sont elles et non les hommes qui l'ont occupée physiquement jour et nuit de manière continue grâce à un système de relais.

Cette occupation au quotidien a impliqué des spécialisations fonctionnelles de l'espace de manière à préserver l'intimité des femmes et des enfants des allers-et-venues des hommes du quartier et des personnalités extérieures. C'est en retrait des passages que les femmes ont aménagé leur espace domestique, à l'étage de la Maison pour tous, dans une salle de danse transformée en dortoir (Encadré 48), à proximité d'une petite cuisine, tandis que la grande pièce du bas, donnant sur le hall d'entrée, a été consacrée aux réunions avec les acteurs institutionnels. Les gestes et les temps du quotidien se sont ainsi chargés d'une dimension politique et ont permis aux femmes de s'engager dans la sphère publique et la résistance collective, dans un bras de fer avec les pouvoirs locaux. Dans l'espace de la Maison pour tous, elles font l'expérience de la lutte politique : participer à des réunions avec les représentants des différentes institutions (préfecture, ville, SERM, pompiers...), prendre la parole en public, faire valoir un point de vue, se concerter et prendre des décisions collectives sur la suite à donner au mouvement, interpellier les acteurs institutionnels, répondre aux médias, s'organiser pour des actions ciblées... Toutes ne sont certes pas aussi actives, la maîtrise de la langue française constituant une ligne de partage entre celles qui sont plus en retrait et celles qui ne craignent pas de se mettre en avant, endossant un rôle de porte-parole du collectif, que les autorités publiques ont d'ailleurs vite fait de leur contester. Mais l'engagement dans la lutte se poursuit au-delà de l'action politique à proprement parler en

¹⁶³ Sur la question du genre dans les mobilisations, cf. Bérout Sophie, Gobille Boris, Hajjat Abdellali et Zancarini-Fournel Michelle (dir.), 2001, *Engagements, rébellions et genre dans les quartiers populaires en Europe (1968-2005)*, Paris, Éditions des Archives contemporaines.

¹⁶⁴ C'est la réforme de la carte scolaire à Montpellier allant dans le sens d'une plus forte ségrégation au collège pour les enfants du Petit Bard qui a provoqué une importante mobilisation des parents d'élèves, dont les mères sont sur le devant de la scène.

¹⁶⁵ <https://linformateurdebourgogne.com/gilets-jaunes-au-coin-du-feu-des-idees-naissent-au-magny/>

investissant les temps des sociabilités ordinaires et les temps d'attente : on y évoque la situation, on commente et décrypte les événements, on s'offusque, on partage des informations glanées ci et là, on fait part de ses inquiétudes ou de sa propre expérience avec la SERM... Les hommes moins présents dans la durée, pris aussi par une occupation professionnelle, restaient pour certains jusqu'à tard dans la soirée mais devant la Maison pour tous, puis rentraient chez eux. Ils ont été davantage sur le devant de la scène dans les situations de face-à-face avec les acteurs institutionnels (par exemple, convoyant Hélène Mandroux lors de sa visite dans le quartier, les femmes se tenant plus à l'écart (cf. *supra* Encadré 28), ou encore lors de certaines réunions où sont négociées les propositions de relogement, avec la présence active de Justice pour le Petit Bard (Encadré 48).

Encadré 48 : L'occupation de la Maison pour Tous au Petit Bard (2010)

Dortoir, temps de sociabilité féminine et réunion avec les acteurs institutionnels, clichés 2010, Isabelle Berry-Chikhaoui et Educanet.tv



2.3. Sortir de l'espace du quotidien, élargir la cause

Pour ne pas enfermer leurs luttes dans des isolats entre habitants mobilisés et porteurs de projets, les collectifs n'hésitent pas en France à recourir à différents supports médiatiques, que ce soit à Marseille, Montpellier ou à Fos-sur-Mer (presse écrite, radio, films documentaires, web) et publiciser ainsi leur mouvement et ses revendications. Mais, au-delà, l'ouverture nécessaire passe par l'investissement d'espaces hors du quartier, voire de la commune, de manière à publiciser plus largement les problèmes identifiés par les habitants et les revendications, à atteindre les lieux du pouvoir, à donner à voir autrement le territoire subalterne mais aussi à élargir la cause.

La territorialisation de l'espace hors des lieux du quotidien prend plusieurs formes. Si la manifestation permet de « montrer publiquement la force et la détermination de ses troupes à un adversaire » (Mathieu, 2012, p. 14), elle prend aussi la forme d'un déplacement du territoire subalterne vers les lieux du pouvoir pour se faire entendre par les décideurs. Dans certains cas, ce déplacement se fait sur le mode a proprement parlé de la « marche vers », comme à Montpellier où les habitants du Petit Bard ont organisé à plusieurs reprises des processions jusqu'au centre-ville. Ainsi, suite à l'incendie de 2004 et avant l'occupation du gymnase du quartier, une marche a été organisée par les militants impliqués de la place du marché du Petit Bard à la préfecture. Plus de 1000 personnes selon les organisateurs parmi lesquelles des « gens concernés par la personne décédée », des « gens plus largement concernés par les problèmes de logement », des habitants de la cage d'escalier qui a pris feu, « des jeunes descendus des quartiers » (entretien *Justice pour le Petit Bard*, 2009). En 2015, ce mode opératoire est réactualisé avec la marche citoyenne des parents d'élève jusqu'au centre-ville pour faire entendre leur revendication de mixité sociale dans les établissements scolaires (*Cf. supra*, Encadré 47). A Fos-sur-Mer, en 2018, l'*Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos* s'associe au collectif « *Les cobayes lancent l'alerte* » (une trentaine d'ONG et associations) pour organiser une marche sur Paris « pour la santé environnementale » et contre « la malbouffe, les pollutions, l'exposition aux produits toxiques et au pouvoir des lobbys industriels ». Cette marche démarre à Fos-sur-Mer où, « la situation est l'une des plus préoccupantes à cause de la pollution, du nombre de maladies et de cancers, plus nombreux qu'ailleurs. Et l'État n'a pas l'air d'être convaincu... » (Daniel Moutet, responsable de l'*ADPLGF*)¹⁶⁶.

Dans d'autres cas, ces déplacements visent le rassemblement sur les lieux de la prise de décision. En décembre 2005, à Fos-sur-Mer, lors de la lutte contre l'incinérateur, des Fosséens se sont déplacés jusqu'à Marseille où ils ont manifesté à l'appel du mot d'ordre « *puisque Monsieur Gaudin [le maire de Marseille] ne vient pas à nous c'est nous qui iront à Marseille* » (décembre 2005). A Montpellier, en 2010, la contestation des habitants du Petit Bard est allée se faire entendre hors des murs du quartier devant le siège du bailleur social de l'agglomération (ACM) pour attendre et interpeller les membres de la commission d'attribution des logements sociaux à leur sortie de réunion et, en 2014, devant le tribunal de Montpellier pour soutenir, avec d'autres

¹⁶⁶ Selon le communiqué de l'appel, il s'agit de « rompre l'isolement des victimes » et de « créer un mouvement citoyen contre l'inertie des pouvoirs publics en matière de santé environnementale. Marchons pour exiger le droit fondamental à un air sain, une alimentation saine, une médecine saine. Refusons d'être des cobayes ! ». (<http://www.rfi.fr/france/20180409-fos-mer-paris-une-marche-citoyenne-sante-environnementale>).

militants du droit au logement (Fondation Abbé Pierre, DAL, Habiter Enfin !...), quatre personnes interpellées au Petit Bard pour s'être opposées à une expulsion. Des délégations constituées de militants de *Justice pour le Petit Bard* et d'habitants sont allées jusqu'au ministère de la Ville et du Logement pour plusieurs entretiens avec les Ministres. A Casablanca, un collectif de propriétaires a fini par se rendre jusqu'au siège social de la SONADAC pour tenter de rencontrer directement son directeur et sortir ainsi du huis clos avec les agents du relogement et de l'indemnisation localisés sur le site de la démolition mais ne détenant aucun pouvoir de décision.

Le déplacement peut prendre aussi une forme inversée : il ne s'agit plus d'aller vers ceux qui ont un pouvoir de décision mais de les faire venir jusqu'à soi, sur les lieux même de la contestation. Au Petit Bard, la mobilisation compte ainsi avec l'interpellation des responsables politiques à l'échelle nationale sur les problèmes du quartier pour montrer que celui-ci « bouge », et que les habitants refusent de se laisser enfermer dans l'oubli ou dans un dialogue de sourds avec les autorités locales. Inviter des responsables nationaux ou les interpellier à l'occasion de leur venue est un moyen d'acquérir une légitimité politique à l'échelle nationale, avec l'espoir de débloquer les conflits locaux : après Marc-Philippe Daubresse, ministre du Logement venu en 2004, François Lamy, ministre de la Ville, s'est rendu dans le quartier en 2013 à l'invitation de Justice pour le Petit Bard. Autre visite, plus tendue que prévue, celle de Myriam El Khomri, secrétaire d'État à la Ville, en novembre 2014¹⁶⁷. Et autre interpellation, celle du président de la République, Emmanuel Macron, lors de sa venue à Montpellier à l'occasion du 42^{ème} Congrès de la Mutualité française par le collectif des parents d'élève qui lui ont fait part de propositions afin « d'améliorer les conditions de scolarisation ».

Un autre moyen de sortir du local est d'inscrire les mobilisations dans des dynamiques plus larges, à l'échelle communale et nationale, selon un double processus de « montée en généralité » de causes territorialisées (Lolive, 1997, Melé, 2013 ; Dechézelle et Olive, 2015) et d'inscription de l'action collective dans un « espace des mouvements sociaux » (Mathieu, 2012). Cette inscription des mobilisations dans des dynamiques, des causes et à des échelles plus larges se réalise selon différentes modalités.

Une première modalité consiste à ouvrir l'espace local sur l'extérieur en y organisant des manifestations de portée nationale. Les forums sociaux organisés au Petit Bard remplissent cette fonction en articulant des expériences d'engagement local et territorialisé face à la rénovation urbaine à des expériences et des luttes politiques plus larges (contre le racisme institutionnel) impliquant des militants inscrits dans des réseaux nationaux et la venue dans le quartier de sympathisants en provenance de toute la France (Encadré 49). Le quartier devient aussi le temps de ces forums une scène de recrutement de nouveaux militants. Au-delà des revendications pour plus de justice et de reconnaissance de l'habiter et de ses lieux, les militants entendent faire du quartier un lieu de l'engagement politique, citoyen et culturel en y organisant débats et manifestations festives et en l'inscrivant dans une dynamique plus générale, à l'échelle nationale, de revalorisation des quartiers populaires et de lutte contre les discriminations et le racisme institutionnels. Dans un mouvement inverse, ces forums permettent de « localiser les enjeux d'une cause à portée

¹⁶⁷ « La secrétaire d'État à la ville face aux ratés de la rénovation urbaine », *Le Monde*, 08/11/2014.

générale » (Dechézelles & Olive, 2015) en dénonçant la discrimination « ethnique » opérant dans la rénovation urbaine (« foutre les arabes dehors », insuffisance des recrutements de jeunes du quartier sur les chantiers...) ¹⁶⁸.

Une seconde modalité consiste à impulser des coalitions de collectifs locaux à une échelle nationale autour d'enjeux partagés et, ce faisant, d'organiser des actions de plus grande portée à travers la mise en réseau de collectifs territorialisés. En France, la centralisation de la conception de l'aménagement et son institutionnalisation à travers une législation nationale favorisent l'émergence de telles coalitions quand, dans plusieurs territoires, les habitants partagent la même épreuve de l'aménagement. On aboutit ainsi à la construction de causes nationales à partir de mobilisations inscrites dans des territoires différents mais également impactés. C'est particulièrement le cas des « conflits de proximité » autour d'enjeux tels que les risques et nuisances ou telle que la justice spatiale, qui sont de fait des « conflits localisés de causes plus globales » (Melé, 2013, p. 38). Ainsi, « la construction de causes, la genèse d'affaires nationales, peuvent être étudiées à partir d'alertes localisées et d'événements locaux et de la façon dont certains auteurs "interprètent les trajectoires et jonglent avec différentes échelles" (Melé, 2013, en référence à Chateauraynaud, 2011, p. 20).

On le voit bien à Fos-sur-Mer à travers la dynamique des luttes anti-PPRT qui participent d'un mouvement de contestation plus général sur l'ensemble du territoire français parce que la loi Bachelot de 2003 est vécue paradoxalement comme injuste par les habitants concernés. Ainsi, les inquiétudes et les critiques des riverains confrontés aux PPRT sur le territoire fosséen trouvent un porte-voix dans *l'Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)*, créée lors du conflit autour du terminal méthanier. Sur ce dossier, l'association s'est mise en relation avec un collectif à Martigues et Châteauneuf les Martigues (*collectif La Mède Devenir*) qui sont les deux premiers territoires du Golfe de Fos à avoir été confrontés à la prescription d'un PPRT en 2009 (Raffinerie de Total La Mède). Ce collectif a été particulièrement actif dans la bataille visant à publiciser le problème d'abord à l'échelle départementale (*collectif PPRT 13*) puis à l'échelle nationale en participant à la mise en réseau des différentes associations et collectifs locaux autour de constats et revendications communes (la modification de la loi Bachelot de manière à impliquer financièrement les industriels -« les pollueurs »- dans la protection des risques technologiques).

Au Petit Bard, c'est contre la révision de la carte scolaire par le conseil général de l'Hérault en 2015 que les parents d'élève se constituent en un collectif local mais qui portera rapidement une cause plus globale de justice sociale et spatiale (dénonciation de la ségrégation « ethnique » dans les établissements scolaires et revendication de mixité sociale) et s'ouvrira à d'autres collectifs dans d'autres villes. Le collectif organise ainsi en mars 2017 à Montpellier des « États généraux de l'éducation dans les quartiers populaires », avec la participation de collectifs de parents, de chercheurs, de militants et d'enseignants de Montpellier, Paris, Toulouse et Marseille (Encadré 50). Un deuxième acte des « États généraux de l'éducation dans les quartiers populaires » a lieu à Paris

¹⁶⁸ Le vécu des relogements extérieurs au quartier comme un déplacement forcé nourrit l'interprétation persistante selon laquelle la Ville et les promoteurs voudraient mettre en place une politique d'éviction de la population arabe du quartier.

en 2018 auquel participe le collectif du Petit Bard/Pergola. L'association Justice pour le Petit Bard porte également l'enjeu de justice pour les quartiers populaires hors des murs du quartier, dans différents lieux de Montpellier, en lien avec d'autres collectifs issus de quartiers populaires, comme Tactikollectif, en organisation des réunions publiques et des manifestations culturelles (Encadré 51).

Encadré 49 : Forums sociaux au Petit Bard : retourner le stigmate

Débat avec Olivier Besancenot, des militants du *FSQP*, des sympathisants et des habitants ; projection d'un documentaire sur les violences policières suivie d'un débat (2009)
Clichés Isabelle Berry-Chikhaoui 2009



Encadré 50 : Elargir la cause : organiser des États généraux de l'éducation dans les quartiers populaires

Le collectif de parents du Petit-Bard Pergola et différents collectifs nationaux de parents vous invitent aux



États Généraux de l'éducation dans les quartiers populaires

les 24 et 25 mars 2017 à Montpellier
Pierres Vives, Lycée Jean Monnet, MPT François Villon

avec la participation de parents, de chercheurs universitaires, de militants, d'enseignants, de représentants institutionnels...

Rencontres-débats **Concert**
+ Groupes de travail Projection Les Motivés

Place de la dignité Impasse des préjugés Rue des enfants de la République

ecolespetitbard@gmail.com
FB : Marianne Petitbard / écoles Petitbard

Organisés avec l'aide de la Fondation Abbé Pierre, du Conseil Départemental de l'Hérault, de la Ville de Montpellier, de la Région Occitanie et la solidarité citoyenne

Encadré 51 : Sortir du quartier et élargir la cause : manifestations politiques et culturelles organisées par Justice pour le Petit Bard

Affiche annonçant différentes manifestations politiques et culturelles dans différents lieux de la ville : théâtre municipal dans la ZUP de la Paillade, brasserie en face l'hôtel de région, SMAC de Montpellier sur la commune périurbaine de Saint Jean de Védas

"Justice pour le Petit Bard" et Tactikollectif présentent :

POS
PLAN D'OCCUPATION DU SOL

VENDREDI 16 DECEMBRE 19H30
THEATRE JEAN VILAR

ABDELKADER SECTEUR
« UNE VIE DE CHIEN »

1^{re} PARTIE (entrée libre)
ICHEM TEMOIN
Théâtre Jean Vilar 155, rue de Bologne, Montpellier

SAMEDI 17 DECEMBRE 18H
BRASSERIE « LE SUD »

Rencontre avec Zebda et
Justice pour le Petit Bard
(entrée libre)
« QUELLES EXPRESSIONS CULTURELLES
ET POLITIQUES POUR LES QUARTIERS »
Brasserie "Le Sud"- Esplanade de l'Europe
(Montpellier Face à l'Hotel de Région)

20H SALLE VICTOIRE II
ZEBDA EN CONCERT

PLAN D'OCCUPATION DU SOL

Justice pour le Petit Bard

Tactikollectif

THEATRE
JEAN VILAR

facse

Justice pour le Petit Bard « Droit de cultures » saison #4 (2013)

« Après trois forums sociaux (2005/2009/2011) pour valoriser l'histoire, les luttes et les cultures des habitants des quartiers populaires, (...) Justice Pour Le Petit Bard poursuit le développement de son action culturelle, encouragée par la mobilisation du public et d'artistes, à continuer d'œuvrer pour que l'accès aux propositions et dispositifs culturels de qualité soit un droit à faire valoir [...] pousser à des transformations sociales urgentes et nécessaires en cette période de grand malaise sociétal. Conscients que les arts et cultures sont des outils d'excellence (...)

La coordination de collectifs territorialisés face à la rénovation urbaine (elle existe sous la forme d'une *Coordination anti-démolition* impulsée à partir de la région parisienne) (Deboulet, 2010) a plus de mal à s'imposer comme un acteur représentatif de l'ensemble des situations locales. A Montpellier, l'association *Justice pour le Petit Bard* susceptible d'y adhérer ne colle pas parfaitement à l'enjeu défendu de stopper les démolitions, l'association s'opposant moins au principe de démolition que luttant pour des conditions de relogement qui satisfont l'ensemble des habitants dans la diversité de leurs attentes. En revanche, l'association participe à l'enquête conduite par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmeche (2013) pour le rapport ministériel demandé par François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, et fait remonter par ce canal l'enjeu d'un mieux démocratique à travers la nécessaire participation des habitants à la politique de la ville, associée au « pouvoir d'agir »¹⁶⁹.

La troisième modalité de l'ouverture nécessaire pour les collectifs en lutte dans les territoires subalternes consiste à s'allier avec d'autres collectifs à partir d'actions communes autour de causes non pas similaires mais proches et qui ne sont pas forcément ancrées territorialement. C'est le cas des « luttes environnementales » qui peuvent prendre une signification large relative à la polysémie de la notion d'environnement, s'appuyer sur l'engagement d'élus nationaux et européens et bénéficier « d'une grande sympathie dans la population » (Mathieu, 2009, p. 54). C'est ce qui se passe à Fos-sur-Mer quand *l'Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)* percole avec le *Collectif La Mède Devenir* et avec le *Collectif PPRT 13*, mais aussi quand elle participe au collectif national « *Les cobayes lancent l'alerte* » constitués d'une trentaine d'ONG et d'associations pour organiser en 2018 la marche sur Paris « pour la santé environnementale » et contre « la malbouffe, les pollutions, l'exposition aux produits toxiques et au pouvoir des lobbys industriels ».

CONCLUSION DU CHAPITRE 10. L'ESPACE, PARTIE PRENANTE DE L'ACTION PROTESTATAIRE

En premier lieu, on retiendra que l'espace ne constitue pas simplement un arrière-fond des luttes, il est partie prenante de l'action protestataire. L'action collective ne fait pas que se dérouler dans l'espace, *elle prend forme, s'appuie et se déploie dans les espaces du quotidien* quand il s'agit de s'informer, de comprendre ce qui se passe, de faire circuler l'information, de s'organiser, ou encore de recruter, et repose ainsi sur la territorialisation ordinaire de l'espace (au sens de l'appropriation quotidienne et ordinaire de l'espace). Plus généralement, la politisation des individus s'effectue dans le proche à travers les interactions qui se jouent dans des lieux où l'on se côtoie, au quotidien mais aussi dans les temps de la lutte. L'action collective se fonde par ailleurs sur *une tactique spatiale dans une visée stratégique*, qui consiste à jouer sur les significations, la localisation et les échelles de l'espace et à les identifier comme des moyens de la lutte, de manière à publiciser la cause, toucher l'opinion publique, être là et démontrer sa détermination, soutenir, mobiliser du capital et des savoir-faire militants, s'allier et inscrire la cause dans une montée en généralité, lui donner une portée générale, interpeller les décideurs, s'inscrire dans un rapport de force avec eux. On distingue ainsi deux grandes catégories d'espace : les espaces de la mobilisation

¹⁶⁹ Le cas du Petit Bard est cité dans le rapport.

invisible dans les temps de la vie ordinaire (celle qui se joue dans les lieux du quotidien à travers les interactions de la vie quotidienne) et les espaces de sa mise en visibilité dans les temps forts de la mobilisation (à l'attention des pouvoirs publics, des porteurs de projet, des médias et de l'opinion publique). L'investissement différencié de ces espaces permet la construction du problème public et d'un « espace public subalterne » (Fraser, 2011) (dans le sens politique de la notion).

En second lieu, l'espace comme arme dans les luttes collectives peut être considéré avant tout comme l'arme de ceux qui sont habituellement sans voix et dénués de l'expérience d'engagement, de ressources économiques et relationnelles, politique et sociale, et qui sont mal ou pas représentés, dans des contextes autoritaires mais aussi dans des systèmes démocratiques inégalitaires fondés sur l'exploitation capitaliste ; ou encore de ceux qui ne sont pas considérés par les institutions comme des interlocuteurs politiques légitimes : elle est, ce faisant, l'arme des habitants des territoires subalternes, qui subissent à la fois différentes formes de dégradation, constitue des espaces de développement ou de reconquête pour le capital, et sont écartés de la décision. Les occupations physiques constituent une modalité d'action et d'interaction majeure avec les autorités publiques et fonctionnent comme une ressource compensatoire.

En troisième lieu, les luttes dans l'espace prennent souvent une dimension festive et créative révélant beaucoup d'inventivité certes dans les slogans ou encore à travers des manifestations joyeuses (chants, musique...), mais aussi dans les modalités de se saisir de l'espace : en créant l'espace d'un temps un lieu au service d'une action hautement symbolique, en organisant des manifestations festives et culturelles dans les lieux du quotidien, en dénonçant les préjugés pesant sur les lieux de vie. Si l'ambiance festive des différentes actions conduites est observée dans d'autres contextes de mobilisation permettant d'échanger avec le public extérieur et créer une ambiance de solidarité reconfortante (Collovald & Mathieu, 2009), elle constitue un enjeu d'autant plus prégnant dans ce contexte de territoire subalterne qu'elle s'inscrit dans un objectif de retournement du stigmaté.

Au final, les mobilisations dans les territoires subalternes étudiés revêtent une dimension symbolique forte, pour donner à voir autrement des territoires stigmatisés et dominés, en retournant le stigmaté et en se politisant. Il s'agit de sortir d'une position de subalterne à travers la construction d'un territoire de mobilisation. L'enjeu est double : retrouver de la dignité tout en devenant les acteurs politiques du devenir du territoire subalterne. Les luttes entendent ainsi renouveler le sens des lieux, loin des clichés, et manifestent une volonté partagée des habitants mobilisés de prendre collectivement en main leur existence.

Conclusion de la quatrième partie

DES MOBILISATIONS IMPROBABLES AU NOM DE L'HABITER, DU DROIT ET DE LA CITOYENNETE

Les mobilisations comme réponses à des politiques d'aménagement vécues comme agressives

Les différents terrains que j'ai étudiés ont été abordés à partir d'un questionnement sur les effets socio-territoriaux de l'aménagement en terme d'exclusion et de fragmentation urbaine, à Casablanca, Marseille et Montpellier, ou encore d'ajustements à un territoire industrialo-portuaire dégradé par les pollutions à Fos-sur-Mer. Or, l'une des principales observations est l'émergence d'une contestation collective et, dans les contextes français, l'impulsion d'une dynamique de mobilisation sur le long terme puisque des mobilisations ont toujours cours sur ces territoires. Ces mobilisations pourtant considérées comme improbables sont les réponses des habitants à des politiques d'aménagement vécues comme agressives, déstabilisantes et porteuses d'un risque de plus grande vulnérabilité. De telles observations corroborent ainsi les résultats des travaux sur les mobilisations des précaires. Bien que portant sur des conflits non territorialisés (des conditions d'activités professionnelles - les intermittents du spectacle -, ou de statut - les chômeurs, les « sans », etc.), les recherches en France montrent en effet que des mobilisations, dans des contextes contraints, peuvent être « suscitées par une décision publique ou une réforme » lorsque celles-ci présentent un risque de plus grande précarisation et sont vécues comme l'épreuve d'un déni, voire d'un mépris social (AFSP et *al.*, 2006).

L'espace comme motif et moyen dans les mobilisations

Dans les mobilisations étudiées, le rôle de l'espace est prépondérant à la fois comme motif mais aussi comme moyen ou ressource. On observe un double processus de politisation de l'espace :

1) l'espace vécu ou l'habiter, soumis à de fortes tensions, notamment dans sa dimension de compromis territorial, devient un enjeu collectif et l'objet de discussions tandis que sa menace est collectivement identifiée et partagée. La vie ordinaire est ainsi requalifiée en engagement politique. Si l'entrée en conflit prend appui sur la sphère intime de la relation à l'espace, la conflictualisation repose sur la dimension collective de la relation à l'espace qui fait *territoire* ou *lieu* pour les habitants à travers les pratiques et les interactions sociales de la vie quotidienne. En portant atteinte au quotidien, dans des contextes de fragilité sociale et socio-environnementale, les projets d'aménagement présentent non seulement une menace pour un environnement familial mais aussi celle d'une détérioration des conditions de vie. Les habitants partagent ainsi un même concernement autour d'une même épreuve qui les rapproche et fonctionne comme une condition de possibilité pour l'émergence et le renforcement de mobilisations collectives. On peut ajouter que, face à la menace, la politisation se réalise pour partie en lien avec la condition de mère et de parents inquiets du maintien de la famille dans des bâtiments insalubres (au Petit Bard suite aux départs de feu répétitifs), de son devenir dans un nouveau quartier, pour l'éducation des enfants ou pour leur santé ;

2) l'espace est également politisé car il devient un moyen au service des mobilisations. Celles-ci s'inscrivent dans l'espace de manière différenciée : à la fois dans les espaces de proximité et d'interconnaissances (où s'opèrent l'identification d'un problème commun, la diffusion des informations, les échanges d'explication, l'organisation d'actions collectives, le recrutement, les soutiens...) et à travers l'investissement d'espaces publics visant à publiciser les contestations et à instaurer un rapport de force avec les autorités pour se faire entendre, sortir de la domination institutionnelle (selon les contextes, celle de la collectivité territoriale, des opérateurs de projet, de l'autorité portuaire, des industries...) et imposer la négociation et la révision du projet. L'espace politisé, qu'il s'agisse des espaces du proche, ceux de la vie ordinaire, ou d'espaces plus lointains, et l'occupation de l'espace matériel comme registre de l'action collective constituent des ressources compensatoires dans les mobilisations pour les populations subalternes. C'est en prenant, investissant et habitant l'espace matériel que les acteurs protestataires construisent des espaces publics subalternes, inattendus des institutions et les obligeant à considérer les habitants comme des interlocuteurs politiques. Au-delà de l'appui recherché de militants aguerris, la proximité sociale et spatiale qui constitue une ressource dans les temps de la vie ordinaire, dans les quartiers populaires en particulier, est également constituée en ressource dans les temps de mobilisations et vient compenser en partie le déficit de capital et de légitimité politiques.

Du conflit de lieu au conflit de justice

Les conflits ne se réduisent pas à des conflits de lieu ou à des causes territorialisées. Ils s'inscrivent plus largement dans des revendications de justice. On assiste ainsi à l'émergence de mobilisations territorialisées à partir d'enjeux localisés (le déplacement et le relogement, la confiscation de lieux de la vie ordinaire, le cumul de nuisances) que cristallise l'aménagement mais qui sont symptomatiques de rapports de domination sociale et politique. Les luttes peuvent ainsi être interprétées comme des tentatives de remise en cause de situations de subordination autour d'enjeux de justice sociale, spatiale et environnementale, à travers une juste redistribution des biens (logement, travail, éducation, santé), une égalité de traitement de l'espace, une égale répartition des nuisances et la reconnaissance de l'habitant dans son habiter, sa compétence d'habitant et de citoyen. Ce faisant, elles interrogent le modèle démocratique quand celui-ci ne permet pas l'expression et le débat autrement qu'en l'arrachant aux institutions, et quand celui-ci est porteur d'injustice.

France/Maroc, les effets du contexte politique et institutionnel sur les mobilisations

Si la consistance collective des mobilisations ne va pas de soi et doit être interrogée (Mathieu, 2012), il ne fait pas de doute que dans les contextes d'aménagement étudiés elle a été plus contrainte au Maroc qu'en France. L'échec d'une mobilisation collective durable et visible dans l'espace public doit être doublement attribué au contexte politique et à celui d'un projet d'émanation royale. L'expression publique d'une résistance ou d'une opposition a été fortement contrainte par la crainte de la répression, intériorisée au regard de l'histoire politique du Maroc et renforcée par l'arrestation du leader des mobilisations contre le projet ainsi que par le « tour de vis sécuritaire » suite aux attentats terroristes de mai 2003 à Casablanca. A Casablanca, la résistance a non seulement pris une expression discrète, mais elle s'est aussi traduite par un glissement des revendications du maintien dans le quartier aux conditions de relogement. Si, le plus souvent, à Marseille, à Montpellier et à Fos-sur-Mer, les habitants ont lutté pour rester et bien vivre là où ils

sont, à Casablanca, les revendications elles-mêmes ont été contraintes. De même, la revendication de justice n'y est pas portée collectivement bien qu'elle affleure à travers les négociations individuelles pour la redéfinition des conditions de logement et à travers l'idée qu'un logement juste est une question de droit (« c'est notre droit » selon l'expression utilisée par les habitants enquêtés). Du reste, les revendications n'ont pas connu l'élargissement spatial et de contenu observé dans les autres villes, elles sont restées cantonnées à la question du logement.

CONCLUSION GENERALE

ENTRER EN POLITIQUE POUR SORTIR D'UN ETAT DE SUBALTERNE

L'AMENAGEMENT ENGENDRE DES TERRITOIRES SUBALTERNES A L'INTERFACE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA GESTION PAR L'ABSENCE

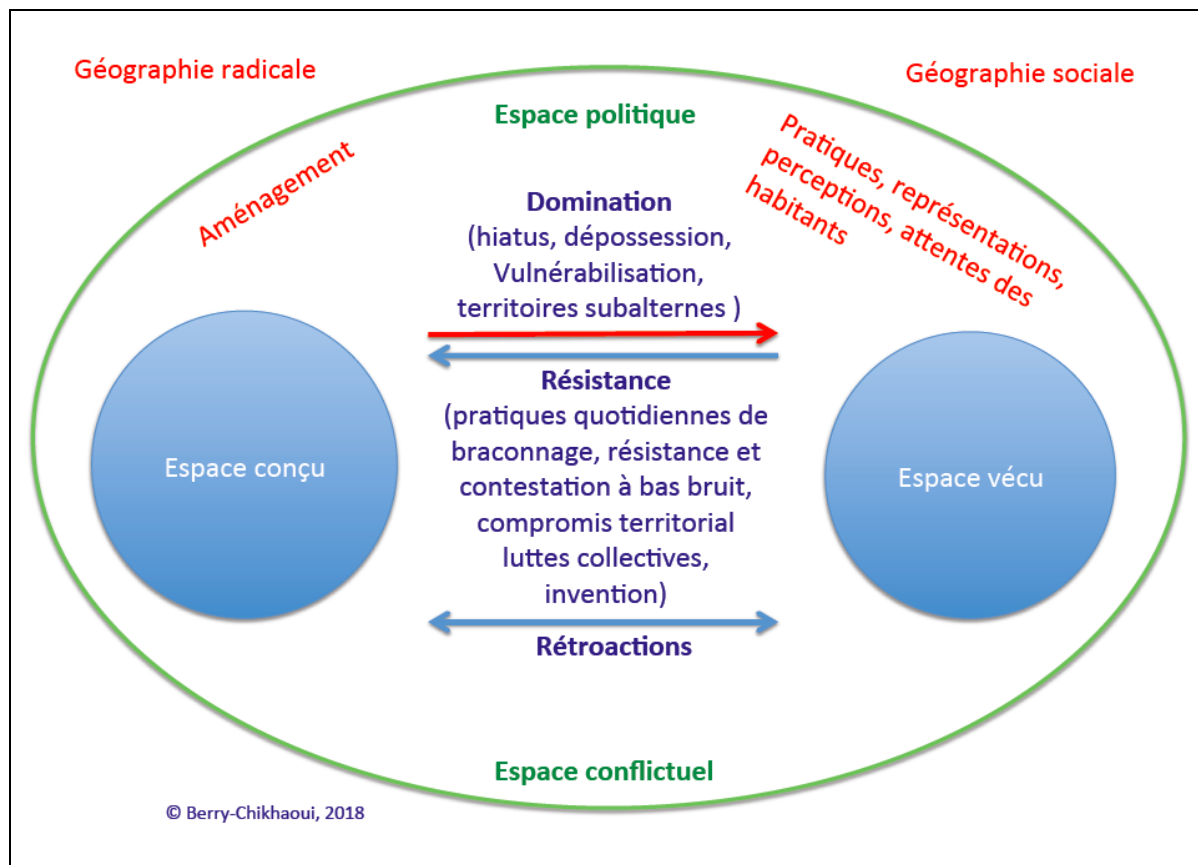
Les projets étudiés à Casablanca, Marseille, Montpellier et Fos-sur-Mer s'inscrivent dans des modèles d'aménagement qui dessinent trois figures de ville, la ville internationale, la ville socialement mixte adossée à la métropole créative et la ville productive, chacun de ces modèles étant sous-tendu par des stratégies de compétition, d'attractivité territoriales et d'ancrage du capital. La forme autoritaire des projets, l'agression qu'ils représentent pour les habitants des territoires subalternes à travers différentes formes de dépossession et leur vulnérabilisation, le peu de considération pour leurs points de vue, y compris dans les batailles qu'ils mènent, situent les interactions aménageurs/aménagés dans un rapport de domination où les habitants, considérés comme des aménagés plutôt que comme *habitant* et *citoyen*, sont tenus dans un statut de subordination sociale plutôt que comme des partenaires à part entière de l'interaction sociale (Fraser, 2011, p. 83). L'aménagement, dans ces contextes, combiné à « une gestion par l'absence » ou « par le manque » (Vairel & Zaki, 2007) (dégradation des conditions de vie à travers la dégradation de l'habitat, ségrégation scolaire, risques liés à la délinquance, développement des pollutions et risque sanitaire, progression du chômage...), renforce au final le statut de subalterne des territoires étudiés. A travers lui, les rapports de domination prennent forme dans l'espace : un espace conçu qui évince le vécu, l'intime, les périls tels que les habitants les pensent, au profit de rationalités économiques ou fonctionnelles, ou à partir d'une approche spatialiste (primat du spatial sur le social), mais toujours à travers une définition surplombante des besoins et des dysfonctionnements de ces territoires. Les territoires subalternes plus que d'autres sont ainsi des espaces conflictuels exprimant des inégalités statutaires et des dominations politiques (Encadré 52). La conflictualité est d'une certaine manière inhérente à leur statut de territoire subalterne.

DU TERRITOIRE SUBALTERNE AUX MOBILISATIONS COLLECTIVES

Les territoires subalternes sont généralement perçus de l'extérieur comme inhabitables et leurs habitants passifs, subissant leurs lieux de vie. S'il importe de prendre au sérieux les difficultés à vivre dans un territoire subalterne, il est tout aussi important de considérer leurs habitants en les resituant comme des acteurs de l'ordinaire, ayant prise sur leurs espaces de vie, capables d'invention, de résistance, à travers les pratiques quotidiennes, capables aussi de construire des arrangements socio-spatiaux, matériels et symboliques, pratiques et idéels, pour rendre, de leur point de vue, leur territoire habitable. Il importe également de considérer que la relation à l'espace ne se limite aucunement à une relation fonctionnelle et utilitaire, et que s'y jouent des relations

familiales, sociales, affectives, sensibles, qui construisant l'intimité et la familiarité aux lieux. Les territoires subalternes sont certes des territoires éprouvés et mettant à l'épreuve leurs habitants, mais ils peuvent être en même temps des territoires aimés.

Encadré 52 : Une lecture critique de la relation aménageur/aménagé



Au-delà de ces formes quotidiennes et silencieuses de construction de l'habitabilité du territoire subalterne, on peut y observer des contestations qui s'inscrivent dans l'espace public et prennent la forme de mobilisations collectives. Ainsi que le montrent mes travaux, ces mobilisations sont des réactions soit à des politiques publiques perçues comme agressives, que ce soit des politiques visant le développement, la transformation ou l'amélioration du territoire, soit à des événements traumatisant eux-mêmes liés à « la gestion par l'absence » ou « par le manque » (Vairel & Zaki, 2007), comme c'est le cas de la faillite financière ou de l'incendie mortel dans la copropriété à l'abandon du Petit Bard dans les années 2000.

C'est contre toute attente que l'on observe de telles mobilisations de la part d'habitants généralement considérés comme tolérants au nom de l'emploi dans les territoires industriels, ou dépourvus d'expérience et de tradition de lutte, trop préoccupés par leur quotidien pour se mobiliser dans les quartiers populaires. Or, c'est bien parce qu'ils sont préoccupés par leur quotidien que les habitants se mobilisent lorsque celui-ci est menacé, selon un processus de politisation du quotidien (Gilbert, 2019). Au final, les mobilisations collectives participent pleinement aussi de la construction du compromis territorial de l'habitant quand celui-ci est remis en cause tandis qu'elles révèlent un ancrage multidimensionnel aux espaces de vie. De fait, on ne

comprend rien aux territoires subalternes si on les restreint à des territoires stigmatisés et si on les considère comme des lieux forcément inhabitables. Et on ne comprend pas pourquoi leurs habitants sont mécontents face à des politiques de (re)développement économique permettant la création d'emplois (à Fos-sur-Mer), ou face à des politiques visant l'amélioration des conditions de vie à travers l'accès à un logement décent ou l'installation dans un autre quartier.

LA PORTEE DES MOBILISATIONS COLLECTIVES

Dans ce volume, nous avons principalement ciblé l'attention sur les effets socio-territoriaux de l'aménagement sous l'angle de la dépossession et de la vulnérabilisation des habitants et sous celui des mobilisations collectives. Mais on peut, pour finir, ouvrir la réflexion sur les rétroactions et, ce faisant, sur la portée des mobilisations. Si nous n'avons pas traité explicitement cette question, on peut s'appuyer sur plusieurs observations. La portée des mobilisations peut être appréhendée du point de vue de leurs incidences territoriales, matérielles ou symboliques, et cela à plusieurs titres : la révision partielle des projets, leurs ajustements ou la recomposition des objectifs, impliquant une modification matérielle et/ou symbolique de l'espace conçu et ce faisant la redéfinition du territoire de l'action publique ; la construction d'apprentissages politiques, de savoir-faire militants ou encore l'émergence de figures militantes ; la recomposition de la relation au territoire du côté des habitants à travers un retournement du stigmate, le territoire subalterne devenant aussi un territoire de mobilisation (Encadrés *supra* 52 et 53).

Les mobilisations échouent certes à établir les conditions de politiques publiques concertées. C'est dans un rapport de force sans relâche avec les autorités et les porteurs de projet et de haute lutte que les habitants mobilisés finissent par obtenir des résultats bien que partiels au regard des revendications. C'est le cas au Petit Bard où les mobilisations ont remis en cause le principe de mixité sociale sous-jacent à l'opération de rénovation urbaine, en imposant le relogement sur place d'habitants qui le souhaitaient et qui ont ainsi bénéficié des logements neufs construits sur le quartier. A Marseille, les mobilisations ont notamment permis la constitution d'un comité de pilotage politique et technique relatif à l'opération privée de réhabilitation réalisée rue de la République par le fonds d'investissement Lone Star, ce qui a contraint l'opérateur de céder des immeubles de la rue à un bailleur social, et a permis d'y reloger certains habitants. De manière *a priori* paradoxale, c'est à Casablanca que l'on observe l'arrêt complet du projet. Toutefois si la résistance des habitants a certainement contribué à son blocage, son efficace doit aux autres difficultés rencontrées par ce projet gigantesque, politiques et financières. A Fos-sur-Mer, les habitants ont gagné le maintien de l'accès à la plage du Cavaou, la construction du pont bleu¹⁷⁰, mais les batailles autour de l'incinérateur, y compris juridiques, n'ont pas empêché la mise en service de l'incinérateur en 2010 et l'augmentation du tonnage de déchets à brûler en 2012.

Mais au-delà de la portée des résistances sur la redéfinition des projets, l'incidence des mobilisations est bien à rechercher dans les dynamiques politiques relatives aux apprentissages de savoir-faire militants. A Marseille, à Montpellier et à Fos-sur-Mer, les luttes s'inscrivent dans la

¹⁷⁰ Cf. *supra*, troisième partie, chapitre 5 : 3. Vivre le redéveloppement d'une zone industrialo-portuaire. Fos-sur-Mer.

durée à travers une montée en puissance de l'expertise dans des cadres associatifs, une professionnalisation des batailles, la recrue de nouveaux militants ou encore un travail de veille au long cours. A Fos-sur-Mer, les mobilisations contre le terminal méthanier et l'incinérateur ont jeté les fondations d'une structuration des contestations sur le développement de la zone qui s'est renforcée à travers la création et la montée en puissance d'acteurs associatifs tout au long des années 2000, actifs jusqu'à aujourd'hui sur les problèmes de pollutions et de santé publique. Le mouvement associatif est désormais porteur d'une critique potentielle des différentes décisions publiques ou privées (secteur industriel) ou des non-décisions et susceptible d'organiser et lancer des actions multiformes. Il s'impose simultanément comme un acteur à part entière dans la définition d'une vision renouvelée du territoire fosséen, attentive à son habitabilité et ce faisant en rupture avec le tout industriel, et au nom d'un « mieux industriel ». Au Petit Bard, les mobilisations autour de la faillite financière de la copropriété au début des années 2000 se sont renforcées en se confrontant à la rénovation urbaine, autour d'une association et grâce aux habitants prêts à investir et à occuper l'espace public pour se faire entendre. Cette association a progressivement renforcé sa capacité d'expertise sur les questions plus larges du droit au logement (expulsion, DALO) en s'alliant avec la Fondation Abbé Pierre et une association montpelliéraine, Habiter Enfin !, qui lutte contre les discriminations dans l'accès au logement. Elle a également renforcé son expertise en tant que lauréat en 2014 à la bourse nationale d'expérimentation en faveur de la participation des habitants. Aujourd'hui les mobilisations se sont élargies à la question de la ségrégation et des discriminations scolaires, portée par un collectif de parents d'élèves, dont les leaders sont des femmes. Les passerelles sont avérées entre les deux mouvements autour de la rénovation urbaine et du droit au logement d'une part et sur les questions scolaires d'autre part, qu'il s'agisse de renforcement d'expertise militante, de participation commune à des actions, de soutien moral, matériel ou logistique et autour d'un enjeu partagé de luttes contre les discriminations dans les quartiers populaires et de reconnaissance citoyenne.

Au final, l'observation de ce renforcement des luttes ouvre sur un questionnement auquel je n'apporterai pas de réponse définitive, loin de là. Dans quelle mesure les mobilisations participent-elles d'une bifurcation territoriale (Chateauraynaud, 2012) en construisant des territoires de mobilisations ? Et en quoi cette bifurcation peut-elle induire un retournement du stigmate à travers la formation d'une l'image renouvelée du territoire subalterne ? Les luttes en renouvellement certes le sens, tout au moins partiellement. Certains signes en attestent mais cette hypothèse reste à confirmer et pour cela exige un certain recul temporel. Il importerait en effet de creuser ces premières observations autour de la construction d'une identité sociale et territoriale positive relatives aux mobilisations et à la lutte politique.

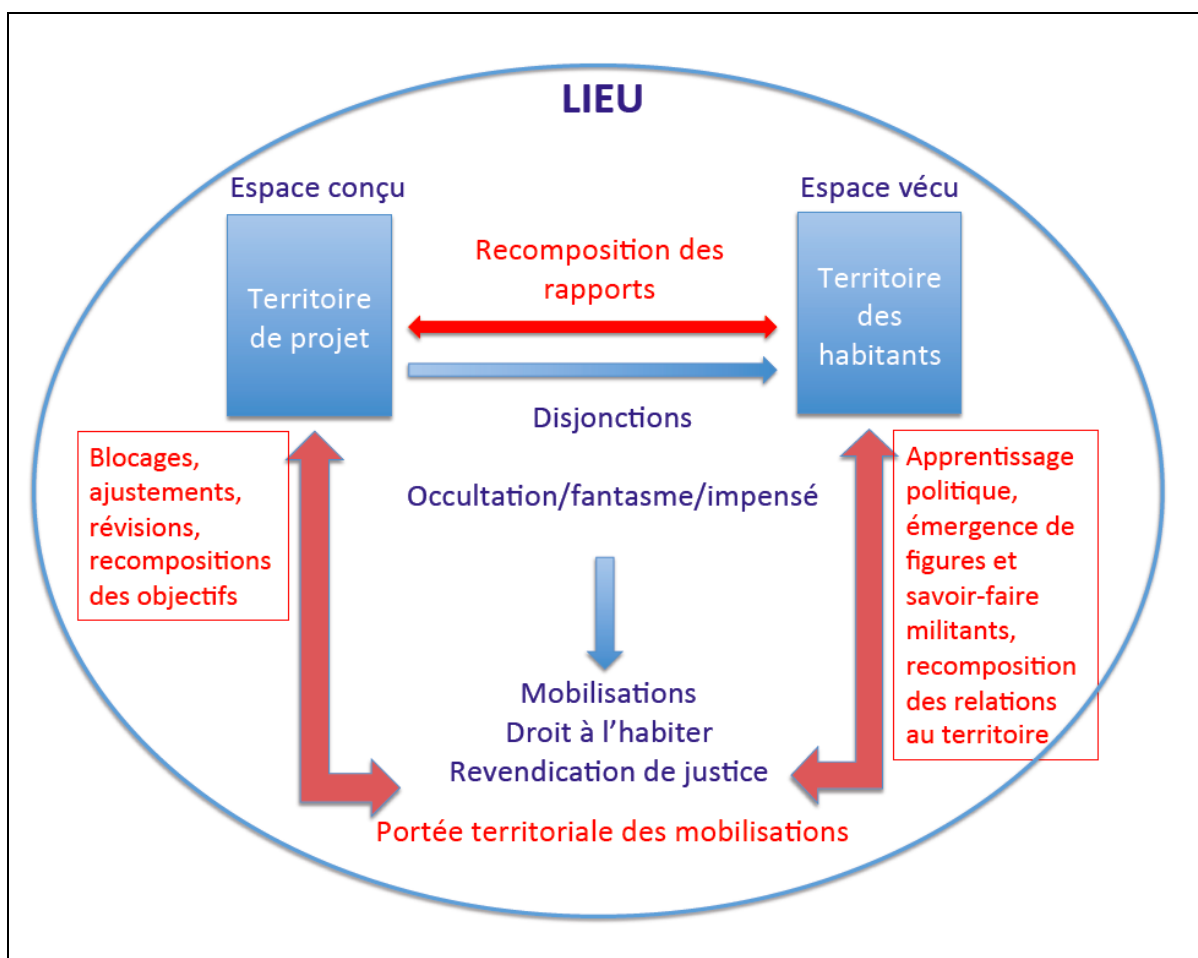
LE SENS DES LUTTES

Nous ouvrons ce volume sur une question d'ordre général sur le sens de la généralisation des conflits d'aménagement en élaborant l'hypothèse selon laquelle on pouvait y voir une critique politique plus large et partagée d'un ordre économique et politique dominant, producteur d'inégalités et d'injustice sociale et environnementale, bien au-delà des enjeux de défense d'un territoire local. J'y apporterai une réponse partielle relative aux terrains que j'ai étudiés, caractérisés par leur statut de territoires subalternes. Les conflits d'aménagement que j'y observe

s'inscrivent de fait dans un mouvement plus général de luttes populaires contre un ordre politique et économique producteur d'injustices sociales et environnementales. Elles révèlent une dynamique sociale plus générale de contestation et de revendication en terme de justice sociale et spatiale : à la fois une géographie plus juste, une égalité sociale et de redistribution des richesses, une reconnaissance d'habiter et de citoyenneté.

Au final, les conflits étudiés sont bien plus que des conflits d'aménagement : ils sont des conflits de lieu, mais aussi des conflits de justice et de définition de la démocratie ; la condition subalterne des territoires et des populations mobilisées est au cœur même des luttes. Entrer en politique pour sortir d'un état de subalterne.

Encadré 53 : Portée des mobilisations collectives et rétroactions



PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Je souhaite poursuivre ma réflexion sur les relations aménageurs/aménagés en investissant de nouveaux terrains dans l'agglomération de Montpellier et en élargissant la réflexion, à travers la collaboration avec d'autres chercheurs d'ART-Dev et le co-encadrement de thèses. Mon attention se portera d'une part sur « la ville contestée » et d'autre part sur « la métropole littorale ».

La ville contestée

Montpellier constitue un laboratoire d'analyse de la ville contestée. En effet, on y fait le constat d'une multiplication des situations conflictuelles liées à des interventions publiques de requalification ou de transformation de l'espace urbain dans un contexte d'affirmation de politiques urbaines néolibérales valorisant la compétition urbaine et la « métropole créative ». Aussi je souhaite développer une recherche qui vise à étudier les mobilisations collectives dans le Grand Montpellier en mettant en perspective différentes situations conflictuelles et différentes catégories d'habitants.

Mon hypothèse explicative de cette conflictualité est l'oscillation paradoxale entre deux pôles : d'un côté, la contestation grandissante du modèle de la ville néolibérale et, de l'autre, la manifestation de rapports de classe dans les conflits. La démarche consiste donc à s'intéresser à des situations conflictuelles impliquant différentes catégories sociales : populaires, moyennes et supérieures, et dans des champs divers de l'aménagement (habitat, renouvellement urbain, espaces publics, urbanisme commercial, équipement culturel, transport, infrastructures). On peut distinguer trois questionnements :

1) Jusqu'à quel point les rapports de classe se manifestent-ils par des mobilisations citoyennes du côté des habitants pauvres et du côté des habitants riches ? Ces mobilisations expriment-elles une conscience des rapports de domination ? Si nos travaux précédents ont montré l'enjeu d'une ville plus juste au sein des mobilisations populaires, qu'en est-il du côté des catégories moyennes supérieures ? Au sein de ces catégories, l'émergence de situations conflictuelles en ville peut être justement liée à certains traitements de la pauvreté à travers l'installation à proximité des quartiers aisés ou de classe moyenne de centres d'hébergement d'urgence, de désintoxication, de programmes de logements sociaux et/ou de relogement d'habitants des quartiers populaires, de centres d'accueil des migrants (exemple du Plan des 4 Seigneurs, un des quartiers les plus aisés de Montpellier). Par ailleurs, dans quelle mesure, les revendications habitantes autour de la qualité urbaine dans des quartiers péricentraux sont-elles marquées par des dynamiques et des enjeux de gentrification (quartier sud de la gare, où l'on observe des mobilisations visant l'intervention publique pour requalifier le quartier) ?

2) Au-delà des effets produits sur les catégories populaires, la ville néolibérale n'est-elle pas plus largement une ville conflictuelle, voire contestée ? Dans quelle mesure et dans quelle limite l'ancrage du capitalisme urbain, notamment à travers le développement de programmes immobiliers et commerciaux, touche-t-il les catégories moyennes, voire moyennes supérieures à travers certains projets fortement impactant (exemple du lotissement commercial Oxyane sur une des communes les plus riches de l'agglomération au nord de Montpellier) ? Plus précisément, la question se pose de savoir ce qui se joue dans ces conflits, depuis la défense de lieux (lesquels et pourquoi ?) à la remise en cause plus fondamentale du modèle de la ville néolibérale. Il s'agit également de mesurer la portée des revendications des catégories moyennes, dont la composition est hétérogène, au regard notamment de la justice sociale et spatiale, de la protection de l'environnement, ou encore de la protection des espaces publics et de nature en ville contre la marchandisation des aménités et de l'espace urbains (mobilisations pour préserver le terrain de foot du quartier contre un projet immobilier), etc. Voit-on par ailleurs se dessiner un enjeu partagé et explicité autour de la contestation de la ville néolibérale à travers des connections entre différentes

mobilisations et la constitution de réseaux de collectifs contestataires, pouvant signifier le renforcement des liens entre militants et habitants ?

3) Les mobilisations collectives obtiennent-elles des résultats différenciés selon l'appartenance sociale des contestataires et les domaines de l'aménagement ? Dans quelle mesure et comment les habitants des quartiers populaires arrivent-ils à se faire entendre et à obtenir des résultats ? Les catégories moyennes ou supérieures sont-elles mieux entendues et pourquoi ? Arrivent-elles toujours à faire valoir leurs revendications ? Le différentiel de compétences, de ressources et de légitimité politique et sociale selon l'appartenance sociale explique-t-il un différentiel de résultat ? Dans quelle mesure ce différentiel de résultat ne renvoie-t-il pas aussi à la nature, aux enjeux et au portage politique des projets contestés (grand projet, infrastructure, renouvellement urbain, etc.) ? En outre, quels apprentissages politiques se construisent-ils en cours de mobilisations ?

La métropole littorale

La problématique de la métropole montpelliéraine littorale au sein des activités scientifiques d'ART-Dev a été lancée par Valérie Lavaud-Letilleul et moi-même dans le cadre de la participation d'ART-Dev au projet Littoral 21 de la région Occitanie sur la question des pratiques transformantes des territoires littoraux. Dans un deuxième temps, nous l'avons développée avec François Valegeas dans le cadre d'un axe de recherche sur « *Le littoral, espace stratégique et nouveau front métropolitain* » qui alimente la plate-forme portée par Montpellier Métropole Méditerranée dans le cadre de POPSU Métropoles. Ce projet a pour objectif d'appréhender les dynamiques de métropolisation sur le littoral languedocien (résidentialisation, requalification urbaine, revalorisation sociale, reconquête touristique, développement d'activités de loisirs, protection environnementale) à l'interface des dynamiques institutionnelles (politiques publiques), économiques (tourisme, promotion immobilière, financiarisation) et habitantes. Quels en sont les effets socio-territoriaux abordés à la fois sous l'angle de l'exclusion et de la ségrégation résidentielle et des inégalités d'accès au littoral, et sous celui de la contestation ?

BIBLIOGRAPHIE

- Alexandre F., 2016, « Les marges et le récit national autour de l'espace français » in Etienne Grésillon, Frédéric Alexandre, Bertrand Sajaloli, *La France des marges*, Paris, Armand colin, p. 32-51.
- Ardinat G., 2013, *Géographie de la compétitivité*, Paris, PUF, Collection "Partage du savoir".
- Ascher F., 1995, *Métapolis, ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.
- Ascher F., 1998, « La fin des quartiers ? », in N. Haumont (dir.), *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés », 183-201.
- Audurier-Cros A., 1976, *Contribution à l'étude de l'environnement de la zone de Fos et de l'Etang de Berre. La pollution atmosphérique, ses implications, ses effets*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Institut d'Aménagement d'Aix-en-Provence.
- Avenel C., 2005, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, 5 (n°125), p. 62 à 71.
- Azam G., 2010, *Le temps du monde fini*, Paris, Edition Les liens qui libèrent.
- Bachelard G., 1957, *La poétique de l'espace*, bibliothèque numérique « Les classiques des sciences sociales », <http://classiques.uqac.ca/>
- Bacqué, M.-H., Fol S., Lévy J.-P., 1998, « Mixité sociale en banlieue ouvrière : enjeux et représentations », in N. Haumont, J.-P. Lévy (dir.), *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, p.161-173.
- Bacqué M.-H., Blanc M., Hamel P. et Sintomer Y., 2005, « Editorial », *Espaces et sociétés, Ville, action « citoyenne » et débat public*, 123, n°4, pp. 9-19.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., 2010, *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*, Paris, Adels.
- Bacqué M.-H. et Gauthier M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines » Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein,
- Bacqué, M.-H., Mechmache, M., 2013, *Le pouvoir d'Agir. Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, Rapport au ministre délégué chargé de la ville, ministère de l'Egalité des territoires et du logement, ministère délégué à la ville, juillet.
- Bailly A., 1977, *La perception de l'espace urbain*, Paris, CRU.
- Barbier R., Larrue C., 2011, « Démocratie environnementale et territoire : un bilan d'étape », *Participations*, 1, p.67-104.
- Baron G. 2013, « Habiter la haute mer : les marins au commerce international », *Bulletin de l'association de géographes français*, 90-4, p. 523-536.
- Barthe L. (dir.), 2007, *Habiter et vivre dans les campagnes de faible densité*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal.
- Barthel P.-A., 2008, « Faire du « grand projet » au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis) », *Géocarrefour*, Vol. 83/1.
- Béal V., Rousseau M., 2008, « Néolibéraliser la ville fordiste », *Métropoles* [En ligne], 4, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/3502>
- Benbassa E., 2010, *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*, Paris, Larousse.

Béroud S., Gobille B., Hajjat A. et Zancarini-Fournel M. (dir.), 2001, *Engagements, rébellions et genre dans les quartiers populaires en Europe (1968-2005)*, Paris, Éditions des Archives contemporaines.

Berque A., 1995, *Les raisons du paysage*, Paris, Editions F. Hazan.

Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., 2000, *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, Karthala.

Berry-Chikhaoui I., Deboulet A. Roulleau-Berger L. (dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

Berry-Chikhaoui I., 2009, « les notions d'urbanité et de citoyenneté dans l'analyse des villes du Monde arabe. Essai de clarification », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 18 (« Urbanité et citoyenneté dans les grandes villes du Maghreb »), p. 9-20.

Berry-Chikhaoui, Medina L., 2010, « Chapitre 1. Sentiment d'injustice, lutte pour la citoyenneté et la reconnaissance du quartier. Le cas de la copropriété dégradée du Petit Bard à Montpellier », In *La rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens*, coord. A. Deboulet, rapport de recherche PUCA, avril 2010, 342 p., pp. 27-68, en ligne.

Berry-Chikhaoui I., 2012, « Les habitants face à la rénovation urbaine. Négociations, ajustements et résistances. L'exemple de l'Avenue royale à Casablanca », in Navez-Bouchanine F., *Effets sociaux des politiques urbaines. L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Paris, Karthala, p. 109-163.

Berry-Chikhaoui I., Lavaud-Letilleul V., 2013, « Habiter à proximité de la zone industrialoportuaire de Fos. Lire les conflits à partir de la rupture du compromis territorial de l'habitant sur la ZIP, 50 ans après sa création », in Valérie Lavaud-Letilleul (dir.), *Développement industrialoportuaire, enjeux socio-environnementaux et gestion durable des territoires dans les ports de commerce. Réalités françaises, comparaisons internationales*, rapport de recherche du Programme PISTE (Port-Industrie-Société-Territoire-Environnement), p. 469-498.

Berry-Chikhaoui I., Lavaud-Letilleul V., 2016, « Les mobilisations des habitants face aux risques à Fos-sur-Mer » in *Rapport de recherche Habirisk 1*, coord. Christèle Gramaglia, UMR G-EAU / IRSTEA, programme de recherche OHM Littoral méditerranéen.

Berry-Chikhaoui I., Medina L., 2018, « « Justice pour le Petit Bard ». Contester la rénovation et imposer la participation », *Métropolitiques*, 9 avril URL : <https://www.metropolitiques.eu/Justice-pour-le-Petit-Bard-Contester-la-renovation-et-imposer-la-participation.html>.

Berry-Chikhaoui I., Lavaud-Letilleul V. (à paraître), « Les politiques publiques contre le territoire. Lire la zone industrialoportuaire de Fos au croisement de la géographie sociale et de la géographie radicale », in Bonnal P., Cortes G., Leite S., Maluf R, Poncet C., Sabourin E. (coord.) *Action publique, dynamiques sociales et pauvreté. La territorialisation en débats*, Edition PULM., Collection Mutations des territoires.

Bertheleu H., Neveu C., 2005, « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de "débat public" à Tours », *Espaces et Sociétés*, n° 123, p. 37-51.

Bertoncello B., Girard N., 2001, « Les politiques de centre-ville à Naples et à Marseille : quel renouvellement urbain ? in *Méditerranée* n°1-2, pp. 61-70.

Bertoncello B., Rodrigues Malta R., 2001, « Euroméditerranée : les échelles d'un grand projet de régénération urbaine », in A. Donzel (dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maison-Neuve & Larose, p. 405-420.

Bertoncello B., Dubois J., 2010, *Marseille Euroméditerranée. Accélérateur de Métropole*, Marseille, Ed. Parenthèses.

Bidou-Zachariasen C. (dir.), 2003, *Retours en ville*, Paris, Descartes & Cie.

- Bigo M., Depeau, S., 2014, « L'inclusion à la ville des personnes âgées : entre déprise et citoyenneté », *Norois* [En ligne], 232, URL : <http://norois.revues.org/5135>.
- Blanc M., Bidou-Zachariassen C. (dir.), 2010, *Paradoxes de la mixité sociale, Espaces et sociétés*, n°140-141, 1-2.
- Blondel C., Javourez G., Van Effenterre M., 2015, « Avant-propos », *Revue d'études comparatives Est-Ouest : Habiter l'espace post-yougoslave*, 46, p. 7-34.
- Blondiaux L., 2007, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Revue Mouvements*, n°50, La Découverte, p. 118 à 129 (article en ligne).
- Bouillon F., 2009, *Les Mondes du squat*, Paris, PUF.
- Boumaza M., 2006, *Les mobilisations de précaires*, Colloque, A.F.S.P. (Association Française de Science Politique), Le PRISME/G.S.P.E. (Groupe de Sociologie Politique Européenne), Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, Strasbourg, 19 et 29 janvier, <http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/diversafsp/collprecaires05.pdf>.
- Bouoiyour J., 2005, Partenariat Euro-marocain et dynamique des investissements directs étrangers, communication en ligne.
- Bourdin Alain, 2010, *L'urbanisme d'après crise*, Paris, Eds de L'aube.
- Brennetot A., 2011, « Les géographes et la justice spatiale : généalogie d'une relation compliquée », *Annales de géographie*, 2, n°678, p.115-134.
- Brenner N., Marcuse P., Mayer M., 2011, « La critique urbaine, une discipline fondamentale », *Métropolitiques*, 13 mai, (traduction Juliette Lemerle), URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-critique-urbaine-une-discipline.html>.
- Brenner N., Marcuse P., Mayer M. (dir.), 2012, *Cities for People not for Profit : Critical Urban Theory and the Right to the city*, Routledge.
- Brunet Roger, Ferras Robert, Théry Robert (dir.), 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus, La Documentation française.
- Cadoret A., 2006, *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : Enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon*, Thèse de Géographie. Université Paul Valéry, Montpellier III, 2006. Français.
- Cailly L., Dodier R., 2007, « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois* [En ligne], 205/4, URL : <http://norois.revues.org/1266> ; DOI : 10.4000/norois.1266
- Carrel M., 2007, *La citoyenneté urbaine du point de vue des gouvernés*, synthèse bibliographique, Collection « Recherches » n° 185, Paris, PUCA.
- Carrel M., Neveu C., Ion J., 2009, (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan.
- Carrel M., Neveu C. (dir.), 2014, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala.
- Castel R., 2007, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées ».
- Castells M., 1973, *Luttes urbaines*, Paris, Maspero.
- Cattaneo Pineda R. A., 2012, *La fabrique de la ville : promoteurs immobiliers et financiarisation de la filière du logement à Santiago du Chili*, thèse de doctorat en géographie, direction M.-F. Prévost Châpira, Université Paris 8.

- Cattedra R. 2001, *La Mosquée et la Cité : la reconversion symbolique du projet urbain à Casablanca, Maroc*, thèse de doctorat en géographie, université de Tours.
- Cattedra R. 2010, « Chapitre I. Les grands projets urbains à la conquête des périphéries », *Les Cahiers d'EMAM*, 19, 58-72.
- Céfaï D., Lafaye C., 2001, « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier », in Daniel Céfaï et Danny Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, p. 195-228.
- Céfaï, 2002, « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes dans une perspective pragmatiste », in Daniel Céfaï et Isaac Joseph (dir.), *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, Collection Cerisy, p. 51-82.
- Certeau (de) M., 1990, *L'invention du quotidien, I : Arts de faire*, Paris, Gallimard (coll. « Folio essais »).
- Chalas Y., Dubois-Taine G., 1997, *La ville émergente*, Paris, La Tour d'Aigues, L'Aube.
- Chalas, Y. (dir.), 2000, *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos/Economica.
- Charmes É., 2005, « Entre ouverture et fermeture : les rapports à autrui dans les tissus périurbains », in B. Haumont B. et A. Morel, *La société des voisins*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, p. 109-122.
- Charmes É., 2009, « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources », *lavedesidees.fr*, 10 mars.
- Charmes É. Launay L., Vermeersch S., 2013 « le périurbain, France du repli ? » *lavedesidees.fr*
- Charmes É., 2014, « une France contre l'autre ? », *lavedesidees.fr*.
- Chaskiel, P., 2004, *Syndicalisme et frontières de l'entreprise : la CGT face à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse* (21 septembre 2001 - juillet 2002), Communication au colloque « Histoire et gestion », Toulouse, 25-26 novembre.
- Chateauraynaud F., 2011, *Argumenter dans un champ de forces, essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.
- Chateauraynaud F., 2012, *Jeux d'acteurs et jeux d'arguments*, conférence organisée par la Maison européenne des SHS en collaboration avec CitéPhilo, novembre, http://www.canalu.tv/video/meshs/jeux_d_acteurs_et_jeux_d_arguments_francis_chateauraynaud.11095.
- Chédiac, Bernié-Boissard, 2010, « La résidentialisation », in Jean-Paul Volle, Laurent Viala, Emmanuel Négrier, Catherine Bernié-Boissard, *Montpellier, La ville inventée*, Parenthèses, pp. 110-125.
- Chevallier J., 2013, « Intérêt général », in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J.-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation. URL : <http://www.dicopart.fr/es/dico/interet-general>.
- Choay F., 1992, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Éd. du Seuil.
- Choay F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in Jean Dethier, Alain Guiheux (dir.), *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris. Centre George Pompidou, p. 26-35.
- Choay F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », Paris, Edition du Centre George Pompidou.
- Cinalli M., 2009, « Analyse de réseau », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 31-38.

- Claval P., 1998, « Histoire de la géographie », in Antoine Bailly et al. (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, pp. 37-49.
- Claval P., Sanguin A. L., 1997, *Métropolisation et politique*, Paris, L'Harmattan.
- Clerval A., 2011, « David Harvey et le matérialisme historico-géographique », *Espaces et sociétés* 2011/4 (n° 147), p. 173-185.
- Coing H., 1966, *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Les Éditions ouvrières.
- Coing H., 2007, « Les enjeux de l'action publique et les dynamiques sociales : 1960-2000 », communication au séminaire *Regards croisés sur la rénovation urbaine 1960-2000*, 1er février, GIS socio-économique de l'habitat.
- Collovald A., Mathieu L., 2009, « Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical », *Politix*, n°86, 2, p. 119-143.
- Colomb C., 2006, « Le new labour et le discours de la 'Renaissance urbaine' au Royaume-Uni. Vers une revitalisation durable ou une gentrification accélérée des centres-villes britanniques ? » *Sociétés contemporaines, Gentrification : discours et politiques*, 3, n°63, p. 15-37.
- Combes H., Garibay D., Goirand C. (dir.), 2015, *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Karthala.
- Costes L., 2010, « Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et sociétés*, 1, n°140-141, p. 177-191.
- Crozat D., Alves D. (dir.), 2018, *Le Touriste et l'Habitant*, Connaissances et Savoirs (coll. Géographie).
- Dabène O., Geisser V., Massardier G., 2008, date, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte (Coll. Recherches).
- Daoud Z., 2007, *Les années de plomb, 1958-1988, Chroniques d'une résistance*, Ed. Manucius.
- Dardel E., 1990 (première édition 1952), *L'homme et la Terre. Nature de la réalité géographique*, CTHS.
- Daumas, J.-C., Mioche, P., 2004, « Histoire des entreprises et environnement : une frontière pour la recherche », *Entreprise et Histoire*, p. 69-88.
- Davis M., 2007, *Dubaï, le stade Dubaï du capitalisme*, Les prairies ordinaires.
- Davis M., Monk D.B. (eds), 2008, *Paradis infernaux. Les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Paris, Prairies ordinaires.
- Debarbieux B., 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, 2, p. 97-112.
- Deboulet A., 1994, *Vers un urbanisme d'émanation populaire. Compétences et réalisations des citoyens. L'exemple du Caire*. Thèse de doctorat en urbanisme, Paris, IFU, Université Paris XII, Val de Marne.
- Deboulet A., 1996, « Devenir citoyen... ou partir à la conquête de droits urbains élémentaires : exemples tirés de faubourgs récents du Caire » in Lussault M., Signoles P., *La citoyenneté en questions*, Université de Tours, fascicule de recherche d'URBAMA n° 29, coll. « Sciences de la Ville », n° 13, p. 141-157.
- Deboulet A., 2009, « De l'épreuve à l'enjeu urbain : mobilisations collectives autour de la démolition et du relogement », in M. Carrel, C. Neveu et J. Ion (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'harmattan, p. 101-121.
- Deboulet A. (dir.), 2010, *La rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens*, rapport de recherche PUCA.

- Deboulet A., 2014, « Renouer avec le politique et la citoyenneté urbaine ? : Les résidents des grands ensembles dans la rénovation », in Marion Carrel, Catherine Neveu, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris Karthala, p.167-195.
- Deboulet A., Florin B., 2014, « Mobilisations pré-révolutionnaires : quand les habitants des quartiers populaires du Caire (se) manifestent », *Égypte/Monde arabe*, vol. 11, no. 1, 2014, p. 39-65.
- Deboulet A., Lelévrier C. (dir.), 2014, *Rénovations urbaines en Europe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Dechézelles S., Olive M., 2016, « Conflits de lieux, lieux de conflits », *Norois*, 238-239.
- Dechézelles S., Olive M., 2015, *Conflits de lieux, Lieux de conflits. L'espace des mobilisations territoriales*, Appel à colloque, CHERPA - Sciences Po Aix - 29-30 janvier 2015.
- Depaule J.-C. (1995), « L'anthropologie de l'espace », in Jean Castex, Jean-Louis Cohen, Jean-Charles Depaule (dir.), *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*, Paris, CNRS, p. 15-74.
- Depraz S., 2005, « Le concept d'« akzeptanz » et son utilité en géographie sociale. Exemple de l'acceptation locale des parc nationaux allemands », *L'Espace géographique*, 1, tome 34, p. 1-16.
- Desage F., Morel-Journel C., Sala Pala V. (dir.), 2014, *Le peuplement comme politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Desponds D. et Auclair E. (dir.), 2016, *La ville conflictuelle : oppositions, tensions, négociations*, Paris, Editions Le Manuscrit.
- Di Méo G., Buléon P., 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris.
- Didier S., Berry-Chikhaoui I., Florin B., Gervais-Lambony P., 2007, « Mémoires », 2007 in Dorier-Appril E., Gervais-Lambony P., *Vies citadines*, Paris, Belin, p. 209-232.
- Dikeç M., 2009, « L'espace, le politique et l'injustice », Revue en ligne *Justice spatiale/spatial justice*, n° 1.
- Dodier R., 2013, « Modes d'habiter périurbains et intégration sociale et urbaine », *EspacesTemps.net*, Peer review, 06.05.2013, <http://www.espacestemp.net/articles/modes-dhabiter-periurbains-et-integration/>.
- Donnadieu C. et P., Didillon H. et J.M., 1995, *Habiter le désert. Les maisons mozabites*, Éditeur : Editions Mardaga.
- Donzel A. (dir), 2001, *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maison-Neuve & Larose.
- Donzelot J., 1999, « Quand la ville se défait », *Esprit*.
- Donzelot J., 2004, « La ville à trois vitesses, gentrification, relégation, périurbanisation », *Esprit*, p. 14-39.
- Donzelot J., 2009
- Dorier E., Berry-Chikhaoui I., Bridier S., Baby-Collin V., Audren G., Garniaux J., 2010, *La diffusion des ensembles résidentiels fermés à Marseille. Les urbanités d'une ville fragmentée*, rapport de recherche PUCA, 205 p., en ligne.
- Dorier-Appril E., Gervais-Lambony P., *Vies citadines*, Paris, Belin.
- Driant, J.-C., 2012, « Défaire les grands ensembles », in Jacques Donzelot (dir.), *À quoi sert la rénovation urbaine*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 13-24.
- Dubois J., Olive M., 2004, « Euroméditerranée : négociations à tous les étages. Etat, promoteurs et propriétaires dans une ville en crise », *Les annales de la recherche urbaine, Renouvellements urbains*, 97, décembre, p. 103-112.

- Entrikin J. N., 2003, « Lieu. Une condition de l'expérience humaine », in Jacques Lévy J. et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 557-560
- Epstein R., 2006, « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, 319, p. 96-111.
- Epstein R., 2012. « ANRU : mission accomplie ? », in Jacques Donzelot (dir.), *À quoi sert la rénovation urbaine ?*, Paris : Presses Universitaires de France, p. 51-97.
- Epstein R., 2014, « (Dé)politisation d'une politique de peuplement : la rénovation urbaine du XIXe au XXIe siècle », in F. Desage, C. Morel-Journel et V. Sala Pala (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, PUR, p. 329-353.
- Erdi Lelandais G., Florin B., 2016 « Pratiques sociales et spatiales de résistances discrètes dans la ville », *Cultures & Conflits*, n° 101, p. 7-17.
- Espaces et sociétés, 2012, *Urbanité et tourisme*, 3, n°151.
- Etudes foncières, 2005, *Mixité immobilière et/ou sociale ?*, n° 118, nov./déc.
- Faburel G., 2003, « Lorsque les territoires locaux entrent dans l'arène publique. Retours d'expérience en matière de conflits aéroportuaires », *Espaces et sociétés, Ambiances et espaces sonores*, 4, n°115, pp. 123-146.
- Faburel G., 2015, « Les éco-quartiers comme construction infrapolitique d'un habiter ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°2 | Septembre, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10978>.
- Faburel G. et Girault M., 2015, « L'habiter de certains éco-quartiers », *Socio-anthropologie*, 32, p.103-121.
- Fahmi, S., 2009, « Bloggers' street movement and the right to the city. (Re)claiming Cairo's real and virtual "spaces of freedom" », *Environment and Urbanization*, 21(1), p. 89-107.
- Favre P., 2009, « Manifestation », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 341-347.
- Ferrarese Estelle, 2011, « Introduction », in Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, p. 5-12.
- Fijalkow Y., Préteceille, 2006, « Introduction. Gentrification : discours et politiques urbaines (France, Royaume-Uni, Canada) », *Sociétés contemporaines, Gentrification : discours et politiques*, n°63, p. 5-13.
- Fillieule O., Mathieu L., Péchu C. (dir.), 2009, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.
- Fillieule Olivier, 1997, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences PO.
- Florida R., 2002, *The Rise of the Creative Class. And How It's transforming Work, Leisure and Everyday Life*, New York, Basic Books.
- Fol S., 2010, « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité » *Regards sociologiques : Mobilité/autochtonie : sur la dimension spatiale des ressources sociales*, 40, p.27-43.
- Fol S., Cunningham-Sabot E., 2010, « 'Déclin urbain' et Shrinking Cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine », *Annales de géographie*, vol. 674, no. 4, pp. 359-383.
- Fol S., Miot Y., Vignal C. (dir), 2014, *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Coll. Le regard sociologique).

- Franquemagne G., 2010, « La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité », *Espaces et sociétés* 2010/3 (n° 143), p. 117-133.
- Franquemagne, G. 2009. *Les mobilisations socio-territoriales : le Larzac, une cause en mouvement*, Thèse pour le doctorat en science politique, spirit-iep de Bordeaux.
- Fraser N., 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- Frelat-Kahn B., Lazzarotti O. (dir.), 2012, *Habiter : vers un nouveau concept*, Paris, Armand Colin.
- Frémont Antoine, 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF.
- Frémont A., Chevalier J., Héryn R., Renard J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson.
- Gaudin Jean-Pierre, 2007, *La démocratie participative*, Paris, Armand Colin.
- Gaudric P., Saint-Macary E., 2013, « L'architecture sans les habitants ? Les choix architecturaux dans les projets de rénovation urbaine », *Métropolitiques*, 13 novembre.
- Gerard U., Hoelscher M., Wilson D. (dir.), 2016, *Inequalities in Creative Cities: Issues, Approaches, Comparisons*, New York, Palgrave-McMillan.
- Gervais-Lambony P., Dufaux F., 2009, « Justice... spatiale ! », *Annales de géographie* 1 (n° 665-666), p. 3-15.
- Gervais-Lambony P., 2001, « La citoyenneté, ou comment un mot peut en cacher d'autres... », in Elisabeth Dorier-Apprill, *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Editions du temps, p. 92-108.
- Giard L., 1994, « Des moments et des lieux », in Michel de Certeau, Luce Giard et Pierre Mayol, *L'invention du quotidien 2. Habiter, cuisiner*, Paris, Folio essais, pp. I-XV.
- Giband D., 2010, « Chapitre 2. Territoires quotidiens et petite fabrique citoyenne dans trois programmes de rénovation urbaine à Perpignan », in Agnès Deboulet (dir.), *La rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens*, rapport de recherche PUCA, p. 69-88.
- Giband D., Siino C., 2013, « La citoyenneté urbaine pour penser les transformations de la ville », *Annales de Géographie*, 6, 694, p.664-691.
- Giband D., 2017, « “Creative urbanism” in the French South: Constructing the (unequal) creative city in Montpellier », in Gherard U., Hoessner M., Wilson D., (Eds), *Inequalities in Creative Cities: Issues, Approaches, Comparisons*, New-York, Palgrave-MacMillan, p.165-185.
- Giband D., 2019, « Ecocity: the case of Montpellier », in Freytag T, Mossner S., Krueger R., *Adventures in Sustainable Urbanism*, SUNNY Press, Albany, NY, USA.
- Giglia, A., 2012, « Habiter la précarité et vivre ensemble dans la ville informelle », in Brigitte Frelat-Kahn et Olivier Lazzarotti (dir.) *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, p. 229-245.
- Gilbert P., 2014, *Les classes populaires à l'épreuve de la rénovation urbaine. Transformations spatiales et changement social dans une cité HLM*, thèse de doctorat de sociologie et anthropologie, Université Lumière Lyon 2.
- Gilbert P., 2016, « Troubles à l'ordre privé. Les classes populaires face à la cuisine ouverte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5, n°215, p.102-121
- Gilbert P., 2019, « Fragmenter la population et défaire les collectifs militants. La rénovation urbaine comme dispositif de désarmement des mobilisations collectives », in Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive, *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.85-104 (coll. *Respublica*).

Ginrac C., 2012a, « Géographie critique, géographie radicale : comment nommer la géographie engagée ? », *Carnets de géographes*, N° 4, numéro spécial sur les géographies critiques. http://www.carnetsdegeographes.org/archives/sommaire_04.php.

Ginrac C., 2012b, « Henri Lefebvre : penser dans la " jungle des villes " », <http://www.les-lettres-francaises.fr/tag/cecile-ginrac/>

Ginrac C., Giroud M., 2014, *Villes contestées : pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les Prairies ordinaires.

Ginrac C., Mekdjian, 2014, « Le peuple et la « France périphérique » : la géographie au service d'une version culturaliste et essentialisée des classes populaires », *Espaces et sociétés*, 2014/1, n°156-157.

Giroud, 2005, « Résister en habitant' : les luttes dans les quartiers populaires à l'épreuve du renouvellement urbain », *revue Contretemps, Cité(s) en crise Ségrégations et résistances dans les quartiers populaires*, p. 49-58.

Giroud M., 2007, *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers.

Giroud M., 2011, « Usages des espaces rénovés et continuités populaires en centre ancien », *Espaces et sociétés*, 1, n° 144-145, p. 37-54.

Giroud M. (†), 2015, « Au-delà de l'"urbanisation planétaire" : refonder la recherche urbaine contemporaine », *Métropolitiques*, 9 octobre 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Au-dela-de-l-urbanisation.html>

Godard O., 2004, « De la pluralité des ordres. Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 3, p. 303-330.

Gorz A., 1973, « L'idéologie sociale de la bagnole », *Le Sauvage*, septembre-octobre.

Gramaglia C., Pinel C.P.C., Daniau C., Kermarec F., Salvio C., 2015, « Mobiliser la sociologie pour une intervention de santé publique attentive au contexte local », *Environnement, Risques, Santé*, Vol. 14, n°6, p. 490-501.

Gravari-Barbas M. (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, P.U.R.

Guénif-Souilamas N., 2010 « Le beur, la beurette et le garçon arabe, de nouveaux mythes nationaux ? », in Estelle Benbassa, *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*, Paris, Larousse, 2010, p. 37-41.

Halbert L., Le Goix R., 2012, « La ville financiarisée », *Revue Urbanisme*, n°384, mai-juin.

Halbwachs M., 1994 (1^{ère} édition : 1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel.

Hamnett C., 1996/97 « les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification », *Crises et mutations des territoires II. Jalons de recherche. Statut social et territoires*, Strates Matériaux pour la recherche en sciences sociales, n°9.

Hancock C., Lelévrier C., Ripoll F., Weber S. (dir.), 2016, *Discriminations territoriales. Entre interpellation politique et sentiment d'injustice des habitants*, Marne-la-Vallée, L'oeil d'or, coll. « critiques & cités ».

Harroud T., « Les pratiques de « résistance » dans les *malls* de Rabat-Salé: accessibilité et usage social d'un espace sélectif », *Cultures & conflits*, 1, n°101, p. 57-79.

Harvey D., 2001, *Géographie de la domination*, Paris, Les Prairies Ordinaires.

Harvey D., 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Editions Amsterdam.

- Hatzfeld H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, ADELS /PUR, 328 p.
- Hatzfeld H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, co-édition Adels/l'Harmattan.
- Hatzfeld H., 2013, « Légitimité », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, [www.participation-et-democratie.fr].
- Hélin J.C., 2001, « VI. La concertation en matière d'aménagement. Simple obligation procédurale ou changement de culture ? », in *Annuaire des collectivités locales*, tome 21, La démocratie locale. p. 95-108.
- Héroard F., 2003, « Habiter un logement temporaire. Le cas des demandeurs d'asile hébergés à l'hôtel », *Les Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, n°115-118, p. 107-122.
- Hess, 2000, « Avant-propos », de *La production de la ville* (Henri Lefebvre, 2000, 4^{ème} édition).
- Hmed C., 2008, « Des mouvements sociaux "sur une tête d'épingle" ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *Politix*, 80, p. 145-165.
- Hmed C., 2009, « Espace géographique et mouvements sociaux », in O. Fillieule, L. Mathieu L., C. Péchu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 220-227.
- Holston J., 2008, *Insurgent citizenship : disjunctions of democracy and modernity in Brazil*, Princeton, Princeton University Press.
- Houard N., 2012, « Au nom de la mixité sociale », in Jacques Donzelot, *A quoi sert la rénovation urbaine ?*, Paris, PUF, p. 25-38.
- Hoyaux A-F., 2002, « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeog : Revue européenne de géographie* (Online), article 216.
- Jaillet M.-C., 2003, « La politique de la ville en France : histoire et bilan », *Revue Regards sur l'actualité*, n°296, La Documentation Française, p.5-23.
- Jaillet M.C., 2004, « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Revue Esprit, La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation*, mars-avril, 3-4, pp. 40-62
- Jaillet-Roman M.-C., 2005, « La mixité sociale : une chimère ? Son impact dans les politiques urbaines », *Informations sociales*, 3 (n°123), p. 98 à 105.
- Jaillet, 2014, « Introduction : Quelles mixités ? » in Agnès Deboulet et Christine Lelévrier (dir.), *Rénovations urbaines en Europe*, Rennes, PUR, p165-168.
- Kirszbaum T., 2008, *Rénovation urbaine. Les leçons américaines*, Paris, PUF (La ville en débat).
- Knafou, 1998, *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Belin.
- Lafaye C., Thevenot L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, 34-4, p. 495-524.
- La Soudière (de) M., 1991, « Les hauts lieux... mais les autres », in A. Micoud (dir.) *Des Hauts Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, CNRS Editions, p. 17-31.
- Lavaud-Letilleul V., 2007, « Ports : la tentation du tout-réseau face aux pesanteurs du territoire ? », communication au XLIII^{ème} colloque de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française) sur le thème *Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires*, Grenoble-Chambéry, 11-13 juillet 2007. En ligne : <http://edytem.univ-savoie.fr/d/asrdlf2007/pub/resumes/textes/Lavaud.doc>

- Lavaud-Letilleul V., 2012a, « L'aménagement portuaire en débat. Points de vue d'acteurs sur les grands projets d'équipement portuaire du littoral français », *Norois* [En ligne], 225, <http://norois.revues.org/4320> ; DOI : 10.4000/norois.4320
- Lavaud-Letilleul V., 2012b, *Les ports de commerce à l'épreuve du local. Territorialisation et gestion intégrée d'un grand équipement de transport littoral*, HDR, Volume 3, Essai inédit, 363 p.
- Lazzarotti O., 2014, *Habiter le monde*, La documentation photographique, dossier n° 81000 juillet-août, Paris, La documentation française.
- Lecourt A., 2003, *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, thèse de doctorat en géographie, aménagement de l'espace-urbanisme, université de Rennes 2 Haute-Bretagne.
- Lecourt A., Faburel G., 2005, « Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement. Une application aux espaces ruraux », *ESO*, n°23, p.77-91.
- Lefebvre H., 2000 (4^e édition, 1^{ère} édition : 1974), *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos (coll. Ethnosociologie.)
- Lefebvre H., 1958, *Critique de la vie quotidienne*, Paris, L'Arche Éditeur.
- Lefebvre H., 2009 (1^{ère} édition : 1968), *Le droit à la ville*, Paris, Ed. Economica.
- Le Floch S., Candau J., Deuffic P., 2002, « Aménité : qualité des relations sociales, qualités d'un lieu », *Ingénieries*, n° spécial, p. 25-33.
- Léger J.-M., 1990, *Derniers domiciles connus : Enquête sur les nouveaux logements, 1970-1990*, Paris, Créaphis.
- Lehman-Frisch S., Berry-Chikhaoui I., Vidal D., Capron G., 2007, « Voisiner », in E. Dorier-Apprill, P. Gervais-Lambony (dir.), *Vies citadines*, Paris, Belin (coll. Mappemonde), p. 59-80.
- Lehman-Frisch S., 2009, « La ségrégation : une injustice spatiale ? Questions de recherche », *Annales de géographie*, 1 n° 665-666, p. 94-115.
- Lelévrier C., 2005, « La mixité sociale comme objectif des politiques urbaines », *Cahiers Français*, n° 328, p. 85-90.
- Lelévrier C., 2010, « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou reconcentration ? », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, 1, p. 59-74.
- Lepetit B., 1995, « Présent de l'histoire », in Lepetit B. (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, p. 9-22.
- Lévy J., Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Lévy J.-P., 2000, « Pour une nouvelle lecture de la mobilité : espaces quotidiens et espaces résidentiels », in F. Cuillier, *Les débats sur la ville 3*, Bordeaux, Editions confluentes, p. 121-132.
- Ley D., 1981, « Inner city revitalization in Canada : a Vancouver case study », *Canadian Geographer*, vol. 25, p. 124-148.
- Lion Gaspard, 2015, *Incertaines demeures. Enquête sur l'habitat précaire*, Paris, Bayard.
- Lolive J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix, Se référer au passé*, sous la direction de Jean-Philippe Heurtin et Danny Trom, vol. 10, n°39, troisième trimestre, pp. 109-130.
- Lopes de Souza M., 2014, « Ensemble avec l'Etat, malgré l'Etat, contre l'Etat. Les mouvements sociaux, agents d'un urbanisme critique », in Cécile Gintrac et Matthieu Giroud (dir.), *La ville contestée. Pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les prairies ordinaires, p. 349-379.
- Lorcerie F., 2009, « Fractures sociales, fractures territoriales. L'école, son territoire et l'ethnicité », *Projet*, 5, 312, p.64-71.

- Louis E., 2016, Pierre Bourdieu. L'insoumission en héritage », Paris, PUF.
- Lussault M., Signoles P. (dir.), 1996, *La citoyenneté en questions*, Université de Tours, Fascicule de recherche d'URBAMA n° 29, Collection Sciences de la Ville n° 13.
- Lussault M., 2007, « Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain », in Paquot T., Lussault M., Younes C. *Habiter, le propre de l'humain : villes, territoires et philosophie*. Armillaire, Paris, La Découverte, p. 35-52.
- Lussault M., 2013, *L'avènement du monde. Essai sur l'habitation humaine de la Terre*, Paris, Editions du Seuil.
- Luxembourg C., 2014, *Métamorphoses des villes industrielles : vivre la ville désindustrialisée*, Paris, l'Harmattan.
- Martin J.-Y., 2006, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], 2.
- Martinais E., 2015, *Citoyens en danger contre riverains responsables. La mobilisation habitante engendrée par l'élaboration des PPRT*, *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, n°2015-05, Toulouse, Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle.
- Martouzet D., 2007, « Le rapport affectif à la ville : premiers résultats », in Thierry Paquot, Michel Lussault, Chris Younes (dir.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte (Coll. « Armillaire »), p. 171-192.
- Mathieu L., 2001, « Mobilisations de prostituées », *Mouvements*, 4 (n°17), p.175-178.
- Mathieu L., 2009, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Editions textuel
- Mathieu L., 2012, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant.
- Mathieu N., 2013, « Compte rendu de l'ouvrage dirigé par Brigitte Frelat-Kahn et Olivier Lazzarotti , 2012, *Habiter. Vers un nouveau concept ?* Paris, Armand Colin, 332 p. », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 57, Numéro 161, Septembre, p. 307-308
- Mathieu N., 2014, « Chapitre 6. Mode d'habiter : un concept à l'essai pour penser les interactions hommes-milieus », in *Les interactions hommes-milieus*. Versailles, Editions Quæ, « Indisciplines », p. 97-130. DOI : 10.3917/quæ.cheno.2014.01.0097. URL : <https://www.cairn.info/les-interactions-hommes-milieus--9782759221875-page-97.htm>
- Maurer S., 2001, *Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998). Mobilisations collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales).
- Melé P., 2013, « Conflits de proximité et dynamiques urbaines – Introduction », in P. Melé (dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 7-18.
- Melé P., Larrue C., Rosemberg M., 2003, *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.
- Melin H., 2010, « Le dualisme nature/culture à l'épreuve du paysage. Regard sur l'industrie comme un élément du paysage naturel », *Sociétés*, 3/2010 (n° 109), p. 11-24.
- Membrado M., Rouyer A. (dir.), 2013, *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*, Toulouse, Erès, coll. « Pratiques du champ social ».
- Michel X., 2014, « Habiter l'espace touristique et porter attention à la ressource en eau potable. Analyse qualitative des positions des touristes dans le Morbihan (France) », *Noroi*, 2, 231, p.45-60.
- Ministère de l'Équipement, des transports et du logement, ministère de la Culture et de la communication, ANAH, 1999, *Intervenir en quartiers anciens. Enjeux – Démarches – Outils*, Paris, Le Moniteur.

- Mitchell D., 2014, « Espace public, droits et justice sociale », in Cécile Gintrac et Matthieu Giroud M., 2014, *Villes contestées : pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les Prairies ordinaires, p. 313-337.
- Morel B., 1999, *Marseille Naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan.
- Morel-Brochet A., 2007, « À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes », *Norois*, 4, n°205, p.23-35.
- Morel-Brochet A., Ortat N., 2014, « Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité », *Norois*, n°231, p.7-12.
- Morelle M., Ripoll F., 2009, « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique », *Annales de géographie*, 1, n° 665-666, p. 157-168.
- Mucchielli L., 2011, « Quartiers populaires : les enjeux d'une stigmatisation, Entretien de Laurent Mucchielli », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2, n°12, p. 207-216.
- Muller P., 2010, « Référentiel », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po « Références », p. 555-562.
- Navez-Bouchanine F. (dir.) (2012), *Effets sociaux des politiques urbaines. L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Paris, Karthala.
- Négrier E., Viala L., Volle J.-P., 2010, « Regards croisés sur les opérations », in Jean-Paul Volle, Laurent Viala, Emmanuel Négrier, Catherine Bernié-Boissard, *Montpellier, La ville inventée*, Parenthèses, pp. 150-159.
- Neveu C., 1992, « Espace et territoire à Spitalfields : perceptions locales et pratiques municipales », *Espaces et Sociétés*, n° 68/1, p.
- Neveu C., 2004, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20, n°3. URL : <http://remi.revues.org/index2024.html>
- Niang M., 2014, *L'habiter en migration : sénégalais et gambiens à Barcelone*, thèse de géographie, Université de Montpellier 3.
- Nichols, W. J., 2009, « Place, networks, space: Theorizing the geographies of social movements, *Transactions of the Institute of British Geographers*, 34(1), p. 78–93.
- Noyer J., Raoul B., 2008, « Concertation et "figures de l'habitant" dans le discours des projets de renouvellement urbain », *Etudes de communication*, 31, p. 111-130.
- Omhovère M., 2014, « Vivre à Gambetta, l'ancrage local. Lorsque la proximité devient ressource », in Fol S., Miot Y., Vignal C. (dir.), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Coll. Le regard sociologique), p.229-248.
- Onzus, 2013, Dix ans de programme national de rénovation urbaine : bilan et perspectives, Document de l'ONZUS n°3, Paris, Les Editions du CIV.
- Paillard B., 1981, *La Damnation de Fos*, Paris, Editions du Seuil, 257 p.
- Paquot T., Lussault M., Younès C. (dir.) (2007), *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, La Découverte (Villes, territoires et philosophie), 390 p.
- Paul-Lévy F., Ségaud M., 1983, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre de création industrielle, Centre George Pompidou.
- Péchu Cécile, 2006, *Droit au Logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, Science Politique.
- Peck J., Theodore N., Brenner N., 2009, « Neoliberal urbanism: Models, moments, mutations », *SAIS Review*, 29(1), p. 49–66.

- Pénissat E., 2005, « Les occupations de locaux dans les années 1960-1970 : processus socio-historique de réinvention d'un mode d'action », *Genèses*, p. 71-93.
- Pénissat E., 2009, « Occupations de locaux », in Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 386-393.
- Péraldi M., 2001, « La métropole déchue (Belsunce breakdown) », in André (ed.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté*, Maisonneuve et Larose, p. 37-59.
- Péraldi M., Samson M., 2005, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte.
- Pessis C., Topçu S., Bonneuil C. (2013), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte.
- Petonnet C., 1972, Espace, distance et dimension dans une société musulmane, *L'homme*, vol.XII, p. 47-84.
- Peyvel, 2012 ; « "L'enfer c'est les autres" : de la cohabitation touristique au Viêt Nam à travers trois cas d'évitement spatial », in Brigitte Frelat-Kahn et Olivier Lazzarotti (dir), *Habiter : vers un nouveau concept*, Paris, Armand Colin, p. 151-180.
- Pinson D., 1992, *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, Fascicule de recherches d'URBAMA, n°23, Tours, URBAMA.
- Pinson G., 2005, « Chapitre 5 : Le projet urbain comme instrument d'action publique », in Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005, p. 199-233, URL : www.cairn.info/gouverner-par-les-instruments--9782724609492-page-199.htm.
- Poulet K., 2012, « Penser la notion d'habiter en contexte migratoire : trajectoires biographiques de migrants dakarois en France » in Brigitte Frelat-Kahn et Olivier Lazzarotti (dir), *Habiter : vers un nouveau concept*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 181-196.
- Pruvost Geneviève, 2015, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », *Sociologie du travail*, 57, p. 81-103.
- Raymond H., Raymond M.-G., Haumont N., Haumont A., 1966 (réédition 2001), *L'habitat pavillonnaire*, Paris, Centre George Pompidou.
- Raymond H., 2017 (réédition), *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris, Parenthèse.
- Renaud Y., 2002, « Le territoire de l'habitant », *Labyrinthe* [Online], 12, <http://journals.openedition.org/labyrinthe/1338>
- Renou G., 2009, « Sociabilité(s) », in Fillieule O. et al., *Dictionnaire des mouvement sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 502-510.
- Retaillé D., 2005, « L'espace mobile » in B. Antheaume & F. Giraut (eds.), *Le territoire est mort, Vive les territoires !*, Paris, IRD Éditions, 175-201.
- Retière J.-N., 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire » *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, vol 16, n° 63, p. 121-143.
- Ricoeur P., 1988, « Architecture et narrativité », *Urbanisme*, 303, nov-déc, p. 45-51, http://www.fondsriceur.fr/uploads/medias/articles_pr/architectureetnarrativite2.PDF.
- Ripoll F., 2005, *La dimension spatiale des mouvements sociaux. Essais sur la géographie et l'action collective dans la France contemporaine à partir des mouvements de "chômeurs" et "altermondialistes"*, thèse de doctorat en Géographie physique, humaine, économique et régionale, sous la direction de Robert Hérim.
- Ripoll F., 2013 « Explorer la dimension spatiale de l'action collective », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], URL : <http://annuaireehess.revues.org/22066>

- Ripoll F., 2015, « Résister à la "mobilité". Déplacements, inégalités et dominations, in Jean-Pierre Orfeuil et Fabrice Ripoll, *Accès et mobilités. Les nouvelles inégalités*, Infolio Editions.p. 104-183.
- Robert S., Melin H. (dir.), 2016, *Habiter le littoral. Entre enjeux de société et enjeux de connaissances*, Aix-Marseille, Presses Universitaires de Provence.
- Rodrigues-Malta R., 2001, « Naples-Marseille : waterfront attitude », *Méditerranée*, n°1-2, p. 97-106.
- Rodrigues-Malta R., 2004, « Une vitrine métropolitaine sur les quais. Villes portuaires au sud de l'Europe, *Les annales de la recherche urbaine, Renouvellements urbains*, n°97, p. 93-101.
- Rollinat R., 2012, « Une crise du capitalisme de concurrence et de sur-accumulation », *La brèche numérique*, <http://www.preavis.org/breche-numerique/mot254.html>.
- Roman J., 2011, « Quartiers populaires : les enjeux d'une reconnaissance, Entretien de Joël Roman et Jacqueline Costa-Lascoux », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2, n°12, p. 217-222.
- Rosanvallon P., 2014, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Points.
- Rousseau M., 2008, « Bringing Politics back in » : la gentrification comme politique de développement urbain ? Autour des « villes perdantes », *Espaces et sociétés*, 1/n°132-133, p. 75-90.
- Rousseau M., 2013, « Villes post-industrielles : pour une nouvelle approche », *Métropolitiques*, 18 septembre 2013. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Villespost-industrielles-pour-une.html>
- Sassen S., 1996, *La ville globale. New York. Londres. Tokyo*, Paris, Descartes et Cie.
- Sassen S., 2016, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais ».
- Schmitz S., 2012, « Le "mode d'habiter" : analyse de l'usage d'une notion émergente en géographie », in Brigitte Frelat-Kahn et Olivier Lazzarotti (dir), *Habiter : vers un nouveau concept*, Paris, Armand Colin.
- Scott J. C., 2009, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Paris, Éditions Amsterdam.
- Séchet R., Veschambre, V. (dir.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Seddik F., 2007, « Habiter le désert, naissance du monothéisme Selon le philosophe japonais Watsuji Tetsurô », in Thierry Paquot, Michel Lussault, Chris Younès (dir.), *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, La Découverte, p. 193-205.
- Semmod N., 2007, *La réception sociale de l'urbanisme*, Paris, L'Harmattan.
- Silva C. A. da et al., 2005, *Formas em crise; utopias necessárias*, Rio de Janeiro, Arquimedes Edições.
- Siméant J., 1994 « Immigration et action collective. L'exemple des mobilisations d'étrangers en situation irrégulière », *Sociétés contemporaines*, n°20, 1994, p. 39-62.
- Siméant J., 2009, « Transnationalisation/internationalisation », in Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, p. 554-564.
- Sivignon M., 1993, « Du verbe habiter et de son amère actualité », *Revue de Géo de Lyon*, n°4, p. 215-217.
- Slater T., 2006, « The Eviction of Critical Perspectives from Gentrification Research », *International Journal of Urban and Regional Research*, volume 304, décembre, p. 737-757.
- Smith N., 1979, « Toward a theory of gentrification : a back to the city movement by capital, not people », *Journal of the American Planning Association*, vol. 45, p. 538-548.

Smith N., 2003, « La gentrification généralisée : d'une anomalie locale à la « régénération » urbaine comme stratégie urbaine globale », in Bidou-Zachariasen Catherine (sous la direction de), *Retours en ville*, Paris, Descartes & Cie, p. 45-72.

Sociétés contemporaines, 2006, *Gentrification : discours et politiques*, n°63.

Soja E. W., 2014, « La ville et la justice spatiale », in Cécile Gintrac et Matthieu Giroud (dir.), *La ville contestée. Pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les prairies ordinaires, coll. Penser/croiser, pp. 389-399

Staszak J.-F., 2001, « Chapitre 7, Nouvelles approches du lieu », in Jean-François Staszak et al., *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris, Mappemonde-Belin, p. 249-255.

Staszak, B., Collignon C., Chivallon B., Debarbieux I., Généau de Lamarlière I., Hancock C., 2001 *Géographies anglo-saxonnes*, Textes rassemblés et présentés par J.-F. Staszak, Paris, Mappemonde-Belin.

Stock M., 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, <https://www.espacestemp.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>.

Stock M., 2006, « L'hypothèse de l'habiter polytopique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *EspacesTemps.net* ; <http://www.espacestemp.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>

Stock M., 2007, « Théorie de l'habiter. Questionnements », in Thierry Paquot, Michel Lussault, Chris Younes, *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, La Découverte, p. 103-125.

Subra P., 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, 1ère éd., Paris, Armand Colin.

Tarrius A., 1991, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan (coll. Logiques sociales).

Tarrius A., 2010, « Les nouveaux cosmopolitismes migratoires d'une mondialisation par le bas », in Ahmed Boubeker et al. (dir.), « Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française », Paris, La Découverte, p. 414-428.

Tarrius A., 1992, *Les Fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris, L'Harmattan.

Tarrius A., 2000, *Les Nouveaux Cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, L'Aube, La Tour-d'Aigues.

Terrolle D., 2004, « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf », *Espaces et sociétés*, 1, n° 116-117, p. 143-157.

Tissot S., 2005, « Une discrimination "informelle" ? L'usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, septembre, p. 55-69.

Tomas F., 1995, « Projets urbains et projet de ville. La nouvelle culture urbaine a vingt ans », *Les Annales de la recherche urbaine, Politiques de la ville*, n°68-69, p. 134-143.

Torre A., Beuret J.E., 2012, *Proximités territoriales*, Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations, Paris, Ed Economica, Anthropos.

Toubon J.-C., 1998, « L'attribution des logements sociaux », *Migrations et société*, vol. 10, n°60, nov-déc.

Toutain O., 2013, « A Casablanca, les ambitions métropolitaines passent par la résorption des bidonvilles et la rénovation urbaine et sociale », Colloque international : *Engagements et tensions autour de la rénovation urbaine. Expériences locales et comparaisons internationales*, ENSA Paris – Val de Seine, 25 - 26 Janvier 2013.

- Tribout X., 2008, *Cadres des fonctions métropolitaines en Languedoc-Roussillon : Croissance soutenue malgré un tissu productif peu propice, et forte concentration à Montpellier*, INSEE, <http://www.insee.fr>.
- Trom D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49e année, n°1, p. 31-50.
- Vairel F., Zaki L., 2007, *Regards croisés sur la politisation des individus : ici et ailleurs, hier et aujourd'hui*, communication au Congrès de l'Association française de science politique, *Regards croisés sur la politisation des individus : ici et ailleurs, hier et aujourd'hui*, Toulouse.
- Valegeas F., 2014, *Concevoir et habiter un quartier dit durable. Injonctions écologiques et dynamiques collectives à Beauregard (Rennes) et Les Brichères (Auxerre)*, Doctorat en urbanisme et aménagement de l'espace, Laboratoire Ville Mobilité Transport / Lab'Urba, Université Paris Est.
- Valegeas F., 2017, « L'habitat durable contre la mixité ? Production et réception des normes d'habiter dans les quartiers durables », *Sciences de la société*, dossier « Habitat durable : approches critiques », n°98, p. 45-64.
- Veltz P., 2012, *Des lieux et des liens. Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, Paris, L'Aube (coll. Essai).
- Veschambre V., 2008, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Vieillard-Baron, H., 2011, *Banlieues et périphéries. Des singularités françaises aux réalités mondiales*, Paris, Hachette.
- Vigarié A., 1979, *Ports de commerce et vie littorale*, Paris, Hachette.
- Vigna X., 2007, *L'insubordination ouvrière dans les années 68*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Geslin V., Ravalet E. Motte-Baumvol B., 2013, « Vivre le périurbain. Des espaces sous influence urbaine », *EspacesTemps.net*, <http://www.espacestemp.net/articles/vivre-le-periurbain-des-espaces-sous-influence-urbaine/>
- Wacquant L., 2006, *Parias urbains. Ghettos, Banlieues, État*, Paris, Ed. La Découverte (Cahiers Libres).
- Young M., Willmott P., 1983 (1957 pour l'édition originale), *Le village dans la ville*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de Création Industrielle.
- Young I.M. (1990), *Justice and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press.

TABLE DES ENCADRES

Encadré 1 : Un questionnement à l'interface de la géographie urbaine, sociale et radicale	11
Encadré 2 : Diversité des objets dans les approches par l'habiter.....	20
Encadré 3 : Contester, une quasi-absence dans les approches par l'habiter	30
Encadré 4 : Une approche des mouvements sociaux qui ouvre sur l'espace	44
Encadré 5 : La citoyenneté en acte à la conquête des droits.....	79
Encadré 6 : Les conflits d'aménagement au croisement de la géographie radicale et sociale	86
Encadré 7 : Caractéristiques principales des terrains étudiés	92
Encadré 8 : Le projet de l'Avenue royale à Casablanca.....	95
Encadré 9 : La reconquête des fronts d'eau à Casablanca	96
Encadré 10 : Les périmètres opérationnels de la reconquête du centre-ville de Marseille (années 2000) (cartes 1 et 2).....	98
Encadré 11 : Réhabilitations dans le centre-ville de Marseille et projection de la skyline	100
Encadré 12 : Le Petit Bard : un des quartiers les plus pauvres de Montpellier.....	103
Encadré 13 : Périmètre de projet et projection du Petit Bard après opération.....	104
Encadré 14 : Démolitions et reconstructions au Petit Bard.....	105
Encadré 15 : Le redéveloppement industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer depuis les années 2000	108
Encadré 16 : Fos-sur-Mer, entre industries et territoire pré-productif	109
Encadré 17 : La mixité sociale dans le programme national de rénovation urbaine	118
Encadré 18 : L'affichage de la reconquête du centre-ville de Marseille (années 2000) ...	128
Encadré 19 : La saga du patrimoine hausmanien de Marseille (1878-2004)	129
Encadré 20 : « Nouveau Saint Charles. La gare du 3 ^{ème} millénaire ».....	130
Encadré 21 : Reconquête urbaine et évictions à travers la ZAC Saint Charles.....	131
Encadré 22 : Financiarisation et rénovation urbaine à Casablanca	132
Encadré 23 : Financiarisation et réhabilitation de l'habitat à Marseille.....	133
Encadré 24 : La cité Nassim à Casablanca : l'affichage d'un projet social ambitieux qui n'a pas tenu ses promesses	135
Encadré 25 : La marina en lieu et place de l'horizon. Casablanca.....	141

Encadré 26 : Espace conçu vs espace vécu. Le terminal méthanier contre la plage des Fosséens	142
Encadré 27 : Communication vs concertation dans le quartier du Petit Bard.....	144
Encadré 28 : Communication et scénarisation de la rénovation urbaine au Petit Bard.....	146
Encadré 29 : La financiarisation de l'aménagement fait table rase des habitants pauvres dans la ville internationale	150
Encadré 30 : L'habitant pauvre responsable des dysfonctionnements urbains dans la ville internationale	151
Encadré 31 : Rénovation urbaine et représentation partagée du « pauvre dangereux »	154
Encadré 32 : Aménager sans les habitants dans les territoires subalternes	160
Encadré 33 : Des mobilisations improbables à Montpellier et à Fos-sur-Mer	167
Encadré 34 : Le compromis territorial de l'habitant dans les quartiers populaires centraux ou péri-centraux	169
Encadré 35 : Le mécontentement des anciens habitants de la médina extra-muros relogés dans la périphérie lointaine de Casablanca (cité Nassim) (2007).....	171
Encadré 36 : Le compromis territorial de l'habitant dans les territoires productifs.....	175
Encadré 37 : Fos-sur-Mer, entre industries et littoral	177
Encadré 38 : Le paradoxe de la plage du Cavaou raconté par un journaliste de la Provence	178
Encadré 39 : Lutter à la fois pour sauver un haut-lieu de la vie ordinaire et dénoncer le péril sanitaire à Fos-sur-Mer	179
Encadré 40 : Dénoncer la dégradation de la copropriété et le laisser-faire des pouvoirs locaux.....	181
Encadré 41 : Lutter pour une réhabilitation qui se fasse pour les habitants et non pour les investisseurs	182
Encadré 42 : La dénonciation d'une concertation inutile et instrumentalisée à Fos-sur-Mer	187
Encadré 43 : Disqualification et pressions verbales sur les habitants lors de l'occupation de la Maison pour tous au Petit Bard (2010)	203
Encadré 44 : Un café et des murs pour informer, s'organiser et recruter à Marseille	206
Encadré 45 : Se faire entendre dans et hors du quartier.....	207
Encadré 46 : Jouer avec la symbolique des lieux	208
Encadré 47 : Se mobiliser contre la ségrégation dans les établissements scolaires.....	209
Encadré 48 : L'occupation de la Maison pour Tous au Petit Bard (2010)	212
Encadré 49 : Forums sociaux au Petit Bard : retourner le stigmat.....	216

Encadré 50 : Élargir la cause : organiser des Etats généraux de l'éducation dans les quartiers populaires.....	217
Encadré 51 : sortir du quartier et élargir la cause : les manifestations politiques et culturelles organisées par Justice pour le Petit Bard	218
Encadré 52 : Une lecture critique de la relation aménageur/aménagé	226
Encadré 53 : Portée des mobilisations collectives et rétroactions	229

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
<i>Une lecture critique de l'aménagement.....</i>	<i>6</i>
<i>Une lecture compréhensive de l'aménagement.....</i>	<i>7</i>
Habitant, habiter et lieu	7
Habiter et contester	8
<i>Pour une géographie de l'ordinaire.....</i>	<i>8</i>
<i>Pourquoi parler de territoires subalternes ?.....</i>	<i>9</i>
Démarche déductive, démarche inductive et « unité théorique »	9
Des territoires subalternes.....	10
<i>Méthodologie.....</i>	<i>10</i>
<i>Structuration du volume</i>	<i>11</i>
PREMIERE PARTIE. HABITER OU CONTESTER. DES APPROCHES CLOISONNEES DANS LES SCIENCES SOCIALES.....	13
<i>Introduction.....</i>	<i>15</i>
CHAPITRE 1. HABITER SANS CONTESTER. LA FIGURE DE L'HABITANT DEPOLITISE DANS L'ANALYSE GEOGRAPHIQUE.....	17
<i>1. Diversité des questionnements et des objets autour de l'habiter.....</i>	<i>18</i>
<i>2. Une quasi-absence : contester.....</i>	<i>19</i>
2.1. L'habiter au prisme de la mobilité géographique	21
2.2. La mobilité géographique vs les ancrages dans les territoires de proximité	22
2.3. Se mobiliser collectivement pour défendre des ancrages	23
2.3.1. <i>Les ancrages dans les lieux de la vie ordinaire</i>	<i>24</i>
2.3.2. <i>La contestation des « mobilités subies ».....</i>	<i>25</i>
2.4. Urbains ou citoyens mais pas citoyens ? Le débat autour des notions d'urbanité et de citadinité	26
2.4.1. <i>Définir la ville, l'urbanité et la citadinité à l'aune de l'étalement urbain.....</i>	<i>27</i>
2.4.1.1. <i>Ville et urbanité.....</i>	<i>27</i>
2.4.1.2. <i>Citadinité</i>	<i>27</i>
2.4.2. <i>Urbanité des périurbains, urbanité métropolitaine.....</i>	<i>28</i>
2.4.3. <i>Une citoyenneté suspectée</i>	<i>29</i>
<i>Conclusion du chapitre 1. L'habiter, entre géographie existentielle, géographie de la quotidienneté et géographie de la mobilité.....</i>	<i>29</i>
CHAPITRE 2. CONTESTER SANS HABITER. LA FIGURE DU CITOYEN DETERRITORIALISE DANS L'APPROCHE DES MOUVEMENTS SOCIAUX	33
<i>1. Une lecture politique de la conflictualité sociale.....</i>	<i>33</i>
<i>2. L'espace dans les mouvements sociaux, un arrière-fond des luttes.....</i>	<i>35</i>
2.1. L'espace dématérialisé.....	35
2.1.1. <i>L'espace est public.</i>	<i>35</i>

2.1.2. L'espace est un champ.....	36
2.1.3. L'espace est une échelle.....	36
2.2. L'espace comme motif de lutte : entre impensé et implicite.....	37
2.3. L'espace comme moyen de lutte : « toile de fond » et affleurements.....	38
<i>Conclusion du chapitre 2. Émergence de l'espace dans la compréhension des mouvements sociaux.....</i>	<i>39</i>
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE. INTERROGER LES LIENS ENTRE HABITER ET CONTESTER.....	43
DEUXIEME PARTIE. HABITER ET CONTESTER. POUR UNE LECTURE CRITIQUE ET TERRITORIALISÉE DES CONFLITS D'AMENAGEMENT.....	45
<i>Introduction.....</i>	<i>47</i>
CHAPITRE 3. UNE APPROCHE PAR LA GEOGRAPHIE RADICALE. L'AMENAGEMENT COMME RAPPORT DE DOMINATION.....	49
<i>1. Une lecture critique de l'aménagement consubstantielle à la notion de l'habiter.....</i>	<i>50</i>
<i>2. « L'espace conflictuel ».....</i>	<i>51</i>
<i>3. Aménagement, expansion du capitalisme et néolibéralisme : le regard des géographes radicaux.....</i>	<i>53</i>
<i>4. Penser conjointement les effets sociaux de l'ancrage spatial du capitalisme dans les territoires subalternes.....</i>	<i>55</i>
4.1. Émergence de la notion de territoire subalterne servant du capitalisme.....	56
4.2. Territoires productifs et quartiers populaires ségrégués.....	57
4.3. De l'oppression au bouleversement des espaces de vie.....	58
<i>5. Des luttes à la conquête du droit.....</i>	<i>60</i>
5.1. Les « luttes urbaines » et « le droit à la ville ».....	61
5.2. L'approche par « la lutte des classes ».....	62
5.3. Lutttes, espaces publics subalternes et démocratie.....	62
<i>Conclusion du chapitre 3. Quand l'aménagement produit un espace conflictuel</i>	<i>63</i>
CHAPITRE 4. UNE APPROCHE PAR LA GEOGRAPHIE SOCIALE. LIRE L'AMENAGEMENT VECU DANS LES TERRITOIRES SUBALTERNES.....	65
<i>1. Les enjeux d'une approche par l'espace vécu et l'habiter.....</i>	<i>65</i>
<i>2. L'habiter sous l'angle du lieu.....</i>	<i>70</i>
<i>3. L'habiter sous l'angle du compromis territorial de l'habitant.....</i>	<i>73</i>
<i>4. Les territoires subalternes : des lieux sous tension.....</i>	<i>75</i>
<i>5. L'habiter comme enjeu d'une citoyenneté en acte.....</i>	<i>76</i>
5.1. Citadinité et citoyenneté en acte dans les régimes démocratiques ou autoritaires.....	77
5.2. Les pratiques individuelles de résistance quotidienne.....	78
5.3. Les pratiques sociales de solidarité et d'entraide.....	81
5.4. Les collectifs en lutte.....	81
5.5. Les « mouvements sociaux » et les « révolutions ».....	82
<i>Conclusion du chapitre 4. Habitant et citoyen.....</i>	<i>82</i>
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE. L'HABITANT ENTRE DOMINATION, RESISTANCE ET INVENTION.....	85

TROISIEME PARTIE. FIGURES DE VILLE ET MODELES D'AMENAGEMENT.	
DES DISJONCTIONS ENTRE ESPACE CONÇU ET ESPACE VECU.....	87
<i>Introduction.....</i>	<i>89</i>
CHAPITRE 5. ITINERAIRE D'UNE RECHERCHE. DES RESONNANCES ENTRE LES TERRAINS..	91
1. <i>Vivre les politiques de gentrification dans les centres-villes des métropoles.</i>	
<i>Casablanca et Marseille.....</i>	<i>92</i>
1.1. <i>Une opération de rénovation urbaine dans le centre-ville de Casablanca : l'Avenue Royale</i>	<i>93</i>
1.2. <i>La réhabilitation de l'habitat dans le centre-ville de Marseille.....</i>	<i>96</i>
2. <i>Vivre la rénovation urbaine dans un quartier de la politique de la ville.</i>	
<i>Montpellier.....</i>	<i>101</i>
3. <i>Vivre le redéveloppement d'une zone industrialo-portuaire. Fos-sur-Mer.....</i>	<i>105</i>
<i>Conclusion du chapitre 5. Du territoire éprouvé au territoire mobilisé.....</i>	<i>110</i>
CHAPITRE 6. L'AMENAGEMENT DES VILLES. ENTRE ANCRAGE DU CAPITALISME ET	
COMPETITION TERRITORIALE.....	111
1. <i>La figure de « la ville internationale ». Marseille et Casablanca.....</i>	<i>112</i>
1.1. <i>Marseille et Casablanca dans un « marché des territoires ».....</i>	<i>112</i>
1.2. <i>La compétition territoriale à travers une déclinaison d'objectifs.....</i>	<i>113</i>
2. <i>La figure de « la ville productive ». Fos-sur-Mer.....</i>	<i>114</i>
2.1. <i>La loi au service de la compétition entre les territoires.....</i>	<i>115</i>
2.2. <i>Le soutien du Grand Port Maritime de Marseille au redéveloppement industriel.....</i>	<i>115</i>
2.3. <i>Le référentiel de marché au cœur des stratégies industrielles.....</i>	<i>116</i>
3. <i>La figure de « la ville socialement mixte ». Montpellier.....</i>	<i>116</i>
3.1. <i>La mixité sociale : un enjeu affiché de solidarité dans le projet urbain.....</i>	<i>117</i>
3.2. <i>La solidarité urbaine à l'épreuve de la métropole.....</i>	<i>118</i>
3.3. <i>La mixité sociale au service de la « métropole créative ».....</i>	<i>120</i>
<i>Conclusion du chapitre 6. L'aménagement au service de la compétition</i>	
<i>territoriale.....</i>	<i>122</i>
CHAPITRE 7. L'EPREUVE DE L'AMENAGEMENT.....	125
1. <i>La dépossession.....</i>	<i>125</i>
1.1. <i>La dépossession par éviction.....</i>	<i>125</i>
1.1.1. <i>L'éviction comme modalité des politiques de gentrification dans la ville internationale.....</i>	<i>125</i>
1.1.1.1. <i>Les outils de l'éviction : réhabilitation et rénovation urbaine, patrimonialisation et</i>	
<i>modernisation.....</i>	<i>126</i>
1.1.1.2. <i>Le rôle majeur des investisseurs.....</i>	<i>131</i>
1.1.2. <i>Eviction ou relogement : quelle visée sociale ?.....</i>	<i>134</i>
1.1.3. <i>L'éviction comme modalité de gestion des risques technologiques.....</i>	<i>137</i>
1.2. <i>La dépossession par confiscation.....</i>	<i>138</i>
1.3. <i>La dépossession par dévastation.....</i>	<i>138</i>
2. <i>L'habitant écarté de la décision.....</i>	<i>139</i>
2.1. <i>Un défaut de participation dans « la ville internationale ».....</i>	<i>142</i>
2.2. <i>L'illusion participative dans « la ville socialement mixte ».....</i>	<i>143</i>
2.3. <i>La mal participation dans « la ville productive ».....</i>	<i>144</i>

<i>Conclusion du chapitre 7. L'aménagement entre dépossession et déni de citoyenneté</i>	148
CHAPITRE 8	149
L'HABITER ENTRE OCCULTATION, FANTASME ET IMPENSE	149
1. <i>L'habitant occulté</i>	149
2. <i>L'habitant fantasmé</i>	152
2.1. La figure du « pauvre hyperterritorialisé ».....	153
2.2. « L'habitant moyen », un habitant convoité.....	154
3. <i>L'habitant, un impensé</i>	155
<i>Conclusion du chapitre 8. Pauvre et travailleur avant d'être habitant</i>	157
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE. AMENAGER SANS LES HABITANTS ET CONTRE EUX	159
QUATRIEME PARTIE. HABITER ET LUTTER DANS LES TERRITOIRES SUBALTERNES	161
<i>Introduction</i>	163
CHAPITRE 9. LUTTER POUR HABITER	167
1. <i>La défense du compromis territorial de l'habitant</i>	168
1.1. La rupture du compromis territorial de l'habitant dans les quartiers populaires	168
1.1.1. <i>Construire un compromis entre ressources économiques du quartier, aménités urbaines, ancrage socio-territorial et périls vécus</i>	168
1.1.2. <i>Mobilité subie et menace de rupture urbaine, sociale et affective</i>	169
1.1.3. <i>Des motifs convergents de mécontentement des habitants</i>	172
1.2. Les fissures du compromis territorial de l'habitant dans la ville productive	173
1.2.1. <i>Construire un compromis entre aménités productives, aménités non productives et périls vécus</i>	174
1.2.2. <i>La multidimensionnalité de l'ancrage : opportunités professionnelles, redistribution de la rente et attachement socio-territorial</i>	174
1.2.3. <i>Inconvénients et nuisances</i>	178
1.2.4. <i>L'ébranlement du compromis territorial de l'habitant à Fos-sur-Mer</i>	178
2. <i>Justice pour les territoires subalternes</i>	180
2.1. La revendication d'une intervention soucieuse des habitants des quartiers populaires	180
2.2. La dénonciation de politiques publiques au service d'un « paradis industriel » dans la « ville productive »	182
2.2.1. « <i>Nous ne sommes pas la poubelle de Marseille</i> ».....	183
2.2.2. « <i>Non aux pollués payeurs, oui aux pollueurs payeurs</i> ».....	183
2.2.3. « <i>Non à la fin des compensations</i> ».....	184
3. <i>Revendiquer une citoyenneté pleine et entière</i>	185
<i>Conclusion du chapitre 9. Des mobilisations improbables entre déni de l'habiter et demande de justice</i>	190
CHAPITRE 10. HABITER POUR LUTTER	193
1. <i>L'espace habité dans l'émergence de la mobilisation collective</i>	193
1.1. Espace partagé, interactions sociales et impulsion à l'action collective	194
1.2. Habitants et militants : de fortes imbrications.....	195

2. Territorialiser les mobilisations.....	199
2.1 S'extraire du huis clos institutionnel	200
2.2. Mobiliser, occuper et habiter l'espace.....	203
2.2.1. Les lieux des sociabilités et des rencontres routinières	203
2.2.2. Les espaces publics de la vie ordinaire.....	204
2.2.3. Jouer avec la symbolique de l'espace	205
2.2.4. Les espaces du rapport de force.....	209
2.3. Sortir de l'espace du quotidien, élargir la cause	213
Conclusion du chapitre 10. L'espace, partie prenante de l'action protestataire	219
CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE. DES MOBILISATIONS IMPROBABLES AU NOM DE L'HABITER, DU DROIT ET DE LA CITOYENNETE	221
CONCLUSION GENERALE. ENTRER EN POLITIQUE POUR SORTIR D'UN ETAT DE SUBALTERNE	225
<i>L'aménagement engendre des territoires subalternes à l'interface des politiques publiques et de la gestion par l'absence</i>	<i>225</i>
<i>Du territoire subalterne aux mobilisations collectives.....</i>	<i>225</i>
<i>La portée des mobilisations collectives</i>	<i>227</i>
<i>Le sens des luttes</i>	<i>228</i>
<i>Perspectives de recherche</i>	<i>229</i>
La ville contestée.....	230
La métropole littorale	231
BIBLIOGRAPHIE	233
TABLE DES ENCADRES	251
TABLE DES MATIERES.....	255